Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_00-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

----------0----------

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : BAUDOUIN Alexandre et PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président rappelle la délibération du Conseil Communautaire, en date du 30 juillet 2020, portant « Délégation au Président » qui l'autorise, conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, entre autres à :

- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 214 000 € H.T. ainsi que toute modification éventuelle dans les limites prévues par la loi, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a) de l'article L. 2221-5-1 du CGCT, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Et à signer quelle que soit la formulation de l'Etablissement prêteur tous les imprimés relatifs aux différents contrats de prêts et de couverture des risques ;
- la création et la modification des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;
- la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans et pour un montant annuel n'excédant pas 12 000 € ;
- décider et approuver les conditions de location, d'affectation et d'occupation des biens meubles et immeubles appartenant à la Communauté de communes, et de leur révision, pour une durée

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_00-DE

inférieure à six ans en fonction des tarifs ou des redevances fixées par le conseil de communauté, y compris les conventions d'occupation du domaine public communautaire et leurs éventuels avenants ;

- la cession et l'acquisition de terrains et d'immeubles dans la limite de 75 000 € lorsque les montants sont fixés par délibération ou inscrits au budget, de passer à cet effet les actes nécessaires et à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ces opérations ;
- de signer tout acte portant constitution de servitudes dont le montant n'excède pas 75 000 € et tout acte qui en serait la suite ou la conséquence ;
- l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 10 000 € ;
- la cession de matériel, mobilier jusqu'à 10 000€ ;
- la décision de la réforme de tous les biens meubles du domaine public communautaire ;
- d'intenter au nom de la Communauté de communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de communes dans les actions intentées contre elle devant les tribunaux de l'ordre judiciaire ou de l'ordre administratif, à chaque étape de la procédure (première instance, appel, cassation et incidents de procédure) y compris les procédures d'urgence et les référés.
  Cette délégation s'entend également :
    - aux dépôts de plainte, avec ou sans constitution de partie civile, au nom de la communauté de communes, constitution de partie civile,
    - au Contentieux administratif, civil et pénal en matière d'urbanisme, de commande publique, de domaine public ou privé (dont expulsion), d'environnement, de finances et budget, d'aides, de travaux publics, d'expropriation, de préemption, d'immobilier, de responsabilité, de gestion du personnel,
    - aux Affaires mettant en jeu la responsabilité civile ou pénale de la Communauté de communes, de ses représentants élus ou de ses agents dans le cadre de leur fonction, soit en défendant directement, soit en mettant en jeu une assurance adaptée ;
- conduire les procédures d'expulsion devant toutes les juridictions quel que soit l'ordre et quelle que soit la nature de la domanialité concernée ;
- choisir les avocats, notaires, huissiers de justice et experts, fixer leurs rémunérations et régler leurs frais et honoraires ;
- transiger dans l'intérêt de la Communauté de communes et d'une manière générale prendre tout acte susceptible d'intervenir en cours d'instance ou nécessaire pour prévenir une contestation à naître ;
- accepter toutes indemnités, de quelque nature que ce soit, dans le domaine des assurances ;
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté de communes de la Ténarèze dans la limite de 10 000€ ;
- de l'autoriser à recruter des agents contractuels des catégories A, B et C dans les conditions fixées par les articles :
    - 3 à 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles,
    - 3-1 et 3-2 de la loi du 12 mars 2012 pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité ;
- de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions quels qu'en soient l'objet et le montant, ainsi que l'autorisation de signer toute convention de subvention, y inclus tout document ou avenant s'y rapportant, le cas échéant ;
- fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- déléguer ponctuellement l'exercice du droit de préemption à l'occasion de l'aliénation d'un bien particulier conformément à l'article L 213.3 du code de l'urbanisme ;
- déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme, notamment en ce qui concerne, les permis de construire, les permis d'aménager, les déclarations préalables, les autorisations de clôtures, les autorisations d'installations et travaux divers, les permis de lotir, les certificats d'urbanisme, concernant les terrains, équipements et bâtiments, soit mis à disposition par les communes membres, soit propriété de la Communauté de communes. Cette délégation est étendue aux permis de démolir pour les propriétés communautaires et aux demandes d'autorisation et déclarations préalables en matière de publicité extérieure.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_00-DE

Monsieur le Président rappelle que lors de chaque Conseil Communautaire, il doit rendre compte des décisions prises par délégation, ou dans le cadre de l'attribution de marchés supérieurs à 214 000 € H.T. autorisée par le Conseil Communautaire et après avis de la Commission d'Appel d'Offres, le cas échéant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président,
PREND ACTE de la communication des décisions prises par le Président.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_00-DE

ARRETES ET DECISIONS

Type : Arrêté ou décision	N°	Date	Intitulé	Délai d'application	Objet	Commentaires
Arrêté	2022/002	28/02/2022	Arrêté portant mise à jour du plan local d'urbanisme intercommunal de la Ténarèze	28/02/2022	Mise à jour du PLUIH de la Ténarèze (mise à jour des plans et de la liste des servitudes)	
Décision	2022/02	09/03/2022	Décision prise en vertu d'une délégation du conseil communautaire conformément à l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales portant location d'un logement – Aérodrome de Condom-Valence	09/03//2022	Mise à disposition à titre gratuit du logement meublé situé sur l'aérodrome de Condom-Valence à Monsieur Claus Sauer, commissaire d'exposition « Chemins d'Art en Armagnac » du 12 mars au 30 juin 2022	
Décision	2022/03	17/03/2022	Décision prise en vertu d'une délégation du conseil communautaire conformément à l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales portant mise en accessibilité – Création d'un cheminement piéton – Port de Valence-sur-Baïse	17/03/2022	Travaux de mise en accessibilité du port de Valence-sur-Baïse – création d'un cheminement piétonnier PMR	Prestataire : STPAG Montant des travaux : 37 243,60 € H.T.

Décision	2022/04	28/03/2022	Décision prise en vertu d'une délégation du conseil communautaire conformément à l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales portant réalisation des contrôles d'assainissement non collectifs	01/04/2022	Convention de prestation de services de contrôles des assainissement non collectifs avec le SIAEP de Condom-Caussens	Le marché n°2022-001 passé en procédure formalisée a été déclaré infructueux par la CAO en raison de l'absence d'offre remise.
						Le SIAEP de Condom-Caussens propose d'assurer temporairement pendant un an les contrôles ANC au tarif suivant :
						- Avis sur demande de certificat d'urbanisme opérationnel (CUb) : 40 € par dossier ;
						- Contrôles des installations nouvelles :
						  o Contrôle de conception sur dossier : 60 € par dossier ;
						  o Contrôle de bonne exécution : 100 € par contrôle ;
						- Contrôle de conformité dans le cadre d'une vente d'immeuble : 80 € par contrôle.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_00-DE

MARCHES PUBLICS

Date de notification	N° marché/ OS	Intitulé	Lot	Nature du Marché	Procédure	Publicité	Nombre de retraits du DCE ou demande de devis	Nombre de réponses	Candidat retenu	Montant de l'offre €/HT	Montant de l'offre €/TTC
03/03/2022	08/2022	Mission AMO Economique Pré programme – BIT de Larressingle		Prestation de services	Devis		1	1	David SIST	3 400,00 €	4 080,00 €
09/03/2022	09/2022	Visite et observations sur les conclusions de l'APAVE concernant 4 Ouvrages d'Art		Prestation de services	Devis		1	1	INGC	1 000,00 €	1 200,00 €
17/03/2022	10/2022	Mise en accessibilité – Création d'un cheminement piéton sur le Port de Valence sur Baïse		Travaux	Devis		1	1	STPAG	37 243,60 €	44 692,32 €

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_00-DE

REGISTRE DES CONTRATS ET CONVENTIONS

Date	Nature	Objet	Montant HT	Montant TTC
01/02/2022	Convention	Convention Opérationnelle tripartite entre l'EPF d'Occitanie, la CCT et la commune de Lagraulet du Gers pour la restructuration et le réaménagement de l'Est du Centre Bourg	300 000,00 €	300 000,00 €
28/02/2022	Convention	Convention de groupement de commande pour le marché de conduite, entretien et dépannage des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et de climatisation	Frais de publication du marché et temps passé par l'agent à hauteur de 10%	
14/03/2022	Convention	Avenant à la convention au titre du FISAC du 8 avril 2021 – Prorogation de 12 mois supplémentaires pour l'exécution des opérations soit jusqu'au 12 décembre 2023	-	-
14/02/2022	Convention	Convention annuelle de Partenariat entre la CCT et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Régionale Occitanie Pyrénées Méditerranée Mise en place d'actions d'accompagnements aux bonnes pratiques environnementales pour les artisans exerçant sur le territoire – Dispositifs Eco-défis ; Répar'Acteurs ; Zéro déchets	-	-
01/04/2022	Convention	Convention de prestation de services pour l'instruction technique des dossiers SPANC	- Avis sur demande de certificat d'urbanisme opérationnel (CUb) : 40 € par dossier ; - Contrôles des installations nouvelles : ○ Contrôle de conception sur dossier : 60 € par dossier ;	

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_00-DE

			○ Contrôle de bonne exécution : 100 € par contrôle ; - Contrôle de conformité dans le cadre d'une vente d'immeuble : 80 € par contrôle.	

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_00BIS-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.00Bis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

----------0----------

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : BAUDOUIN Alexandre et PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 FÉVRIER 2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
APPROUVE le procès-verbal du conseil communautaire du 18 février 2022 ci-joint.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_00BIS-DE

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 FÉVRIER 2022 A 18H30

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit février, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué par K-BOX en date du onze février deux mille vingt-deux à onze heures et cinquante minutes, s'est assemblé en visio-conférence via l'application Microsoft Teams et diffusé en direct sur YouTube à l'adresse :
https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber, sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, BRET Philippe, LABATUT Michel, MELIET Nicolas, LABEYRIE Nicolas, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, BAUDOUIN Alexandre, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles et TALHAOUI Khadidja,
ABSENTS EXCUSÉS : TOUHÉ-RUMEAU Christian, BARTHE Raymonde, RODRIGUEZ Jean, BARRERE Étienne, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, FERNANDEZ Xavier, LABORDE Martine, MESTÉ Michel, BEYRIE Jean-Paul, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, MAYOR-PLANTÉ Joris, PEROTTO Aline, RAMEAU Marie-Dominique et RATA Nathalie,
ABSENTS : MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et PITTON Lionel,
PROCURATIONS : FERNANDEZ Xavier a donné procuration à ESPÉRON Patricia, LABORDE Martine a donné procuration à Maurice BOISON, DUFAU Isabelle a donné procuration à MARTINEZ Françoise, FERNANDEZ Charlotte a donné procuration à ROUSSE Jean-François, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à CASTELNAU Maxime, PEROTTO Aline a donné procuration à DELPECH Hélène, RAMEAU Marie-Dominique a donné procuration à GIACOSA Patrick, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle,
SECRÉTAIRE : CASTELNAU Maxime.

ORDRE DU JOUR :

00 Communication des décisions prises par le Président par délégation du conseil communautaire ;
00Bis Approbation du procès-verbal de la séance publique du 07 décembre 2021 ;
00Ter Approbation du procès-verbal de la séance publique du 14 décembre 2021 ;

01. Nouveau conseiller communautaire suppléant ;
02. Désignation d'un nouveau membre de la CLECT ;
03. Avenant n°2 à la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat de revitalisation rurale 2019-2023 (OPAH RR) ;
04. Convention de partenariat avec la MSA pour la réalisation des diagnostics vérifiant les critères de décence des logements ;
05. Groupement de commandes entre la commune de Condom, la Communauté de communes de la Ténarèze et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Ténarèze pour le marché de conduite, d'entretien et dépannage des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et de climatisation ;
06. Élection des délégués à la commission consultative des achats pour le groupement de commandes entre la commune de Condom, la Communauté de communes de la Ténarèze et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la ténarèze pour le marché de conduite, d'entretien et de dépannage des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et de climatisation ;
07. SPANC – Contrôle des installations d'assainissement non collectifs ;
08. Centre Salvandy : phasage des travaux et plan de financement – Rectificatif erreur matérielle ;
09. Acquisition du bâtiment des Cèdres – Création d'un pôle ados ;
10. Création de deux emplois ;
11. Ouverture de crédits pour paiements anticipés ;
12. Débat sur la protection sociale complémentaire des agents de la Communauté de communes de la Ténarèze ;
13. Procédure de consultation du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gers dans le cadre de la passation d'une convention de participation et d'un contrat collectif d'assurance en matière de protection complémentaire santé ;

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_00BIS-DE

14. Questions diverses.

***Monsieur Maurice BOISON**, Président de la Communauté de communes, ouvre la séance. Il salue l'Assemblée et remercie les élus pour leur présence en visio-conférence. Monsieur le Président rappelle que le quorum est au tiers des membres en exercice et qu'un conseiller peut être porteur de deux pouvoirs, et que la séance est retransmise sur YouTube. Il procède à l'appel, comptabilise les présents ainsi que les absents. Il cite également les personnes qui ont donné procuration à savoir :*
FERNANDEZ Xavier a donné procuration à ESPÉRON Patricia, LABORDE Martine a donné procuration à Maurice BOISON, DUFAU Isabelle a donné procuration à MARTINEZ Françoise, FERNANDEZ Charlotte a donné procuration à ROUSSE Jean-François, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à CASTELNAU Maxime, PEROTTO Aline a donné procuration à DELPECH Hélène, RAMEAU Marie-Dominique a donné procuration à GIACOSA Patrick et RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle.
***Monsieur le Président** annonce que le quorum est largement atteint et que le conseil peut valablement délibérer.*

La délibération n°2022.01.00 : **COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Monsieur le Président rappelle la délibération du Conseil Communautaire, en date du 30 juillet 2020, portant « Délégation au Président » qui l'autorise, conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, entre autres à :

- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 214 000 € H.T. ainsi que toute modification éventuelle dans les limites prévues par la loi, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a) de l'article L. 2221-5-1 du CGCT, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Et à signer quelle que soit la formulation de l'Etablissement prêteur tous les imprimés relatifs aux différents contrats de prêts et de couverture des risques ;
- la création et la modification des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;
- la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans et pour un montant annuel n'excédant pas 12 000 € ;
- décider et approuver les conditions de location, d'affectation et d'occupation des biens meubles et immeubles appartenant à la Communauté de communes, et de leur révision, pour une durée inférieure à six ans en fonction des tarifs ou des redevances fixées par le conseil de communauté, y compris les conventions d'occupation du domaine public communautaire et leurs éventuels avenants ;
- la cession et l'acquisition de terrains et d'immeubles dans la limite de 75 000 € lorsque les montants sont fixés par délibération ou inscrits au budget, de passer à cet effet les actes nécessaires et à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ces opérations ;
- de signer tout acte portant constitution de servitudes dont le montant n'excède pas 75 000 € et tout acte qui en serait la suite ou la conséquence ;
- l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 10 000 € ;
- la cession de matériel, mobilier jusqu'à 10 000€ ;
- la décision de la réforme de tous les biens meubles du domaine public communautaire ;
- d'intenter au nom de la Communauté de communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de communes dans les actions intentées contre elle devant les tribunaux de l'ordre judiciaire ou de l'ordre administratif, à chaque étape de la procédure (première instance, appel, cassation et incidents de procédure) y compris les procédures d'urgence et les référés.
  Cette délégation s'entend également :
    - aux dépôts de plainte, avec ou sans constitution de partie civile, au nom de la communauté de communes, constitution de partie civile,
    - au Contentieux administratif, civil et pénal en matière d'urbanisme, de commande publique, de domaine public ou privé (dont expulsion), d'environnement, de finances et budget, d'aides, de travaux publics, d'expropriation, de préemption, d'immobilier, de responsabilité, de gestion du personnel,

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_00BIS-DE

- aux Affaires mettant en jeu la responsabilité civile ou pénale de la Communauté de communes, de ses représentants élus ou de ses agents dans le cadre de leur fonction, soit en défendant directement, soit en mettant en jeu une assurance adaptée ;

- conduire les procédures d'expulsion devant toutes les juridictions quel que soit l'ordre et quelle que soit la nature de la domanialité concernée ;
- choisir les avocats, notaires, huissiers de justice et experts, fixer leurs rémunérations et régler leurs frais et honoraires ;
- transiger dans l'intérêt de la Communauté de communes et d'une manière générale prendre tout acte susceptible d'intervenir en cours d'instance ou nécessaire pour prévenir une contestation à naître ;
- accepter toutes indemnités, de quelque nature que ce soit, dans le domaine des assurances ;
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté de communes de la Ténarèze dans la limite de 10 000€ ;
- de l'autoriser à recruter des agents contractuels des catégories A, B et C dans les conditions fixées par les articles :
  - 3 à 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles,
  - 3-1 et 3-2 de la loi du 12 mars 2012 pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité ;
- de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions quels qu'en soient l'objet et le montant, ainsi que l'autorisation de signer toute convention de subvention, y inclus tout document ou avenant s'y rapportant, le cas échéant ;
- fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- déléguer ponctuellement l'exercice du droit de préemption à l'occasion de l'aliénation d'un bien particulier conformément à l'article L 213.3 du code de l'urbanisme ;
- déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme, notamment en ce qui concerne, les permis de construire, les permis d'aménager, les déclarations préalables, les autorisations de clôtures, les autorisations d'installations et travaux divers, les permis de lotir, les certificats d'urbanisme, concernant les terrains, équipements et bâtiments, soit mis à disposition par les communes membres, soit propriété de la Communauté de communes. Cette délégation est étendue aux permis de démolir pour les propriétés communautaires et aux demandes d'autorisation et déclarations préalables en matière de publicité extérieure.

Monsieur le Président rappelle que lors de chaque Conseil Communautaire, il doit rendre compte des décisions prises par délégation, ou dans le cadre de l'attribution de marchés supérieurs à 214 000 € H.T. autorisée par le Conseil Communautaire et après avis de la Commission d'Appel d'Offres, le cas échéant.

Monsieur le Président *indique quel est l'objet de cet exposé. Il détaille le tableau joint et annonce toutes les décisions prises par délégation : un arrêté de création du CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) pris le 10/02/2022, une décision prise en vertu d'une délégation du Conseil communautaire portant reconduction des autorisations temporaires du domaine public de l'aérodrome Condom-Valence en date du 07/12, une décision et un ordre de service pour l'achat d'une tondeuse d'un montant de 13 460 € HT, l'achat d'un véhicule polybenne neuf pour un montant de 39 635,00 € HT, un ordre de service de diverses assistances juridiques (SCP CGCB) dans le cadre du PLUIH (assistance juridique expresse 2 000€ HT,*
Approfondie 2 600 € HT, réunion 600 € HT, frais de déplacement et audit dossier 200 € HT de l'heure, contentieux 200 € HT de l'heure), un relevé parcellaire de l'école maternelle de Montréal du Gers pour 2 370 € HT (XMGE), une mission de conseil de marchés publics pour 400 € HT (Agence Aguinalin), une prestation de conseils pour la procédure en référé préventif du projet Salvandy (Cabinet Blaise Handburger) pour 90 € de l'heure et 40 € par déplacement , un relevé parcellaire de la maison des Cèdres pour 1 610 € HT (XMGE), des travaux de dévoiement de la conduite d'eau pour le pont de Beaucaire pour 5 366 € HT (SNAA Acchini), une reconduction pour le marché annuel de voirie (STPAG) et de fauchage (Bainée, Daney, Frayres, Biron), le démarrage de l'étude APS du Pôle Salvandy (Atelier Sauvagé-Ducasse-Harter) sans montant, un ordre de service pour graphisme et illustrations parcours de Valence sur Baïse pour 1 800 €, l'acquisition d'une tondeuse pour 16 152 € HT, une étude préliminaire pour une extension des locaux et espaces de coworking (Atelier architecture Airoldi) pour 3 500 € HT, une convention fixant les règles de participation au financement du chef de projet Petites Villes de Demain, contrat d'ingénierie financière pour Salvandy pris en charege à 100% par l'ANCT.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_00BIS-DE

__Monsieur Le Président__ demande s'il y a des commentaires ou des questions sur cet exposé. __Monsieur Nicolas MELIET__ demande si l'architecte Airoldi a été mis en concurrence. Monsieur le Président lui répond par la négative. Monsieur Nicolas MELIET dit qu'il ne votera pas cet exposé. Le Président lui précise qu'on ne vote pas cet exposé mais qu'on prend acte et lui dit que néanmoins sa remarque est bien prise en compte.
Le Conseil communautaire prend acte.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président,
PREND ACTE de la communication des décisions prises par le Président.

La délibération n°2022.01.00Bis : **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 DÉCEMBRE 2021**

__Monsieur le Président__ indique quel est l'objet de cet exposé. Il demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu. Monsieur le Président le met aux voix. Sans contre, ni abstention, vote à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
APPROUVE le procès-verbal du conseil communautaire du 07 décembre 2021 ci-joint.

La délibération n°2022.01.00Ter : **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021**

__Monsieur le Président__ indique quel est l'objet de cet exposé. Il demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu, puis fait procéder au vote. Le Président le met aux voix. Sans contre, ni abstention, vote à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
APPROUVE le procès-verbal du conseil communautaire du 14 décembre 2021 ci-joint.

La délibération n°2022.01.01 : **NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE SUPPLÉANT**
Monsieur le Président expose qu'à la suite de la démission de plusieurs conseillers municipaux et du décès de l'un d'eux du conseil municipal de Saint-Orens-Pouy-Petit, il a fallu procéder à de nouvelles élections.
A la suite de ces élections, le conseil municipal s'est réuni en date du 17 décembre 2021 et a élu Monsieur Michel RICHON premier adjoint. Deux délibérations de la commune portant « *Désignation aux organismes de regroupement et commissions communales* » et « *Élection du premier adjoint* » sont annexés à la présente délibération.

Monsieur le Président expose qu'en cas de vacance d'un siège dans les communes de moins de 1 000 habitants, en vertu de l'article L.273-11 du code électoral, les conseillers communautaires sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau. En effet, l'article L 2373-11 du code électoral dispose que : « *Les conseillers communautaires représentant les communes de moins de 1 000 habitants au sein des organes délibérants des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des métropoles sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau.*
Lors de l'élection du maire, les conseillers communautaires de la commune concernée sont à nouveau désignés selon les modalités prévues au premier alinéa. »
Monsieur le Président dit que Monsieur Michel RICHON devient conseiller communautaire suppléant, pour la mairie de Saint-Orens-Pouy-Petit.

__Monsieur le Président__ indique quel est l'objet de cet exposé. Il indique que cela concerne la commune de Saint-Orens-Pouy-Petit et que à la suite de la démission de plusieurs conseillers et au décès de l'un d'entre eux, il a fallu procéder à de nouvelles élections sur la commune. Il demande s'il y a des commentaires sur cet exposé. Le Conseil communautaire prend acte que Monsieur Michel Richon sera le conseiller communautaire suppléant (pour la commune de Saint-Orens-Pouy-Petit).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président,

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_00BIS-DE

PREND ACTE que Monsieur Michel RICHON devient conseiller communautaire suppléant pour la commune de Saint-Orens-Pouy-Petit.

La délibération n°2022.01.02 : **DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DE LA CLECT**

Monsieur le Président rappelle la délibération du conseil communautaire en date du 6 août 2020 créant la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC ou CLECT).
Monsieur le Président rappelle l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts et notamment le IV alinéa : *« Il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du présent article et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.*
La commission élit son président et un vice-président parmi ses membres. Le président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le vice-président. (…) »

Monsieur le Président rappelle la réunion de la Commission Locale des Transferts de Charges en date du 7 janvier 2021, une fois tous les représentants communaux désignés, qui a élu Monsieur Maurice BOISON comme Président de cette commission et Monsieur Jean-François ROUSSE comme Vice-Président.

Il expose qu'à la suite de la démission de plusieurs conseillers municipaux et du décès de l'un d'eux sur la commune de Saint-Orens-Pouy-Petit, il a fallu procéder à de nouvelles élections et à une nouvelle désignation du conseiller membre de la CLETC. La délibération de la commune portant « Désignation d'un membre pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées » est ci-annexée.

Le conseil municipal réuni en date du 17 décembre 2021 a désigné Monsieur Michel RICHON pour siéger au sein de la Commission Locale des Transferts de Charges à la suite du décès de Monsieur Dominique MAGDO.

Monsieur le Président *indique quel est l'objet de cet exposé. Il indique qu'il faut prendre acte de la désignation à la CLECT d'un nouveau membre représentant la commune de Saint-Orens-Pouy-Petit ; il s'agit également de Monsieur Michel RICHON. Il indique que les délibérations du conseil municipal sont annexées. Il demande s'il y a des commentaires sur cet exposé, puis fait procéder au vote. Le Président le met aux voix. Sans contre, ni abstention, vote à l'unanimité.*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
PREND ACTE de la désignation de Monsieur Michel RICHON comme membre de la Commission Locale d'évaluation des transferts de charges ;
PREND ACTE du tableau de composition de la CLECT ainsi modifié, joint en annexe ;
AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents pour mener à bien l'exécution de cette délibération.

La délibération n°2022.01.03 : **AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE REVITALISATION RURALE 2019-2023.**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la Communauté de communes de la Ténarèze, l'Anah, la Région et la SACICAP TOULOUSE PYRENEES - PROCIVIS ont contractualisé, le 15 mars 2019, un partenariat dans le cadre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale (OPAH RR) sur la période 2019-2023, sur le territoire de la Communauté de communes de la Ténarèze.
Le 08 octobre 2019, un avenant n°1 a été signé pour intégrer les nouveaux dispositifs d'aides du Conseil Départemental du Gers à l'OPAH RR de la Ténarèze et d'en faire profiter les demandeurs éligibles.
Par courrier en date du 21 décembre 2021, la Région Occitanie a informé la Communauté de communes de la Ténarèze de la mise en place de nouvelles modalités d'accompagnement des ménages en matière de rénovation énergétique des logements.
Le présent avenant a pour objet d'intégrer à la convention OPAH RR ces nouvelles dispositions de la Région Occitanie.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_00BIS-DE

Il est proposé d'ajouter à la convention initiale OPAH RR 2019-2023, l'article suivant concernant l'engagement de la Région Occitanie :

« 6.3 La Région Occitanie s'engage à financer :
Dans le cadre de la Stratégie Région à Energie Positive, la Région Occitanie a engagé une politique ambitieuse en faveur de la rénovation énergétique. Ainsi, l'objectif de la Région Occitanie est de rénover chaque année, 52 000 logements d'ici 2030 puis 75 000 au-delà.
A ce titre, la Région Occitanie a créé, au 1er janvier 2021, le service public régional de la rénovation énergétique des logements, « Rénov'Occitanie », dont l'objectif est de faciliter le passage à l'acte des ménages. Rénov'Occitanie vise à rendre accessible à tous le chantier de la rénovation énergétique en complémentarité des dispositifs existants et de leurs évolutions.
La région Occitanie co-finance et anime le réseau des guichets Rénov'Occitanie. Une trentaine de structures ont été retenues pour assurer la couverture totale du territoire régional et déployer une offre de services public homogène. L'ensemble des ménages d'Occitanie peut ainsi bénéficier d'informations et de conseils personnalisés indépendants et gratuits.
La Région Occitanie accompagne les ménages, hors public Habiter Mieux Sérénité ou Ma Prime Rénov Sérénité (depuis le 1er janvier 2022) bénéficiant déjà d'un accompagnement de qualité, qui souhaitent réaliser un audit énergétique et bénéficier d'un accompagnement aux travaux. L'aide de la Région est directement déduite de la facture adressée au particulier. La Région finance à hauteur de 570 € la réalisation des audits énergétiques, soit un reste à charge de 90 € TTC pour le particulier, ainsi que l'accompagnement aux travaux, à hauteur de 1 080 €, soit un reste à charge de 480 € TTC pour le particulier.
Ce parcours permettra au ménage, sous certains conditions, d'accéder à l'éco-chèque logement d'une valeur de 1 500 € (pour les seuls propriétaires occupants) et de profiter d'une offre de financement au moyen d'un prêt bonifié par la Région pour la réalisation des travaux.
Enfin, les ménages modestes et très modestes peuvent également bénéficier d'une caisse d'avance de subvention pour amortir les décaissements auprès des entreprises et éviter à ces publics modestes de réaliser l'avance de fonds. »
Les autres articles de la convention initiale restent inchangés.

Monsieur le Président *indique quel est l'objet de cet exposé. Le Président informe que la Région a apporté quelques modifications, pour bénéficier d'aides. Il est nécessaire de signer cet avenant à la convention avec l'Etat et la Région qui porte principalement sur la réalisation d'audits énergétiques et des accompagnements de travaux pour des privés. Le Président annonce que si l'assemblée l'autorise, il signera l'avenant ci-annexé. Le Président demande s'il y a des commentaires sur cet exposé, puis fait procéder au vote. Le Président le met aux voix. Sans contre, ni abstention, vote à l'unanimité.*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
Monsieur le Président vous prie de bien vouloir :
DÉCIDE de contractualiser un avenant n°2 à la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale sur la période 2019-2023 avec les partenaires suivants : l'Etat, l'Anah et la Région Occitanie,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention OPAH RR 2019-2023 suivant le projet qui est joint à la présente délibération,
AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures, et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

La délibération n°2022.01.04 : **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MSA POUR LA RÉALISATION DES DIAGNOSTICS VÉRIFIANT LES CRITÈRES DE DÉCENCE DES LOGEMENTS.**
Monsieur le Président rappelle à l'assemblée, qu'afin de lutter contre l'habitat indigne et répondre ainsi aux objectifs du Programme Local de l'Habitat, la Communauté de communes de la Ténarèze a instauré, le 26 septembre 2018 (applicable depuis le à compter du 13 mai 2019), le permis de louer et, notamment, le régime d'autorisation préalable de mise en location sur 4 secteurs définis de la commune de Condom. Chaque demande d'autorisation préalable pourra faire l'objet d'une visite de contrôle de décence du logement.
La Mutualité Sociale Agricole Midi Pyrénées Sud (MSA MPS), associée à la mise en place du permis de louer de la Communauté de communes de la Ténarèze, a proposé de mutualiser les contrôles de

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_00BIS-DE

décence des logements réalisés sur la commune de Condom par la Communauté de communes de la Ténarèze et par la MSA MPS.
Ainsi, il est proposé que la Communauté de communes de la Ténarèze réalise pour son compte et pour le compte de la MSA MPS les contrôles de décence sur la commune de Condom.
Les modalités d'application de ce partenariat sont transcrites dans le projet de convention ci-joint.

Monsieur le Président *indique quel est l'objet de cet exposé. Le Président informe que la CCT avait déjà une convention avec la CAF et qu'il faudrait aujourd'hui également signer une convention avec la MSA car celle-ci est partie prenante en ce qui concerne les aides aux loyers. C'est la même chose qu'avec la CAF. Le Président demande s'il y a des commentaires sur cet exposé, puis fait procéder au vote. Le Président le met aux voix. Sans contre, ni abstention, vote à l'unanimité.*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
DÉCIDE que la Communauté de communes réalisera les contrôles de décence pour le compte de la MSA MPS sur la commune de Condom ;
APPROUVE les termes et conditions de la convention ci-jointe de partenariat avec la MSA MPS pour la réalisation des diagnostics vérifiant les critères de décence des logements ;
AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour l'exécution de cette délibération.

La délibération n°2022.01.05 : **GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE DE CONDOM, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE ET LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS) DE LA TÉNARÈZE POUR LE MARCHÉ DE CONDUITE, D'ENTRETIEN ET DÉPANNAGE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET DE CLIMATISATION**
Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de constituer un groupement de commandes entre la commune de Condom, la Communauté de communes et le CIAS de la Ténarèze sur les fondements de l'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique relatif aux marchés publics, en vue d'engager une procédure de marché public afin d'obtenir des propositions plus intéressantes. Chaque personne morale conservera sa propre gestion des travaux une fois les marchés attribués.

Cette possibilité se matérialise par la signature par les membres du groupement d'une convention constitutive. Cette convention définit les modalités de fonctionnement du groupement et désigne un coordonnateur parmi ses membres.

Champ de compétence du groupement :
1/ CONSULTATION
Le coordonnateur est chargé d'organiser la publicité jusqu'au choix du cocontractant. Le marché donne lieu à autant de signatures que de membres du groupement et de contrats. Chaque membre du groupement suit ensuite l'exécution du marché.
2/ CONSULTATION – PASSATION
Le coordonnateur peut être chargé de signer et de notifier le marché au nom de l'ensemble des membres du groupement.
3/ CONSULTATION – PASSATION – EXÉCUTION
Il peut assumer également l'exécution du marché.

Responsabilités :
Cas 1 & 2 : Les acheteurs ne sont alors solidairement responsables que des opérations de passation ou d'exécution qui sont menées conjointement. Chaque acheteur est seul responsable de l'exécution des obligations qui leur incombent.
Cas 3 : Les acheteurs sont alors solidairement responsables de l'exécution des obligations qui leur incombent.

Le coordonnateur est la commune de Condom.

Le coordonnateur sera chargé de procéder à la consultation du marché ou accord-cadre, ainsi que de signer le marché public au nom de l'ensemble des membres du groupement. En matière d'accord-cadre, le coordonnateur est chargé de la signature de l'accord-cadre et des marchés subséquents passés sur le fondement de l'accord-cadre, au nom de l'ensemble des membres du groupement.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_00BIS-DE

Monsieur le Président *indique quel est l'objet de cet exposé. Le Président informe que cela est comme le groupement de commandes pour les marchés qu'on a déjà pour l'EDF (illisible) et les assurances. Il rappelle que certaines communes souhaitaient se raccrocher à ce groupement de commandes. Il dit que la question a été posée mais qu'aujourd'hui il est trop tard pour le faire. On verra comment on pourra faire pour la demande des autres communes. Il indique qu'il a également été posé la question que ce soit la CCT qui gère elle-même ce groupement de commandes. Il dit que ce groupement de commandes, notamment pour l'EDF ne date pas d'aujourd'hui, et que c'est la commune de Condom qui gère et qui fait le boulot pour Condom, la CCT et les autres communes qui adhèrent, moyennant une prestation, ce qui est logique. Il pense qu'il faudra se mettre autour d'une table un jour pour en reparler et voir si les demandes des uns et des autres peuvent être recevables. Il demande s'il y a des questions, des commentaires sur cet exposé, puis fait procéder au vote. Le Président le met aux voix. Sans contre, ni abstention, vote à l'unanimité.*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
DÉCIDE de la constitution d'un groupement de commandes entre la commune de Condom, la Communauté de communes de la Ténarèze et le CIAS de la Ténarèze,
DÉCIDE que le coordonnateur aura compétence pour la consultation et la passation, après avis éventuel de la commission consultative des achats,
DÉCIDE que ce groupement sera constitué pour le marché de **conduite, entretien et dépannage des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et de climatisation,**
APPROUVE les termes et conditions de la convention de groupement de commandes, telle que jointe en annexe ;
AUTORISE Madame la première Vice-Présidente à la signer, ainsi que ses avenants le cas échéant.

La délibération n°2022.01.06 : **ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS A LA COMMISSION CONSULTATIVE DES ACHATS POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE DE CONDOM, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE ET LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS) DE LA TÉNARÈZE POUR LE MARCHÉ DE CONDUITE, D'ENTRETIEN ET DE DÉPANNAGE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET DE CLIMATISATION**

Compte tenu du montant prévisionnel envisagé par le groupement de commandes entre les 3 entités précitées, il est nécessaire de désigner les membres qui auront à siéger à la Commission consultative des achats du groupement de commandes.

Sont membres de cette commission :

1° Un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres ;
2° Un représentant pour chacun des autres membres du groupement désigné selon les modalités qui leur sont propres.

La commission consultative des achats est présidée par le représentant du coordonnateur. Pour chaque membre titulaire peut être prévu un suppléant.

La convention constitutive du groupement peut aussi avoir prévu que le coordonnateur sera chargé :

1° Soit de signer et de notifier le marché ou l'accord-cadre, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution ;
2° Soit de signer le marché ou l'accord-cadre, de le notifier et de l'exécuter au nom de l'ensemble des membres du groupement.

Dans ces deux cas, lorsqu'il est instauré une commission constitutive des achats, la convention constitutive peut prévoir qu'il s'agit de celle du coordonnateur.

Lorsqu'une collectivité territoriale ou un établissement public local autre qu'un établissement public social ou médico-social participe au groupement et que le coordonnateur ne dispose pas d'une commission d'appel d'offres, il en constitue une pour les besoins du fonctionnement du groupement.

Monsieur le Président *indique quel est l'objet de cet exposé. Il indique que cela relève du même sujet et qu'il faut désigner deux personnes représentant la CCT pour participer la commission consultative*

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_00BIS-DE

des achats, un titulaire et un suppléant. Ainsi, il propose Monsieur Jean RODRIGUEZ en tant que titulaire et Monsieur Alexandre BAUDOUIN en tant que suppléant. Le Président demande s'il y a des commentaires sur cet exposé, puis fait procéder au vote. Le Président le met aux voix. Sans contre, ni abstention, vote à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
DÉCIDE que la commission consultative des achats sera constituée d'un représentant élu (1 titulaire et 1 suppléant) parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres, et d'un représentant pour chacun des autres membres du groupement désigné selon les modalités qui leur sont propres ;
DÉSIGNE, pour le compte de la Communauté de communes de la Ténarèze :
Monsieur Jean RODRIGUEZ (titulaire) et Monsieur Alexandre BAUDOUIN (suppléant).

La délibération n°2022.01.07 : **SPANC – CONTRÔLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIFS –** ***Arrivée de Monsieur Michel MESTÉ***

Monsieur le Président rappelle la délibération en date du 7 octobre 2021 portant « Rapport annuel d'activité sur les prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2020 et consultation marché de contrôle » qui prenait acte du lancement du marché de prestation des contrôles en procédure adapté.
Il expose qu'à l'issue de la consultation, ce marché a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général. Une redéfinition du marché est en effet nécessaire pour permettre une mise en concurrence suffisante et une meilleure gestion financière du service.
Monsieur le Président propose donc de relancer une consultation pour cette prestation de services selon une procédure en appel d'offres ouvert et un marché basé sur le principe de tranches conditionnelles annuelles.
Il informe qu'il sera nécessaire de réévaluer le budget de ce service public ainsi que les tarifs des contrôles pour les usagers lors de la prochaine campagne 2022 – 2027.

Monsieur le Président *indique quel est l'objet de cet exposé et demande l'intervention de* ***Monsieur Olivier Paul****. Celui-ci rappelle que ce sujet avait été débattu longuement en séance plénière. Il informe que le marché s'est terminé sur le suivi des assainissements non collectifs et qu'un marché a été relancé pour reconduire les contrôles d'assainissements non collectifs. Il explique que la CCT se retrouve avec des montants d'offres plus élevés que prévus et que ceux-ci ne sont ni dans le bon seuil ni dans la bonne procédure. Une procédure adaptée avait été choisie. Donc il est proposé d'autoriser le Président à relancer le marché en appel d'offres et l'autoriser à signer ce marché (après attribution par la CAO) dans la limite d'un montant global de 280 000 € HT pour l'ensemble du marché 2022-2027. Le Président demande s'il y a des commentaires sur cet exposé puis fait procéder au vote. Le Président le met aux voix. Sans contre, ni abstention, vote à l'unanimité.*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
PREND ACTE du lancement d'un nouveau marché en appel d'offres ouvert pour le contrôle des installations d'assainissement non collectifs, conformément au cahier des charges ci-annexé ;
DIT que le marché sera attribué par la Commission d'Appel d'Offres ;
AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché dans la limite du montant global de 280 000,00€ H.T pour l'ensemble du marché de 2022-2027, y inclus l'affermissement des tranches optionnelles ;
AUTORISE Monsieur le Président à signer les avenants, le cas échéant, dans la limite de 5% du montant du marché comme prévu par le code de la commande publique ;
AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents pour mener à bien l'exécution de cette délibération.

La délibération n°2022.01.08 :
CENTRE SALVANDY : PHASAGE DES TRAVAUX ET PLAN DE FINANCEMENT – Rectificatif erreur matérielle
Monsieur le Président rappelle que la délibération CENTRE SALVANDY : PHASAGE DES TRAVAUX ET PLAN DE FINANCEMENT a été approuvée lors du Conseil Communautaire du 07 dé-

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_00BIS-DE

cembre 2021. Cette délibération comporte un tableau récapitulatif du plan de financement pour les demandes de DETR 2022 et 2023. Le tableau présenté et débattu en séance plénière était exact, par contre une erreur matérielle s'est glissée en reportant ce tableau lors de l'établissement du texte de la délibération pour la séance publique.

Il convient de remplacer le tableau ci-après :

Dépenses prévisionnelles	**Montant €/HT**
Travaux zone A1 (Bâtiment Ouest)	2 790 610,00 €
Travaux zone A2 (Bâtiment Ouest)	1 000 000,00 €
Travaux zone G (parking nord)	146 680,00 €
Travaux provisoires (entrée + rampe)	120 610,00 €
Maitrise d'œuvre - Etudes - Autres charges	509 449,55 €
Total	**4 567 349,55 €**

Recettes prévisionnelles	**Montant €**
Etat - DETR (Millésime 2022) Zone A1	500 000,00 €
Etat DETR (Millésime 2023) Zones A2 + G + provisoires	500 000,00 €
Autres financeurs à solliciter	
Autofinancement	3 567 349,55 €
Total	**4 567 349,55 €**

Par le tableau suivant :

Dépenses prévisionnelles	**Montant €/HT**
Travaux zone A1 (Bâtiment Ouest)	1 790 610,00 €
Travaux zone A2 (Bâtiment Ouest)	1 000 000,00 €
Travaux zone G (parking nord)	146 680,00 €
Travaux provisoires (entrée + rampe)	120 610,00 €
Maitrise d'œuvre - Etudes - Autres charges	509 449,55 €
Total	**3 567 349,55 €**

Recettes prévisionnelles	**Montant €**
Etat - DETR (Millésime 2022) Zone A1	500 000,00 €
Etat DETR (Millésime 2023) Zones A2 + G + provisoires	500 000,00 €
Autres financeurs à solliciter	
Autofinancement	2 567 349,55 €
Total	**3 567 349,55 €**

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_00BIS-DE

Le texte de la délibération et les autres tableaux restant inchangés, à savoi

Monsieur le Président rappelle qu'une réflexion sur le réaménagement complet du Centre Salvandy a été engagée sous le précédent mandat et qu'un groupement de maîtrise d'œuvre a été retenu en date du 25 septembre 2019 pour travailler sur ce projet. Plusieurs esquisses ont été produites en fonction des différentes hypothèses de travail qui ont évolué.
Plus récemment, une présentation du projet pour le centre Salvandy a été faite aux services de l'Etat en février 2021. Lors de cet échange, ces derniers ont informé la Communauté de communes de la Ténarèze de l'impossibilité d'inscrire cette opération dans le cadre du plan de relance du fait de son montant et de son délai d'achèvement qui ne correspondait pas aux attendus du plan de relance.

Le projet doit donc s'inscrire dans la programmation des crédits ordinaires départementaux (DETR et DSIL). Afin de pouvoir bénéficier de ces crédits, il est impératif de phaser le projet afin de pouvoir faire une attribution échelonnée de crédits sur plusieurs années.

Phasage de l'ensemble du projet

Après un premier rendu des architectes conseil de l'Etat, proposant un principe de phasage par ailes du bâtiment, la CCT a missionné la maîtrise d'œuvre pour réaliser un phasage technique et en déterminer les enveloppes financières par phase. Ce phasage doit permettre à la fois de présenter des tranches de travaux successives et techniquement fonctionnelles et, dans le même temps, de présenter un échelonnement du montant de travaux sur l'ensemble de la durée du chantier. Par ailleurs, ce phasage doit impérativement permettre l'installation du Tribunal de proximité pour la fin de l'année 2024.

Le phasage technique proposé découpe l'ensemble du chantier en 9 zones géographiques (A à I) et en 6 phases successives (déconstruction et 5 phases de réhabilitation et aménagements).

Les 9 zones de travaux permettant de phaser la réalisation

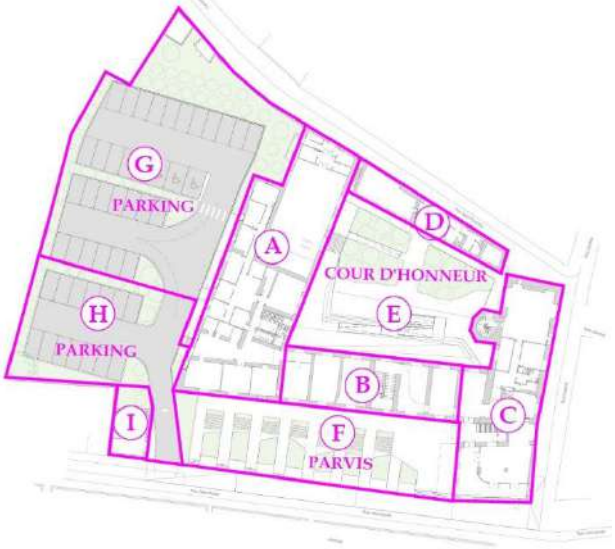

Le montant des travaux défini pour chacune des 9 zones permet de définir le montant par phases.

Montant des travaux par zone et par phase en Euros HT

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_00BIS-DE

Salvandy

phasage
montant des travaux

		Durée	montant / phase	Démolition désamiantage	Zone A - Aile Ouest	Zone A - provisoire / entrée	Zone A - provisoire / rampe	Zone B - Aile Sud / bâtiment classique	Zone C - Aile Est - XVème	Zone D - Aile Nord / Petit bâtiment	Zone F - Cour d'honneur	Zone G - Parvis	Zone G - parking Nord	Zone H - base de vie	Zone H - parking sud	Zone I - maisons
				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
phase 0	démolition désamiantage	6 mois	482 617	482 617												
phase 1	zone A + zone G + zone H base vie + prov entrée + prov rampe	18 mois (16+2)	3 162 900		2 790 610	100 720	19 890						146 680	105 000		
phase 2	zone B	12 mois (10+2)	1 353 180					1 353 180								
phase 3	zone C	14 mois (12+2)	2 275 100						2 275 100							
phase 4	zone D + zone E + zone F	12 mois (10+2)	767 480							230 550	251 160	285 770				
phase 5	zone H paking + Zone I	12 mois (10+2)	326 020												59 990	266 030
	valeur BT01 juillet 2019	**74 mois**	**8 367 297**													

Avec ce séquençage du chantier la Communauté de communes à la capacité de présenter des demandes de crédits à l'Etat échelonnées sur les 6 années à venir (millésimes 2022 à 2027). Ces demandes seront chaque année de 500 000€ (plafond DETR) sauf pour la dernière année (133 015€).

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes bénéficie déjà de l'octroi d'une DETR (2021) d'un montant de 355 936 €, au taux de 50%, pour la déconstruction et le désamiantage de Salvandy.

L'Etat serait le principal financeur, et des demandes d'aides complémentaires seront faites auprès des autres financeurs publics pour leurs domaines de compétence.
A ce jour, le « tour de table » reste à préciser et à conforter avec les autres financeurs.

Plan de financement de l'ensemble du projet avec les différentes phases financière (hors acquisition et dépenses déjà payées)

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_00BIS-DE

Phases		durée	Dépenses HT	dont travaux (HT)	dont honoraires (HT)	subvention		Dépenses TTC
0	**Déconstruction et installation**	*6 mois*						
	Déconstruction & désamiantage		482 617,00	482 617,00		355 936,50	DETR 2021 (acquise)	579 140,40
	Zone H - Base de vie		105 000,00	105 000,00				126 000,00
	honoraires MOE (10%)		58 761,70		58 761,70			70 514,04
	honoraires autres (AMO OPC CT SPS DO...)		102 000,00		102 000,00			122 400,00
	Eugène (pour mémoire)		1 875,00		1 875,00			2 250,00
	total		***750 253,70***	***587 617,00***	***160 761,70***			**900 304,44**
1	**Batiment Est (tribunal)**	*16 mois*						-
	Zone A1 - Tribunal		1 790 610,00	1 790 610,00	1 875,00	500 000,00	DETR 2022	2 148 732,00
	Zone A2 - Salle conférences		1 000 000,00	1 000 000,00		500 000,00	DETR 2023	1 200 000,00
	Zone A - Entrée provisoire	*2 mois*	100 720,00	100 720,00				120 864,00
	Zone A - Rampe provisoire	*2 mois*	19 890,00	19 890,00				23 868,00
	Zone G - Parking Nord		146 680,00	146 680,00				176 016,00
	honoraires MOE (10%)		305 790,00		305 790,00			366 948,00
	honoraires autres (AMO OPC CT SPS DO...)		102 000,00		102 000,00			122 400,00
	total		***3 465 690,00***	***3 057 900,00***	***409 665,00***			**4 158 828,00**
2	**Bâtiment Sud (allées)**							-
	Zone B	*12 mois*	1 353 180,00	1 353 180,00		500 000,00	DETR 2024	1 623 816,00
	honoraires MOE (10%)		135 318,00		135 318,00	200 000,00	CR DRAC Leader (MH)	162 381,60
	honoraires autres (AMO OPC CT SPS DO...)		102 000,00		102 000,00			122 400,00
	total		***1 590 498,00***	***1 353 180,00***	***237 318,00***			**1 908 597,60**
3	**Bâtiment Est**	*14 mois*						-
	Zone C1 - Bâtiment Est		1 756 810,00	1 756 810,00		500 000,00	DETR 2025	2 108 172,00
	Zone C2 - Cafétéria		518 290,00	518 290,00		500 000,00	DETR 2026	621 948,00
4	**Bâtiment Nord, cour, parvis**							-
	Zone D - Petit Bâtiment Nord	*12 mois*	230 550,00	230 550,00		504 400,00	CR DRAC Leader (MH)	276 660,00
	Zone E - Cour d'honneur	*12 mois*	251 160,00	251 160,00		93 744,00	CR - Grand Site	301 392,00
	Zone F - Parvis	*12 mois*	285 770,00	285 770,00				342 924,00
	honoraires MOE (10%)		304 258,00		304 258,00			365 109,60
	honoraires autres (AMO OPC CT SPS DO...)		102 000,00		102 000,00			122 400,00
	total		***3 448 838,00***	***3 042 580,00***	***406 258,00***			**4 138 605,60**
5	**Parking sud, maison**							-
	Zone H - Parking Sud		59 990,00	59 990,00				71 988,00
	Zone I (Maison 14)		266 030,00	266 030,00		133 015,00	DETR 2027	319 236,00
	honoraires MOE (10%)		5 448,75		5 448,75			6 538,50
	honoraires autres (AMO OPC CT SPS DO...)		101 742,55		101 742,55			122 091,06
	total		***433 211,30***	***326 020,00***	***107 191,30***			**519 853,56**
								11 626 189,20
			total projet	total travaux	total honoraires	**total subventions**		
		HT	**9 688 491,00**	8 367 297,00	1 321 194,00	**3 787 095,50**		
		TTC	**11 626 189,20**	10 040 756,40	1 585 432,80			

Phase 1 - Tribunal de Proximité et salle de conférence

Monsieur le Président rappelle les exigences des magistrats pour une installation dans les nouveaux locaux fin 2024.
Monsieur le Président informe le Conseil communautaire de la visite du site par les Présidents de la Cour d'Appel d'Agen ainsi que du travail de concertation qui ont lieu le 18 octobre 2021. Ceux-ci ont fait part de leur accord (cf. courrier ci-annexé) sous réserve des conditions de réalisation, du respect du cahier des charges et du calendrier.

La première phase du projet doit donc réhabiliter l'ensemble du bâtiment ouest et la partie nord du parking attenant, afin de permettre l'installation du Tribunal fin 2024.
Cette phase permettra par ailleurs de mettre en place l'ensemble des installations techniques nécessaires pour la totalité du site (eau, électricité, chauffage, téléphonie…).
Outre le Tribunal, cette aile comportera la salle de conférence et des bureaux qui seront mis en location.

Phase 1 – Demandes DETR 2022 et 2023

Afin d'optimiser son financement cette phase sera découpée en 2 sous-parties (zone A1 et zone A2) pour demander l'aide de l'Etat sur les millésimes 2022 et 2023.

La demande de DETR correspondant à la première partie de la phase 1 (zone A1) doit être déposée ce mois de décembre 2021 pour une attribution au titre de l'année 2022. La demande de DETR de la seconde partie de la phase 1 (zone A2) sera déposée pour le millésime 2023.

Après correction de l'erreur matérielle, le plan de financement prévisionnel de la phase 1 s'établit ainsi dans l'attente de l'étude des autres financements mobilisables (Conseil Régional, Conseil Départemental…) :

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_00BIS-DE

Dépenses prévisionnelles	Montant €
Travaux zone A1 (Bâtiment Ouest)	1 790 610,00 €
Travaux zone A2 (Bâtiment Ouest)	1 000 000,00 €
Travaux zone G (parking nord)	146 680,00 €
Travaux provisoires (entrée + rampe)	120 610,00 €
Maitrise d'œuvre - Etudes - Autres charges	509 449,55 €
Total	**3 567 349,55 €**

Recettes prévisionnelles	Montant €
Etat - DETR (Millésime 2022) Zone A1	500 000,00 €
Etat DETR (Millésime 2023) Zones A2 + G + provisoires	500 000,00 €
Autres financeurs à solliciter	
Autofinancement	2 567 349,55 €
Total	**3 567 349,55 €**

Lors de sa séance publique du 14 décembre 2021, le Conseil communautaire a :
VALIDÉ le principe de phasage des travaux de réhabilitation du centre Salvandy ;
APPROUVÉ le plan de financement prévisionnel de la phase 1 pour les demandes d'aides DETR 2022 et 2023 ;
PRIS ACTE du dépôt à intervenir des demandes de financement telles qu'exposées ci-dessus et pour lesquelles Monsieur le Président est déjà autorisé dans le cadre de ses délégations ;
AUTORISÉ Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien l'exécution de cette délibération.

Monsieur le Président *indique quel est l'objet de cet exposé et explique qu'il faut faire un rectificatif sur une erreur matérielle (1ère ligne sur des travaux de la zone A1 sur laquelle s'est glissée une erreur entre la séance plénière et la publique du (14 décembre 2021)) et de remplacer le montant de 2 790 610 € par le montant correct qui est de 1 790 610 €. Le Président demande de prendre en compte cette rectification. Le Président demande s'il y a des commentaires sur cet exposé, puis fait procéder au vote. Le Président le met aux voix. Sans contre, ni abstention, vote à l'unanimité.*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité**
RECTIFIE cette erreur matérielle et **CORRIGE** le plan de financement présenté,
AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien l'exécution de cette délibération.

La délibération n°2022.01.09 : **ACQUISITION DU BATIMENT DES CÈDRES – CRÉATION D'UN PÔLE ADOS**
Monsieur le Président expose au Conseil communautaire qu'il convient de reloger les services de la Ludothèque, de la Casa ainsi que ceux de l'accueil jeunes.
L'objectif est double, il s'agit, d'une part, de libérer les locaux des anciens bains douches pour les restituer à la commune de Condom et, d'autre part, de créer un véritable pôle ados en regroupant ces services sur un même site et en améliorant *de facto* le service donné.
Un bâtiment a été identifié comme correspondant aux besoins de ce futur pôle ados en termes, notamment, de situation géographique (proche des publics amenés à le fréquenter), de surface disponible, d'accès à un espace extérieur.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_00BIS-DE

Il s'agit du bâtiment situé au 14, rue Jules Ferry, 32100 Condom, cadastré section AI n°172 d'une superficie de 1003m² environ appartenant à la commune de Condom (la surface sera ajustée en fonction des documents d'arpentage à venir). La parcelle se décompose comme suit :

- Une grande cour enherbée d'environ 400m², ombragée grâce à un très grand cèdre,
- Une dépendance de 90m² servant de garage et de remise avec mur en pierre.
- Un bâtiment accueillant les locaux du RASED, de la médecine scolaire et une locataire.
  - ✓ Avec un sous-sol faisant office de cave,
  - ✓ Présence d'une chaufferie gaz dans un local coupe-feu. Le reste de l'espace est en pierre et terre. Surface approximative 80m²,
  - ✓ Au RDC, un hall d'entrée avec escalier, un couloir central de desserte, un bureau de 20 m² donnant sur la cour, un espace d'attente de 9,5m², deux bureaux de 12m² et 19m², un sanitaire et local ménage,
  - ✓ Au R+1, un palier avec escalier, une cuisine de 8m², deux bureaux de 21,5m² et 18m², un espace de jeu de 29,5m², un couloir de circulation et un sanitaire,
  - ✓ Au R+2, un appartement actuellement occupé comprenant un hall 8m², une cuisine de 8m², un salon salle à manger de 12,7m², trois chambres de 16m², 12m² et 9m², une salle de bain de 8m² et un couloir et sanitaire de 6m². L'appartement a une surface approximative de 81m².

Il n'y a pas à ce jour de plan détaillé du bâtiment. La surface estimée est de 82m² par niveau soit 240m² au total plus le sous-sol.

<u>Photo et plan de situation et du bâtiment :</u>

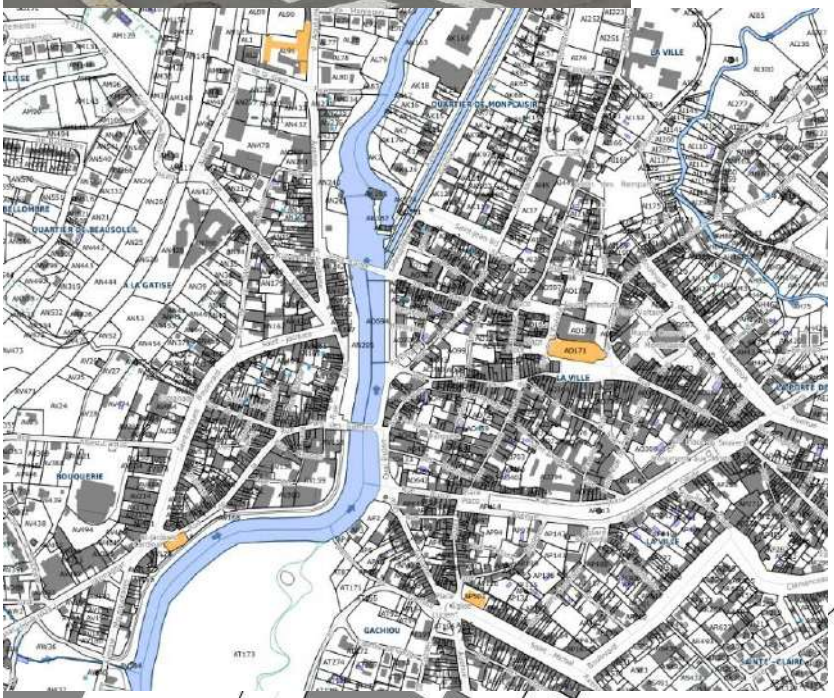

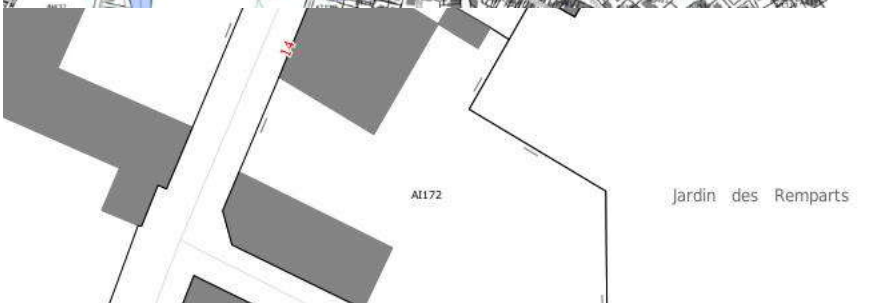

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_00BIS-DE

Monsieur le Président indique que ce bâtiment mis à la vente par la commune de Condom a été évalué par France Domaines pour un montant de 250 000 euros (hors honoraires et frais divers). Cette évaluation demandée par la commune de Condom est annexée à la présente délibération.
Les coûts de réaménagement ont été évalués à 150 000 euros H.T.

Monsieur le Président *indique quel est l'objet de cet exposé et dit qu'il serait possible de regrouper la ludothèque, la Casa, le PIJ, tout le Pôle ados pour les enfants de 11 à 14 ans et de 14 à 18 ans. Il précise que la commune de Condom vend ce bien et qu'est joint à l'exposé, l'évaluation des domaines. Il ajoute que d'un commun accord avec la commune de Condom, il y aurait possibilité que la commune de Condom vende et que la CCT l'achète. Il indique que ce bâtiment présente pas mal d'avantages car d'une part il ne présente pas beaucoup de réparations à faire, et d'autre part il bénéficie d'extérieurs qui permettront aux enfants de s'aérer tout en étant protégés du danger. Il dit que quelques vues du bâtiment suivent. Il demande s'il y a des commentaires sur cet exposé.*
Monsieur Denis GAUBE *demande où vont être relogées les personnes qui occupent actuellement ce bâtiment (à savoir le Rased, la Médecine scolaire etc) quand la Communauté de communes aura fait l'acquisition de ce bâtiment.*
Monsieur Le Président *demande à Monsieur Jean-François ROUSSE s'il souhaite répondre à la question de Monsieur Denis GAUBE.*
Monsieur Jean-François ROUSSE *répond que ces personnes vont être relogées là où était la CPAM à côté de la salle Omnisport.* ***Monsieur Denis GAUBE*** *demande s'il est possible de joindre à la délibération l'estimation faite par les Domaines. Monsieur Le Président répond que celle-ci est jointe.*
Monsieur Denis GAUBE *s'excuse de ne pas l'avoir vue. Il ajoute que le 24 mars 2021 a été fait une réunion à la CCT intitulée « Commission de finances élargie » au cours de laquelle avait été présentée un tableau avec les dépenses d'investissements et leur durée pendant toute la mandature. Il dit qu'il trouve bizarre que ce genre d'investissement ne figurait pas dans ce tableau.*
Monsieur Le Président *lui répond que l'achat de ce bâtiment n'était pas prévu au moment de la réalisation du tableau car on ne savait pas à cette date-là que ce bâtiment serait à la vente et qu'aujourd'hui il s'agit d'une opportunité.*
Monsieur Denis GAUBE *dit qu'à la séance plénière on lui a dit que ce projet de repositionnement datait depuis longtemps.*
Monsieur le Président *confirme. Il ajoute que ce bâtiment est un projet qui date depuis longtemps mais qu'aucun bâtiment ne correspondait aux attentes ou qui n'était hélas pas à vendre. Monsieur Le Président dit qu'il pense avoir trouvé la parade pour faire avancer le dossier du Pole ados car il pense que ce projet pourrait voir le jour dans l'année, début 2023 les ados pourraient y être accueillis.*
Monsieur Denis GAUBE *dit qu'il a posé la question lors de la plénière. Il lui redemande pour combien d'enfants ce projet s'adresse-t-il.*
Monsieur Le Président *lui répond que cela avait été répondu la dernière fois et qu'on est en surnombre d'enfants et qu'il faut en refuser. Il y a plus de 20 enfants et que la capacité d'accueil a atteint son maximum.*
Monsieur Denis GAUBE *le remercie.*
Madame Frédérique Brossard intervient et dit qu'en plénière quand elle a répondu sur les 20 enfants, elle précise que les 20 enfants concernent juste l'accueil des 11-14 ans et qu'il y a en aura davantage avec la ludothèque (qui concerne pas mal d'autres enfants) et l'accueil jeunes (c'est aussi d'autres jeunes supplémentaires qui ont au-dessus de 14 ans).
Monsieur Le Président *demande s'il y a d'autres commentaires sur cet exposé, puis fait procéder au vote. Monsieur Denis GAUBE et Annie DHAINAUT sont contres. Madame Sophie PUJOS s'abstient. L'exposé est adopté.*

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_00BIS-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **par 36 voix pour, 2 voix contre de Denis GAUBE et Annie DHAINAUT, et 1 abstention de Sophie PUJOS (suppléante d'Henri BOUÉ),**
DÉCIDE de l'acquisition du bâtiment des Cèdres dont parcelle extérieur pour un montant de 250 000 euros hors frais ;
AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte notarié (et la promesse d'achat/vente le cas échéant) à intervenir ;
AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tout document pour mener à bien l'exécution de cette délibération.

La délibération n°2022.01.10 : **CRÉATION DE DEUX EMPLOIS**

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire que, conformément à l'article 34 de la loi n °84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.
La délibération doit préciser le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé, ainsi que le temps de travail du poste.
Monsieur le Président rappelle les délibérations en date du 10 décembre 2020 qui permettaient, pour l'une d'elles, l'embauche d'une personne dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences jeunes pour un poste de secrétaire de direction et, pour l'autre, l'embauche d'une personne dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences pour un poste de chargée de communication.

Monsieur le Président expose qu'il convient maintenant :
- de créer un poste de chargée de communication ouvert au cadre d'emplois d'adjoint administratif territorial, à temps complet ;
- de créer un poste de secrétaire de direction ouvert au cadre d'emplois d'adjoint administratif territorial, à temps complet.

Monsieur le Président *indique quel est l'objet de cet exposé. Il s'agit maintenant de créer les postes pour les mettre au tableau des cadres d'emploi, un chargé de communication et un poste de secrétaire de direction. Il demande s'il y a des commentaires sur cet exposé, puis fait procéder au vote. Monsieur le Président le met aux voix. Monsieur Xavier FERNANDEZ, Monsieur Denis GAUBE sont contre. Madame Annie DHAINAUT et Madame Patricia ESPERON s'abstiennent. L'exposé est adopté.*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **par 35 voix pour, 2 voix contre de Denis GAUBE et Patricia ESPERON par procuration pour Xavier FERNANDEZ, et 2 abstentions d'Annie DHAINAUT et Patricia ESPERON ;**
CRÉE un poste de chargée de communication ouvert au cadre d'emplois d'adjoint administratif territorial, à temps complet ;
CRÉE un poste de Secrétaire de Direction ouvert au cadre d'emplois d'adjoint administratif territorial, à temps complet ;
DIT que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés à ces emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits aux chapitres prévus à cet effet, au budget principal 2022.
DIT que le tableau des effectifs est mis à jour en conséquence ;
AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

.

La délibération n°2022.01.11 : **OUVERTURE DE CRÉDITS POUR PAIEMENTS ANTICIPÉS**

Monsieur le Président rappelle l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que *« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_00BIS-DE

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.
Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.
Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus (…) ».

Conformément aux textes applicables susvisés,

***Monsieur le Président** indique quel est l'objet de cet exposé. Il rappelle ce qu'il avait dit lors de la séance plénière à savoir qu'il est nécessaire de venir rechercher en début d'année 25% de la somme qui avait été prévu au budget de l'année d'avant en attendant le vote du budget. Il précise qu'en 2021 il y avait au chapitre 20, 444 222 € ce qui fait 111 000 € (arrondis) à 25%, au chapitre 204 il y avait 755 498 € ce qui fait 188 874 € à 25%, au chapitre 21 il y avait 3 382 427 ce qui fait 845 606 € à 25% et au chapitre 23 il y avait 1 685 084 ce qui fait 421 271 à 25%. Il précise que cet exercice se fait aussi en mairie pour ne pas être bloqué.*
***Monsieur Le Président** demande s'il y a des commentaires sur cet exposé, puis fait procéder au vote. Le Président le met aux voix. Sans contre, ni abstention, vote à l'unanimité.*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
AUTORISE Monsieur le Président, à engager, liquider et mandater jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2022, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section du budget 2021, conformément au tableau ci-après :

CHAPITRE	*BP 2021*	*25%*
20	*444 222.52€*	*111 055.63€*
204	*755 498.45€*	*188 874.61€*
21	*3 382 427.23€*	*845 606.81€*
23	*1 685 084.53€*	*421 271.13€*

DIT que ces crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2022 lors de son adoption.

La délibération n°2022.01.11BIS : **OUVERTURE DE CRÉDITS POUR PAIEMENTS ANTICIPÉS**
Lors de la séance du 18 février 2022, le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président a rappellé l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que *« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*
Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_00BIS-DE

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.
Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.
Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus (…) ».

Conformément aux textes applicables susvisés,

Chapitre	***BP 2021***	***25%***
20	***344 369.00€***	***86 092.25€***
204	***302 661.35€***	***75 665.33€***
21	***3 357 085.82€***	***841 971.45€***
23	***1 659 450.25€***	***414 862.56€***

Répartie comme suit :

CHAPITRE	***PROJET***	***ARTICLE***	***MONTANT***
20	*PLUIH*	*202*	*4 080.00€*
20	*Pont de Beaucaire*	*2031*	*4 500.00€*
20	*Relevé topographique*	*2031*	*7 962.00€*
20	*OPAH RR*	*2031*	*25 236.00€*
20	*Etude projet Coworking*	*2031*	*4 200.00€*
20	*Parution PLUIH*	*2033*	*262.84€*
		Besoin au chapitre 20	***46 240.84€***
204	*FISAC*	*20423*	*43 469.84€*
		Besoin au chapitre 204	***43 469.84€***
21	*Réalisation graphique*	*2168*	*1 800.00€*
21	*Matériel et outillage technique*	*2158*	*16 152.00€*
21	*Véhicule Service technique*	*2182*	*521.29€*
21	*Matériel informatique service développement*	*2183*	*2 569.52€*
21	*Mobilier service développement*	*2184*	*743.52€*
		Besoin au chapitre 21	***21 786.33€***
23	*Démolition/reconstruction Pont Beaucaire*	*2313*	*175 000.00€*
		Besoin au chapitre 23	***175 000.00€***

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
AUTORISE *Monsieur le Président, à engager, liquider et mandater jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2022, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section du*

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_00BIS-DE

budget 2021, conformément au tableau ci-après :
***DIT** que ces crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2022 lors de son adoption.*

La délibération n°2022.01.12 : **DÉBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE.**

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire que l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021, prise en application de l'article 40 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, impose aux employeurs publics, de participer au financement d'une partie des garanties de la protection sociale complémentaire de leurs agents quel que soit leur statut.

Elle introduit également l'organisation obligatoire, au plus tard le 18 février 2022, d'un débat au sein de chaque assemblée délibérante sur les garanties accordées aux agents en matière de Protection Sociale Complémentaire.

Ainsi, les employeurs publics participeront désormais au financement d'au moins la moitié des garanties de protection sociale complémentaire souscrites par leurs agents et destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident (complémentaires santé), à hauteur d'au moins 50 % d'un montant de référence qui sera fixé par décret en Conseil d'Etat.

De plus, les collectivités et établissements publics participeront au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès (prévoyance) auxquelles souscrivent leurs agents, à hauteur d'au moins 20 % d'un montant de référence qui sera fixé par décret en Conseil d'Etat.

L'ordonnance précitée entre en vigueur le 1er janvier 2022. L'obligation de participation des employeurs à hauteur d'au moins 50 % de la protection sociale complémentaire santé s'impose à compter du 1er janvier 2024 pour la Fonction publique d'Etat, sauf pour les employeurs qui disposent d'une convention de participation en cours au 1er janvier 2022.

La participation au financement de la prévoyance ne pourra être inférieure à 20 % d'un montant de référence qui sera fixé par décret.

Le décret d'application précisera également les garanties minimales comprises dans le contrat « prévoyance ».

Cette obligation de prise en charge va s'appliquer progressivement pour les employeurs territoriaux :

- dès le 1er janvier 2025 pour la participation à la prévoyance,
- et au 1er janvier 2026 en ce qui concerne la participation à la complémentaire santé.

Si une convention de participation est en cours (au 1er janvier 2025 pour la prévoyance ou au 1er janvier 2026 pour la santé) les obligations posées par l'ordonnance ne débuteront qu'à la fin de la convention de participation initialement en place.

L'ordonnance précise également les différents contrats de protection sociale complémentaire auxquels les employeurs peuvent adhérer ou conclure.

L'ordonnance ne prévoit pas de contenu au débat sur la protection sociale complémentaire, librement fixé par chaque employeur qui va procéder à ce débat.

Néanmoins, des points clés peuvent être présentés comme :

- les enjeux de la protection sociale complémentaire ;
- la compréhension des risques : les situations de perte de salaire en cas de congés pour raison de santé ;
- le point sur la situation actuelle au sein de la collectivité/établissement en matière de protection sociale complémentaire (contrat, participation employeur) ;
- la présentation du nouveau cadre : obligation de participation à la prévoyance et à la mutuelle des agents ;
- les objectifs quantitatifs et qualitatifs recherchés ;
- les ressources financières ;
- etc.

Un diaporama faisant une présentation synthétique est joint au présent exposé.

Monsieur le Président invite le Conseil communautaire à tenir le débat sur la protection sociale complémentaire des agents de la Communauté de communes de la Ténarèze.

***Monsieur le Président** indique quel est l'objet de cet exposé à savoir le débat sur la protection complémentaire santé pour les agents de la Communauté de communes de la Ténarèze. Il demande s'il y a des questions/commentaires/demandes de précisions sur cet exposé. Le Conseil communautaire dit*

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_00BIS-DE

que le débat de protection complémentaire des agents de la Communauté de communes de la Ténarèze a eu lieu.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
DIT que le débat sur la protection sociale complémentaire a eu lieu.

La délibération n°2022.01.13 : **PROCÉDURE DE CONSULTATION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU GERS DANS LE CADRE DE LA PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION ET D'UN CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCE EN MATIÈRE DE PROTECTION COMPLÉMENTAIRE SANTÉ**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil communautaire que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers (CDG 32) va lancer un appel public à concurrence en vue de conclure une convention de participation et un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative des employeurs publics territoriaux et de leurs agents, destiné à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident (risque « mutuelle santé ») pour un effet au 1er janvier 2023.
Monsieur le Président précise que pour envisager d'adhérer à cette convention afin de bénéficier de couvertures d'assurance santé de bonne qualité avec un prix attractif du fait de la mutualisation, il convient de donner un mandat préalable au CDG 32 afin de mener à bien la mise en concurrence pour les risques précités, étant entendu que l'adhésion à la convention de participation reste libre à l'issue de la consultation.

Monsieur le Président *indique quel est l'objet de cet exposé. Il s'agit d'une procédure de consultation du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gers dans le cadre de la passation d'une convention de participation et d'un contrat collectif d'assurance en matière de protection complémentaire santé.*
Il demande s'il y a des commentaires sur cet exposé, puis fait procéder au vote. Monsieur le Président le met aux voix. Sans contre, ni abstention, vote à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
VU les articles 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 et 88-3-I de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relatifs à la participation des employeurs publics à l'acquisition de garanties de protection sociale complémentaire par les agents qu'ils emploient,
VU l'article 25-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 qui dispose que « *les centres de gestion concluent, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin de couvrir pour leurs agents, au titre de la protection sociale complémentaire, les risques mentionnés au I de l'article 22 bis de la loi du 13 juillet 1983 précitée, des conventions de participation avec les organismes mentionnés au I de l'article 88-2 de la présente loi dans les conditions prévues au II du même article* ».
VU le décret n°2021-1474 du 8 novembre 2011 qui organise, notamment, les modalités pratiques de l'appel à concurrence pour conclure une convention de participation et son contrat collectif d'assurance associé,
Après avoir recueilli l'avis du comité technique du 06 décembre 2021 conformément à l'article 4 du décret précité,
VU la délibération du Conseil d'administration du CDG 32 en date du 14 décembre 2021 approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire pour le risque Santé,
VU les documents transmis, joints en annexe,

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
DÉCIDE de donner mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers pour le lancement d'un appel public à concurrence visant à conclure une convention de participation et son contrat collectif d'assurance pour le risque santé auprès d'un organisme d'assurance,
PREND ACTE que l'adhésion de la Communauté de communes de la Ténarèze à la convention de participation reste libre à l'issue de la consultation.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_00BIS-DE

Monsieur le Président *indique qu'ils arrivent au terme de cette séance publique et passe aux questions diverses.*
Monsieur Alexandre BAUDOIN *intervient pour savoir où en est l'acquisition de l'immeuble de l'Office de tourisme Place Saint Pierre. Le Président répond que ça avance même si la date de signature a dû être repoussée chez le notaire par rapport à des détails entre le propriétaire et un des locataires. Monsieur le Président dit qu'une nouvelle date doit être définie début mars.*
Monsieur Alexandre BAUDOIN *demande si le souci vient du fait que les locataires ne partent pas.*
Monsieur le Président *lui répond que ce n'est pas tout à fait par rapport au départ des locataires mais c'est par rapport à quelques soucis entre le propriétaire et un locataire.*
Monsieur Alexandre BAUDOIN *demande ensuite quand vont démarrer les travaux de Salvandy qui auraient dû démarrer en janvier.*
Monsieur Le Président *lui répond que les travaux vont débuter semaine prochaine et qu'un article est paru dans la presse.*
Monsieur Denis GAUBE *demande pourquoi quand on passe devant le restaurant la Taula (anciennement Table des Cordeliers) cela donne l'impression d'être fermé.*
Monsieur le Président *lui répond qu'il suffit juste d'aller y manger pour savoir que c'est ouvert mais précise effectivement qu'il ne pense pas qu'il soit ouvert tous les jours.*
Monsieur Denis GAUBE *demande s'il y a eu quelques discussions avec lui et si le Chef est content de sa saison.*
Monsieur Le Président *répond par l'affirmative et annonce qu'il est satisfait de ses débuts dans l'établissement, même si le rythme de croisière n'est pas encore arrivé.*
Monsieur Denis GAUBE *relève qu'un article récent dans la Dépêche disait que le restaurant était fermé.*
Monsieur Le Président *lui répond que ce jour-là, il (le Président) a dû faire comme Monsieur Alexandre BAUDOIN et ne pas lire la presse.*
Monsieur Denis GAUBE *remercie.*
Monsieur Michel LABATUT *prend la parole pour répondre à Monsieur Denis Gaube. Il dit être allé récemment à la Taula et avoir discuté avec le patron. Il ajoute que cette période (janvier-février) est une période creuse et handicapante avec le passe sanitaire. Il ajoute qu'il y a du monde les midis même si les soirs sont plus calmes mais que tout fonctionne bien à la Taula.*

Sans autre question diverse, ***Monsieur le Président*** *remercie l'assemblée, il inique que plusieurs réunions vont se succéder avec notamment le DOB et le budget. Il clôture et lève la séance.*

Pour extrait conforme le 24 février 2022

Envoyé en préfecture le 29/04/2022
Reçu en préfecture le 29/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_01-BF

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

----------0----------

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : BAUDOUIN Alexandre et PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR L'EXERCICE 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui se rattachent à l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles de la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Envoyé en préfecture le 29/04/2022
Reçu en préfecture le 29/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_01-BF

DÉCLARE que le compte de gestion de la Communauté de communes de la Ténarèze dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil communautaire.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE
CONDOM EN ARMAGNAC

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 29/04/2022
Reçu en préfecture le 29/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_02BIS-BF

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
----------0----------
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSklFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : BAUDOUIN Alexandre et PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire le compte administratif 2021 ci-joint,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président et après que ce dernier ait quitté la salle et donc la visio-conférence, sous la présidence de Sandrine REDOLFI DE ZAN, Vice-Présidente, délibère sur le Compte Administratif de la Communauté de Communes de la Ténarèze de l'exercice 2021, après s'être fait présenter le Budget Primitif, et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

ADOPTE à l'unanimité le Compte Administratif de la Communauté de Communes de la Ténarèze pour l'exercice 2021.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE CONDOM (GERS)

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 29/04/2022
Reçu en préfecture le 29/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_03-BF

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

----------o----------

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : BAUDOUIN Alexandre et PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : APPROBATION DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver l'affectation du résultat ci-jointe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
APPROUVE l'affectation du Résultat ci-jointe.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE CONDOM EN ARMAGNAC

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 28/04/2022
Reçu en préfecture le 28/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_04BIS-BF

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
----------0----------
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.
ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,
ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,
ABSENTS : BAUDOUIN Alexandre et PEROTTO Aline,
PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,
SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR L'EXERCICE 2021 DU SPANC

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui se rattachent à l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles de la journée complémentaire,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Envoyé en préfecture le 28/04/2022
Reçu en préfecture le 28/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_04BIS-BF

DÉCLARE que le compte de gestion du SPANC de la Communauté de communes de la Ténarèze dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil communautaire.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 27/04/2022
Reçu en préfecture le 27/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_05-BF

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
----------0----------
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : BAUDOUIN Alexandre et PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU SPANC

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif ci-joint.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président et après que ce dernier ait quitté la salle sous la présidence de Sandrine REDOLFI DE ZAN, Vice-Présidente, délibère sur le Compte Administratif 2021 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif ci-joint, après s'être fait présenter le Budget Primitif,

ADOPTE à l'unanimité le Compte Administratif du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif pour l'exercice 2021 ci-joint.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE CONDOM EN ARMAGNAC

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 27/04/2022
Reçu en préfecture le 27/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_06-BF

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
----------o----------
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : BAUDOUIN Alexandre et PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : APPROBATION DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DU SPANC

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver l'affectation du résultat ci-jointe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
APPROUVE l'affectation du Résultat du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif ci-jointe.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
CONDOM EN ARMAGNAC

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 27/04/2022
Reçu en préfecture le 27/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_07-BF

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

----------o----------

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : BAUDOUIN Alexandre et PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : ADOPTION DU BUBGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE DU SPANC

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver le budget primitif 2022 du budget annexe du Service Public pour l'Assainissement Non Collectif (SPANC).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
APPROUVE le Budget Primitif du Budget Annexe 2022 du SPANC.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
CONDOM EN ARMAGNAC

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 28/04/2022
Reçu en préfecture le 28/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_08BIS-BF

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
----------o----------
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.
ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,
ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,
ABSENTS : BAUDOUIN Alexandre et PEROTTO Aline,
PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,
SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR L'EXERCICE 2021 DU LOTISSEMENT « ZI DE PÔME »

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui se rattachent à l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles de la journée complémentaire,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Envoyé en préfecture le 28/04/2022
Reçu en préfecture le 28/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_08BIS-BF

DÉCLARE que le compte de gestion du budget du Lotissement « Zi de Pôme » de la Communauté de communes de la Ténarèze dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil communautaire.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE
CONDOM EN ARMAGNAC

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 27/04/2022
Reçu en préfecture le 27/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_09-BF

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

----------0----------

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : BAUDOUIN Alexandre et PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU LOTISSEMENT « ZI DE PÔME »

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver le compte administratif 2021 du Budget Annexe du Lotissement de la ZI de Pôme ci-joint,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président et après que ce dernier ait quitté la salle, sous la présidence de Sandrine REDOLFI DE ZAN, Vice-Présidente, délibère sur le Compte Administratif du Budget Annexe du Lotissement de la ZI de Pôme de l'exercice 2021, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

ADOPTE à l'unanimité le Compte Administratif du Budget Annexe du Lotissement de la ZI de Pôme pour l'exercice 2021.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE CONDOM EN ARMAGNAC

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 27/04/2022
Reçu en préfecture le 27/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_10-BF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

----------o----------

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : BAUDOUIN Alexandre et PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : APPROBATION DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DU LOTISSEMENT « ZI DE PÔME »

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'approuver l'affectation du résultat ci-jointe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**

APPROUVE l'affectation du Résultat ci-jointe.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
LANNEPAX EN ARMAGNAC

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 27/04/2022
Reçu en préfecture le 27/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_11-BF

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

----------0----------

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : BAUDOUIN Alexandre et PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : APPROBATION DU BUBGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « ZONE INDUSTRIELLE DE PÔME »

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'approuver le budget primitif 2022 du budget annexe du Lotissement « ZI DE PÔME ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**

APPROUVE le Budget Annexe 2022 du lotissement ZI de Pôme.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE CONDOM EN ARMAGNAC

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 28/04/2022
Reçu en préfecture le 28/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_12BIS-BF

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

----------o----------

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : BAUDOUIN Alexandre et PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR L'EXERCICE 2021 POUR LA ZONE ARTISANALE DE VALENCE SUR BAÏSE

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui se rattachent à l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles de la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Envoyé en préfecture le 28/04/2022
Reçu en préfecture le 28/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_12BIS-BF

DÉCLARE que le compte de gestion du budget annexe de la ZA de Valence sur Baïse de la Communauté de communes de la Ténarèze dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil communautaire.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 27/04/2022
Reçu en préfecture le 27/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_13-BF

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

----------0----------

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : BAUDOUIN Alexandre et PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZA DE VALENCE SUR BAÏSE

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver le compte administratif 2021 du Budget annexe ZA de Valence sur Baïse ci-joint,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président et après que ce dernier a quitté la salle, sous la présidence de Sandrine REDOLFI DE ZAN, Vice-Présidente, délibère sur le Compte Administratif du Budget annexe ZA de Valence sur Baïse de l'exercice 2021 ci-joint, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

ADOPTE à l'unanimité le Compte Administratif du Budget annexe ZA de Valence sur Baïse pour l'exercice 2021 ci-joint.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 27/04/2022
Reçu en préfecture le 27/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_14-BF

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

----------o----------

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : BAUDOUIN Alexandre et PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : APPROBATION DE L'AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET ANNEXE ZA DE VALENCE SUR BAÏSE

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver l'affectation du résultat ci-jointe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**

APPROUVE l'affectation du Résultat du budget du Budget annexe ZA de Valence sur Baïse ci-jointe.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 05/05/2022
Reçu en préfecture le 05/05/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_15BIS-BF

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

----------0----------

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAÏNAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : BAUDOUIN Alexandre et PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE ZA DE VALENCE SUR BAÏSE

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'approuver le budget primitif 2022 du Budget annexe ZA de Valence sur Baïse ci-joint.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
APPROUVE le budget primitif du Budget annexe ZA de Valence sur Baïse pour 2022.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 28/04/2022
Reçu en préfecture le 28/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_16BIS-BF

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
----------0----------
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.
ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,
ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,
ABSENTS : BAUDOUIN Alexandre et PEROTTO Aline,
PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,
SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR L'EXERCICE 2021 BUDGET ANNEXE DE L'AERODROME DE HERRET

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui se rattachent à l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles de la journée complémentaire,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Envoyé en préfecture le 28/04/2022
Reçu en préfecture le 28/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_16BIS-BF

DÉCLARE que le compte de gestion du budget annexe de l'aérodrome de Herret de la Communauté de communes de la Ténarèze dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil communautaire.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 27/04/2022
Reçu en préfecture le 27/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_17-BF

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
----------0----------
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSklFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : BAUDOUIN Alexandre et PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE DE L'AÉRODROME DE HERRET

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe de l'Aérodrome d'Herret ci-joint.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président et après que ce dernier a quitté la salle, sous la présidence de Sandrine REDOLFI DE ZAN, Vice-Présidente, délibère sur le Compte Administratif du budget annexe de l'Aérodrome d'Herret de l'exercice 2021, après s'être fait présenter le Budget Primitif, et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

ADOPTE à l'unanimité le Compte Administratif du budget annexe de l'Aérodrome d'Herret pour l'exercice 2021 ci-joint.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 27/04/2022
Reçu en préfecture le 27/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_18-BF

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
----------0----------
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : BAUDOUIN Alexandre et PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : APPROBATION DE L'AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET ANNEXE DE L'AERODROME DE HERRET

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'approuver l'affectation du résultat ci-jointe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
APPROUVE l'affectation du Résultat du budget annexe de l'aérodrome de Herret ci-jointe.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
CONDOM EN ARMAGNAC

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 27/04/2022
Reçu en préfecture le 27/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_19-BF

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
----------0----------
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.
ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,
ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,
ABSENTS : BAUDOUIN Alexandre et PEROTTO Aline,
PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,
SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : APPROBATION DU BUBGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE DE L'AÉRODROME DE HERRET
Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'approuver le budget primitif 2022 du budget annexe de l'aérodrome d'Herret.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré **par 41 voix pour et une voix contre de GAUBE Denis,**
APPROUVE le budget primitif 2022 du budget annexe de l'aérodrome d'Herret.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 28/04/2022
Reçu en préfecture le 28/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_20BIS-BF

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
----------o----------
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.
ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,
ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,
ABSENTS : BAUDOUIN Alexandre et PEROTTO Aline,
PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,
SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR L'EXERCICE 2021 BUDGET SERVICE COMMUN

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui se rattachent à l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles de la journée complémentaire,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Envoyé en préfecture le 28/04/2022
Reçu en préfecture le 28/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_20BIS-BF

DÉCLARE que le compte de gestion du budget annexe du service commun de la Communauté de communes de la Ténarèze dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil communautaire.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 27/04/2022
Reçu en préfecture le 27/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_21-BF

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

----------o----------

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : BAUDOUIN Alexandre et PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET DU SERVICE COMMUN

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver le compte administratif 2021 du budget du Service Commun ci-joint,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président et après que ce dernier a quitté la salle, sous la présidence de Sandrine REDOLFI DE ZAN, Vice-Présidente, délibère sur le Compte Administratif du budget du Service Commun de l'exercice 2021 ci-joint, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

ADOPTE à l'unanimité le Compte Administratif du budget du Service Commun pour l'exercice 2021 ci-joint.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 27/04/2022
Reçu en préfecture le 27/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_22-BF

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

----------0----------

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : BAUDOUIN Alexandre et PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : APPROBATION DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET DU SERVICE COMMUN

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'approuver l'affectation du résultat ci-jointe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
APPROUVE l'affectation du Résultat du budget du Service Commun ci-jointe.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 28/04/2022
Reçu en préfecture le 28/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_25-BF

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

----------0----------

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : BAUDOUIN Alexandre et PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : TARIFICATION DU SERVICE COMMUN SECTEUR ADS POUR L'ANNÉE 2022

Vu l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création de services communs pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre et leurs communes membres ;

Vu la délibération en date du 30 mars 2015 portant création du service commun ;

Monsieur le Président rappelle que le service commun – secteur ADS est financé suivant les principes suivants :

- Chaque bénéficiaire du service commun participe financièrement en fonction du nombre et du type de dossiers instruits pour son compte ou le temps passé par le service pour assurer les missions demandées,
- Si le nombre prévisionnel de dossiers à instruire n'est pas atteint, les communes s'engagent à participer à l'équilibre financier du service en fonction de leur nombre d'habitants respectifs selon une clé de répartition définie comme suit : 50 % en fonction du nombre d'actes instruits et 50 % en fonction de la population.

Envoyé en préfecture le 28/04/2022
Reçu en préfecture le 28/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_25-BF

Pour faire suite au Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 29 mars 2022, il est proposé de reconduire les tarifs de l'année 2021 sans modification, à savoir :

Certificat urbanisme informatif (CUa)	Certificat urbanisme opérationnel (CUb)	Déclaration préalable (DP)	Permis de construire (PC)	Permis de démolir (PD)	Permis d'aménager (PA)
38 €	120 €	169 €	285 €	240 €	360 €

Il est également proposé le tarif horaire suivant pour des missions particulières :

- 34.20 € de l'heure pour le secteur urbanisme.

Comme pour l'année précédente, il est proposé :

- de ne pas facturer les dossiers suivants : demandes instruites par l'Etat (ex : hôpital, postes ERDF, …), demandes de permis de démolir sur les communes n'ayant pas instauré l'obligation de permis de démolir, demandes étant annulées avant le démarrage de l'instruction ;
- de ne facturer qu'à 50 % du tarif les dossiers faisant l'objet d'un refus dès l'étude de recevabilité (ex : une déclaration préalable déposée alors que le projet doit faire l'objet d'un permis de construire,…).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
FIXE les tarifs et les modalités de facturation proposés ci-avant pour les adhérents au service commun - secteur ADS,
AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents relatifs à l'application de cette délibération.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE CONDOM EN ARMAGNAC

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 27/04/2022
Reçu en préfecture le 27/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_24-BF

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
----------o----------
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.
ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,
ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,
ABSENTS : BAUDOUIN Alexandre et PEROTTO Aline,
PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,
SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : TARIFICATION DU SERVICE COMMUN SECTEUR « PUBLICITÉ EXTÉRIEURE »

VU l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création de services communs pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre et leurs communes membres ;

VU la délibération en date du 30 mars 2015 portant création du service commun ;

VU la délibération en date du 28 janvier 2020 portant création du service commun – secteur « Publicité extérieure » ;

Monsieur le Président rappelle que le service commun – secteur « Publicité extérieure » est financé suivant les principes suivants :

- Chaque bénéficiaire du service commun participe financièrement en fonction du nombre et du type de dossiers instruits pour son compte ou du temps passé par le service pour assurer les missions demandées,
- Si le nombre prévisionnel de dossiers à instruire n'est pas atteint, les communes s'engagent à participer à l'équilibre financier du service en fonction de leur nombre d'habitants respectifs selon une clé de répartition définie comme suit : 50 % en fonction du nombre d'actes instruits et 50 % en fonction de la population.

Envoyé en préfecture le 27/04/2022
Reçu en préfecture le 27/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_24-BF

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants par type de dossier :

Déclaration préalable	**Autorisation préalable**	**Tarif horaire pour des missions particulières**
120 €	120 €	34,20 €/h

Il est également proposé :
- de ne pas facturer les dossiers suivants : demandes étant annulées avant le démarrage de l'instruction ;
- de ne facturer qu'à 50 % du tarif les dossiers faisant l'objet d'un refus dès l'étude de recevabilité (ex : une déclaration préalable déposée alors que le projet doit faire l'objet d'une autorisation préalable,...).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
FIXE les tarifs et les modalités de facturation proposés ci-avant pour les adhérents au service commun - secteur « Publicité extérieure ». Ces tarifs ne seront modifiés que par une nouvelle délibération.
AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents relatifs à l'application de cette délibération.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 27/04/2022
Reçu en préfecture le 27/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_23-BF

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
----------o----------
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : BAUDOUIN Alexandre et PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE COMMUN

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'approuver le budget primitif 2022 du Service Commun ci-joint.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
APPROUVE le budget primitif du Service Commun pour 2022.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE CONDOM EN ARMAGNAC

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 28/04/2022
Reçu en préfecture le 28/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_26BIS-BF

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
----------o----------
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : BAUDOUIN Alexandre et PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR L'EXERCICE 2021 BUDGET DE VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui se rattachent à l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles de la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Envoyé en préfecture le 28/04/2022
Reçu en préfecture le 28/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_26BIS-BF

DÉCLARE que le compte de gestion du budget annexe de valorisation des Crédits d'Economie d'Energie de la Communauté de communes de la Ténarèze dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil communautaire.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 27/04/2022
Reçu en préfecture le 27/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_27-BF

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
----------o----------
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : BAUDOUIN Alexandre et PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET VALORISATION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe de Valorisation des CEE ci-joint.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président et après que ce dernier a quitté la salle, sous la présidence de Sandrine REDOLFI DE ZAN, Vice-Présidente, délibère sur le compte administratif 2021 du budget annexe de Valorisation des CEE ci-joint, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré,

ADOPTE à l'unanimité le compte administratif 2021 du budget annexe de Valorisation des CEE ci-joint.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 27/04/2022
Reçu en préfecture le 27/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_28-BF

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

----------0----------

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : BAUDOUIN Alexandre et PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : APPROBATION DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET ANNEXE DE VALORISATION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'approuver l'affectation du résultat ci-jointe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
APPROUVE l'affectation du Résultat du budget annexe de valorisation des CEE ci-jointe.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 27/04/2022
Reçu en préfecture le 27/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_29-BF

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
----------o----------
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : BAUDOUIN Alexandre et PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE DE VALORISATION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'approuver le budget primitif 2022 du Budget annexe de valorisation des CEE ci-joint.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**

APPROUVE le budget primitif du Budget annexe de valorisation des CEE pour 2022.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 04/05/2022
Reçu en préfecture le 04/05/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2021_30-BF

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
----------0----------
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : BAUDOUIN Alexandre et PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR L'EXERCICE 2021 BUDGET PRODUCTION PHOTOVOLTAIQUE

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui se rattachent à l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles de la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Envoyé en préfecture le 04/05/2022
Reçu en préfecture le 04/05/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2021_30-BF

DÉCLARE que le compte de gestion du budget Production photovoltaïque de la Communauté de communes de la Ténarèze dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil communautaire.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE
CONDOM EN ARMAGNAC

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 04/05/2022
Reçu en préfecture le 04/05/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_31-BF

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.31

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

----------0----------

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSklFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : BAUDOUIN Alexandre et PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRODUCTION PHOTOVOLTAIQUE

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver le compte administratif 2021 du budget Production photovoltaïque ci-joint,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président et après que ce dernier a quitté la salle, sous la présidence de Sandrine REDOLFI DE ZAN, Vice-Présidente, délibère sur le Compte Administratif du budget Production photovoltaïque de l'exercice 2021, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré,

ADOPTE à l'unanimité le Compte Administratif du budget Production photovoltaïque pour l'exercice 2021.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE 32310 BOUDON EN ARMAGNAC

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 04/05/2022
Reçu en préfecture le 04/05/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_32-BF

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.32

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

----------0----------

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : BAUDOUIN Alexandre et PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : APPROBATION DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET PRODUCTION PHOTOVOLTAIQUE

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'approuver l'affectation du résultat ci-jointe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
APPROUVE l'affectation du Résultat du budget Production photovoltaïque ci-jointe.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE
CONDOM EN ARMAGNAC

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 04/05/2022
Reçu en préfecture le 04/05/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_33-BF

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
----------o----------
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : BAUDOUIN Alexandre et PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET PRODUCTION PHOTOVOLTAIQUE

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'approuver le budget primitif 2022 du Budget Production photovoltaïque ci-joint.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**

APPROUVE le budget primitif du Budget Production photovoltaïque pour 2022.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE * CONDOM EN ARMAGNAC *

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 27/04/2022
Reçu en préfecture le 27/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_34-BF

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

----------0----------

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BAUDOUIN Alexandre, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : FIXATION DES TAUX DE TAXE FONCIÈRE NON BÂTIE, DE TAXE FONCIÈRE BÂTIE DE CONTRIBUTION FONCIÈRE DES ENTREPRISES POUR 2022

En application des dispositions de l'article 1639A du Code Général des Impôts et de l'article L 1612-2 de Code général des Collectivités Territoriales, les Collectivités Territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux d'impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril de chaque année.

Toutefois, lorsque la communication aux collectivités locales des informations indispensables à l'établissement de leur budget, telle qu'elle est prévue aux articles L. 1612-2 et L. 1612-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, n'intervient pas avant le 31 mars, la notification aux services fiscaux s'effectue dans un délai de quinze jours à compter de la communication de ces informations.

Pour rappel, dans le cadre de la réforme de la Taxe d'Habitation, il n'est plus nécessaire de voter de taux de taxe d'habitation. En effet, pour les résidences secondaires et les contribuables encore assujettis, le taux voté en 2019 s'appliquera jusqu'en 2022, soit un taux de 15,83 %. Un nouveau vote pourra intervenir pour l'exercice 2023.

Monsieur le Président expose que conformément aux éléments présentés dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), et tout particulièrement compte tenu du niveau de service rendu et des investissements projetés, il est nécessaire d'augmenter les taux de 3,1%.

Envoyé en préfecture le 27/04/2022
Reçu en préfecture le 27/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_34-BF

Cependant, contrairement à ce qui avait été évoqué en commission finances, et dans le cadre dans le cadre de la réforme de suppression de la taxe d'habitation, les règles de liens entre les taux ont été modifiées.

Ainsi, des règles de plafonnement existent, le taux de CFE ne peut par rapport à l'année précédente, être augmenté dans une proportion supérieure à l'augmentation du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties ou, si elle est moins élevée, à celle du taux moyens pondéré des taxes foncières, soit à la plus importante de ces diminutions lorsque ces deux taux sont en baisse. La variation des taux de Taxe Foncière Bâti et de Taxe Foncière Non Bâtie N-1 sur l'ensemble intercommunal est de 0.958861. Le taux maximal de droit commun de CFE qui puisse être voté est donc de 30,63%, auquel on peut éventuellement ajouter les 0.59% de taux capitalisé, pour obtenir un taux maximal avec capitalisation de 31,22%. Donc en théorie, nous ne pourrions pas voter un taux de CFE supérieur à 31,22%. Cependant, nous avons la possibilité de maintenir de manière dérogatoire le taux fixé l'année précédente soit 31,94%.

Propositions de taux pour l'exercice 2022 :

Impôts	Taux 2021	Proposition de Taux 2022	% évolution
Cotisation Foncière des Entreprises	**31.94%**	**31.94%**	**0.0%**
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties	**4.84%**	**4.99%**	**3.1%**
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	**5.87%**	**6.05%**	**3.1%**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **par 34 voix pour, 7 voix contre de DHAINAUT Annie, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, FERNANDEZ Charlotte pour elle-même et par procuration de TALHAOUI Khadidja et NOVARINI Michel, et 2 abstentions de BEZERRA Gérard et MONDIN-SÉAILLES Christiane,**
FIXE les taux des taxes pour 2022 comme suit :

Cotisation Foncière des entreprises :	31.94%,
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties :	4.99%,
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties :	6.05%,

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE

Maurice BOISON

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS
Liberté Égalité Fraternité

EPCI : 107 LA TENAREZE
DEPARTEMENT : 32
TRÉSORERIE SPL OU SGC : SGC DE CONDOM

N° 1259 FPU (1)
TAUX FDL 2022

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2022

	Bases d'imposition effectives 2021 1	Taux de référence pour 2022 2	Taux d'imposition plafonné pour 2022 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2022 4	Produit de référence (col. 4 x col.2 ou 3) 5	Taux voté 6	Produit correspondant (col. 4 x col. 6) 7
Cotisation foncière des entreprises	3 169 581	31,94	>>>	3 214 000	1 026 552	31,94	1 026 552
	Réserve de taux capitalisée	Réserve de taux utilisée	Taux mis en réserve	Durée retenue si décision de modifier la durée d'intégration			
	0,590						

Taxes additionnelles	Bases d'imposition effectives 2021 1	Taux de référence pour 2022 2	Taux moyens pondérés des communes si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2022 4	Produit fiscal de référ. (col. 4 x col. 2 ou 3) 5	Taux voté 6	Produit correspondant (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière (bâti)	13 919 754	4,84		14 508 000	702 187	4,99	723 949
Taxe foncière (non bâti)	1 398 794	5,87		1 446 000	84 880	6,05	87 483
			Produit de référence des taxes foncières		787 067	Total	811 432

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle (il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée)

Taxes additionnelles	Taux de référence pour 2022 8	Coefficient de variation proportionnelle 9 / 10	Taux proportionnels (col. 8 x col. 10) 11
Taxe foncière (bâti)	4,84	Produit attendu des TF / Produit de référence des TF = 787 067 (6 décimales)	
Taxe foncière (non bâti)	5,87		

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2022

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. FNB	Fraction de TVA nationale	Total
591 662	153 453	191 146	473 787	52 393	2 071 217	3 533 6

Alloc. compensatrices	345 042	DCRTP	32 690	Versement FNGIR	Contribution FNGIR	931 8

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2022

Produit attendu des taxes à taux votés (col. 7)	+	Total autres ressources (cadre II)	+	Allocations compensatrices + DCRTP	+	Versement FNGIR	–	Contribution FNGIR	+	Fraction de TVA nationale	=	Montant total prévis. 20 de fiscalité directe loc
1 837 984		1 462 441		377 732				931 868		2 071 217		4 817 506

À AUCH
le 16 MARS 2022

le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
JEAN-CLAUDE HERNANDEZ

le Préfet,
le

le Président,
le

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze

FEUILLET À RETOURNER AUX SERVICES PRÉFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES ACCOMPAGNÉS DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

Envoyé en préfecture le 27/04/2022
Reçu en préfecture le 27/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_34-BF

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS
Liberté Égalité Fraternité

EPCI : 107 LA TENAREZE
DEPARTEMENT : 32
TRÉSORERIE SPL OU SGC : SGC DE CONDOM

N° 1259 FPU (2)
TAUX FDL 2022

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	27
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	404
d. Locaux industriels	31 599
Taxe foncière (non bâti)	14
Cotisation foncière des entreprises (CFE) :	
a. Réduction des bases des créations d'établissements	362
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	1 151
c. Base minimum	63 013
d. Locaux industriels	244 957
e. Autres allocations	2 392
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	1 123
Dotation pour perte de THLV	
Dotation TH (Mayotte)	

2. BASES NON TAXÉES

Bases exonérées par le conseil communautaire	
Taxe foncière (bâti)	84 593
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	35 091
Bases exonérées par la loi	
Taxe foncière (bâti)	660 741
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	1 081 560
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	349 594

3. CVAE

a. Part nette versée par les entreprises	360 416
b. Part dégrevée	231 246
c. Exonérations non compensées	1 911

4. TAXE D'HABITATION

a. Bases hors résidences principales et locaux vacants	2 992 971
b. Bases des locaux vacants soumis à la THLV	
c. Taux figé de taxe d'habitation	15,83

5. PRODUIT DES IFER

Éoliennes et hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	76 103
Centrales hydrauliques	1 376
Transformateurs	30 164
Stations radioélectriques	41 451
Gaz (stockage, transport...)	4 359

6. FRACTION DE TVA

2 071 217

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

	Taux maximal de droit commun 11	Taux maximum dérogatoire 12	Taux maximum avec rattrapage 13	Taux moyen 75 % 14	Taux maximum avec capitalisation 15	Taux maximum avec majoration spéciale 16
1ère année de FPU						
Régime de croisière	30,63	31,94		18,86	31,22	

	Coefficients de variation du taux moyen pondéré			Plafonnement du taux de CFE	
	Taxe foncière (bâti) 17	Taxes foncières (bâti et non bâti) 18	Taux moyen pondéré en cas de changement de périmètre 19	Taux moyen communal 2022 (niveau national) 20	Taux plafond 2022 21
Régime de croisière	0,999376	0,958861		26,50	53,00

Majoration spéciale du taux de CFE	
Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2021	
national	de l'EPCI
/////	/////
Taux maximum de la majoration spéciale	
/////	

Envoyé en préfecture le 27/04/2022
Reçu en préfecture le 27/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_34-BF

Envoyé en préfecture le 27/04/2022
Reçu en préfecture le 27/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_35-BF

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.35

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

----------o----------

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BAUDOUIN Alexandre, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : TAUX DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES 2022

Monsieur le Président rappelle la délibération du Conseil communautaire en date du 10 octobre 2003 portant « Perception Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères au lieu et place du S.I.C.T.O.M. » décidant de percevoir, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à compter du 1er janvier 2004, et indiquant que le montant perçu de la Taxe serait reversé intégralement aux syndicats auxquels adhère la Communauté de communes de la Ténarèze.

Monsieur le Président rappelle que le taux de TEOM fixé par la Communauté de communes en 2021 était de 11,64 % (ZIP unique).

Monsieur le Président expose que les éléments transmis par le SICTOM du Secteur de Condom font état d'une participation attendue en 2022 de 1 837 571€ (contre 1 669 013€ en 2021) soit une augmentation de 168 558€.

Monsieur le Président expose que, pour que cette participation soit financée par le produit de la TEOM, il convient de voter un taux de 12,40 %.

Envoyé en préfecture le 27/04/2022
Reçu en préfecture le 27/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_35-BF

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **par 37 voix pour et 6 abstentions de BROSSARD Frédérique, DHAINAUT Annie, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, BAUDOUIN Alexandre et LAURENT Cécile,**
FIXE le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 12.40 % (ZIP unique) pour 2022,
AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
CONDOM EN ARMAGNAC

Maurice BOISON

ETAT DE NOTIFICATION DES BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE PERCUE PAR L'EPCI EN LIEU ET PLACE D'UN SYNDICAT MIXTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 107 LA TENAREZE POUR LE SYNDICAT : 005 SICTOM SECTEUR DE CONDOM

Bases exonérées sur délibération : 0

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 14 377 441

Bases prévisionnelles d'imposition : 14 814 937

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
01 ZIP UNIQUE	14 814 937	12,40	1 837 052

A AUCH, le 11 mars 2022 A , le A Condom , le 12 avril 2022

Le Directeur Départemental des Finances Publiques, Le Préfet, Le Président,

JEAN-CLAUDE HERNANDEZ

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE CONDOM EN ARMAGNAC

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze

Maurice BO

Envoyé en préfecture le 27/04/2022
Reçu en préfecture le 27/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_35-BF

ETAT ANNEXE DETAILLE SUR LES BASES PREVISIONNELLES PAR ZONE INTERCOMMUNALE DE PERCEPTION

III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 107 LA TENAREZE 1259 TEOM - P

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
01 ZIP UNIQUE	035 BEAUCAIRE	P	164 654
	037 BEAUMONT	P	96 533
	044 BERAUT	P	235 388
	057 BLAZIERT	P	92 778
	075 CASSAIGNE	P	144 278
	080 CASTELNAU SUR L'AUVIGNON	P	151 440
	095 CAUSSENS	P	427 533
	100 CAZENEUVE	P	87 465
	107 CONDOM	P	8 472 280
	133 FOURCES	P	223 558
	143 GAZAUPOUY	P	209 814
	178 LAGARDERE	P	43 032
	180 LAGRAULET DU GERS	P	362 835
	194 LARRESSINGLE	P	185 142
	196 LARROQUE ST SERNIN	P	126 458
	197 LARROQUE SUR L'OSSE	P	153 006
	203 LAURAET	P	138 291
	212 LIGARDES	P	160 906
	224 MAIGNAUT TAUZIA	P	179 833
	230 MANSENCOME	P	34 080
	290 MONTREAL	P	1 173 255
	292 MOUCHAN	P	262 392
	350 ROQUEPINE	P	35 872
	400 SAINT ORENS POUY PETIT	P	146 980
	404 SAINT PUY	P	472 907
	459 VALENCE SUR BAISE	P	1 034 227

Envoyé en préfecture le 27/04/2022
Reçu en préfecture le 27/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_35-BF

ETAT DE NOTIFICATION DES BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUEE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 107 LA TENAREZE

Bases exonérées sur délibération :

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente :

Bases prévisionnelles d'imposition : 0

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS

A AUCH, le 11 mars 2022 A , le A , le

Le Directeur Départemental des Finances Publiques, Le Préfet, Le Président,

JEAN-CLAUDE HERNANDEZ

Envoyé en préfecture le 27/04/2022
Reçu en préfecture le 27/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_35-BF

Envoyé en préfecture le 27/04/2022
Reçu en préfecture le 27/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_36-BF

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.36

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

----------0----------

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BAUDOUIN Alexandre, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

Monsieur le Président rappelle l'arrêté préfectoral portant « Modification des statuts de la Communauté de communes de la Ténarèze » en date du 18 décembre 2017, intégrant la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations (GEMAPI).

Monsieur le Président expose que pour exercer cette compétence la Communauté de communes s'appuie sur :

- le Syndicat Mixte des bassins versants de l'Osse, de la Gélise et de l'Auzoue, dont elle est adhérente,
- le Syndicat d'Aménagement de la Baïse et affluents, dont elle est adhérente,
- une convention d'entente avec Albret Communauté, et la Communauté de communes de la Lomagne Gersoise, pour la gestion du bassin versant orphelin des Auvignons, avec qui elle a signé une convention d'entente.

Monsieur le Président rappelle également la délibération du Conseil communautaire du 26 septembre 2018 portant « Institution de la taxe pour la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations ».

Monsieur le Président expose qu'il convient d'arrêter le produit de la taxe pour la GEstion des Milieux Aquatiques et la prévention des Inondations.

Envoyé en préfecture le 27/04/2022
Reçu en préfecture le 27/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_36-BF

Monsieur le Président expose que les montants des participations aux différents syndicats, à l'entente avec Albret Communauté et la Communauté de communes de la Lomagne Gersoise, en 2022, sont pour :

- Le Syndicat Mixte des bassins versants de l'Osse, de la Gélise et de l'Auzoue de 28 267,24 € ;
- Le Syndicat d'Aménagement de la Baïse et de ses affluents de 18 900,00 € ;
- L'entente avec Albret Communauté et la Communauté de communes de la Lomagne Gersoise de 3 140,00 €.

Soit un total de : 50 307,24€.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
VU l'article 1530 bis du Code Général des Impôts,
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
DÉCIDE d'arrêter le produit de la Taxe pour la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations à **50 307,24 €** pour 2022,
AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour l'exécution de cette délibération,
CHARGE Monsieur le Président de notifier cette décision aux services fiscaux.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_37-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.37

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
----------o----------
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BAUDOUIN Alexandre, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITES ET FINANCIER DE L'EXERCICE 2021 DE L'OFFICE DE TOURISME DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE

Monsieur le Président présente au Conseil communautaire le rapport d'activités et financier pour l'exercice 2021 de l'Office de Tourisme de la Communauté de communes de la Ténarèze.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**

APPROUVE le rapport d'activités et financier pour l'exercice 2021 de l'Office de Tourisme de la Communauté de communes de la Ténarèze,

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_37-DE

Pays d'Armagnac

CONDOM Gers - Ténarèze

+ infos → www.tourisme-condom.com

2021 Rapport d'activités

CONDOM GERS TÉNARÈZE

#TOURISMECONDOM

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_37-DE

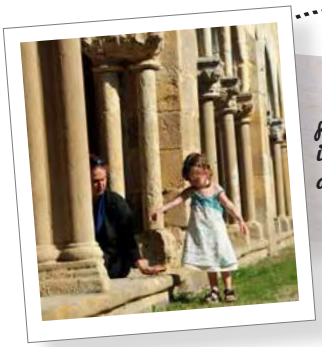

patrimoine remarquable
itinérance douce
art de vivre & de recevoir

Carte d'identité de la destination Ténarèze

Territoire de promotion : 26 communes – 14 876 habitants en Ténarèze (INSEE 2021)

Grand Site Occitanie, Sud de France « Armagnac, Abbaye et Cités »
Vignoble Armagnac-Gascogne // Terroir Armagnac-Ténarèze
Pays d'Armagnac (4 Offices de Tourisme Intercommunaux)
Groupement de « Communes Touristiques » pour les 26 communes (par arrêté du 14 juin 2016)
1 Station classée de Tourisme : Condom (par arrêté du 22 juin 2020)
Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte
2 composantes inscrites sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité à l'Unesco au titre du bien « les chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France »
- 1 ouvrage d'art : le pont de Lartigue
- 1 partie du chemin entre entre Lectoure et Condom (cathédrale Saint-Pierre)
3 « Plus Beaux Villages de France » : Larressingle, Fourcès, Montréal-du-Gers
2 communes labellisées Territoire Bio Engagé : Larressingle et Saint-Puy
1 Station Verte : Montréal-du-Gers
4 Villes et Villages Fleuris : Blaziert, Condom, Montréal-du-Gers, Fourcès
1 site clunisien (Église de Mouchan)
2 Musées de France : abbaye de Flaran, musée de Condom
18 Monuments Historiques majeurs
2 sites labellisés Qualité Tourisme Occitanie - Sud de France (abbaye de Flaran, domaine de Magnaut)
11 domaines viticoles et fermes certifiés bio
14 domaines viticoles HVE (Haute Valeur Environnementale)

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_37-DE

Le post-it du Président

Il était temps que cette année 2021 se termine, avec son lot de variants du Covid, qui nous ont privés de nos petits bonheurs du quotidien.
Bien que la saison 2021 nous ait réservée une agréable surprise en voyant revenir les touristes, nous avons été encore dépossédés de ces lieux festifs qui font la renommée des soirées d'été en Ténarèze et dans le Gers.

2022 malgré l'épidémie latente, laissait entrevoir le bout du tunnel. Mais voilà que depuis le 24 février, à la stupeur générale, une guerre éclatait aux portes de l'Europe avec ses incertitudes, qui vont chambouler nos vies, notre économie et nos loisirs.
Je reste convaincu que, dans la stratégie du rebond de l'après crise sanitaire et d'un retour le plus vite possible de la paix en Ukraine, la destination de proximité reste un atout majeur de notre politique touristique à venir.
La destination Campagne, correspond bien à ce que recherche notre clientèle : de l'authentique, une nature préservée, des paysages à couper le souffle et un sens de l'accueil et de la fête inégalé.
Toutes ces valeurs retrouveront leur place dans cette saison 2022 qui s'annonce.
Avec Marie Paule Garcia vice-présidente, les membres du comité de direction, je tiens à remercier toute l'équipe de l'Office de Tourisme, pour le formidable travail réalisé tout au long de l'année pour permettre à notre Ténarèze de rester toujours aussi attractive et de développer de nouvelles actions pour assoir davantage l'essor économique que représente le tourisme pour notre territoire.
Grâce à ces actions notre territoire reste captivant pour de nombreux prestataires qu'y viennent s'y installer soit en reprenant des activités déjà existantes soit en en créant de nouvelles.
Je remercie l'ensemble de nos acteurs touristiques impliqués dans ce développement économique tout au long de l'année, et j'adresse toutes mes félicitations à nos producteurs qui ont fait une belle moisson de médailles au Salon de l'Agriculture de Paris. Au travers de leur travail de leur savoir-faire, ces récompenses mettent aussi le focus sur notre Ténarèze. Merci à eux.
J'espère qu'ensemble nous allons poursuivre avec enthousiasme et volontarisme, le travail entrepris pour le bien commun de notre Ténarèze et, ouvrir un nouveau et constructif chapitre de notre histoire commune.
J'adresse aussi tous mes vœux de succès et de réussite au tout nouvel Office de Tourisme du Pays d'Armagnac : Armagnac-D 'Artagnan, qui vient de voir le jour, avec lequel nous allons établir des ponts pour un développement harmonieux et complémentaire de nos deux destinations.
Tous ensemble, soyons prêts, par l'oubli des futilités de la vie courante, à relever l'immense défi qui nous conduira, j'en suis certain, sur le chemin, d'une vie plus solidaire, moins individualiste, mais certainement plus enrichissante.
Belle saison en Ténarèze, où il fait bien et bon vivre

Christian Touhé-Rumeau

Président de l'Office de Tourisme de la CC de la Ténarèze
Vice-président du CDT-Destination Gers

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_37-DE

Les missions de l'Office de Tourisme

L'Office de Tourisme représente un outil de médiation entre les visiteurs et l'offre touristique de la destination.
Il intervient selon différentes modalités :
°En amont du séjour, pour générer de l'attractivité sur la base d'une offre parfaitement connue et qualifiée, notamment grâce à une marque porteuse de sens ; pour encourager la concrétisation (réservations) des séjours dans un environnement de plus en plus concurrentiel.
°Pendant le séjour, l'Office de Tourisme accueille, oriente, conseille le visiteur pour que celui-ci découvre la destination dans les meilleures conditions. Il intervient à ce titre en tant que facilitateur de séjour.
°Enfin, une fois le séjour réalisé, les clientèles émettent des avis qui constituent autant d'images renvoyées par la destination vers des personnes qui ne la connaissent pas encore. A ce titre, l'Office de Tourisme doit veiller à ce que ces avis, ces images soient autant de recommandations possibles, le reflet d'une qualité objective d'accueil.

UN OFFICE DE TOURISME PROCHE DES ÉLUS LOCAUX & DES PROFESSIONNELS DU TOURISME DE LA DESTINATION

11 rendez-vous dans les communes afin de partager le schéma de développement touristique, la mise en place des parcours de découverte et des itinéraires de randonnées.

15 rendez-vous personnalisés chez les prestataires afin de :
°connaître leurs besoins ;
°les accompagner sur différents axes dont la visibilité et le développement commercial de leurs activités ;
°qualifier leurs offres ;
°assurer une cohérence de la destination.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_37-DE

La gouvernance de l'Office de Tourisme

En EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial) depuis le 1er Janvier 2003.

En 2020, en application des statuts en vigueur, un nouveau Comité de Direction (CODIR) a été désigné par la Communauté de communes de la Ténarèze (*Délibération n°2020.07.08 du conseil communautaire en date du 6 août 2020*).

Installation du comité de direction par l'Office de Tourisme le 8 septembre 2020
Président : Christian TOUHÉ-RUMEAU (élu)
Vice-Présidente : Marie-Paule GARCIA (membre qualifiée)

Collège Elus

Titulaires	Suppléants
Patrick GIACOSA	Philippe BOYER
Béatrice BRETTES-GARCIA	Pierrette POURQUET
Xavier FERNANDEZ	Martine LABORDE
Daniel BELLOT	Jean RODRIGUEZ
Nicolas LABEYRIE	Joël DUTOUR
Henri BOUE	Philippe DUFOUR
Michel LABATUT	Jean Bernard REMY
Christian TOUHE-RUMEAU	Véronique SACHETTI
Michel MESTE	Patricia ESPERON
Jean-Louis DUBUC	Patrick DULONG
Jacques MORLAN	Etienne BARRERE
Patrick DUBOS	Charles LABATUT
Guy-Noël DUFOUR	Annie DHAINAUT

Collège Socio - Pros

Titulaires

Rémy SOULHOL
Sylvain AUBRY
Hélène ROYER
Sylvie GILES
Jean-Pierre PUYAL
Cécile CHEREL

Suppléants

Christine LABATUT
Nathalie RATA
Virginie GARNIER
Pierre VERDUZAN
Philippe ANTOINE
Laurent BOLZACCHINI

Collège Membres Qualifiés

Titulaires	Suppléants
Gisèle BIEMOURET	Victor CAMPA
Marie-Paule GARCIA	Sylvain TARROUX

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TENAREZE ET L'EPIC OFFICE DE TOURISME DE LA TENAREZE 2020-2026

Cette convention, validée par la collectivité de tutelle, la Communauté de communes de la Ténarèze en date du 10 décembre 2019, et par l'Office de Tourisme en date du 17 décembre 2019, pour une période de 6 ans, a un objectif double :
°fixer les missions déléguées à l'Office de Tourisme de la Ténarèze ainsi que les objectifs à atteindre par ce dernier pour la période 2020-2026.
°fixer les modalités et conditions d'attribution des moyens alloués à l'Office de Tourisme de la Ténarèze pour exercer les mis-sions qui lui ont été confiées et atteindre les objectifs qui lui ont été définis.
Parmi ses missions :

- Accueil et information des visiteurs et habitants ;
- Promotion et Communication touristique de la destination ;
- Coordination et accompagnement des opérateurs touristiques publics et privés ;
- Participation à la politique locale du tourisme et programmes locaux de développement touristique ;
- Commercialisation de prestations de services touristiques conformément au code du tourisme.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_37-DE

L' administration

RESSOURCES HUMAINES

Au cours de l'année 2021, l'Office de Tourisme de la Ténarèze s'est engagé dans un Accompagnement Conseil afin de mettre en place une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, qui se poursuivra tout au long de l'année 2022.
En effet, cet accompagnement fait suite à une réorganisation interne en réponse à des mouvements de poste et des départs de la structure. Cette analyse des ressources humaines qui aurait dû se conduite dans le cadre de l'Office de Tourisme fusionné de l'Armagnac, a été maintenue à l'échelle de l'équipe de la Ténarèze.

Pour quel constat :
°Une connaissance métier confirmée ;
°Des collaboratrices engagées grandement dans le projet de fusion des Offices de Tourisme de l'Armagnac dont la décision de non adhésion a été prise au cours du dernier trimestre 2021 ;
° Un attachement au territoire et aux valeurs portées par l'Office de Tourisme de la Ténarèze.

Pour évoluer vers :
°Un référentiel de compétences ;
°Une organisation, qui doit proposer une politique ressources humaines et salariales motivantes dans le respect de la convention collective.

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

En 2021, la majorité des salariées ont suivi des actions de formation :

°Formation Risques Routiers dispensée par la médecine du travail
°Formation Adepfo sur l'identité de la destination Armagnac
°Formation « Intégrer les habitants dans la stratégie de développement touristique et animer le réseau ambassadeur »
°Webinaire Qualité et RSE
°Webinaire Séduire la clientèle locale
°Webinaire Site web conforme RGPD
°Webinaire St Jacques de Compostelle
°Label Accueil Vélo
°Stratégie oenotouristique portée la Région Occitanie
°Mise en tourisme de la Route Equestre d'Artagnan
°Formation « Comment augmenter l'attractivité de votre destination grâce à votre offre écotouristique ciblée"
°Les tendances touristiques 2021
°Formation en Anglais
°Formation Design de services / design thinking
°Formation Commercialisation
°Formation Indesign – initiation.
°Formation Communication responsable
°Formation L'OT au Services des sociopros, développer des nouveaux services

L'intégralité des demandes et besoins en formation a été prise en compte, à la fin de l'année 2021.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_37-DE

Protocole sanitaire & Télétravail

Conformément aux dispositions légales en vigueur, l'Office de Tourisme a rédigé, depuis mai 2020, son protocole sanitaire.
Ce document présente les dispositions mises en œuvre pour garantir la santé et la sécurité de tous les collaborateurs et ainsi limiter la propagation du virus " Covid 19 ".
Les personnels ont été informés de l'existence et du contenu de ce protocole par l'ensemble des moyens de communication de l'entreprise. La première des mesures a été de déployer le télétravail pour l'ensemble du personnel, au cours du 3ème confinement entre le 3 avril et le 3 mai 2021.
L'actualisation du document s'est effectuée à plusieurs reprises durant l'année au gré des événements.
Grâce au suivi strict de ce protocole, les missions de l'Office de Tourisme ont pu être menées en protégeant les personnels ainsi que les personnes extérieures.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_37-DE

L'organisation

L'Office de Tourisme de la Ténarèze est animé par 8 salariées permanentes, professionnelles du tourisme, disposant d'une connaissance fine du territoire et de ses clientèles touristiques. L'équipe est renforcée ponctuellement par des stagiaires et des saisonniers pour répondre aux besoins et attentes des visiteurs notamment en saison.

Organisé en services, l'Office de Tourisme de la Ténarèze propose l'interlocuteur adéquat pour chaque démarche : conseil en séjour, réceptif groupe, médiation, commercialisation, communication et e-tourisme, développement, aide aux porteurs de projet…

35H

CATHERINE GOXE
Direction - Management
Developpement - Qualité
@ direction@tourisme-condom.com
experte en home staging
découvrir les nouvelles adresses

Service Ressources Humaines

35H

CATHY GOURRAGNE
Ressources humaines
Taxe de séjour
Régies - Budget
@ comptabilite@tourisme-condom.com
experte de A à Z
le Gers

Service Accueil

28H

SIGRID BORZÉE
Référente Accueil
Conseil en séjour
Guide Conférencière
Qualité
@ groupe@tourisme-condom.com
experte en secrets d'histoire
mettre en scène la Ténarèze

35H

VIRGINIE AMIRAT
Médiatrice du Patrimoine
Animation Jeune Public
Conseil en séjour
Qualité
@ mediation@tourisme-condom.com
experte en voyage dans le temps
transmettre le savoir

35H

ANAÏS ROUAUX
Conseil en séjour
Oenotourisme
Gestion données touristiques
Qualité
@ animation@tourisme-condom.com
experte en convivialité
les fêtes de villages

Service Développement

35H

PERRINE BEAUDOIN
Communication - Presse
E-tourisme - ANT
Développement
Référente Qualité
@ communication@tourisme-condom.com
experte en nouvelles technologies
la PAO

35H

ALEXANDRA BLANC
Commercialisation
Réseaux sociaux
Conseil en séjour
Qualité
@ promotion@tourisme-condom.com
experte en photos
aller à la rencontre des prestas

26H

ANNABELLE MORLAN
Développement
Observatoire économique
Guide nature
Qualité
@ developpement@tourisme-condom.com
experte en randonnées
compléter mon cabinet de curiosité

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_37-DE

L'organisation de l'équipe de l'Office de Tourisme de la Ténarèze s'articule autour de l'Accueil – l'Information – la Promotion/Communication - les Relations prestataires - la Commercialisation/Recevoir et le Développement.
Un processus support vient compléter cette organisation : l'administration, la comptabilité, les ressources humaines, la logistique et l'observatoire.

71 jours
de formation et Webinaire.

117 heures
d'accompagnement technique de + de 15 prestataires

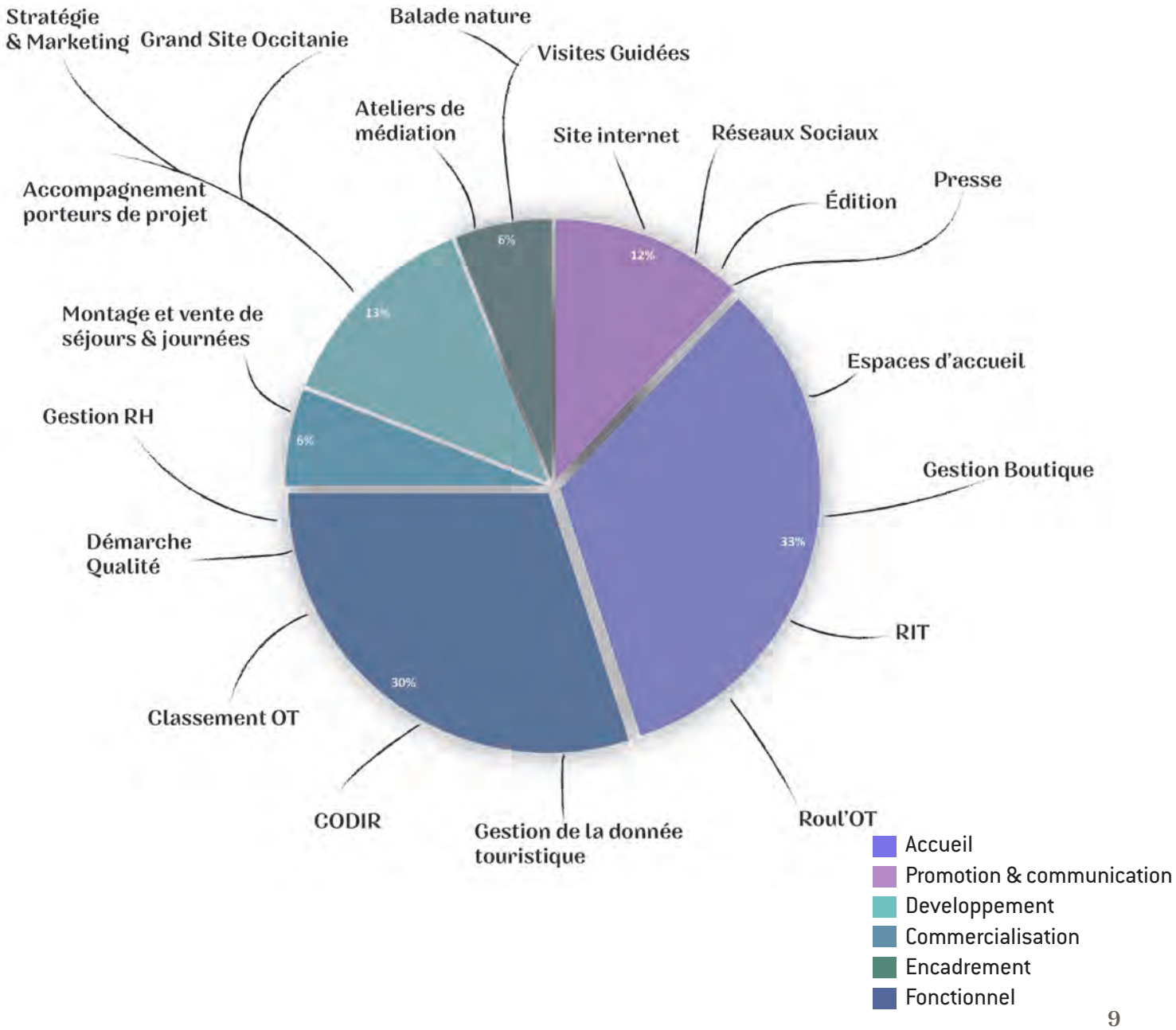

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_37-DE

La synthèse financière 2021

Recettes de fonctionnement

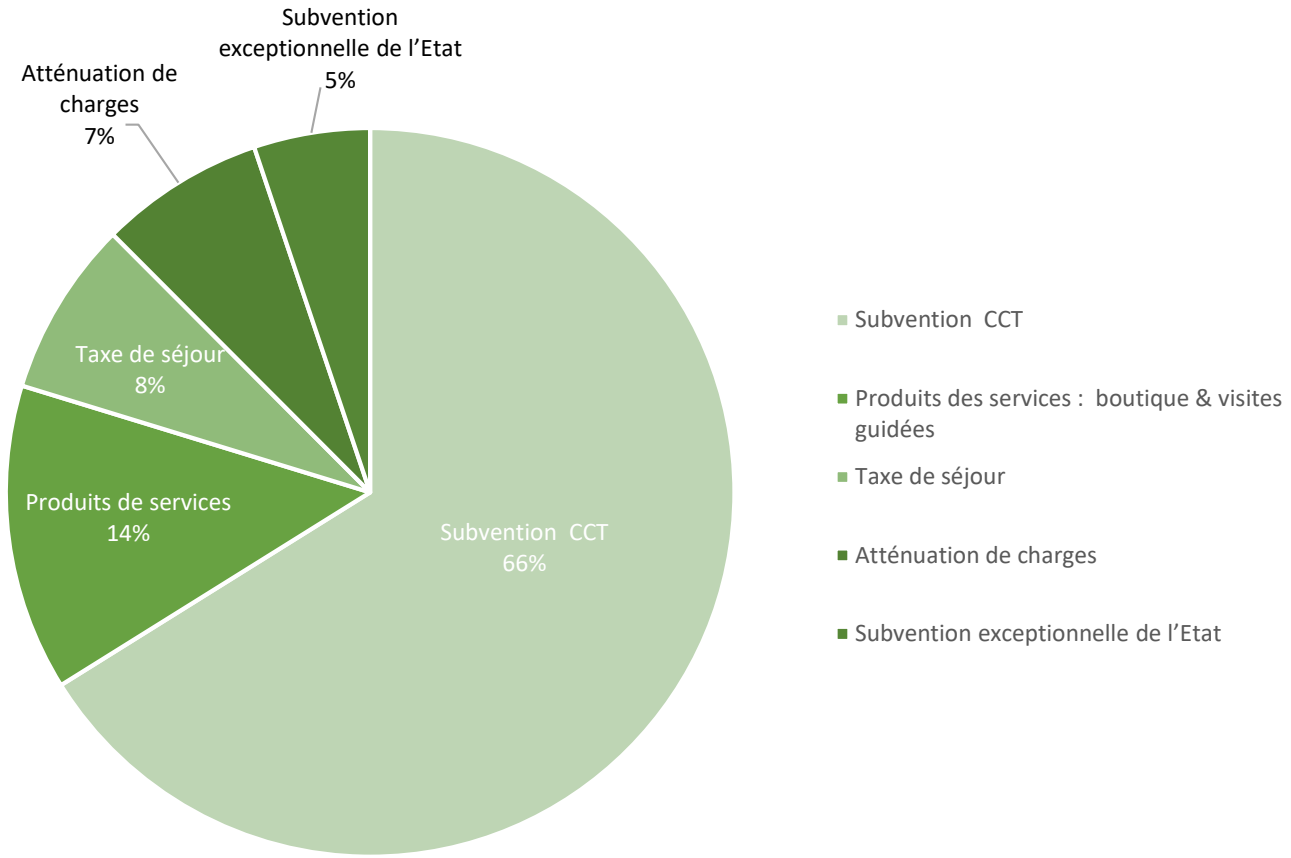

Dépenses de fonctionnement

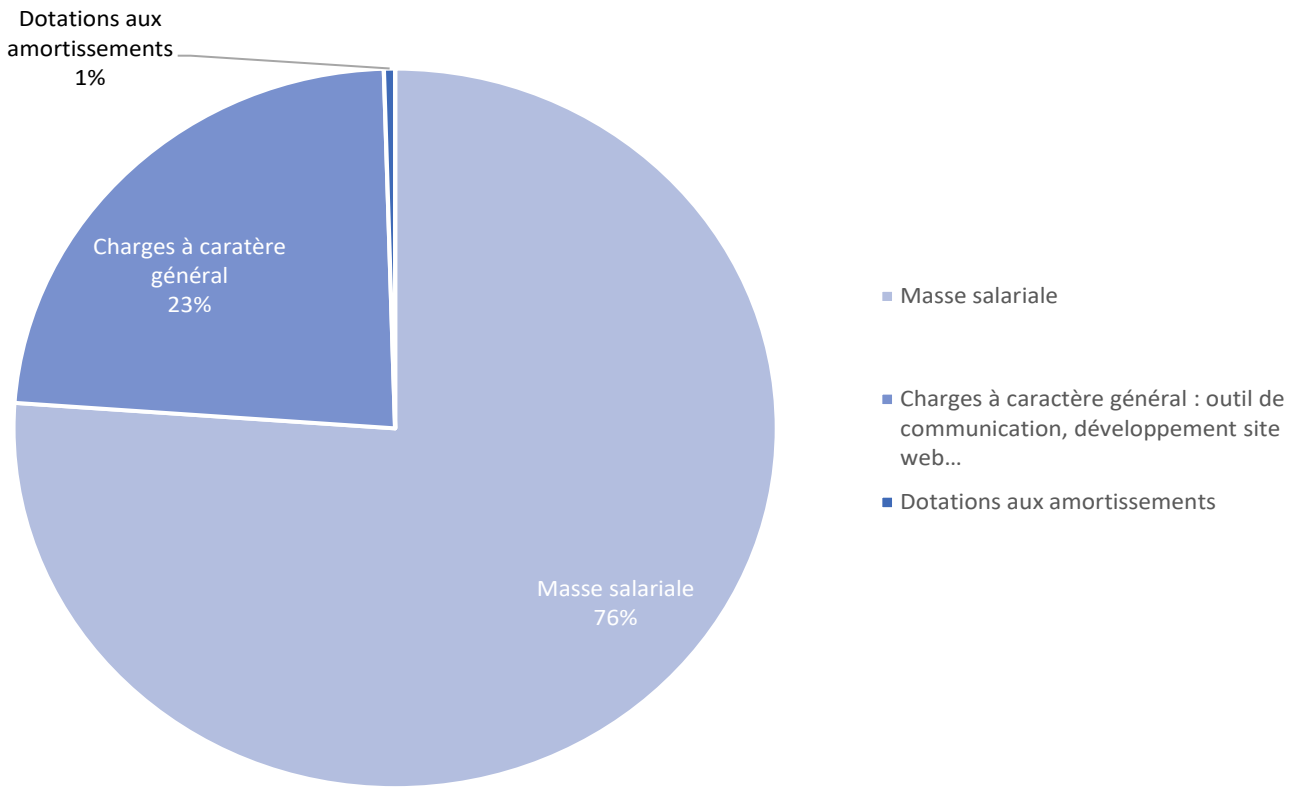

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_37-DE

Le tourisme en quelques chiffres

Office de Tourisme

45 533
visiteurs accueillis dans les OT

30 jours
de fermeture (confinement)

+ de 4 000 heures
d'accueil dans les OT
- 285 jours à Condom
- 220 jours à Montréal-du-Gers
- 118 jours à Larressingle
- 33 jours avec la Roul'OT

12
Newsletters pros envoyées à + de 1000 contacts

11
Newsletters Agenda envoyées à + de 1300 contacts

205 229 connexions
153 596 visiteurs
499 570 Pages vues

4 499 abonnés Facebook
2 096 abonnés Instagram
958 abonnés twitter

+ de 1 200
photos #tourismecondom

Prestataires

455
prestataires & associations

2 prestations labellisés Qualité Tourisme Occitanie

Offre d'hébergements

2 583
lits marchands répartis sur 300 établissements

52%
établissements classés ou labellisés

Agriculture raisonnée

11
domaines viticoles et fermes certifiés bio

14
domaines viticoles classés HVE (Haute Valeur Environnementale)

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_37-DE

Information & Accueil

L'ACCUEIL

Venir à la rencontre des experts locaux est la promesse d'un conseil personnalisé et chaleureux. Ce sont des amoureux de la destination qui ont envie de partager les richesses du territoire avec tous les visiteurs, les locaux comme les touristes.

Certaines actions historiques menées par l'Office de Tourisme n'ont pas pu être déployées en 2021 (cérémonie des vœux, participation aux pots d'accueil des hébergements partenaires, rencontres avec les partenaires et échanges de documentations en amont de la saison touristique).

Cette année encore, en juillet et en août, les équipes d'accueil sont sorties des murs des offices de tourisme pour être au plus près des visiteurs, à bord de la Roul'OT.

L'INFORMATION

Les experts locaux assurent tout au long de l'année une veille permanente de l'information touristique. Sur le web, dans les journaux, lors des échanges avec les locaux et les prestataires, ils sont à l'affût de tous les changements et nouveautés afin de prodiguer l'information la plus fiable, à jour et exhaustive possible.
En juillet et en août, les experts locaux appellent les hébergeurs quotidiennement afin de proposer une liste des disponibilités en temps réel, dans les offices de tourisme et sur les panneaux d'information.

LA FORMATION DES EXPERTS LOCAUX

En amont de leur arrivée, les nouveaux entrants reçoivent un livret d'accueil, qui leur permet de comprendre le fonctionnement général de l'Office de Tourisme, les transversalités entre les différents services et les points d'intérêts touristiques majeurs du territoire.
Dès leur arrivée, les équipes de saisonniers qui intègrent le service accueil, bénéficient de 2 jours de formation comprenant :
°une réunion transversale, présentant les membres des différents services, pour comprendre le rôle de chacun et l'organisation de l'Office de Tourisme,
°une journée de formation sur le logiciel de billetterie, caisse ainsi qu'une formation sur les produits en vente, en immersion à l'accueil avec les experts locaux permanents.
La découverte des visites produites par l'Office de Tourisme et des visites de partenaires ainsi qu'un éductour autonome, permettent un meilleur apprentissage.

Un été sous le signe de la reprise

* L'impact de la météo,
* Une clientèle de proximité,
* Une réorientation de l'offre,
* Des réservations de dernière minute,
* La présence de camping-caristes,
* Le retour de l'événementiel,
* Une recherche d'activités de pleine nature et de loisirs,
* Une crispation due à la mise en place du pass sanitaire et à l'annonce de la 4ème vague CoVid.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_37-DE

Le dispositif d'accueil

Condom

2 permanentes
2 saisonniers en juillet et août

Montréal-du-Gers

1 permanente
1 saisonnier en juillet et août

Larressingle

1 permanente
2 saisonniers en juillet et août

Roul'Ot

1 saisonnier en juillet et août

Office de Tourisme dans la cité épiscopale de Condom

Office de Tourisme oenotouristique dans la bastide de Montréal-du-Gers

Office de Tourisme dans la cité fortifiée de Larressingle

La Roul'OT, l'Office de Tourisme mobile de la Ténarèze - Gers

Présentoir de documentation chez les prestataires et commerçants à fort flux touristique

RIT - Relais d'information touristique chez les commerçants partenaires en Ténarèze

Panneau identitaire présent dans chaque commune de la Ténarèze

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_37-DE

La fréquentation touristique 2021

45 533
visiteurs accueillis dans les OT

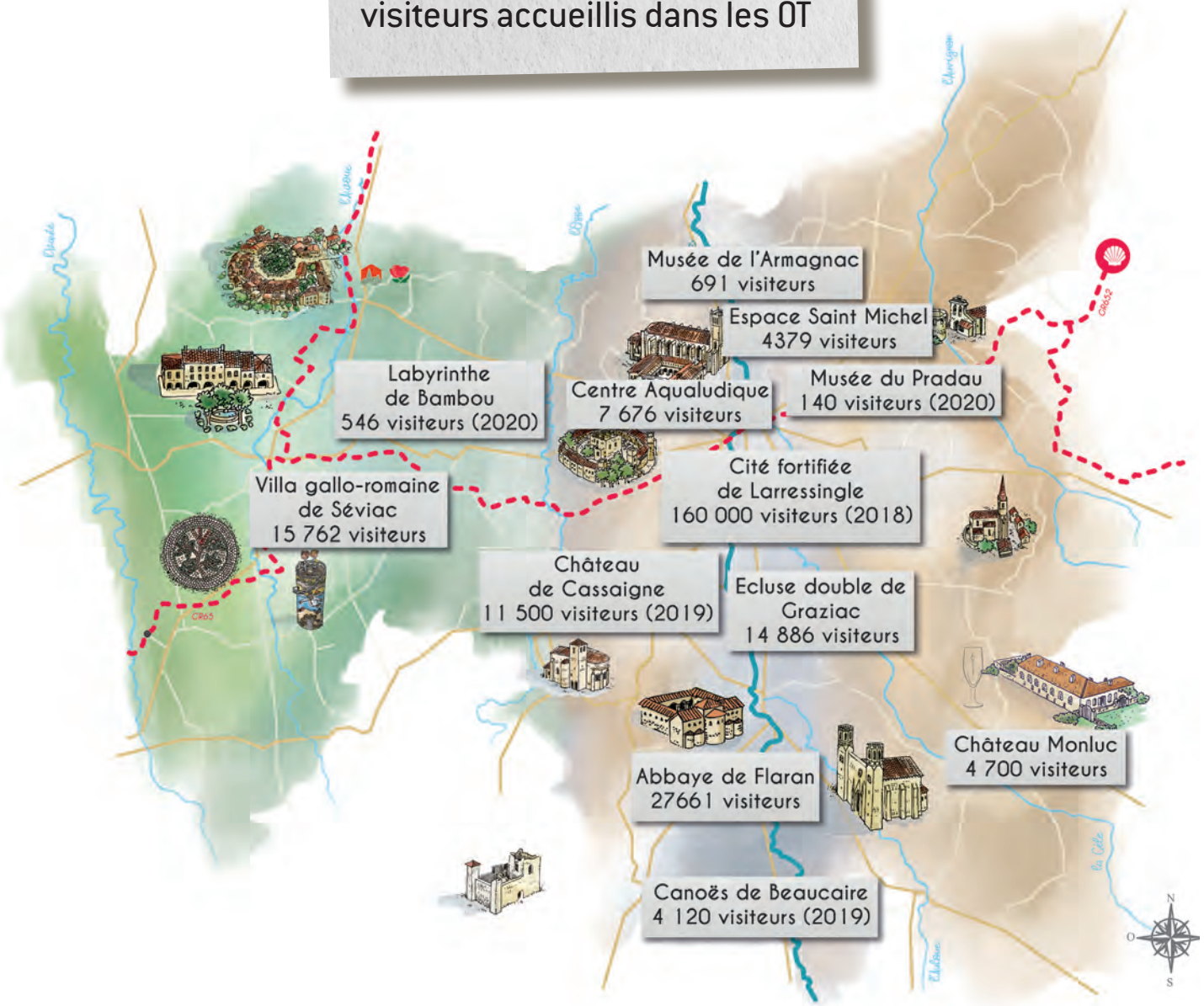

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_37-DE

Attractivité

Explore mon Gers

La stratégie de communication en 2021 a une nouvelle fois dû prendre en compte le contexte sanitaire afin de continuer à travailler la notoriété et l'attractivité de la destination, tout en rassurant le visiteur grâce au slogan "Explore mon Gers" déployé lors de nombreuses campagnes.
Les actions de promotion ont été centrées sur un public français. Les clientèles de proximité, de la région bordelaise et toulousaine ont été privilégiées.

En 2021, l'Office de Tourisme de la Ténarèze a donc continué à capitaliser sur les publics fidèles, tout en participant à la conquête de vacanciers habitués à partir à l'étranger, aux côtés du CRTL Occitanie et du CDT-Destination Gers. Cette année fut aussi l'occasion d'échelonner les campagnes de communication afin de positionner le Gers et la Ténarèze en tant que destination "quatre saisons".

En 2021, le CDT Destination Gers a accompagné plus de 130 médias (presse écrite, tv, radio et influenceurs) en transmettant informations, visuels... et en allant à leur rencontre pour les séduire.
17 ont par ailleurs fait l'objet d'un accueil dans le département (France 2 - Télématin, Arte - Invitation au voyage, Le Figaro Magazine, Routard.com, Pyrénées Magazine, L'Est Républicain...) auxquels l'Office de Tourisme de la Ténarèze a été associé dans la proposition du programme de découverte et l'accueil des journalistes.

À noter que dans le contexte sanitaire de pandémie Covid-19, seules les participations aux rencontres de la Presse française ont été maintenues avec les 3 workshops digitaux Partir en France, organisés par ADN Tourisme.

Gers
une bulle de bonheur !

Escapade au pays de d'Artagnan, terre du bien-vivre, au coeur des vignobles de l'Armagnac et de nos 6 Plus Beaux Villages de France®. Une campagne vibrante toute l'année, paradis des camping-caristes !

Dans le Gers, coeur de Gascogne et du Sud-Ouest, de nombreuses aires de camping-cars aménagées invitent à une halte nature et permettent d'explorer facilement notre campagne. Préparées avec soin, nos aires garantissent la qualité dans un environnement choyé et convivial... à l'image des Gascons !

Aires 2 + Coups de Cœur + pour une bulle en camping-car

Aire de l'Ile Saint-Martin, à Auch.
40 emplacements délimités par des haies, accessibles toute l'année, 24h/24h ! Idéalement située pour rejoindre, à pied ou à vélo, le centre historique de la capitale du Gers, par les berges de la rivière (paradis des pêcheurs). Eau, électricité, stationnement, aire de services et wifi compris dans le tarif. *auch-tourisme.com*

Aire de camping-cars communale de Fleurance
40 emplacements enherbés et ombragés, à 400 mètres de l'hypercentre. Rivière sauvage et lac de pêche pour manger du frais le soir (une seule passerelle vous sépare du "vivier"). Un vrai beau cadre verdoyant ! *gascogne-lomagne.fr*

Aire de camping-cars communale de Condom
12 emplacements au calme, à deux pas de la rivière Baise. Un espace de tranquillité avec service de vidanges et point d'eau (fermé en hiver). Aux alentours : parcours de visite de la cité épiscopale, pêche, location de vélos ou canoés, chemins de randonnée... *tourisme-condom.com*

Aux où 32 aires de camping-cars offrent à bulle en toute tranquillité !

Vers les Pyrénées

Plus Beaux Villages de France®
Aires de camping-cars

auch
tourisme-gers.com

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_37-DE

La commercialisation

Total prestations de services en 2021
°Visites guidées groupes : 14 093€
°Visites guides individuelles : 10 229€
°Commissions AGTG et vente séjours BOX : 452€
°Espaces publicitaires site web : 250€
°Billetterie : 1838€

Notre mission de commercialisation s'organise autour de la mise en production de séjours touristiques packagés et de la vente de produits boutique et de billetterie.

L'Office de Tourisme propose un service de billetterie et de réservation lors de manifestations organisées sur le territoire. Sur la billetterie vendue, 1€ de frais de gestion est appliqué par billet, en fonction du partenariat engagé avec les organisateurs de spectacle.

Il assure la commercialisation de visites, balades nature, journées et séjours à destination des clientèles individuelles, des clientèles groupes d'adultes et de scolaires, en relation avec les professionnels du territoire.

Cette mission de commercialisation est déclinée en plusieurs services :
*Service réceptif clientèle Groupe
L'équipe de l'Office de Tourisme organise et accompagne des journées et séjours touristiques. Les guides conférenciers, animateurs nature et médiateurs passionnés transmettent leurs connaissances pour des visites guidées typiques et atypiques du Gers !

En 2021, la moitié de l'année a été perturbée du fait des contraintes (jauge, pass sanitaire, etc.), ce qui a demandé de la souplesse dans l'organisation et l'accueil de groupes. Pour 87 groupes adultes prévus 75 ont été accueillis, soit 2036 personnes et près de 100 jours passés sur le territoire. Une partie des journées et séjours groupes prévus pour l'année 2020 se sont concrétisées en 2021 ; et la tendance pour cette année 2022 montre que les groupes de 2020 non concrétisés encore, se feront pour l'année en cours.
Dans ces accueils groupe, des sorties rando/nature et rando jeûne ont été réalisées sur 13 jours d'accompagnement, représentant 200 personnes.

Nouveauté 2021 : des entreprises se sont rapprochées de l'Office de Tourisme afin d'organiser des journées ou séjours autour de team building. Pour répondre à cette demande, l'Office de Tourisme a créé un rallye autour de la cohésion d'équipe, mêlant patrimoine, vie festive, viticulture…

JOURNÉES GROUPES

TARIF à partir de 42€/PERS. à partir de 20 pers.
Dimanche : 44,50€/PERS.

NOS PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE
Au coeur de l'Armagnac

Lors d'une journée en Ténarèze, vous découvrirez nos trois "Plus Beaux Villages de France", dont les pierres témoignent du riche passé médiéval : le village circulaire de Fourcès, véritable décor théâtral de colombages et d'arcade; la cité fortifiée du XIIIe siècle de Larressingle et Montréal-du-Gers, première bastide du département où se trouve la villa gallo romaine de Séviac.

Fourcès

PROGRAMME

9h15 : RDV avec votre guide-accompagnateur, à la gare routière de Condom ou à Fourcès

9h30 : Visite guidée de Fourcès et sa place ronde

10h45 : Visite guidée de la Villa gallo-romaine de Séviac Montréal-du-Gers

12h30 : Déjeuner (menu B)

14h30 : Visite guidée du village médiéval de Larressingle

15h45 : Visite des chais d'Armagnac & dégustation / Cassaigne

Dépose de votre guide-accompagnateur à Condom ou Fourcès
Fin du programme vers 17h10
Info : Trajet de 27 km (de Fourcès à Cassaigne).

La Villa gallo-romaine de Séviac

Pour terminer votre escapade gersoise en apothéose, vous visiterez des chais de vinification d'Armagnac et dégusterez les produits de nos vignes : Floc de Gascogne, vins des Côtes de Gascogne, et/ou Armagnac !

Larressingle

CONTACTEZ ALEXANDRA POUR PRÉPARER VOTRE SÉJOUR
Toutes nos journées peuvent être modifiées selon vos demandes et sous réserve de disponibilité
05 62 28 00 80 - promotion@tourisme-condom.com
WWW.TOURISME-CONDOM.COM

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_37-DE

*Service réceptif Clientèle Individuelle

La chargée de commercialisation de l'Office de Tourisme de la Ténarèze, conçoit [illegible] séjours touristiques à destination de clientèles individuelles. Une large palette de produits est proposée, dont 2 gammes de séjours et 1 offre de box « bons cadeaux ».

Concernant les Groupes Individuels Regroupés (GIR), l'Office de Tourisme a proposé de nouvelles visites thématisées sur la ville de Condom, tout en s'adaptant à la règlementation en vigueur. Vu le contexte, ces visites se sont adressées à de petits groupes constitués de locaux, qui ont répondu présents pour l'ensemble des thématiques.

En été, les visites guidées du village de Larressingle ont, cette année encore, connu un fort engouement (2116 visiteurs payants en 2021 contre 1949 en 2020), notamment, la visite « ludique » de 11h, en juillet et août.

Nouveautés 2021 : la visite de la bastide de Montréal du Gers suivie par 102 personnes, les jeudis à 17h, les vendredis et samedis à 11h et 17h et la visite du village circulaire de Fourcès, le jeudi à 11h, suivi par 41 personnes.

Et la traditionnelle visite de la cathédrale de Condom dans le cadre des mardis de l'Eté suivie par 92 personnes.

Nos jeux de piste, répondent aux besoins de familles qui ont l'envie de découvrir, en autonomie, nos sites de visites (Condom, Larressingle et nos bastides Montréal et Valence). Cette prestation est appréciable car les familles peuvent jouer à leur propre rythme.

*Service médiation

L'Office de Tourisme de la Ténarèze a développé son offre en matière d'animations et visites adaptées au jeune public en proposant de nouvelles activités destinées aux scolaires, centres de loisirs, ainsi qu'une offre d'ateliers de médiation pour les clientèles individuelles, les « Vacances récréatives ».

Concernant le jeune public, 537 participants ont suivi ateliers, visites guidées et accompagnement rando, généralement en combinant 2 voire 3 prestations sur une journée. Les réservations se sont faites tardivement pour la fin de l'année scolaire.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_37-DE

La boutique de destination

Chiffres d'Affaires 2021 :
34 560€

Panier Moyen :
9,14 €

L'Office de Tourisme de la Ténarèze s'inscrit dans le développement d'une boutique de destination avec des produits à la vente issus des productions locales ou d'initiatives gersoises, dans le respect d'une charte de qualité, qui portent le savoir-faire du territoire. Ainsi, les produits commercialisés permettent d'enrichir l'image de la destination. Ils contribuent au rayonnement et à l'attractivité de la Ténarèze et du vignoble Armagnac-Gascogne.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_37-DE

Développement & Itinérance douce

SCHEMA LOCAL DE DEVELOPPEMENT

L'animation du schéma local #3 s'est déroulée en 2021 avec des temps de travail pour les commissions thématiques de l'itinérance douce et de la mise en tourisme du patrimoine.

Pour chacune de ces thématiques, les actions ont été poursuivies :

ITINERANCE DOUCE : finalisation du maillage de circuits VTT pour créer une base VTT-FFC forte de 12 parcours aux départs de Condom, Valence-sur-Baïse et Beaucaire.
Le prochain chantier sera la création de circuits cyclotouristiques en Ténarèze pour la saison 2022.
Un travail de re-écriture des fiches rando pédestre a été initié afin de proposer une donnée plus fiable et uniformisée sur l'ensemble du maillage. De nouveaux outils de promotion ont été étudiés afin d'être plus visibles sur la toile.

MISE EN TOURISME DU PATRIMOINE : mise en œuvre du plan d'interprétation et création des contenus du parcours découverte de Valence-sur-Baïse. Parcours à l'étude sur Fourcès.
Création d'une chasse aux trésors de type geocaching venant promouvoir le dispositif Les Clés des Champs avec le concours d'un étudiant en BTSA Gestion et Protection de la Nature en stage à l'Office de Tourisme. Lancement prévu au printemps 2022.

SCHEMA DES MOBILITES PETR

Participation active au schéma des mobilités du PETR dans chacune des communes engagées de la Ténarèze. Expertise sur l'offre en matière d'itinérance et mise en relation avec les différents acteurs de l'itinérance douce.

UN GRAND VERT D'ARMAGNAC

Suivi de la réalisation du dispositif de découverte nature Un Grand Vert d'Armagnac du PETR avec repérage terrain pour la sélection des sites en Ténarèze et sélection des thèmes associés.

DOSSIER FLEURISSEMENT BLAZIERT

Accompagnement de la commune de Blaziert pour l'obtention du classement aux Villes et Villages Fleuris.

V82/Accueil Vélo

Suivi de la mise en tourisme de la V82 en partenariat avec le CD32 et le CDTL, dont l'édition d'une carte d'itinérance sur la V82.
Animation du label Accueil Vélo en Ténarèze avec visite de partenaires en vue de l'obtention de la marque.

RANDO JEÛNE

2021 a été marqué par le retour des accompagnements de séjours Rando & Jeûne organisés par Chemin de la Santé, basés au Domaine d'Orion de Castelnau-sur-l'Auvignon. 2 séjours d'une semaine ont eu lieu première quinzaine d'août.
5 semaines d'accompagnement rando sont déjà posées en option pour l'année 2022 avec Chemin de la Santé, et d'autres se programmeront avec le Domaine d'Orion.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_37-DE

Les relations prestataires

L'accompagnement des prestataires a toujours été l'une des missions essentielles de l'Office de Tourisme. Plusieurs initiatives ont été mises en place pour accompagner nos partenaires :

Newsletters pro

Tout au long de l'année, les prestataires ont été informés de webinaires et formations pour acquérir de nouvelles compétences (photo, réseaux sociaux, e-réputation…), de l'actualité du réseau de partenaires… ; ainsi que des aides et plateformes de soutien mises en place par la Région, le Département et la Communauté de communes.

Réseaux sociaux

Les réseaux sociaux de l'Office de Tourisme ont permis le partage des actualités des prestataires. Sur Facebook, Instagram et Twitter, les internautes ont pu retrouver les informations sur les marchés et drive organisés en Ténarèze, les commerces ouverts, la restauration à emporter, les activités à réaliser chez soi.

Accompagnement et visites prestataires

L'Office de Tourisme rencontre ses partenaires sur demande afin de les accompagner dans leur projet et leur développement d'activités et de leur présenter les services de l'OT, les outils de communication locaux et départementaux ainsi que les dispositifs à leur disposition (aides financières, labels, marques…). Malgré les conditions particulières, nous avons pu accompagner une dizaine de professionnels du tourisme (hébergeurs, producteurs, restaurateurs, activités de loisirs…).

Guide du partenaire

Un guide du partenaire a été élaboré. Son objectif est de présenter le rôle de l'OT ainsi que les services à disposition des prestataires : création de site internet, stratégie réseaux sociaux, reportage photos, e-réputation, commercialisation (création d'offres packagées), accompagnement de porteurs de projet et qualification de l'offre (écoute client et engagement dans des marques et labels, notamment Qualité Tourisme).

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_37-DE

La promotion de la destination

L'actuel plan de communication de l'Office de Tourisme s'appuie sur les stratégies :
- régionale dans la dynamique des Grands Sites Occitanie, Sud de France,
- départementale avec l'aura de la destination Gers.

Ce plan de communication définit également l'identité visuelle, la charte éditoriale et le plan d'actions…

Des outils print

L'Office de Tourisme met à disposition une palette d'outils à l'attention des visiteurs. Ces outils ont été élaborés afin de répondre aux attentes de nos clientèles et de nouveaux supports sont imaginés chaque année. Toutes les éditions sont réalisées par un imprimeur certifié « Imprim'Vert ».
- Un magazine touristique annuel présentant l'offre touristique de la Ténarèze,
- Trois guides hébergements : à la nuitée (BNB et hôtels), gîtes et gîtes de groupes et hôtellerie de plein air,
- Un guide du marcheur sur le GR65,
- Un carnet de route : carte touristique du territoire organisée autour de 5 circuits et des incontournables,
- Une collection de fiches visites des villes et villages de Condom, Larressingle, Montréal-du-Gers, Fourcès, Saint Puy, Mouchan, Saint-Orens Pouy Petit, Valence-sur-Baïse …
- Une carte des randonnées en Ténarèze,
- Un plan de la ville de Condom, réalisé par la mairie,
- Des supports de communication d'été : sets de tables (pour les restaurateurs, table d'hôtes, évènements),
- Une affiche identitaire positionnée dans les 26 communes de la Ténarèze,
- Des jeux de piste pour les 7/12 ans de la cité épiscopale de Condom, des bastides de Valence sur Baïse et de Montréal-du-Gers, du village fortifié de Larressingle,
- Un catalogue d'offres « séjours groupe », un catalogue « groupe Jeune Public ».

L'Office de Tourisme est également le garant de la mise à jour des informations dans les guides touristiques papiers et sites web (outils de communication du Comité Départemental du Tourisme - Destination Gers, guide du routard, guide vert Michelin, Miam-Miam Dodo, Plus Beaux Villages de France, Station Verte de vacances, pages jaunes…).

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_37-DE

Un site web responsive design

Le site web en responsive design recense l'exhaustivité de l'offre touristique [illegible] à faire (Patrimoine –Artisanat – Rando), Savourer (Restaurant – Producteurs - Marchés), Préparer (hébergements, idées séjours…), Agenda.
Un espace blog permet le partage de l'actualité en Ténarèze avec la réalisation d'articles.
Une rubrique est dédiée à la clientèle pèlerine avec tous les services adaptés à leurs besoins. Ce site internet est traduit en deux langues étrangères : anglais et espagnol.

Blog

Un blog participatif permet à l'OT et ses partenaires de partager des billets sur la destination, bons plans, coups de coeur, idées recettes, expériences en Ténarèze (rando, DIY et ateliers créatifs…)
L'objectif de ce blog est double :
*Partager l'offre touristique de la destination de façon plus informelle,
*Développer une communauté d'habitants et de prestataires participant à la valorisation et la personnalisation de l'offre.

Collaboration avec «Au fil du thym»

L'Office de Tourisme a été sollicité par Florence, blogueuse culinaire gersoise pour « Au Fil du Thym », afin d'établir une collaboration bénévole, et proposer une fois par mois une recette « made in Gers », à base de produits locaux. Florence imagine et élabore une recette inédite et de saison, qui est partagée sur le blog et les réseaux sociaux de l'Office de Tourisme ainsi que ceux d'Au Fil du Thym. Ces publications nous permettent, chaque mois, de mettre en avant des producteurs et boutiques de terroir de la Ténarèze pour inciter les internautes à acheter en local, les ingrédients nécessaires à la recette.

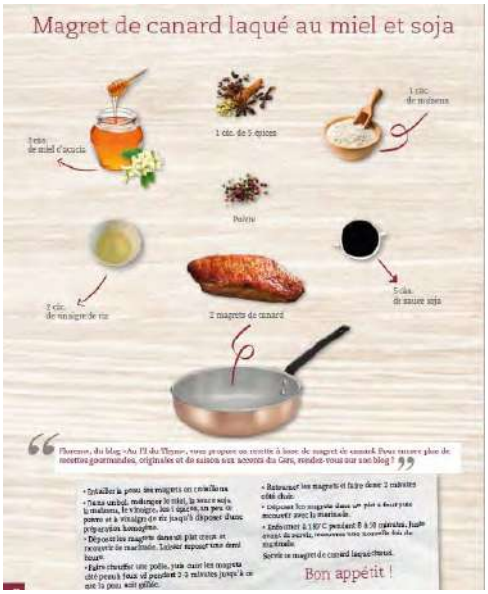

Gestion de la E-réputation

L'Office de Tourisme est présent sur divers sites d'avis afin de gérer la notoriété et l'image de la destination. Lorsque qu'un avis est déposé sur une plateforme, il fait l'objet d'un traitement personnalisé avec réponse et ajustement si nécessaire. Dans le cas où l'avis concerne des services ou structures autres que l'OT, l'information est transmise à ce dernier.
L'OT gère les avis sur :
*Google My business (pour l'OT de Condom, OT de Montréal-du-Gers, OT de Larressingle),
*Tripadvisor (Office de Tourisme de Condom, Office de Tourisme de Montréal-du-Gers, Village fortifié de Larressingle),
*le Site internet : les avis partagés sur le site internet de l'OT font l'objet de modération par la chargée de communication e-tourisme. S'il respecte la « Charte de modération des avis internautes », cet avis est publié et s'affiche sur le site dans les 48h. L'établissement concerné par cet avis peut, s'il le souhaite, donner une réponse, modérée également dans les mêmes conditions.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_37-DE

@TourismeCondom & les réseaux sociaux

Une stratégie numérique a été élaborée afin d'assurer la promotion de la Ténarèze et ses partenaires touristiques sur les réseaux sociaux. Cette stratégie repose sur la valorisation de l'image et de la notoriété de la destination avec une attention particulière portée à la qualité des images partagées. Une réflexion a été menée sur chaque outil afin de définir la cible et la ligne éditoriale :
*Visiteurs (séduire et fidéliser),
*Habitants (partager l'actualité & agenda, participer à des concours),
*Prestataires (informer sur la réglementation, la qualification et l'actualité du territoire).

Sur le site internet de l'OT, une page est dédiée à la mise en avant de toutes les publications faites sur les réseaux sociaux Facebook/Twitter/Instagram/Youtube : Le Social Wal.
Il affiche également tous les posts contenant le hashtag de la destination #tourismecondom.

Facebook

Sur ce réseau, l'Office de Tourisme partage régulièrement les actualités, bons plans et bonnes adresses, à raison d'une moyenne de 3 posts par semaine, principalement à destination des résidents. Des animations y sont régulièrement organisées comme des concours afin de fidéliser et d'accroître l'engagement des abonnés. Les demandes d'informations via la messagerie Messenger de Facebook sont de plus en plus fréquentes et nécessitent d'être réactif pour apporter une réponse instantanée. Actuellement, le temps moyen de réponse à une demande sur la page de l'Office de Tourisme est d'1 heure.

Instagram

Il permet de promouvoir la destination à travers l'image, avec 1 à 2 post par semaine de photos et de « re-post » (partage de photos d'instragramers par le #tourismecondom).
Les publications de « stories » instantanées, qui prennent le pas sur les post traditionnels, permettent de partager en direct les événements et activités qui se déroulent sur le territoire, en mettant en avant les partenaires associés à ces publications.

Twitter

Il est développé notamment pour faire de la veille touristique quotidienne et échanger avec les professionnels du tourisme (réglementation, qualification, évolution des métiers du Tourisme…). Sur ce réseau social, l'OT partage son actualité «off» (accueil de journalistes/bloggeurs, rencontres avec les prestataires, animations proposées, offres de séjours, …) et celle de ses partenaires (nouveautés, agendas d'événements, articles de presse, …).

Youtube

L'Office de Tourisme diffuse des vidéos de promotion de la destination, réalisées par le CRTL Occitanie, le CDT du Gers, le réseau des OT et des prestataires.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_37-DE

Classement en Catégorie 1 & marque Qualité Tourisme

En qualité de référent technique Grand Site Occitanie, l'Office de Tourisme de la Ténarèze doit répondre à des exigences de classement et de marque :

- **ARTICLE 6 Les obligations du contrat « Grands Sites Occitanie »**
- Les cosignataires titulaires du Contrat de Grand Site «Armagnac, Abbaye et Cités» sont invités à s'engager dans le Réseau « Grands Sites Occitanie » et à respecter les principes suivants : [...]notamment se doter d'une organisation appropriée du réceptif sur l'ensemble du territoire (Office de Tourisme 1ère catégorie, démarche qualité tourisme, labellisation tourisme handicaps).

Classement Office de Tourisme en CATÉGORIE I

L'Office de Tourisme est une véritable porte d'entrée vers la destination de vacances.
Son classement, créé par le ministère en charge du tourisme, est un signe de reconnaissance nationale qui garantit une cohérence et une homogénéité dans les services proposés afin d'accueillir, conseiller et satisfaire les clientèles.

L'Office de Tourisme de la Ténarèze a renouvelé en 2020, sa demande de classement en Catégorie I auprès de la Préfecture du Gers.

Les critères de classement pour répondre aux exigences de la Catégorie I s'organisent autour de :
*La visibilité, l'accessibité et l'aménagement de l'espace d'accueil, à proximité immédiate des flux touristiques,
*Les périodes et horaires d'ouverture, cohérents avec la fréquentation touristique,
*L'accueil de la clientèle étrangère (communication a minima trilingue),
*Le partage et mise à jour de l'offre touristique,
*L'obtention de la Marque Qualité Tourisme,
*La mise en place d'outils d'écoute client,
*L'élaboration et animation d'une stratégie Web et Réseaux sociaux,
*Une équipe qualifiée (5 ETP minimum requis),
*La mise en place d'un observatoire économique,
*La mise en oeuvre de la stratégie touristique locale : accueil, commercialisation, animation du réseau des acteurs touristiques, assistance aux porteurs de projet, promotion de la destination, développement durable...

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFÈTE DU GERS

Sous-Préfecture de CONDOM

ARRÊTÉ N° 32-2020-03-10-002
portant classement de l'Office de Tourisme de la Ténarèze
en catégorie I

LA PRÉFÈTE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code du tourisme et notamment ses articles L.133-10-1, L.141-2 et D.133-20 à D.133-30 et R133-20 et suivants ;

Vu la loi n°2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques, et notamment son article 6 ;

VU l'arrêté ministériel du 16 avril 2013, fixant les critères de classement des offices de tourisme ;

VU la délibération de l'Office de Tourisme en date du 17 décembre 2019 de demande de classement en Catégorie I ;

VU le dossier de demande déposé le 09 janvier 2020 par Monsieur le président de l'Office de Tourisme de la Ténarèze ;

VU la délibération de l'Office de Tourisme en date du 08 octobre 2019 relatif à la demande de renouvellement de la marque « Qualité Tourisme » ;

VU l'attestation du Comité Départemental du Tourisme Destination Gers, en date du 16 décembre 2019, justifiant l'engagement de l'Office de Tourisme de la Ténarèze dans la démarche Qualité depuis 2009, et candidate au renouvellement de la Marque Qualité Tourisme pour 2020 ;

VU l'ensemble des pièces présentées à l'appui de la demande de classement ;

Considérant que les pièces produites par l'Office de Tourisme de la Ténarèze permettent d'établir que les critères de classement, énoncés par les textes susvisés, sont remplis, sous réserve d'obtenir le renouvellement de la marque Qualité Tourisme dans les six mois ;

SUR proposition de Madame la sous-préfète de Condom ;

ARRÊTE

Article 1er -
L'Office de Tourisme de la Ténarèze, sis 5, Place Saint-Pierre à Condom (32100) est classé dans la catégorie I.

Article 2 -
Le classement est prononcé pour une durée de cinq ans, à compter de la date du présent arrêté.

Article 3 -
L'Office affichera de manière visible pour la clientèle les engagements qui correspondent au classement des offices de tourisme de catégorie I conformément à la réglementation en vigueur.

Classement de l'Office de Tourisme de la Ténarèze en Catégorie I renouvelé le 10 mars 2020

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_37-DE

Obtention de la marque QUALITÉ TOURISME™

La démarche qualité constitue l'ensemble des actions menées par l'Office de Tourisme afin d'améliorer la Qualité des prestations.
Après une année de préparation, l'Office de Tourisme de la Ténarèze a obtenu la Marque Qualité Tourisme™, le 6 janvier 2021, validée pour une durée de 5 ans.

Cette adhésion témoigne de notre volonté d'être conforme aux exigences et à la satisfaction de nos clients et de nous engager dans une démarche de progrès afin de toujours proposer de meilleurs services :
*Pour les clients, visiteurs et habitants en offrant des services de qualité, en étant à l'écoute et attentif à leurs besoins,
*Pour les acteurs touristiques en les accompagnant dans leurs projets et en s'engageant dans la promotion de leurs prestations,
*Pour les institutionnels et les collectivités en développant une stratégie territoriale globale,
*Pour l'équipe de l'Office de Tourisme en mettant en place des procédures facilitant les missions de chacun et la cohésion d'équipe ainsi qu'en favorisant la professionnalisation.

Office De Tourisme de la Ténarèze
A REÇU LA MARQUE NATIONALE QUALITÉ TOURISME™ CONFORMÉMENT À LA DÉMARCHE QUALITÉ
RÉFÉRENTIEL APPLICABLE À LA FILIÈRE DES
OFFICES DE TOURISME
POUR SES PRÉSTATIONS
A PARIS Le 06/01/2021

Elle s'appuie sur un référentiel regroupant plus de 200 critères.

Ce référentiel permet d'analyser le fonctionnement de l'Office de Tourisme concernant :
- la Promotion et la Communication
- la stratégie d'Accueil
- La gestion de la Boutique
- La Commercialisation
- Le suivi de la Qualité et de la Fidélisation du client
- Le Développement Durable
- La promotion de la Qualité
- Les dispositions pour assurer la Qualité des services
- Les Engagements Internes et envers la Collectivité
- Le Management

Groupe Qualité de Destination, le garant de la qualité de la destination

Constitué des membres du comité de direction de l'Office de Tourisme de la Ténaèze, ce groupe est un véritable outil d'amélioration continue de la Qualité à l'échelle de la destination.
Il participe au bilan de l'écoute client à l'échelle de l'OT mais aussi de l'offre touristique en Ténarèze. Il oeuvre à l'étude des dysfonctionnements, remarques et suggestions des clientèles et s'engage dans l'amélioration constante de l'offre touristique.

Notre blog pro «Qualité Tourisme™»

Ce site https://tenareze32pro.wixsite.com/quality informe nos partenaires et professionnels du tourisme de l'engagement de l'Office de Tourisme dans cette démarche : quels outils «qualité» avons nous mis en place, quels engagements nous portons pour la destination, les visiteurs et les acteurs du Tourisme, quelle est notre démarche de progrès...

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_37-DE

L'OT au fil de l'année

JANVIER – FEVRIER – MARS

*06 janvier 2021 : Obtention de la marque Qualité Tourisme pour une période de 5 ans
*Mise à jour des données touristiques et finalisation du mag touristique pour une sortie en février
*Définition et inscription au plan de formation annuel
*Définition des plans d'actions partagés CCT-OT
*Lancement des accompagnements à la préparation du projet de fusion des 4 OT de l'Armagnac
*Lancement de la première commission Itinérance avec les membres du CODIR et de la commission Mise en valeur des patrimoines
*Visites prestataires
*Rencontres avec les mairies pour la mise en œuvre du Schéma de Développement Touristique
*Accueil séjour « influenceur »
*Accompagnement prestataire au label Accueil Vélo en Ténarèze
*Suivi du schéma des mobilités du Pays d'Armagnac
*Préparation des contenus du parcours de découverte de la bastide de Valence-sur-Baïse
*Animation de la plate-forme « Consommons en Ténarèze »

AVRIL
*3ème confinement du 03 avril au 03 mai 2021
*Vote du Budget 2021
*Groupes de travail OT Armagnac
*Dossier de labellisation PR d'une boucle Rando autour du lac du Bousquetara – Condom

MAI
*Ouverture du BIT de Larressingle
*Forum de documentations touristiques départemental
*Participation au projet de territoire du PETR
*Accompagnement au lancement du nouveau train touristique à Condom porté par la maison Aurian (itinéraire, communication)
*Ouverture de la saison de navigation sur la rivière Baïse – premier voyage du bateau de croisière le d'Artagnan à l'écluse double de Graziac
*Visite technique de l'OT de Labastide d'Armagnac de la Fabrique à Souvenirs à Montréal du Gers

JUIN
*Eductour V82
*Montage du dossier Immatriculation pour la vente de produits touristiques
*Jury national du label Villes et villages fleuris pour la reconnaissance 4 Fleurs du village de Blaziert
*Lancement de la première édition "Vineart" au Château de Mons
*Accueil des bloggeuses « Visages du Sud »
*Implantation des panneaux « Un grand Vert d'Armagnac en Ténarèze »
*Participation au jury régional du label Villes et villages fleuris à Condom
*Séminaire équipe OT de l'Armagnac

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_37-DE

JUILLET – AOUT

*Visite technique de l'OT de Conques de la Fabrique à Souvenirs à Montréal du Gers
*Fête du Floc à Condom
*Tournage d'un nouveau spot vidéo grand site Occitanie pour la promotion « Armagnac, Abbaye et Cités »
*Expérimentation de la mise en tourisme du site paléontologique de Béon mené en concertation avec le PETR Armagnac et les OT de l'Armagnac
*Lancement du petit train touristique à Condom

SEPTEMBRE

*Préparation des marchés flottants au port de Valence
*Congrès national ADN à Agen
*Séminaire Equipe OT de l'Armagnac

OCTOBRE

*Journée Slow tourisme animée par le CDT
*Organisation d'un atelier sur la plate-forme «Consommons en Ténarèze» aux commerçants de Montréal du Gers
*Eductour Baïse organisé pour les opérateurs touristiques du 47 et du 32
*Workshop organisé par le CRTL
*Salon du Vin et des Terroirs à Toulouse

NOVEMBRE

*Mise à jour de la DATA touristique
*Convergences du tourisme organisées par le CRTL à la Grande Motte
*1ère évènement «la Fabrique s'enflamme» à Montréal du Gers dans le cadre de flamme de l'Armagnac
*Forum de lancement du 5ème schéma départemental porté par le Conseil Départemental
*Montage du dossier groupement de communes touristiques de la Ténarèze
*Organisation d'un eductour Boutique à la Fabrique à Souvenirs pour une délégation d'OT de l'Ariège et des Hautes-Pyrénées

DECEMBRE

*Journée Vélo et Tourisme – Destination Gers

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_37-DE

L'OFFICE DE TOURISME DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE

AFFECTATION DU RESULTAT

1 - DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER EN 2022

Chapitre	Article	Libellé	Exercice	Montant
2	110	Report excédentaire	2020	69 372,79
2	119	Report déficitaire	2020	0,00
	12	Excédent Résultat Exercice Déficit	2021	478,89
	110 119	Excédent Définitif Déficit Définitif	2021	69 851,68
		Résultat de fonctionnement		69 851,68
Section investissement				
Solde d'exécution(avec les résultats antérieurs)			B	38 880,35
Solde des restes à réaliser			C	
Besoin total de financement			soit B+C	

2 - AFFECTATION DU RESULTAT

Chapitre	Article	Libellé	Exercice	Montant
	1068	Autofinancement complémentaire de la Section d' Investissement	2022	
2		Excédent reporté de fonctionnement	2022	69 851,68
2		Déficit reporté de fonctionnement	2022	

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_37-DE

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENARESE

DEPENSES INVESTISSEMENT

ARTICLE	LIBELLE	BP 2021	CA 2021	BP 2022
001	Déficit antérieur reporté investissement	0,00	0,00	0,00
TOTAL 001 déficit reporté		**0,00**	**0,00**	**0,00**
13917	Autres	0,00	0,00	0,00
13918		0,00	0,00	0,00
TOTAL 040	**Opérations d'ordre entre section**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	
2183	Matériel bureau et informatique	0,00	4 820,08	
2183	Matériel aménagement	44 660,33	0,00	43 289,15
2188	Autres	0,00	1 257,90	
TOTAL 21 Immobilisations corporelles		**44 660,33**	**6 077,98**	**43 289,15**
232	Immos incorp. en cours	0,00	0,00	0,00
TOTAL 23 Immobilisations en cours		**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		**44 660,33**	**6 077,98**	**43 289,15**

RECETTES INVESTISSEMENT

ARTICLE	LIBELLE	BP 2021	CA 2021	BP 2022
001	Excédent exercice antérieur	42 424,33	0,00	38 880,35
TOTAL 001	**Excédent exercice antérieur**	**42 424,33**	**0,00**	**38 880,35**
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
TOTAL 021	**Virement de la section de fonctionnement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1312	Subventions site internet Grands Sites (Région)	0,00	0,00	0,00
1317	Subventions d'equipement / Pays, plan numérique	0,00	0,00	0,00
1318	Autres	0,00	0,00	0,00
TOTAL 13 Subventions d'équipement non transférables		**0,00**	**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	98,00	396,00	525,85
TOTAL102 Dotations et fonds globalisés d'investissement		**98,00**	**396,00**	**525,85**
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00
TOTAL 106 Réserves		**0,00**	**0,00**	**0,00**
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
TOTAL 16 Emprunts et dettes assimilées		**0,00**	**0,00**	**0,00**
13918	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	0,00	0,00	0
28182	amort, matériel transport	0,00	0,00	0,00
28183	amort.matériel bureau-inform.	1819,27	1 819,27	3 427,95
28188	amort.autre immob corporelle	318,73	318,73	455,00
TOTAL 040 Opérations d'ordre entre sections		**2 138,00**	**2 138,00**	**3 882,95**
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		**44 660,33**	**2 534,00**	**43 289,15**

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_37-DE

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE

RECETTES FONCTIONNEMENT

ARTICLE	LIBELLE	BP 2021	CA 2021	BP 2022
002	Excédent antérieur reporté	69 372,79	0,00	69 851,68
TOTAL 002	**Excédent reporté**	**69 372,79**	**0,00**	**69 851,68**
64198	remboursement sur rémunér. Personnel	28 044,21	33 222,94	1 400,00
TOTAL 013	**Atténuation de charges**	**28 044,21**	**33 222,94**	**1 400,00**
701	Vente produits finis et interméd	29 000,00	34 767,20	38 000,00
706	Prestations de service	20 000,00	25 024,20	28 000,00
7083	Locations diverses	1 300,00	1 838,60	2 000,00
7087	Remboursements de frais		102,00	
TOTAL 70	**Produits des services**	**50 300,00**	**61 732,00**	**68 000,00**
74	subvention d'exploitation	300 000,00	300 000,00	300 000,00
74	subvention d'exploitation (Taxe de séjour)	60 000,00	35 325,41	60 000,00
74	subvention Région	0,00	0,00	0,00
TOTAL 74 Subventions d'exploitation		**360 000,00**	**335 325,41**	**360 000,00**
7588	Produits divers de gestion courante	0,00	1,47	3,32
TOTAL 75 Autres produits de gestion courante		**0,00**	**1,47**	**3,32**
7713	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00
774	Subventions exceptionnelles	0,00	23 398,00	0,00
778	autres produits exceptionnels	0,00	127,20	0,00
TOTAL 77	**Produits exceptionnels**	**0,00**	**23 525,20**	**0,00**
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	0,00	0,00	0,00
TOTAL 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		**507 717,00**	**453 807,02**	**499 255,00**

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_37-DE

OFFICE DE TOURISME
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE

DEPENSES FONCTIONNEMENT

ARTICLE	LIBELLE	BP 2021	CA 2021	BP 2022
604	Achats d'études, prest. Serv.	500,00	50,00	1 000,00
605	Achats matériel équipement	800,00	493,54	800,00
60611	Frais Eau	600,00	497,74	600,00
60612	Energie-électricité	6 000,00	6 691,28	7 500,00
60613	Gaz	2 200,00	2 098,94	4 000,00
6063	Fournitures d'entretien	1 300,00	584,84	800,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	2 525,38	2 500,00
6066	Carburants	1 200,00	975,63	1 200,00
6068	Autres matières et fournitures	200,00	134,40	200,00
60681	Achats de marchandises	30 189,00	29 447,60	30 012,00
60682	Billetterie	2 000,00	1 926,60	2 000,00
611	sous traitance générale	6 800,00	2 160,00	3 127,05
6135	Location de matériel	7 500,00	6 350,09	7 000,00
6155	Entretien, réparations biens mobiliers	0,00	0,00	0,00
61551	Matériel roulant	1 000,00	467,88	500,00
61558	Autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	11 000,00	12 069,18	13 000,00
6161	Multirisques	3 200,00	2 082,42	3 000,00
6162	Ass obligatoire dommage const	2 060,00	4 508,97	2 300,00
6168	Assurance véhicule	2 600,00	2 111,43	2 200,00
6182	Abonnements presse et magazines	250,00	238,80	240,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertion	5 000,00	2 600,00	2 600,00
6233	Foires et expositions	500,00	346,00	700,00
6236	Catalogues et Imprimés	13 000,00	9 101,60	10 000,00
6238	Frais divers de publicité	5 000,00	2 796,37	3 000,00
6251	Voyages/déplacements (frais missions)			4 000,00
6257	Réceptions (Animations estivales)	1 000,00	1 608,12	600,00
6261	Frais affranchissement	2 500,00	1 381,02	1 500,00
6262	Frais télécommunication	4 680,00	4 056,02	2 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 700,00	836,52	1 000,00
6281	Concours divers	4 500,00	4 822,65	4 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 000,00	750,72	1 500,00
6288	Autres matières et fournitures	1 000,00	877,16	1 000,00
6358	Autres droits	0,00	0,00	0,00
637	autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
TOTAL 011 - Charges à caractère général		**123 279,00**	**104 590,90**	**113 879,05**
6218	Personnel extérieur au service		0,00	
6332	Cotisations au FNAL		669,26	
6338	Autres impôts et taxes		731,71	
6411	Salaire de base		225 602,75	
6412	Congés payés		2 482,89	
6414	Indemnités et avantages divers		54 672,52	
6415	Supplément familial		27,48	
6451	Cotisations URSSAF		29 593,49	
6452	Cotisations aux mutuelles		6 602,79	
6453	Cotisations Caisses Retraites		8 984,66	
6454	Cotisations ASSEDIC		9 876,68	
6475	Médecine du Travail, Pharmacie		936,00	
6478	Autres charges sociales		972,00	
6488	Autres charges (Formation)		3 970,81	
TOTAL 012 - Charges de Personnel		**368 300,00**	**345 123,04**	**374 993,00**
6532	Frais de missions	3 000,00	1 473,97	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00
658	Charges subv gestion courante	0,00	2,22	0,00
TOTAL 65 - Autres Charges Gestion Courante		**3 000,00**	**1 476,19**	**0,00**
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00
668	Autres charges financières	0,00	0,00	0,00
TOTAL 66 - Charges Financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**
6815	Dotation aux provisions pour risques et	3 000,00	0,00	4 500,00
TOTAL 68 - Dotations aux amortissements, aux pr		**3 000,00**	**0,00**	**4 500,00**
022	Dépenses imprévues	8 000,00	0,00	2 000,00
TOTAL 022 - Dépenses imprévues fonctionnemen		**8 000,00**	**0,00**	**2 000,00**
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
TOTAL 023 - Virement à la section investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**
673	Titre annulé exercice antérieur	0,00	0,00	0,00
TOTAL 67 - Charges exceptionnelles		**0,00**	**0,00**	**0,00**
6811	Dotations aux Amortissements	2 138,00	2 138,00	3 882,95
TOTAL 042 - Opérations d'ordre entre sections		**2 138,00**	**2 138,00**	**3 882,95**
002	Déficit antérieur reporté	0,00	0,00	0,00
TOTAL 002 - Déficit reporté		**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		**507 717,00**	**453 328,13**	**499 255,00**

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.38

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

----------0----------

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BAUDOUIN Alexandre, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CIAS POUR L'EXERCICE 2021

Monsieur le Président expose que le Conseil d'Administration du CIAS de la Ténarèze a approuvé son rapport d'activité, pour l'année 2021, le 28 mars 2021. Il précise qu'une présentation de ce dernier a été faite par l'ensemble des chefs de services à l'ensemble des conseillers communautaires et des membres du conseil d'administration le 24 mars 2022. Monsieur le Président donne lecture de ce rapport d'activité (ci-annexé).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité du CIAS pour l'exercice 2021 (ci-annexé),

APPROUVE ce dernier,

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures pour mener à bien l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

la Ténarèze
centre intercommunal d'action sociale

Beaucaire
Beaumont
Béraut
Blaziert
Cassaigne
Cazeneuve
Castelnau-sur-l'Auvignon
Caussens
Condom
Fourcès
Gazaupouy
Lagardère
Lagraulet-du-Gers
Larressingle
Larroque-Saint-Sernin
Larroque-sur-l'Osse
Lauraët
Ligardes
Maignaut-Tauzia
Mansencôme
Montréal-du-Gers
Mouchan
Roquepine
Saint-Puy
Saint-Orens-Pouy-Petit
Valence-sur-Baise

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

LE MOT DU PRESIDENT

Mesdames et Messieurs les élus,

Nous avons vécu deux années consécutives de crise sanitaire : après avoir subi, en 2020, l'effet surprise d'une pandémie dont nous avions complètement oublié la probabilité, en 2021 nous avons fait preuve de réactivité et avons mis en place toutes les mesures nécessaires pour assurer la continuité de notre service public et aider au mieux la population de la Ténarèze et ce, malgré une réduction importante, par moment, des effectifs due à la pandémie.

L'ensemble des élus et des agents de la Communauté de communes et du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Ténarèze a fait preuve d'adaptation pour continuer à animer et dynamiser notre territoire.

Ainsi, nous avons pu constater une grande faculté d'intervention, mais aussi de résilience, dans la gestion de nos missions auprès de nos concitoyens.

Si en 2020, nous avons mis en place un nouveau système de gouvernance du CIAS, en 2021, nous concrétisons cette dernière et toutes les équipes, chacune dans leur domaine de compétence, œuvrent avec efficacité, volonté et dynamisme au service de tous.

Ce rapport d'activité est avant tout un acte de transparence, et de communication de nos stratégies, actions et problématiques de développement. Vous remarquerez combien le CIAS est un acteur omniprésent dans la vie des concitoyens de la Ténarèze.

Le CIAS est en effet présent : pour les parents (petite enfance, périscolaire et extrascolaire), pour les jeunes (chantiers, séjours, Centre de Loisirs Associé au Collège, Contrat Local d'Accompagnement Scolaire, Point Information Jeunesse, Accueil jeunes), pour les administrés (centre social et France Services) et pour les ainés (Equipe Spécialisée Alzheimer, Service de Soins Infirmiers à Domicile, Accueil de Jour, Etablissement d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes).

Grace à la mobilisation des partenaires institutionnels les actions peuvent se dérouler au mieux pour rendre le service le plus efficient.

C'est avec cette volonté et ce dynamisme, qu'ensemble, nous continuerons à travailler pour l'avenir de la Ténarèze et de ses habitants.

Bonne lecture.

Maurice BOISON
Président CCT & CIAS

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

SOMMAIRE

LE CIAS DE LA TENAREZE AU SERVICE DU PUBLIC *5*

HISTORIQUE DU CIAS 6

L'INSTITUTION ET SES MISSIONS 8

LES MOYENS HUMAINS DU CIAS 10

LES MOYENS FINANCIERS DU CIAS 16

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 19

POLE PERSONNES AGEES & HANDICAPEES *21*

ÉTABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES 22

ACCUEIL DE JOUR 27

SERVICE DES SOINS INFIRMIERS A DOMICILE 29

EQUIPE SPECIALISEE ALZHEIMER 33

PÔLE SOCIAL *37*

CENTRE SOCIAL DE LA TENAREZE 38

CUISINE CENTRALE 42

PÔLE ENFANCE-JEUNESSE *43*

POLE ENFANCE – LE RELAIS PETITE ENFANCE 45

POLE ENFANCE : LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS 48

POLE ENFANCE : LE MULTI ACCUEIL 50

POLE PERISCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE 53

POLE JEUNES 64

FAMILLES EN FETE 69

GLOSSAIRE **70**

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

LE CIAS DE LA TENAREZE AU SERVICE DU PUBLIC

- ✓ Histoire du CIAS
- ✓ L'institution et ses missions
- ✓ Les moyens humains du CIAS
- ✓ Les moyens financiers du CIAS
- ✓ La convention territoriale globale

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

HISTORIQUE DU CIAS

DU BUREAU DE BIENFAISANCE AU CCAS

Le 6 janvier 1986, les bureaux d'aide sociale, créés par le décret-loi du 29 novembre 1953 deviennent des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS).

A la suite des lois de décentralisation, l'Etat leur délègue une compétence globale dans le champ de l'action sociale et médico-sociale.

Les CCAS animent une action générale de prévention et de développement social dans les communes, développant différentes activités et missions légales ou facultatives : lutte contre l'exclusion (aide alimentaire), service d'aide à domicile, prévention et animation pour les personnes âgées, soutien au logement, petite enfance / jeunesse, …

DU CCAS AU CIAS

La loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale crée une révolution pour l'intercommunalité sociale :

- ✓ Création d'un bloc de compétence optionnel pour les Communautés de communes et les Communautés d'agglomération, dont la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire »,
- ✓ Apparition du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) dans le Code général des Collectivités Territoriales et dans le Code de l'Action Sociale et des Familles,
- ✓ Rattachement des CIAS à l'exercice de la compétence « Action sociale » des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale,
- ✓ Clarification et simplification des conditions de création du CIAS.

Créé au 1er janvier 2015, le Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Ténarèze couvre le territoire de la Communauté de communes du même nom. Les 26 communes membres de cette intercommunalité comptent environ15 000 habitants.

C'est un établissement public administratif qui dispose d'une personnalité juridique distincte de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dont il relève.

Il dispose :

- ✓ D'un budget propre, voté par son conseil d'administration subdivisé en 5 budgets :
  - le budget principal du CIAS ;
  - le budget annexe de l'EHPAD ;
  - le budget annexe du SSIAD ;
  - le budget annexe de la cuisine centrale ;
  - le budget annexe du Service de transport à la demande ;

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

- ✓ D'une trésorerie indépendante de toute structure ;
- ✓ De la capacité d'être employeur ;
- ✓ De la capacité d'avoir un patrimoine mobilier et immobilier ;
- ✓ De la capacité d'agir en justice ;
- ✓ De la capacité de souscrire ses propres engagements (conventions de partenariat, marchés publics…).

Et d'un champ des possibles extrêmement large :

- Le CIAS anime une **action générale de prévention** et de développement social sur le territoire ;
- Il peut intervenir sous forme **de prestations** en espèces ou en nature ;
- Le CIAS peut **créer et gérer l'ensemble des établissements et services sociaux et médico-sociaux** (services d'aide et/ou de soins à domicile, établissements d'hébergement pour personnes âgées, centres d'hébergement et de réinsertion sociale,…) ainsi que **les établissements et services d'accueil de la petite enfance** (multi-accueil, crèches familiales, relais petite enfance, …).

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

L'INSTITUTION ET SES MISSIONS

L'INSTITUTION

Le CIAS est administré par un Conseil d'administration, **présidé par le Président de l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI)**.

Le conseil d'administration comprend, en nombre égal :

- des membres élus titulaires parmi et par l'organe délibérant de l'EPCI ;
- des membres nommés par le Président de l'EPCI parmi les personnes non-membres de l'organe délibérant de l'EPCI et qui participent à des actions de prévention, d'animation et de développement social menées dans les communes considérées.

Le Conseil d'administration du CIAS de la Ténarèze, présidé par le Président de la Communauté de communes de la Ténarèze, **Monsieur Maurice BOISON**, est composé de 33 administrateurs.

LES MISSIONS

Au titre des missions relevant de l'action sociale d'intérêt communautaire :

- ✓ Les actions et animations en matière de **prévention de la santé** ;
- ✓ L'établissement (sans l'instruction effectuée par le Conseil Départemental) des dossiers de **demande d'aide sociale** et le recours, si besoin, à des visiteurs enquêteurs ayant accès au répertoire national commun des organismes de sécurité sociale ;
- ✓ La création et la gestion d'actions, de services et d'équipements destinés à la **petite enfance** : Multi-accueil, Relais Assistants Maternels (RAM)désormais RPE (Relais Petite Enfance) et Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) ;
- ✓ La création et la gestion d'actions, de services et d'équipements **enfance jeunesse destinés aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus**, y inclus les activités périscolaires dont les nouvelles activités périscolaires et l'accompagnement aux devoirs et à la scolarité ainsi que les activités extrascolaires ;
- ✓ La réflexion et la conduite d'actions, visant à améliorer **l'accompagnement du vieillissement** (et de la dépendance) d'une part, et le maintien à domicile des personnes âgées (à l'exclusion des services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile) d'autre part ;
- ✓ Les Accueils de Jour ;
- ✓ Le Point Information Jeunesse, la ludothèque, les chantiers jeunes;
- ✓ La gestion, l'entretien de l'**EHPAD** La Ténarèze (y compris la création de nouveaux équipements);
- ✓ La gestion du service de soins infirmiers à domicile (**SSIAD**);
- ✓ La gestion de la **Cuisine centrale** ;
- ✓ Les services de **portage de repas** à domicile ;
- ✓ Le **Centre social** abritant la Maison France Services.

Au titre des missions ne relevant pas directement de l'action sociale d'intérêt communautaire :

- ✓ la gestion du service de transport à la demande (**STAD**).

***

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

la Ténarèze
centre intercommunal d'action sociale

ORGANIGRAMME CCT & CIAS

20/01/2022

la Ténarèze CCT & CIAS

PRÉSIDENT CCT & CIAS
Maurice BOISON

SECRETARIAT DE DIRECTION
Sarah LEFEBVRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES CCT & CIAS
Olivier PAUL

COMMUNITY MANAGER
Aurélie ROGALLE

DGA CCT
Florence POGGI

DGA CIAS
Philippe GREGORIO

PÔLE SERVICES TECHNIQUES
Nicolas LACROIX

- ADJOINT SERVICES TECHNIQUES: Eric GRAMONT
- SECRETARIAT SERVICES TECHNIQUES: Caroline DUBRAC
- SERVICES TECHNIQUES: Yves GENOVESE, Thierry AVELIN, Jean-Paul DESPAX, Kévin DAL CORSO, Vincent DE BORTOLI, Cyprien LESCOUT, Damien LE DORNER

PÔLE URBANISME & HABITAT
Pierre BARBIAN

- INSTRUCTEUR URBANISME & HABITAT: Katia JOUVIN, Marlon DEGUILHEM

PÔLE AFFAIRES GÉNÉRALES ET DÉVELOPPEMENT
Florence POGGI

- SERVICE DÉVELOPPEMENT: Mathilde JOSSO, Marie-Pierre JULIAN, Marie GALAND, Clémence CONNANGLE
- SERVICE DES AFFAIRES GÉNÉRALES: Valérie PRADE, Caroline DUBRAC, Laure DERENNES

PÔLE ACTION SOCIALE
Philippe GREGORIO

- MISSION ACTION SOCIALE: Valérie LAURENT
- COOPÉRATION TERRITORIALE: Alain AYAD, Bénédicte HERVE, Nelly DAGRAS

PÔLE FINANCES
Nicole PILLET

- SERVICE FINANCES - COMPTABILITÉ: Virginie CONTE, Martin DUFFAU, Béatrice LAVERNY, Julie JEROME

PÔLE RESSOURCES HUMAINES
Philippe GREGORIO

- SERVICE RESSOURCES HUMAINES: Marion PREVITALI, Jordan MEDJDOUB
- ASSISTANTE DE PREVENTION: Florence REPON, Stephanie CLAVERIE

SERVICES ACTION SOCIALE - CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PÔLE PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES

ETABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES AGÉES DÉPENDANTES
Yannick SILVY

- SECRETARIAT DE DIRECTION: Anne-Marie GRACIA
- ACCUEIL - SECRETARIAT: Carine CAPARROS
- HÉBERGEMENT: Monique BRAULT
  - ASH: Camille GONTERO, Hakima BOUYABANE, Laure VEIGA, Lula DEKOUMI, Maria DOMINGUES, Michèle HYGONENG, Catherine CONDETTE, Nina DAUTAN, Latifa OUADDANE, Sylvie VOLONGHI, Hanane EL MECHATY, Valentina SYLA, Galina CORDEILLA, Mina KHELI, Céline BOLLECKER, Leila CHAOUI, Stéphanie COUILLEZ, Valérie PUJOL, Silvia NABIL
- AGENTS NUIT
  - AS: Katy LEGENDRE, Sandrine MAILLOULAS
  - ASH: Abdelkrim MEDJDOUB, Sylvie PEREIRA, Audrey DEVORSINE, Isabelle LALANNE, Fatia HAOUALI
- MAINTENANCE: Cédric MOULINOUX
- PSYCHOLOGUE: Cristina FOURCASSIE
- ANIMATION: Responsable Julie DOLS; Animatrice Jacqueline MARLES
- DIÉTÉTICIENNE: Poste vacant
- PSYCHOMOTRICIEN: Richard FERNANDES
- RESTAURATION: Patricia MAFFRE, Aurélie BENLLOCH
- ACCUEIL DE JOUR
  - PSYCHOLOGUE: Cristina FOURCASSIE
  - ERGOTHERAPEUTE: Flavie GRES
  - AS: Anne Marie MOUROT, Carine NOVARINI
  - ASH: Stéphanie COUILLEZ
- IDEC: Sandrine CAUMONTAT
  - INFIRMIERES: Rudy VERNIER, Laura POLES, Robert REVERTE, Eva HENRY, Fabien DUBUC
  - AUX. SOINS: Aude DESSERT, Carine NOVARINI, Catherine CORDONNIER, Claude LAZIES, Françoise RANDRIA-NANTENAINA, Malory HECKEL, Marie-Pierre MASSEY, Emmanuelle BOUHAJA, Françoise PAVAN, Laëtitia ALGERINA, Michelle WATERNAUX, Nathalie SALAFRANQUE, Sylvie LINHARES, Marie-France MARQUES, Elodie GAUTHIER, Nathalie BENOIT, Sophie PABOT, Sylvie CARRERE, Valérie DE TAEYE, Emmanuelle CAPELAU, Mickael LEBRAT, Lucia CERONE, Véronique DEYTS
- MEDECIN COORDONNATEUR: Eric CHARPIN

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE
Elodie LANAVE

- IDEC ADJOINTE: Célia BAURET
- SECRÉTARIAT: Florence REPON
- AUX. SOINS: Monique BENETRIX, Béatrice BULFONI, Guylaine CABANNES, Patricia CASTENDET, Myriam COMTE, Frédérique GAIOTTI, Laurence GAIOTTI, Valérie GELAS, Marielle LANNELONGUE, Muriel MASSOL, Marianna PERE, Françoise RANDRIA-NANTENAINA, Céline SAMITIER, Céline BINI, Cannelle MARCELIIN, Mélanie DULHOSTE, Lucie ODRIOZOLA, Patricia MARAGNON, Céline BATMALE, Christel PELLEGRINO, Marie-Pierre GAY
- EQUIPE SPECIALISEE ALZHEIMER
  - PSYCHOMOTRICIEN: Richard FERNANDES
  - ERGOTHÉRAPEUTE: Flavie GRES
  - ENTRETIEN: Siham BOUDOUKHA
  - ASG: Béatrice BULFONI, Maielle LANNELONGUE, Monique BENETRIX, Muriel MASSOL, Frédérique GAIOTTI

PÔLE SOCIAL

CUISINE CENTRALE
Virginie GUERIN
Franck ARTIS, Pierre DUCOUSSEAU, Marie-Claire ROUSSIE, Fatima TAHIRI, Matthieu GARCIA
- PORTAGE DE REPAS À DOMICILE: Jocelyne FAGGION, Ludivine DA SILVA

CENTRE SOCIAL FRANCE SERVICE
Marie-Christine LEROUX
- SECRÉTAIRE / ACCUEIL: Marine MERLIN
- RÉFÉRENT FAMILLE: Saizic BOSSOUTROT
- ANIMATRICE SOCIOCULTURELLE: Perrine COMENGE, Marie DEMICHEL, Johanna LABORDE, Sandra CHARLES

PÔLE ENFANCE - JEUNESSE

PÔLE ENFANCE

- RELAIS PETITE ENFANCE: Emeline SAVAL
- RPE: Antenne Condom: Emeline SAVAL; Antenne Montréal et Valence: Myriam CADEOT
- LAEP: Emeline SAVAL; Antenne Condom et Valence: Emeline SAVAL, Sandra BIBEN DUMARTIN
- PÔLE PETITE ENFANCE: Claudine LATAPIE
  - ADJOINTE: Marina LARTIGUE
  - SECRÉTARIAT: Caroline LORETTE
  - MULTI-ACCUEIL: Mary LEMONNIER, Juliette ESTRADE, Stéphanie CLAVERIE, Katarzyna DUFAU-MATERKA, Vanessa THIEBAUT, Amandine AUGEY, Jennifer MOUNIEZ
  - ENTRETIEN: Sabine GENOVESE, Siham BOUDOUKHA
- MÉDECIN RÉFÉRENT: Pierre BONNAFOUS

PÔLE PERI & ALSH

- PÉRISCOLAIRES & ALSH: Nadia POSSAMAI
- ALAE CONDOM: Nathalie ROSEAU; Isabelle BERRY, Sandra BIBEN DUMARTIN, Sarah SANCHE, Roseline BRETON, Sandrine CARRERE, Jennifer ANTONIOLLI, Marlène COTE, Thomas CHARRY
- ALAE VALENCE: Carine CAMPILLO; Pauline ARAGON, Sandrine PUCHEU, Carine BOUSQUET, Aurore DAURIAC, Franck MENASPA, Pauline CASTEL, Enzo SEBASTIANUTTI, Maillys BARLOIS
- ALSH VALENCE: Julien ROIZANT; Pauline ARAGON, Virginie GIRAUD
- ALAE/ ALSH MONTREAL: Mélanie BONATO; Mickaël DEYRIES, Stéphanie VACHI, Nathalie NARDI
- GARDERIES
  - Blaziert: Véronique GAURAN, Gaelle CAPITAINE
  - Cassaigne: Corinne PASOLO, Adeline TRETON, Fatima DOMINGUES
  - Lauraët: Dominique RANC
  - Lagraulet: Virginie GIRAUD, Laurie GAGO
  - Caussens: Joelle GHESQUIERE
  - Mouchan: Flora GRANDJEAN, Sasja STEIN
  - Saint-Puy: Sylvie BENQUET, Nathalie PELLEFIGUES, Mireille LAMEZAGUE

PÔLE JEUNES

- STRUCTURES JEUNES: Carine CAMPILLO
- ACCUEILS JEUNES
  - CONDOM: Florian DELPECH; Nathalie ROSEAU, Nathalie VAILLY
  - VALENCE: Sandrine PUCHEU
  - CLAC: Julien ROIZANT; Florian DELPECH, Nathalie VAILLY
- CIAS: MARIE-CHRISTINE LEROUX
  - CONDOM: Sandra CHARLES, Johanna LABORDE
  - VALENCE S/ B: Sandrine PUCHEU
  - COLLEGE: Poste vacant

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

LES MOYENS HUMAINS DU CIAS

En quelques chiffres		
EFFECTIFS (PROPRES AU CIAS)	Attachés	2
	Rédacteurs	1
	Adjoints administratifs	5
COMPTE ADMINISTRATIF		
Dépenses de fonctionnement		**716 891.79 €**
Recettes de fonctionnement		**938 498.07 €**
Dépenses d'investissement		**48 645.09 €**
Recettes d'investissement		**110 971.94 €**

Les services ressources de la Communauté de communes et du CIAS de la Ténarèze sont en cours de mutualisation (pour le moment des mises à dispositions croisées permettent aux agents de travailler sur les deux structures, dans les prochains mois un service commun devrait regrouper l'ensemble de ces services et personnels).

Il s'agit des services de direction générale, affaires générales (dont accueil), comptabilité-finances, ressources humaines, communication, coopération territoriale, développement et services techniques.

LA DIRECTION :

La direction du CIAS est assurée par :

- ✓ un directeur du CIAS qui occupe également les fonctions de directeur général des services de la Communauté de communes de la Ténarèze ;
- ✓ un directeur adjoint qui occupe également les fonctions de directeur des ressources humaines ;
- ✓ une secrétaire de direction mise à disposition avec la Communauté de communes.
- ✓

LA COMMUNICATION :

Un agent mutualisé avec la Communauté de communes de la Ténarèze assure la communication du CIAS.

A ce titre, plusieurs actions de communication ont pu être menées en 2021 :

- ✓ brochure « Bien vieillir en Ténarèze » ;
- ✓ brochure « Mes premiers pas en Ténarèze » ;
- ✓ communication sur les réseaux sociaux ;
- ✓ affiches : accueil jeunes, Centre de Loisirs Associés au Collège, séjours été (…) ;
- ✓ gazette interne : publication du 1er numéro à destination des agents.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

LE SERVICE DES AFFAIRES GENERALES :

Les affaires générales :

Le service des affaires générales est composé d'un agent en charge des affaires générales et d'une directrice générale adjointe mise à disposition de la Communauté de communes dans l'attente de la création du service commun.

Il assure le secrétariat des Assemblées (Conseil d'administration et Commissions), notamment les convocations, la rédaction des projets de délibérations et comptes rendus, le suivi des actes du Conseil, l'envoi au contrôle de légalité, l'affichage, la tenue des registres.

Il assure également la rédaction des décisions, des arrêtés et leur suivi.

En 2021	
Nombre de séances du conseil d'administration	8 dont 5 en visioconférences
Nombre de délibérations	105

Dans le cadre de la gestion des affaires juridiques, il rédige les contrats, baux et conventions et en assure le suivi.

Il assiste la Direction par la rédaction de notes juridiques, assure une veille juridique, participe au suivi des projets et des activités.

Il rédige les règlements intérieurs des services et en assure leur mise à jour.

Il gère les contrats d'assurance de la Communauté de communes et du CIAS de la Ténarèze : dommages aux biens, responsabilité civile, protections juridique et fonctionnelle, flotte automobile, risques statutaires (uniquement pour la gestion du contrat).

Il assure le suivi des contrats, leur actualisation, la gestion et le règlement des sinistres et participe aux procédures de renouvellement des marchés des assurances.

En 2022, il suivra également l'assurance de dommage-ouvrage et les marchés publics du CIAS.

L'accueil du CIAS :

L'accueil du CIAS se fait dans les locaux de la Communauté de communes de la Ténarèze. Il est assuré par un agent mutualisé.

Chargée de missions :

L'analyse des besoins sociaux de la Ténarèze est actuellement menée par un agent du CIAS. Depuis 2016, les CIAS ont pour obligation de le faire. Au-delà de cette obligation réglementaire, l'analyse des besoins sociaux est un outil permettant de mieux connaître le territoire et d'appréhender les besoins ders habitants.

LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES :

Le service des ressources humaines du Centre Intercommunal d'Action Sociale est composé de 2 gestionnaires RH et d'un directeur.

Les effectifs du CIAS sont en moyenne sont de **176 agents** dont :

- ✓ 124 fonctionnaires,

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

- ✓ 5 contractuels permanents
- ✓ 47 contractuels non permanents.

Le service RH est en charge du suivi de la carrière et de la rémunération des agents du recrutement jusqu'au départ de la collectivité.

	2020	2021
Nombre total d'arrêtés pris	855	922
✓ *dont avancement d'échelon*	47	58
✓ *dont avancement de grade*	8	6
✓ *dont contrat de travail*	324	341
Nombre de bulletins de salaire établis sur l'année	**2297**	**2329**
Nombre d'agents différents rémunérés sur l'année	288	**304**
Nombre de jours d'arrêt maladie ordinaire	**CIAS** : 774 **EHPAD : 3** 200 **SSIAD :** 362 **CUISINE :** 348 Total : 3682	**CIAS** : 1269 **EHPAD : 2** 869 **SSIAD :** 1 175 **CUISINE :** 39 Total : 4 352
Nombre de jours d'arrêt pour accident de travail	21	117 jours d'arrêt pour 9 accidents déclarés en 2021 585 jours d'arrêts pour 4 accidents antérieurs à 2021
Nombre de dossiers de départ à la retraite	4	2
Nombre de départs en formation	89	295

Le CIAS dispose des instances de dialogue social propres :

- ➢ Comité technique,
- ➢ Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail.

	Nbre d'instances	Points validés en instance
Comité technique	4	Campagne de vaccination EHPAD et SSIAD
		Diminution de la quotité horaire d'un poste
		Mise à disposition des agents
		Déménagement des services administratifs du CIAS
		Lignes directrices de gestion
		Montant du montant de l'IFSE
		Modification des règles relatives au Compte Epargne Temps
		Organisation des congés et RTT des établissements médicaux sociaux
		Bilan social
		Plan de formation 2021-2023
		Tableau des effectifs
		Organigramme des services
		Organisation service du relai petite enfance
CHSCT	2	Etat des lieux des services de l'EHPAD et du SSIAD
		Bilan des accidents de travail 2021
		Document unique du SSIAD
		Règlement intérieur du SSIAD

PERPECTIVES 2022

En 2022, la direction des ressources humaines portera divers projets en plus de la gestion courante, dont notamment :

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

- La création du service commun ;
- L'harmonisation du régime indemnitaire ;
- La réflexion sur la participation mutuelle ;
- Les élections professionnelles ;
- La rénovation des politiques RH des établissements médicaux sociaux.

LE SERVICE COMPTABILITE-FINANCES :

Dans l'attente de la création du service commun, le service comptabilité-finances du CIAS est composé de 3 agents comptables mais bénéficie de la mise à disposition de la directrice et d'un agent comptable de la Communauté de communes.

Ce service gère les 5 budgets du CIAS :

- ✓ Budget principal du CIAS (administration, enfance-jeunesse, centre social),
- ✓ EHPAD,
- ✓ SSIAD,
- ✓ Cuisine centrale,
- ✓ STAD (Service de Transport à la Demande).

La principale activité de ce service étant :

- L'élaboration et la gestion des différents budgets dans le respect des décisions et engagements pris par le Conseil d'Administration (charges de personnel, contrat de prestations de services, …) ;
- L'établissement de l'ensemble des documents budgétaires légaux (compte administratif, affectation de résultat, …) ;
- Le recouvrement des dépenses par la liquidation avec l'établissement de mandat administratifs, le suivi, le classement et l'archivage de toutes les factures qui circulent au sein de l'administration et des recettes par l'encaissement avec l'émission des titres pour assurer le traitement comptable.

Données chiffrées relatives aux liquidations et aux encaissements :

	CIAS	EHPAD	SSIAD	CUISINE	STAD	TOTAL
MANDATS	1 484	1 191	618	355	0	3 648
TITRES	1 021	1 137	66	1 370	0	3 594
					TOTAL GENERAL	7 242

PERSPECTIVES 2022 :

- Se doter d'outils financiers pour l'EHPAD et le SSIAD ;
- L'amélioration des tableaux de bord analytiques essentiels dans la gestion budgétaire et la recherche d'économies.

LA COOPERATION TERRITORIALE :

Les coordonnateurs enfance jeunesse liés au contrat enfance jeunesse (2.3 ETP) sont devenus chargés de coopération territoriaux (2.8 ETP, financés à hauteur de 65 % par la CAF du GERS).

Ils sont en charge de la conception, de l'animation et de l'évaluation de la CTG dans le cadre des politiques publiques en lien avec le projet de territoire.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

Ils impulsent sur le territoire une dynamique de projet et de travail en réseau.

Ils participent à l'accompagnement de la prise de décision et mobilisent des expertises sur les champs de la CTG (petite enfance, enfance jeunesse, parentalité, animation et lien social, logement et cadre de vie, handicap).

LES SERVICES TECHNIQUES :

Les services techniques de la Communauté de communes interviennent sur l'ensemble des bâtiments du CIAS, répartis sur une trentaine de sites.

Ces interventions peuvent concerner de nouveaux aménagements mais aussi des travaux du quotidien.

Ils assurent également le petit entretien de la flotte automobile du CIAS, composée de 23 véhicules.

En 2021, les équipes techniques mutualisées sont ainsi intervenues sur les sites suivants pour un volume horaire de **1875 heures.**

Voici quelques exemples d'intervention des services techniques :

- ✓ **EHPAD :**
  - Entretien des espaces verts et des abords,
  - Dépôt de 8 déclarations de sinistre sur le bâtiment principalement pour des infiltrations d'eau (suivi des procédures),
  - Mise en place d'un digicode sur la porte d'accès à l'UPAD.

- ✓ **Cuisine centrale :**
  - Réparations diverses, création d'une salle de pause (qui sera terminée en 2022).

- ✓ **Centre social :**
  - Entretien de la cour et nettoyage,
  - Projet d'aménagement de la grange.

- ✓ **SSIAD :**
  - Entretien des abords et des espaces verts,

- ✓ **Multi-accueil :**
  - Entretien des espaces verts et des abords,
  - Réparations diverses.

- ✓ **Ludothèque :**
  - Entretien des abords et des espaces verts.

- ✓ **Couloupitchou :**
  - Entretien des abords et des espaces verts,
  - Reprise du revêtement de la cour du haut (voir photo avant après.

- ✓ **ALAE Montréal :**
  - Installation des locaux modulaires.

- ✓ **La Périssère :**
  - Prise en compte par le CIAS de l'entretien des espaces verts extérieurs.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

PERPECTIVES 2022

Pour 2022, plusieurs réflexions sont en cours et vont impacter l'activité des services techniques comme par exemple la création d'un pôle ado, le relogement du service enfance jeunesse, l'ALAE de Montréal-du-Gers.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

LES MOYENS FINANCIERS DU CIAS

Le compte administratif 2021, tous budgets de fonctionnement confondus, s'élève à :

- Pour les dépenses : 9 807 263.60€
- Pour les recettes : 10 109 458.40€

LES DEPENSES :

Les charges de fonctionnement comprennent :

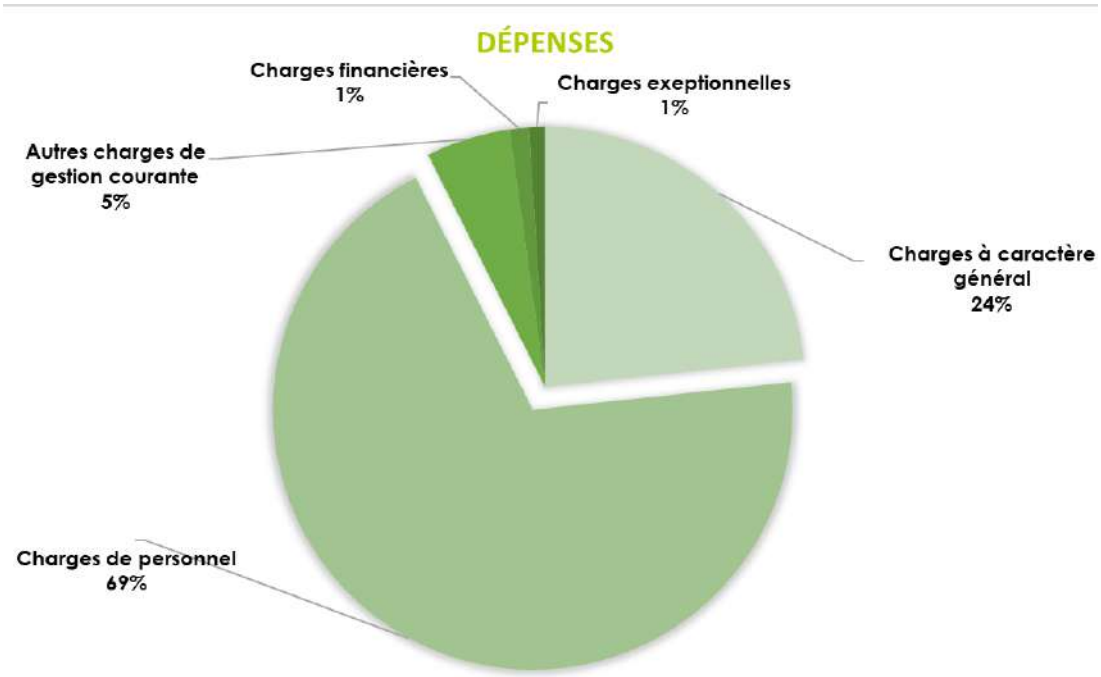

➢ **L'ensemble des charges liées au fonctionnement des différents services (cuisine centrale, EHPAD et accueil de jour, SSIAD, Centre social et Enfance-jeunesse) est nécessaire à la mise en œuvre des prestations proposées aux usagers, à savoir les charges :**

- **de personnel pour 69% ;** (46% pour l'EHPAD et l'accueil de jour, 28% pour le service Enfance-jeunesse, 18% pour le SSIAD, 5% pour la Cuisine Centrale et 3% pour le Centre Social)

- **à caractère général pour 24% :**

✓ entretien (maintenances, petites réparations, renouvellement de matériel, …) et fonctionnement (assurances, fluides, loyers…) des bâtiments ;
✓ fonctionnement des services (animation, achat d'alimentation, transports, frais d'organisation d'activités) ;

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

LES RECETTES

Le CIAS de la Ténarèze perçoit des recettes liées :

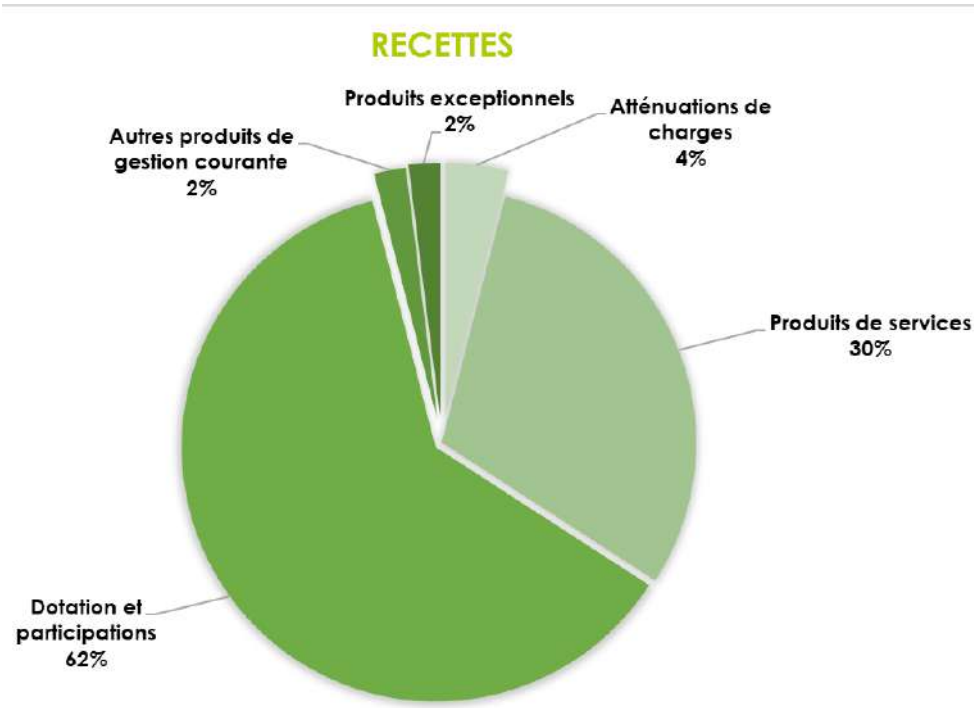

- **Aux produits des services rendus aux usagers**, par l'application des tarifs votés par le Conseil d'administration du CIAS de la Ténarèze, notamment les prestations de portage de repas à domicile, d'hébergement en EHPAD, d'Accueil de jour et du Service Enfance-Jeunesse ;
- **Aux dotations et participations qui se décomposent comme suit :**
  - ✓ Dotations et participations de base des Etablissements et Services Médicaux Sociaux (ESMS) notamment ARS et Conseil Départemental,
  - ✓ Dotations de la CAF au titre de la CTG et du Centre Social ;
- **Des recettes exceptionnelles de l'ARS :** dotations allouées sur l'exercice 2021, en compensation :
  - des pertes de recettes à l'impossibilité de réaliser des admissions ;
  - dans le cadre de la prise en charge partielle de la prime COVID19 versée aux soignants, aux agents des services hospitaliers ainsi qu'aux infirmiers de l'EHPAD et du SSIAD ;
  - des charges liés aux surcoûts des Equipements de Protection Individuelle (EPI) engendrées par la gestion de la crise sanitaire ;
- **Atténuation de charges et autres produits :** principalement des remboursements de salaires par l'assurance du CIAS et de l'assurance maladie.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

L'INVESTISSEMENT

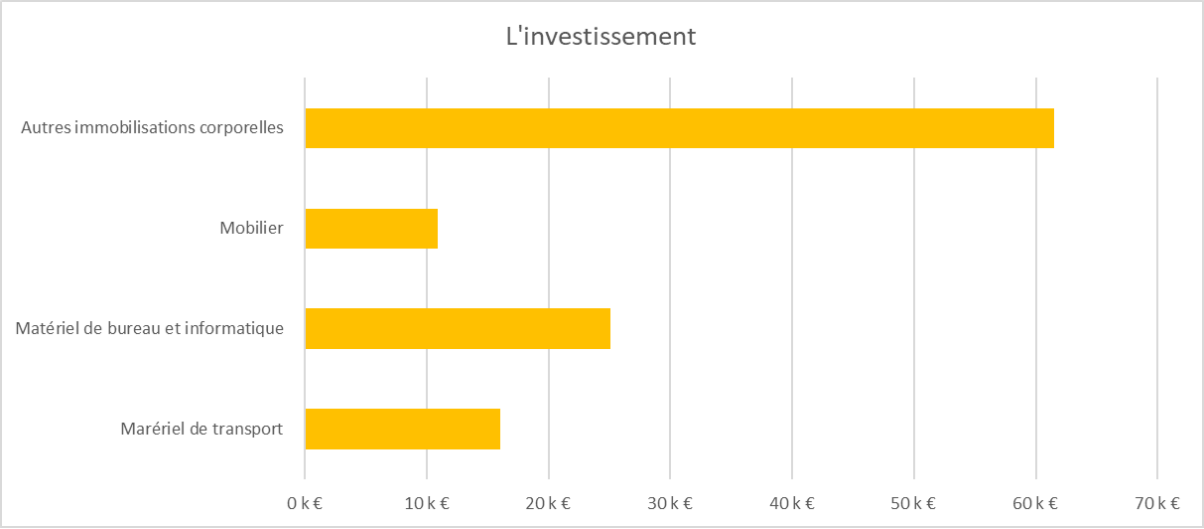

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE A LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE :

La CAF du Gers et la communauté de communes de la Ténarèze ont engagé une démarche de CTG en 2019, prenant le pas sur les anciens Contrats Enfance Jeunesse jusqu'alors déployés. Cela s'est formalisé, dans un premier temps, par la réalisation d'un diagnostic partagé.

La convention territoriale globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions sur la base d'un projet social de territoire.

Cette convention de partenariat multipartite associe les différents acteurs de l'action sociale à savoir la Caisse d'Allocation Familiale du Gers, le Conseil Départemental du Gers, la Mutualité Sociale Agricole Midi Pyrénées Sud, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Gers, l'Union Départementale des CCAS/CIAS du Gers, et la Communauté de communes de la Ténarèze.

Le calendrier de mise en œuvre a été le suivant :

- ✓ **De novembre 2019 à Mars 2020** : Recueil des données statistiques (CCT, CAF, MSA, Insee,…) ;
- ✓ **Comité technique di 17 décembre 2019 et comité de pilotage du 14 janvier 2020** :
  - Validation de la démarche ;
  - Préparation des temps forts et de la mobilisation des habitants par le questionnaire en s'appuyant sur l'expérience des acteurs du territoire ;
- ✓ **De novembre 2019 à juillet 2020** : entretiens avec les professionnels du territoire, les élus et envoi du questionnaire aux familles ;
- ✓ **Comité technique et comité de pilotage de novembre 2020 :**
  - Restitution du diagnostic ;
  - Présentation de l'armature du projet ;
  - Réflexions des premières actions ;
- ✓ **Décembre 2020 :**
  - Approbation du diagnostic partagé ;
  - Validation des axes ;
  - Signature de la CTG ;
  - Présentations aux élus et aux habitants.

LES PROJETS DE LA CTG :

Au travers du diagnostic effectué, quatre thématiques correspondant aux enjeux du territoire ont été mises en avant :

- ✓ l'enfance jeunesse ;
- ✓ l'animation de la vie sociale ;
- ✓ la communication ;
- ✓ le logement.

A partir de ces orientations, un travail de terrain avec l'ensemble des acteurs a été mis en place via des comités techniques afin de proposer des actions concrètes.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

POLE PERSONNES AGEES & HANDICAPEES

- ✓ EHPAD
- ✓ ACCUEIL DE JOUR
- ✓ SSIAD
- ✓ ESA

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

ÉTABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES

En quelques chiffres		
EFFECTIFS	Administratif	3
	Animation	2
	Technique	1.5
	Soins (Aides-soignants – Infirmiers)	28.80
	Hébergements	21.50
	Technicien paramédical	2.20
COMPTE ADMINISTRATIF		
Dépenses de fonctionnement		**4 684 217.91 €**
Groupe 1 (frais de fonctionnement)		629 945.94 €
Groupe 2 (charges de personnel)		3 161 531.13 €
Groupe 3 (charges d'entretien)		892 740.84 €
Recettes de fonctionnement		**4 655 806.70 €**
Groupe 1 (frais de fonctionnement)		4 351 595.79 €
Groupe 2 (charges de personnel)		208 437.07 €
Groupe 3 (charges d'entretien)		95 773.84 €
Dépenses d'investissement		**275 842.88 €**
Recettes d'investissement		**22 668.00 €**

ELEMENTS CONTEXTUELS :

L'EHPAD « La Ténarèze » est un établissement public géré par le CIAS de la Ténarèze dont la capacité d'accueil pour les personnes âgées dépendantes de plus de 60 ans est de **92** lits dont 12 lits à l'unité protégée.

Un accueil de jour de 6 places est adossé à l'EHPAD depuis décembre 2019.

Les **deux finalités majeures** pour l'EHPAD sont les suivantes :

- **Créer un véritable lieu de vie qui réponde aux besoins spécifiques des résidents,**
- **Permettre des conditions de travail satisfaisantes pour le bien-être des professionnels**

EN 2021		
	Effectifs (16/02/2022)	**Capacité d'accueil**
UPAD	7	12
EHPAD	58	80 (dont 7 chambres sinistrées)
Total	65	92 (dont 7 chambres sinistrées)

✓ **Les admissions en 2021.**

44 dossiers sont passés en commission :

- 25 dossiers ont reçu un avis favorable,
- 12 sont entrés à l'EHPAD,
- 13 dossiers ont été annulés pour différentes raisons, notamment : placement dans un autre établissement (EHPAD ou en USLD), décès, changement d'avis,
- 10 dossiers ont été refusés : Établissement non adapté à la personne ou charge de travail trop lourde sur le plan médical,

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

- 9 dossiers en liste d'attente : Pas de médecin traitant sur le bassin condomois.

✓ **Le profil des résidents**

Au cours de cette année, nous avons accueilli 98 personnes âgées dépendantes à l'EHPAD et à l'Accueil de Jour. (Résidents EHPAD +AJ en tenant compte des décès et des entrées).

La **moyenne d'âge est de 87 ans** avec une majorité des personnes entre 85 et 95 ans.

Les centenaires, au nombre de trois, sont des femmes.

✓ **Les bénéficiaires de l'aide sociale**

La totalité des places de l'établissement sont habilitées à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale. Celle-ci est versée de façon subsidiaire lorsque les ressources des résidents et de leurs obligés alimentaires sont insuffisantes pour s'acquitter des frais d'hébergement. Elle est versée par le Conseil Départemental d'origine de chaque résident.

En 2020, le nombre de personnes âgées bénéficiaires de l'aide sociale était de 24 en moyenne sur l'année, dont 7 dossiers d'aide sociale hors département.

Janvier à Avril	Avril à Mai	Juin à Décembre	Dossiers d'aide sociale hors département 2020
25	23	21	7

✓ **La dépendance**

Le niveau moyen de dépendance des résidents accueillis dans l'EHPAD s'exprime au travers d'un indicateur synthétique, le **GMP** (Gir Moyen Pondéré) ; **la charge en soins** quant à elle est estimée au moyen du **PMP** (Pathos Moyen Pondéré) qui exprime le besoin en soins médico-techniques d'une population donnée.

Les estimations du GMP et du PMP réalisées au moment de la rédaction de ce rapport par le médecin et l'infirmière coordonnatrice, indiquent une hausse significative aussi bien du niveau de dépendance que de la charge en soins, par rapport aux dernières coupes validées par les autorités de tarification.

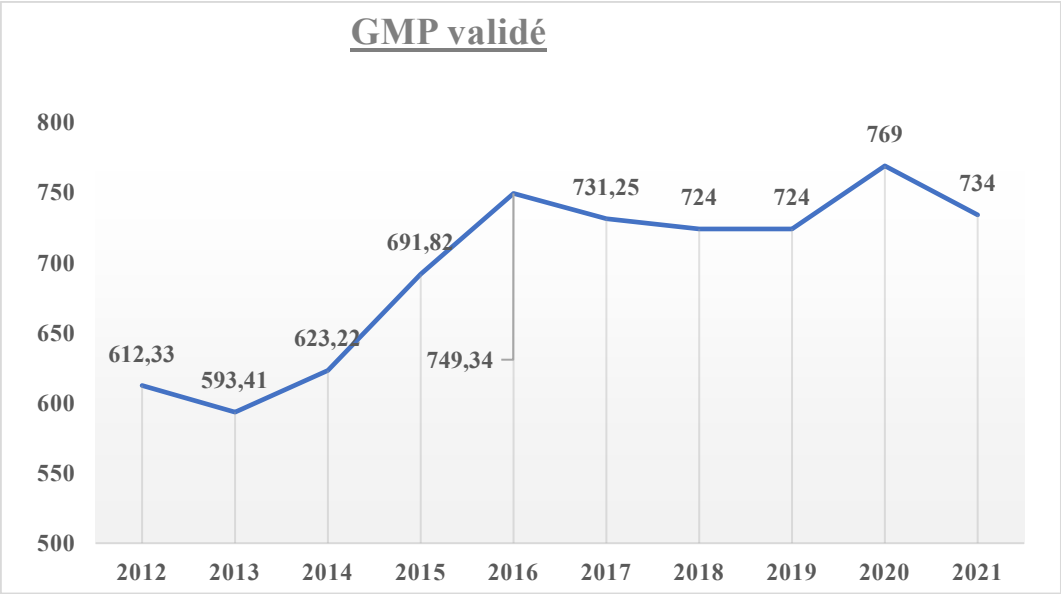

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

Les personnes âgées dépendantes accompagnées par les professionnels de l'établissement sont majoritairement en **Groupe Iso Ressources** (GIR) 1 et 2 avec une représentation du groupe à 71.25% de la population accueillie. Évaluation qui se confirme depuis plusieurs années (cf. schéma ci-dessous).

		GMP juillet 2019			GMP au 31/12/2020			GMP au 31/12/2021		
	GIR	Nbre résidents	Taux en %		Nbre résidents	Taux en %		Nbre résidents	Taux en %	Taux en %
Groupe I	1	18	20.45	63.64	28	35.00	71.25	11	14.66	60.00
	2	38	43.18		29	36.25		34	15.34	
Groupe II	3	12	13.64	26.14	08	10.00	20.00	11	14.66	26.66
	4	11	12.50		08	10.00		09	12.00	
Groupe III	5	6	6.91	10.22	05	6.25	08.75	05	6.67	13.34
	6	3	3.40		02	2.50		05	6.67	
		86	**100%**	**100%**	**79**	**100%**	**100%**	**75**	**100%**	**100%**

L'ANIMATION

2 animateurs
Une Animation du lundi au samedi inclus
+ de 1250 heures d'animation
1sortie à l'extérieur tous les 2 mois
Au moins 12 repas à thème

PERPECTIVES 2022

REACTUALISATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT

Dans le cadre d'un audit coordonné par l'ARS 32, le cabinet Albedo Conseil et le CIAS de la Ténarèze, réactualisent le projet d'établissement en 2022.

Il se décline autour de plusieurs axes, qui sont :

- Le projet managérial : amélioration de la communication interne, harmonisation des pratiques professionnelles, réalisation des objectifs du **Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens** (CPOM),
- Le projet de vie : amélioration de l'admission, l'offre de restauration, du projet d'animation, de l'entretien du cadre de vie, et mise en place des Parcours d'Accompagnement Personnalisé,
- Le projet de soin : amélioration de l'organisation des soins, maintien de l'autonomie, réalisation d'aides et de soins spécifiques de qualité.

AMELIORATION DE LA GESTION RH DE L'ETABLISSEMENT.

Nous avons connu sur la période estivale de 2021 de grosses difficultés de fonctionnement, dues d'une part, aux congés annuels et aux absences de personnels (arrêts maladie) surtout sur le service soins et, d'autre part, avec le départ de l'IDEC en poste. Le travail des équipes en mode dégradé a généré de la fatigue et des tensions. L'équipe de direction, avec l'aide de ses partenaires institutionnels (Département, ARS 32, CIAS, infirmières libérales, EHPADs partenaires) a mobilisé tous les moyens disponibles (recrutement, rémunération majorée, aide au logement) pour revenir à une situation plus sereine.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

Nous constatons cependant la difficulté à recruter du personnel diplômé, ce qui nous oblige à positionner des ASH faisant fonction d'AS qui doivent monter en compétence. La même situation est constatée au niveau du recrutement des IDE, ce qui nous a conduit à mobiliser l'assistance des IDEL.

Plusieurs actions se sont ajoutées :

- **Réflexion sur la gestion prévisionnelle de emplois et des compétences** : anticiper les départs ou les mouvements interservices, penser un plan de formation collectif et individuel cohérent, harmoniser les pratiques professionnelles, mises en place de groupe d'analyse des pratiques ;
- **Réflexion associée avec le cabinet en charge de l'audit de nouveaux roulements pour les IDE, de fonctionnement en équipe plus large** ;
- **Accueil de stagiaires soignants** : possibilité de nouveaux collaborateurs ;
- Présence auprès des écoles pour accueillir des stagiaires,
- Possibilité d'hébergement temporaire pour les nouveaux personnels recrutés.

LE CPOM : 2022 – 2027.

Les organismes gestionnaires assurant l'accompagnement des personnes âgées sont tenus de signer un **Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)** avec l'Agence Régionale de Santé et le Département, en application du IV ter de l'article L313-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles (modifié par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015) et de l'article L313-12-2 du même Code (modifié par la loi de financement de la sécurité sociale du 21 décembre 2016).

Le CPOM est un document stratégique de pilotage interne qui constitue un levier de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des accompagnements dans le cadre d'une dimension pluriannuelle favorable à la gestion de projets.,

LES AXES DU CPOM :

- Axe 1 – Droits, Libertés et Participations des Usagers,
  - Améliorer l'accueil et la participation des résidents,
- Axe 2 – Contribution aux parcours et à la réponse des besoins territoriaux,
  - Développer le partenariat avec l'hospitalisation à domicile,
  - Développer l'utilisation de Via Trajectoire et de Pâstel,
  - Finaliser le projet d'accueil de jour itinérant et convertir deux lits d'hébergement permanent en deux places d'hébergement temporaire,
  - Structurer le pôle de gérontologie,
- Axe 3 – Amélioration de l'efficience et du pilotage interne,
  - Déterminer et mettre en œuvre une politique d'investissement,
  - Développer une politique de coopération avec les acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux,
  - Rénover la gestion des ressources humaines,
- Axe 4 – Prévention, Qualité et Gestion des Risques,

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

- S'approprier les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP),
- Mettre en place des dispositifs pour la prise en charge des soins palliatifs et de la fin de vie,
- Mettre en place des dispositifs pour la gestion des troubles du comportement.

LE PROJET « JE REVE MON UPAD »

Il part d'un état des lieux des besoins des résidents accueillis au sein de l'UPAD avec des pathologies de maladies neurodégénératives.

Le projet s'articule autour de 4 axes :

- Aménagement des espaces,
- Animation,
- Projet d'accompagnement personnalisé,
- Organisation RH.

Des actions en cours sont programmées sur les quatre thèmes travaillés. Elles seront étalées et menées par les équipes sur l'année 2022.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

ACCUEIL DE JOUR

L'accueil de jour « la Ténarèze » est un dispositif adossé à l'EHPAD qui s'adresse exclusivement aux personnes extérieures à l'EHPAD. D'une capacité de six places, il est destiné à recevoir des personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées.

Cela permet à des personnes atteintes de troubles neurodégénératifs de poursuivre leur vie à domicile dans les meilleures conditions possibles grâce à des activités de stimulation.

Il soulage également les proches, leur offre des périodes de répit afin d'être par la suite plus disponibles. Ces temps de prise en charge par une équipe de professionnels aident aussi les malades à maintenir un lien social.

L'accueil de jour est un lieu convivial, proche de la vie à domicile pour que les usagers puissent y trouver facilement leurs marques.

Situé en rez-de-chaussée, l'accueil de jour bénéficie des installations et équipements nécessaires pour une prise en charge optimale du public accueilli.

L'aménagement de cet espace propose un coin salon avec un téléviseur et des fauteuils adaptés, une salle à manger avec une table centrale permettant la prise des repas et les ateliers pour les animations, une cuisine ouverte pour la préparation des repas et les activités culinaires, un espace de détente et de relaxation, un lieu aménagé pour les sanitaires et un coin douche.

Pour un bon fonctionnement de service, il est mis à disposition des professionnels des espaces de travail comme un bureau, un lieu d'accueil pour les familles et un espace de stockage et de rangement.

Le projet global de l'accueil de jour permet de décliner les objectifs d'accompagnement suivant :

- prévenir ou ralentir le déclin des capacités cognitives et motrices de la personne à travers des activités quotidiennes, des animations et autres,

- permettre aux personnes âgées de conserver une autonomie maximale le plus longtemps possible en les aidant dans les actes de la vie quotidienne,

- soulager les familles et leur apporter un soutien dans le cadre de l'accompagnement qu'elles effectuent auprès de leurs proches,

- assurer la prise en charge des personnes âgées atteintes de la maladie Alzheimer ou maladies apparentées dans le cadre de service de proximité.

Le prix de l'accueil de jour est fixé à :

- 36,35 euros pour une journée,
- 18.17 euros pour une ½ journée.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

Les effectifs de l'accueil de jour en 2021:

2021	Nombre de personnes accueillies	Nombre de Journées
JANVIER	7	59
FEVRIER	8	80
MARS	9	96
AVRIL	9	51
MAI	7	43
JUIN	5	48
JUILLET	5	39
AOÛT	5	29
SEPTEMBRE	5	42
OCTOBRE	7	46
NOVEMBRE	7	52
DECEMBRE	8	45
TOTAUX	75	630

Cela représente un taux d'activité de 44,68%. C'est 630 journées réalisées pour 1410 journées théoriques.

PERPECTIVES 2022

Pour l'année 2022, nous souhaitons réaliser 1128 journées, ce qui représenterait un taux d'activité de 80%. Ceci semble réalisable par un taux de notoriété accru du dispositif, par des mesures sanitaires qui s'assouplissent et aussi par un besoin croissant de la demande relayé notamment par les travailleurs sociaux de l'APA.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

SERVICE DES SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

En quelques chiffres		
EFFECTIFS	Administratif	2.5 (1 directeur, 1 IDEC, 0.50 secrétariat de direction)
	Technique	0.40
	Soins	18.80
	Technicien paramédical	0.9
COMPTE ADMINISTRATIF		
Dépenses de fonctionnement		**1 396 740.64 €**
Groupe 1 (frais de fonctionnement)		31 946.04 €
Groupe 2 (charges de personnel)		1 255 937.12 €
Groupe 3 (charges d'entretien)		108 857.48 €
Recettes de fonctionnement		**1 459 552.99 €**
Groupe 1 (frais de fonctionnement)		1 398 983.36 €
Groupe 2 (charges de personnel)		60 289.91 €
Groupe 3 (charges d'entretien)		279.72 €
Dépenses d'investissement		**1 955.05 €**
Recettes d'investissement		**7 092.00 €**

PRESENTATION DU SERVICE

Le SSIAD ESA est un service du CIAS basé à Condom.

Le SSIAD de la Ténarèze fonctionne dans le cadre d'une capacité autorisée qui fait l'objet d'un arrêté du Directeur Général de l'ARS soit **75 places pour personnes âgées de plus de 60 ans et 4 places pour adultes handicapés**.

La mission de ce service est d'offrir un maintien à domicile personnalisé pour les personnes âgées et/ ou handicapées, dans le respect de leurs souhaits et de leurs habitudes de vie grâce à la participation des aidants, des familles et des autres acteurs du domicile.

Les horaires d'interventions : du lundi au dimanche : 8h/12h30 -16h30-20h et les lundi et jeudi de 14h à 17h30.

- ✓ **Zone d'intervention :**

Le SSIAD intervient sur les communes présentées sur la carte ci-dessous :

- ✓ Pour le territoire de la Ténarèze : Beaucaire, Beaumont, Béraut, Bezolles, Blaziert, Bonas, Cassaigne, Castelnau sur l'Auvignon, Caussens, Condom, Fourcès, Gazaupouy, Lagraulet du Gers, Larressingle, Larroque sur l'Osse, Larroque St Sernin, Lauraët, Ligardes, Maignaut-Tauzia, Mansencôme, Montréal du Gers, Mouchan, Roquepine, Saint Orens Pouy Petit, Saint Puy, Valence sur Baïse, Ayguetinte, Gondrin, La Romieu, Labarrère, Rozès, Saint Paul de Baise.
- ✓ Hors territoire de la Ténarèze : Ayguetinte, Bezolles, Bonas, Castelnau d'Auzan, Castéra-Verduzan, Gondrin, La Romieu, Labarrère, Rozes, Saint-Paul de Baïse.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

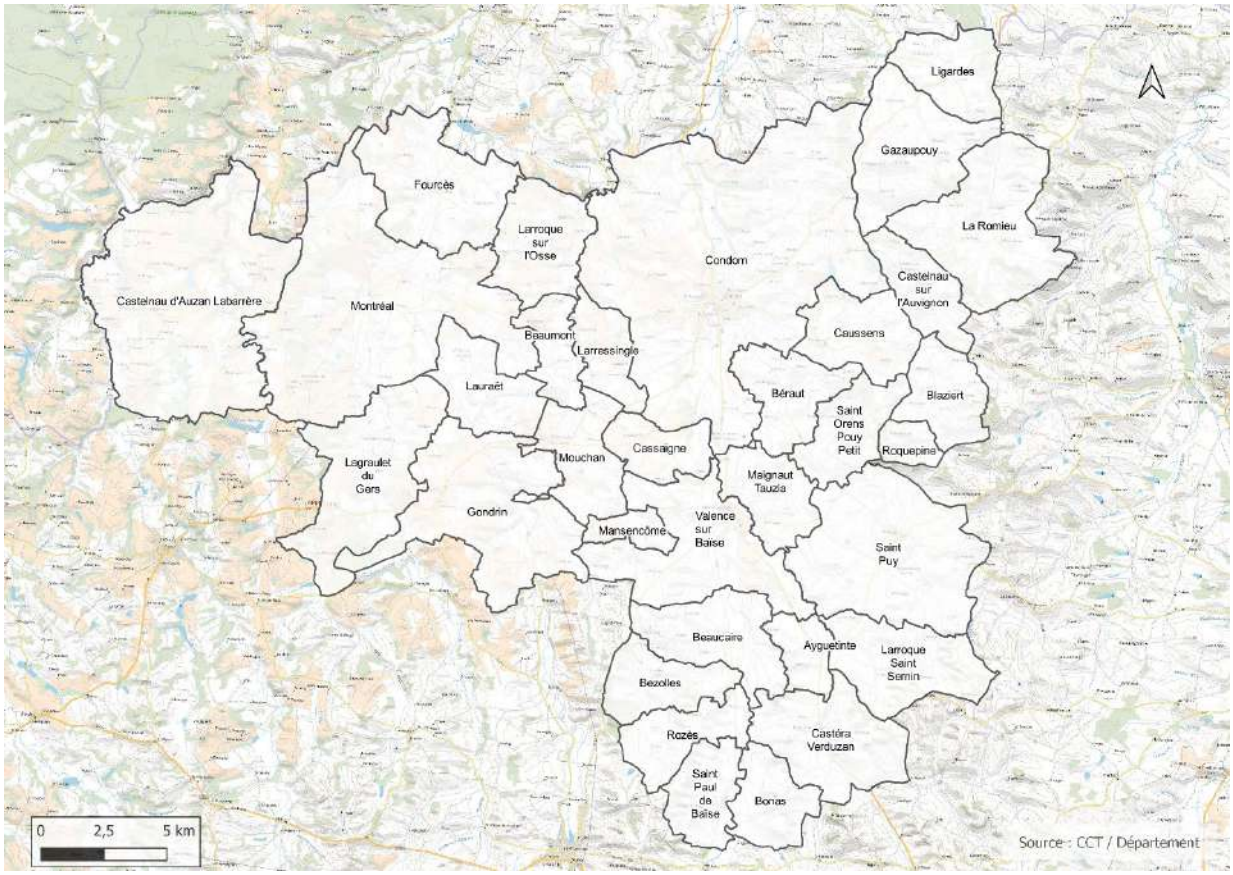

✓ **<u>Les Critères d'Admission au SSIAD</u>**

Ces critères sont fixés par l'article D.321-1 du Code d'Action Sociale et des Familles :

- Sur prescription médicale ;
- Personnes âgées de plus de 60 ans, malades ou dépendantes ;
- Personnes adultes de moins de 60 ans atteintes de pathologies chroniques ou présentant certains types d'affections ;
- les personnes présentant une affection qui comporte un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse inscrite sur une liste établie par décret après avis de la Haute Autorité de Santé ;
- les personnes reconnues par le service du contrôle médical comme étant atteintes soit d'une affection grave caractérisée ne figurant pas sur la liste mentionnée ci-dessus, soit de plusieurs affections entrainant un état pathologique invalidant et nécessitant un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse.

✓ **<u>La visite de pré admission :</u>**

La visite de pré-admission est effectuée par l'IDEC adjointe ou responsable, en binôme avec une aide -soignante. Cette visite permet d'évaluer l'environnement du patient et ses besoins afin de proposer un plan d'aide le plus adapté. Cette visite permet aussi de faire le lien avec les autres partenaires du domicile.

ELEMENTS CONTEXTUELS

Remarque : Au cours des mois de juillet et août 2021, le personnel du SSIAD s'est mobilisé pour renforcer l'équipe soignante de l'EHPAD qui traversait une période difficile en termes de personnel. En accord avec l'ARS, aucune admission n'a été faite au SSIAD au mois d'août.

En outre, des difficultés de recrutement complexifient la réalisation de nouvelles admissions.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

	Nbre de bénéficiaires par jour	Nombre de journées par mois
Janvier 2021	61	1757
Février 2021	63	1592
Mars 2021	60	1713
Avril 2021	62	1692
Mai 2021	65	1775
Juin 2021	63	1819
Juillet 2021	60	1772
Août 2021	57	1672
Septembre 2021	58	1603
Octobre 2021	57	1673
Novembre 2021	58	1595
Décembre 2021	55	1600
Moyenne annuelle	**60**	**1688**
Autorisation ARS	**79**	

PERSPECTIVES 2022 :

REACTUALISATION DU PROJET DE SERVICE

Dans le cadre d'un audit coordonné par l'ARS 32, le cabinet Albedo Conseil et le CIAS de la Ténarèze, le projet de service est en cours de rédaction.

Il se décline autour de plusieurs axes, qui sont :

- Le projet managérial : amélioration de la communication interne, harmonisation des pratiques professionnelles, réalisation des objectifs du CPOM,
- Le projet de vie : entretien du cadre de vie, mise en place des Parcours d'Accompagnement Personnalisé,
- Le projet de soin : amélioration de l'organisation des soins, maintien de l'autonomie, réalisation d'aides et de soins spécifiques de qualité.

AMELIORATION DE LA GESTION RH DE L'ETABLISSEMENT.

Le contexte

Des difficultés de fonctionnement en 2021 liés à la pandémie et aux absences de personnels (arrêts maladie, notamment ont rendu moins aisée la prise en charge de nouveaux patients auxquels il faut garantir une continuité des soins.

Une même difficulté à recruter du personnel diplômé sur des postes à temps non complet est constatée.

Les pistes d'amélioration :

- Réflexion sur la GPEC : anticiper les départs ou les mouvements interservices, penser un plan de formation collectif et individuel cohérent, harmoniser les pratiques professionnelles,
- Réflexion associée avec le cabinet en charge de l'audit de nouveaux roulements pour les AS
- Présence auprès des écoles.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

LE CPOM : 2022 – 2027.

Les organismes gestionnaires assurant l'accompagnement des personnes âgées sont tenus de signer un **contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens** avec l'Agence Régionale de Santé et le Département, en application du IV ter de l'article L313-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles (modifié par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015) et de l'article L313-12-2 du même Code (modifié par la loi de financement de la sécurité sociale du 21 décembre 2016).

Le CPOM est un document stratégique de pilotage interne qui constitue un levier de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des accompagnements dans le cadre d'une dimension pluriannuelle favorable à la gestion de projets.

LES AXES DU CPOM :

- **Axe 1 – Droits, Libertés et Participations des Usagers**
  - Formaliser une démarche complète d'inclusion et de vie de l'usager au sein du service.
- **Axe 2 – Contribution aux parcours et à la réponse des besoins territoriaux**
  - Développer le partenariat avec l'hospitalisation à domicile,
  - Renforcer la capacité de prise en charge du service,
  - Revoir les aires d'intervention autorisées dans le but d'optimiser la réponse aux usagers,
  - Structurer le pôle de gérontologie.
- **Axe 3 – Amélioration de l'efficience et du pilotage interne**
  - Engager le dialogue avec les infirmières libérales pour organiser la répartition des prises en charge,
  - Maintenir l'équilibre financier et moderniser les équipements informatiques du service,
  - Conforter la mutualisation des moyens avec d'autres services à domicile,
  - Rénover la gestion des ressources humaines.
- **Axe 4 – Prévention, Qualité et Gestion des Risques**
  - S'approprier les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP),
  - Mettre en place des dispositifs pour la prise en charge des soins palliatifs et de la fin de vie,
  - Maîtriser la gestion des risques et faire monter le SSIAD en qualité.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

EQUIPE SPECIALISEE ALZHEIMER

PRESENTATION DU SERVICE

L'ESA est un service rattaché au Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) de la Ténarèze

Créée en 2010, l'ESA a été autorisée à délivrer, sur prescription médicale, des prestations de soins d'accompagnement et de réhabilitation qui concourent à maintenir l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et/ou maladie apparentée en stade précoce ou modéré ainsi que des personnes atteintes d'autres maladies neuro dégénératives (Maladie de Parkinson, Sclérose en Plaques, Sclérose Latérale Amyotrophique). Ce service intervient au domicile de l'usager. Il dispense des soins destinés à permettre à l'usager de demeurer chez lui le plus longtemps possible, si cela est son souhait.

L'ESA propose un accompagnement individualisé qui doit s'inscrire dans un projet de soins et d'accompagnement. Ce dernier est pratiqué par un personnel formé et mobilise des compétences pluridisciplinaires.

La prestation de soins de réhabilitation et d'accompagnement comporte **15 séances renouvelables tous les ans**. Elle consiste à réaliser une **évaluation des capacités à accomplir les activités de la vie quotidienne, à se fixer un ou deux objectifs (s'habiller seul, refaire à manger, …) et à mettre en place un plan d'accompagnement et de soins utilisant les capacités restantes du bénéficiaire pour accomplir à nouveau ces activités et retrouver le plaisir de faire**.

ZONE D'INTERVENTION

L'ESA intervient au domicile de la personne, son aire d'intervention géographique est limitée : le territoire de la Ténarèze ainsi que Eauze et Vic-Fezensac (Territoire limité à une distance de 30km environ à partir de Condom (Convention avec l'ADMR de Vic-Fezensac)).

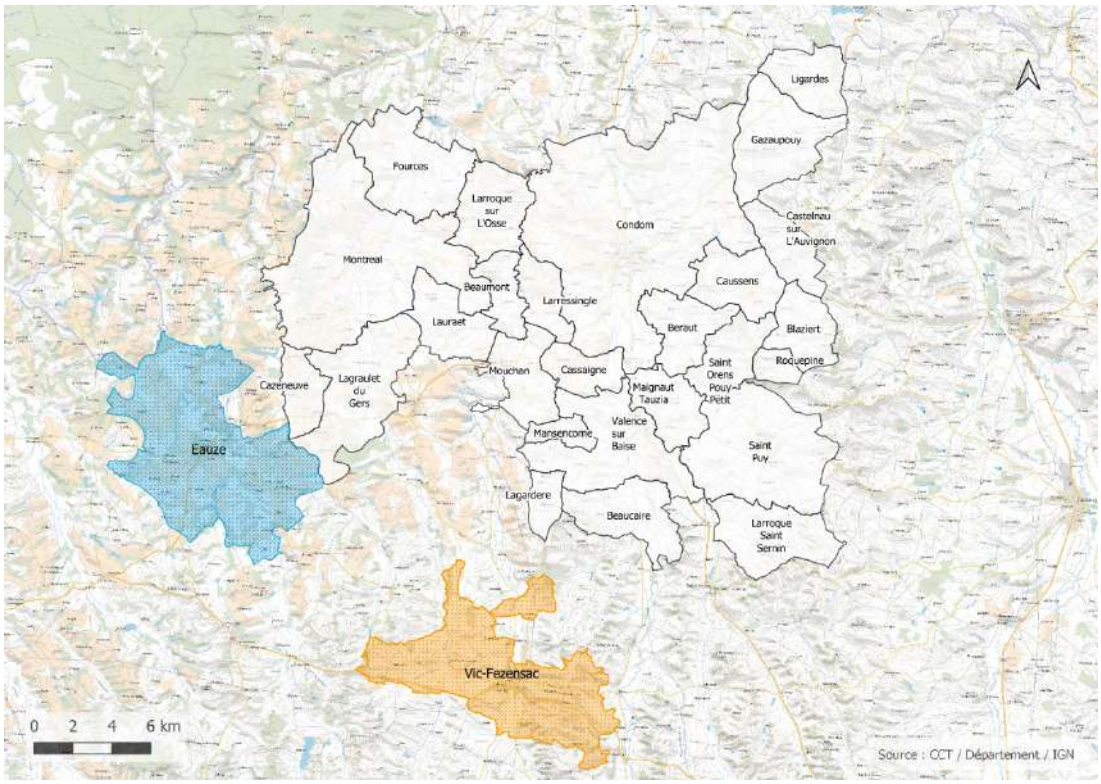

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

MISSIONS

Elles se déclinent en 3 axes de travail, dans le cadre d'une prise en charge non médicamenteuse adaptée au domicile. Elles s'inscrivent dans un projet personnalisé de soins et d'accompagnement et visent à éviter ou retarder l'entrée en institution.

Les trois axes de travail sont déclinés dans les actions ci-après.

ACTIONS AUPRES DE LA PERSONNE SOIGNEE :

- Maintenir ou améliorer l'état de santé, le bien être, et la qualité de vie,
- Consolider les capacités restantes : motrice, cognitive, sensorielle et de communication par l'apprentissage de stratégies de compensation,
- Offrir un accompagnement visant la limitation ou la diminution des troubles du comportement.

ACTIONS AUPRES DE L'AIDANT :

- Améliorer la relation personne soignée/aidant (communication verbale et non verbale, éducation thérapeutique ou éducation à la santé,
- Aider au repérage des conflits sous-jacents,
- Prévenir le risque d'épuisement de l'aidant,
- Associer l'aidant au projet personnalisé de soins et de vie.

ACTIONS SUR L'ENVIRONNEMENT DE LA PERSONNE SOIGNEE :

- Évaluer des risques (chutes, dangers domestiques) au regard du degré d'autonomie de la personne,
- Évaluer les besoins d'aménagement du cadre de vie (ergonomie),
- Conseiller sur les éventuels aménagements à réaliser.

COMPOSITION DU SERVICE ET ROLE DES PROFESSIONNELS

L'Équipe Spécialisée Alzheimer est composée de différents professionnels :

INFIRMIERE COORDINATRICE

Qui a pour mission les actions de partenariat avec les médecins, les infirmiers libéraux, les services d'aide à domicile, l'évaluation de base de la personne et la coordination des interventions, des actions et du suivi de celles-ci.

ERGOTHERAPEUTE ET PSYCHOMOTRICIEN

Qui veillent à la réalisation de l'évaluation des capacités de la personne (cognitives, psychologiques, physiques), la mise en place des séances de soins de réhabilitation, d'accompagnement en définissant les objectifs et les pistes de travail. Apportant également un soutien à l'aidant familial, tant sur un plan psychologique qu'éducatif et assurant un relais en fin des prestations.

ASSISTANTS DE SOINS EN GERONTOLOGIE

Qui assurent les séances de soins de réhabilitation en lien avec le psychomotricien et ergothérapeute, « assurent avec attention, vigilance, ménagement, prévenance et sollicitude, tous les actes qui peuvent concourir à soulager une souffrance, créer du confort, restaurer et maintenir une adaptation de l'individu à son environnement ». Les ASG participent à la mise en place des actions, à l'information et à la formation des aidants et/ou autres intervenants, ainsi qu'aux rencontres pluridisciplinaires.

ELEMENTS CONTEXTUELS :

Au cours de l'année 2021, il y a eu 48 patients qui ont pu bénéficier d'une prise en charge par l'Equipe Spécialisée Alzheimer.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

PERSPECTIVES 2022 :

Dans le cadre de l'audit, une réflexion est en cours pour rapprocher l'ESA de l'accueil de jour afin de proposer une continuité de soins entre la prise en charge à domicile et les premiers pas en institution.

La difficulté réside dans l'attrait du territoire pour recruter des professionnels diplômés dans ce secteur d'activité.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

PÔLE SOCIAL

- ✓ Centre social de la Ténarèze
- ✓ Cuisine Centrale

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

CENTRE SOCIAL DE LA TENAREZE

En quelques chiffres		
EFFECTIFS	Direction	1
	Accueil / Secrétariat	1
	Référente famille	1
	Animateur socioculturel	4
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**212 292.13 €**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**212 292.13 €**

PRESENTATION DU SERVICE

Le centre social est un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale. Il est aussi un lieu d'animation de la vie sociale, permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de concrétiser leurs projets.

Il prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants. Le projet du centre, validé par la CAF, donne une feuille de route pour la période de 2021 à 2024.
C'est un lieu pour découvrir, prendre soin de soi, se faire plaisir, partager. De nombreuses activités sont proposées pour permettre à chacun de s'y retrouver et de vivre de bons moments.

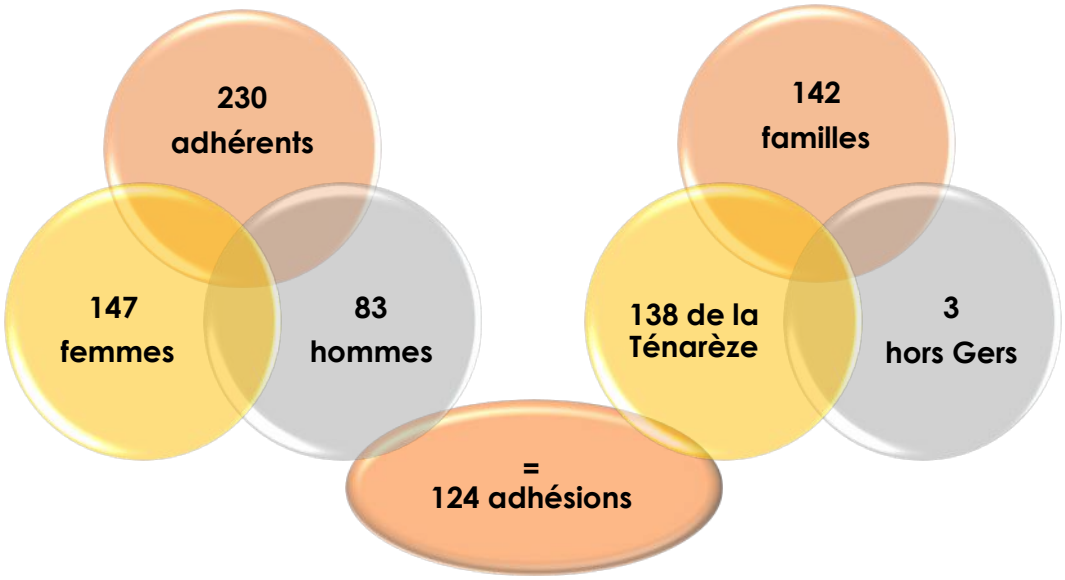

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

ELEMENTS CONTEXTUELS

2608 personnes reçues, 1880 appels téléphoniques.

De nombreuses activités à destination des familles sont proposées au sein du centre social. La liste de ces activités est diffusée par courriel une fois par mois. Elles également relayées régulièrement par la presse locale.

Le centre social organise également un « Petit déj des partenaires » dont le but est de favoriser les rencontres avec divers organismes du territoire pour présenter les actions de chacun et réfléchir ensemble à des projets. Des partenariats entre le collège et la MSA (matériel informatique pour des familles) et collège et Pole emploi (lien avec les stages des élèves de troisième) se sont concrétisés.

Trois types d'activités sont proposées :

✓ ACTIVITES POUR TOUS

- **Apprentissage du français** : alphabétisation, Français langue étrangère, cours et atelier de conversation. 72 apprenants, 15 bénévoles animent les ateliers, 2 coordinatrices (20 nationalités différentes) ;
- **Bla Bla Thé** : discussions diverses autour d'un thé ou d'un café, permettant aux personnes de faire part de leurs attentes, et de créer du lien social (9 participants) ;
- **Couture** : toutes les semaines (6 participants) ;
- **Tricot** : une séance par semaine (4 participants) ;
- **Oser bouger pour changer** : une marche toutes les semaines, avec respect du rythme de chacun (12 participants) ;
- **Favoriser l'activité physique** : Basket santé, une séance toutes les semaines (10 participants) - Gymnastique tous les 15 jours (7 participants) ;

- **Cinéma** : partenariat avec l'association « Les lumières de la ville » 1 séance par mois (23 participants en moyenne) ;
- **Karaoké** : demande des habitants, création de lien social de façon ludique (16 participants dont 5 réguliers), 1 animation en début de soirée ;
- **Cuisine** : atelier hygiène santé, convivialité du fait de la situation sanitaire effectif restreint (10 participants) ;
- **Eté animation** : base de loisirs de Gauge et jardins des remparts, partenariat avec centre de loisirs et base de loisirs, atelier Land'art, atelier gym.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

✓ ACTIVITES FAMILLES

- **Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) :** partenariat avec écoles, collèges, médiathèque, ludothèque 32 enfants (primaire et collège) ;
- P'tit déj des parents : échange et discussion sur le quotidien des enfants tous les 15 jours (6 parents) ;
- Livres à soi : animation avec bibliothèque de Condom, découverte des divers types de livres (4 familles) ;
- Chaîne d'histoires en Ténarèze : participation de 2 écoles, 21 accompagnés par l'ALAE, multi accueil, relais petite enfance, et lieu d'accueil enfants parents ;
- Activités familles partenariat avec ludothèque : 3 animations « jouons en famille pendant le confinement » (14 participants), 2 soirées jeux (9 participants), sorties familles 5 sorties 82 participants (16 participants en moyenne) ;
- Dispositif vacances familles (dispositif CAF) 15 familles rencontrées, 3 départs en vacances.

✓ ACTIVITES POUR LES 60 ANS ET +

- **Atelier informatique** : 10 participants, 1 fois par semaine ;
- **Atelier jardinage** : créer un espace d'échanges et de partage de connaissances (8 participants au départ) ;
- **Jeux d'écriture** : 6 participants ;
- **Réseau Entour'âge :** création de lien social au sein de communes de l'intercommunalité.

✓ EVENEMENTS

- Soirée guinguette, soirée tapas : animation musicale 9 participants ;
- Défis pour tous : défis proposés durant le confinement ;
- Semaine du civisme et de la solidarité, organisation de l'évènement, défi du plus long ruban rose en tricot, partenariat avec les écoles, ateliers au sein des écoles, journée sport adapté et handisport ;
- Ça patauge à Gauge : journée familiale course de bateaux en carton 8 bateaux, **animation** ludothèque, flash mob, ventriglisse.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

ACCES AUX DROITS / FRANCE SERVICE

Le centre social est un lieu qui accueille France Services qui permet à tous un accès aux droits. A ce titre, de nombreuses administrations y tiennent leurs permanences.

- Permanences : **14 structures accueillies ;**
- Point info CAF : **365 personnes reçues** ;
- Commission locale d'action sociale : coordination d'attribution des aides financières CCAS et secours catholique, croix rouge, secours populaire.

- France services : Un guichet unique pour faciliter les démarches administratives
  - **3143 demandes soit 7.48 en moyenne par jour (2223 visites spontanées**) ;
  - Demandes d'informations générales, demandes nécessitant un accompagnement pour les dossiers, mise à disposition de l'outil informatique, rendez-vous avec un partenaire. Beaucoup de demandes concernant les prestations, demande d'immatriculation de véhicule en nette progression.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

CUISINE CENTRALE

En quelques chiffres		
EFFECTIFS	**Responsable de service**	**1 (dont 55 % mise à disposition mairie de Condom)**
	Cuisinier	**5 (dont 55 % mise à disposition mairie de Condom)**
	Portage	**2**

Compte administratif	
Dépenses de fonctionnement	767 771.81 €
Recettes de fonctionnement	813 959.19 €
Dépenses d'investissement	121 062.79 €
Recettes d'investissement	114 377.72 €

La cuisine centrale est située dans les locaux accolés à l'EHPAD de la Ténarèze. Ce service confectionne les repas pour les écoles de Condom, pour des EHPAD et sillonne la Ténarèze pour livrer les repas à domicile.

ELEMENTS CONTEXTUELS

En quelques chiffres, la cuisine centrale a produit en 2021 :

Destination	Nombre de repas produits
Ecole publique	33 621
Ecole privée	26 183
Centre de loisirs	7 581
Ehpad la Ténarèze	58 500
Portage Ténarèze	30 215
Ehpad Mauvezein	39 310
Ecole Francescas	6997
Pôle petite enfance	5 101
Adsea	465
Total	**207 973**

En raison de la COVID, le tarif du repas du portage à domicile a été revu passant de 7,30 euros à 4,95 euros pour toute personne de plus de 70 ans ou en situation de handicap et à 3 euros pour toute personne de plus de 70 ans bénéficiant du revenu de minimum vieillesse ou en situation de handicap bénéficiant de la PCH.

En moyenne, 80 bénéficiaires sont livrés quotidiennement par le service de portage.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

PÔLE ENFANCE-JEUNESSE

- ✓ Pôle Enfance
- ✓ Pôle Péri & ALSH
- ✓ Pôle Jeunes

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

Les services Enfance Jeunesse de la Ténarèz

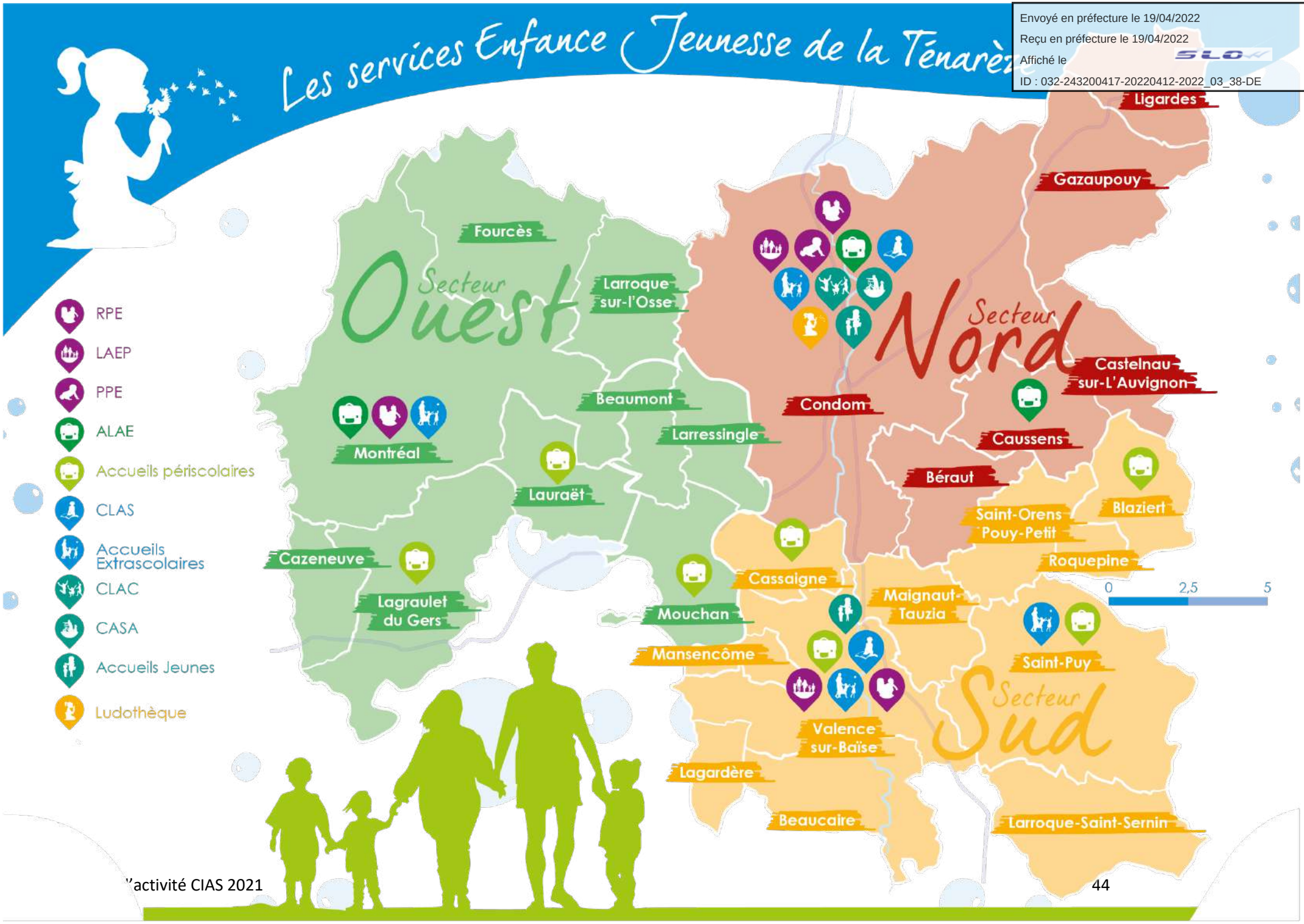

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

POLE ENFANCE – LE RELAIS PETITE ENFANCE

PRESENTATION DU SERVICE

Le Relais Petite Enfance (RPE), anciennement RAM (Relais Assistants Maternels), est un lieu gratuit d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les parents et leurs enfants.

Initiés par la Caisse Nationale des Allocations Familiales, les Relais Petite Enfance (ex RAM) sont basés sur des principes fondamentaux de neutralité et de gratuité.

Leurs missions ont été élargies par la loi d'Accélération et Simplification de l'Action Publique (dite loi ASAP) de décembre 2020 : ils deviennent ainsi des points de référence et sources d'information pour les parents et les professionnels sur l'ensemble des modes d'accueil, y compris la garde d'enfants à domicile. Le changement de nom vient matérialiser l'unicité des différents modes d'accueil. Ainsi, établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje), assistantes maternelles et gardes d'enfants à domicile participent tous trois à "l'accueil de jeunes enfants".

Ils ont pour but d'améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant à domicile en accompagnant les parents et les assistants maternels et gardes à domicile.

ELEMENTS CONTEXTUELS

Quelques :

- **Sur le territoire Nord**, le nombre d'assistantes maternelles en activité a encore baissé en 2021 :
  - 28 assistantes maternelles agréées selon le listing de la PMI (en date du 31/12/2021) mais
    - seulement 16 sont encore réellement en activité,
    - 6 sont en pré-retraite ou retraite,
    - 4 travaillent ailleurs,
    - 1 change de secteur afin de rééquilibrer les secteurs.

Nous avons donc 3 Assistantes maternelles à Caussens, 10 à Condom à leur domicile et 3 Assistantes maternelles groupées dans une MAM (Maison d'assistantes maternelles).

- **Sur le territoire Ouest**, le nombre d'assistantes maternelles en activité a encore baissé en 2021 :
  - 5 assistantes maternelles agréées selon le listing de la PMI (en date du 31/12/2021) mais
    - seulement 3 sont encore réellement en activité (une a pris sa retraite et l'autre a changé d'activité),
    - Afin d'équilibrer les territoires, il a été proposé en fin d'année de rattacher les communes de Beaumont, Larressingle et Mouchan au Relais de Montréal, ce qui permet d'ajouter 3 assistantes maternelles à cette liste à compter du 1er janvier 2022.

Il y a donc 6 assistantes maternelles agréées sur le territoire Ténarèze Ouest, réparties sur les communes comme suit : 2 sur Montréal, 2 sur Mouchan, 1 sur Lagraulet et 1 sur Vopillon (Beaumont).

- **Sur le territoire Sud**, le nombre d'assistantes maternelles en activité a encore baissé en 2021 :

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

- 15 assistantes maternelles agréées selon le listing de la PMI (en date du 31/12/2021) mais :
  - seulement 11 sont encore réellement en activité (deux sont à la retraite et les deux autres ont changé d'activité),
  - Avec le rééquilibrage des territoires, la commune de Mouchan est désormais rattachée à l'antenne Ouest,
- Il y a donc, au 1er janvier 2022, 9 assistantes maternelles agréées sur le territoire Ténarèze Sud, réparties sur les communes comme suit : 4 sur Valence, 3 sur Saint-Puy, 1 sur Beaucaire et 1 sur Maignaut-Tauzia.

BILAN DES ACTIVITES

130 animations
Sur 3 antennes
30 Assistantes Maternelles
110 enfants

5 Sorties :

- **Juin** : sortie au château de Cassaigne,
- **Juillet** : spectacle d'été au Relais de Condom « Petit Jaune et Petit Bleu »,
- **Juillet-Août** : sortie à Gauge, spectacle dans le cadre des animations de l'été,
- **Octobre** : sortie à Flaran avec découverte de l'abbaye autour des animaux,
- **Décembre** : spectacle de Noël au théâtre des Carmes à Condom « Les Bottes Jaunes ».

Les soirées	
Antenne Nord	Antennes Ouest et Sud
Octobre : - soirée conférence autour de la thématique « de l'autorité à la violence ordinaire », en présence des puéricultrices de la PMI, - soirée de rentrée avec 6 assistantes maternelles présentes. **Décembre** : • soirée créativité et fabrication d'une boule de neige pour offrir à chaque enfant accueilli par les 5 assistantes maternelles présentes.	**Janvier** : soirée de rentrée, bilan 2020 et perspectives 2021, **Juillet** : soirée créativité et fabrication d'un livret des comptines du Relais pour les petits, **Novembre** : soirée d'échange autour de « l'accueil de l'enfant malade », en présence de la puéricultrice de secteur au relais Sud (Valence), **Décembre** : soirée créativité et fabrication d'une suspension de Noël pour les familles des enfants accueillis par les assistantes maternelles.

PERSPECTIVES 2022

En 2022, le relais petite enfance envisage les axes de travail suivants :

- **Mutualisation du travail pour les antennes Ouest et Sud** : soirées, sorties, formations et réunions de travail mutualisées pour les assistantes maternelles des deux secteurs et, pour équilibrer les déplacements, elles se feront dans les locaux du relais de Condom, central sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

- **Accompagnement professionnel des Assistantes Maternelles** : nouvelle convention des assistantes maternelles, formations (accueil des enfants en situation de handicap), suivi des assistantes maternelles en difficulté.

- **Accompagnement des parents dans leur recherche d'un mode de garde**, quel qu'il soit et dans le rôle de parent-employeur : mise en place d'un guichet unique, accompagnement des parents-employeurs dans le suivi de leur contrat.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

POLE ENFANCE : LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS

PRESENTATION DU SERVICE

Les lieux d'accueil enfants-parents, appelés également LAEP, sont des espaces de convivialité, d'écoute, de jeux partagés et de parole qui favorisent la rencontre et l'échange entre enfants et parents. Y sont accueillis conjointement les enfants de moins de 6 ans et leurs parents ou l'adulte référent qui les accompagne.

C'est un lieu «ouvert» qui accueille de manière libre et sans inscription des jeunes enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte référent (parent, grand-parent, ...) pour un temps déterminé.

Les accueillants offrent un espace convivial de jeux et d'échanges.

La règle de base est l'anonymat et la confidentialité.

L'accès au lieu d'accueil est gratuit.

ELEMENTS CONTEXTUELS

BILAN STATISTIQUE 2021

	Jours Ouvertures			Enfants			Parents			Familles différentes			Enfants différents			Autres		
Antenne	**Con**	**Val**	**Mon**	**Con**	**Val**	**Mont**	**Con**	**Val**	**Mont**	**Con**	**Val**	**Mont**	**Con**	**Val**	**Mont**	**Con**	**Val**	**Mont**
Janvier	8	2	2	22	0	0	34	0	0	6	0	0	6	0	0	-	0	0
Février	6	1	1	34	1	0	40	1	0	11	1	0	17	1	0	0	0	0
Mars	10	2	2	71	5	4	77	5	4	17	4	4	21	4	4	0	0	0
Avril	7	1	2	31	0	0	28	0	0	7	0	0	9	0	0	0	0	0
Mai	8	3	-	36	5	-	43	5	-	12	4	-	14	4	-	0	0	-
Juin	9	4	-	51	4	-	47	4	-	14	2	-	20	2	-	0	0	-
Juillet	3			18			12			6			9					
Août	1	1	-	6	7	-	4	7	-	4	7	-	6	7	-	0	0	-
Septembre	9	4	-	46	9	-	55	9	-	15	4	-	20	4	-	0	0	-
Octobre	6	4	-	38	9	-	43	9	-	15	3	-	20	3	-	0	0	-
Novembre	10	2	-	23	0	-	24	0	-	9	0	-	11	0	-	0	0	-
Décembre	8	3	-	5	0	-	5	0	-	3	0	-	4	0	-	0	0	-
TOTAL	**85**	**28**	**7**	**381**	**40**	**4**	**412**	**40**	**4**	**35**	**25**	**4**	**24**	**25**	**4**	**0**	**0**	**0**
GLOBAL			**120**			**425**			**456**			**64**			**53**			**0**

- A la suite du confinement du mois d'avril 2021 et de la fermeture habituelle du LAEP pendant les vacances scolaires, l'antenne de Montréal a été suspendue.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

- La fréquentation de l'accueil de Valence a clairement évolué à partir du mois de mai, plusieurs familles ont fréquenté le lieu de façon très régulière, avec en général deux enfants par ouverture, ce qui permet de maintenir une dynamique d'échange entre les familles.

BILAN DES ACTIONS REALISEES

Tout comme la précédente, cette année 2021 a été touchée par la crise du Coronavirus mais avec un impact moindre, grâce au fait que l'ouverture du service a pu se poursuivre pendant le confinement du mois d'avril.

Deux spectacles ont pu être maintenus mais aucun atelier du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) n'a été proposé cette année. Cependant, une semaine d'échange et de conférences a été organisée au mois d'octobre, sur le thème de « L'autorité et les violences ordinaires », animée par Agnès Douay, psychothérapeute et éducatrice de jeunes enfants.

PERSPECTIVES 2022

Dans le contexte incertain actuel, il est difficile de prévoir l'année 2022 mais, l'équipe envisage déjà de mettre en place de nombreuses activités (cinéma, musée, spectacles) et de participer à des manifestations.

Par ailleurs, de nouveaux projets dans le cadre du REAAP seront mis en service :

- ✓ Ateliers massage parent / bébé où les familles devront s'engager pour cinq séances afin de renforcer leurs liens par le toucher,
- ✓ Aménagement de la cour en partenariat avec la référente famille du centre social et de l'institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP).

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

POLE ENFANCE : LE MULTI ACCUEIL

En quelques chiffres		
EFFECTIFS	Direction	1
	Accueil / Secrétariat	0.34
	EJE	2
	ATSEM	2
	Auxiliaire de puériculture	3
	Agent d'entretien	1.5
COMPTE ADMINISTRATIF	Dépense de fonctionnement	365 115.68 €
	Recette de fonctionnement	365 115.68 €

PRESENTATION DU SERVICE

Le multi-accueil fait partie des types de structure les plus souples pour les jeunes enfants de 0 à 3 ans car elle propose plusieurs types d'accueils. Ainsi, les parents peuvent bénéficier d'un **accueil régulier** (de 1 à 5 jours par semaine selon un planning prévu à l'avance), d'un **accueil occasionnel** (ponctuel et prévu à l'avance par exemple si la nounou est en vacances) et **d'un accueil dit d'urgence** (une solution ponctuelle pour faire face à une défaillance imprévue du mode de garde habituel de l'enfant, par exemple si la nounou est malade).

Le multi accueil de la Ténarèze dispose d'un agrément modulé avec une capacité de :

- 17 places le matin
- 25 places l'après-midi.

ELEMENTS CONTEXTUELS

	2020	2021	
Nbre d'enfants	55	63	**+ 14 %**
Nbre de jours de fermeture	39	39	
Nbre d'heures facturées	31 005.58	41 434.13	

A noter : 14 jours de confinement (soit 3 semaines de fermeture) et 6 familles prioritaires accueillies.

Nombre d'enfants en situation de handicap ou en cours de détection accueillis	
Nombre d'enfants accueillis sous le seuil de pauvreté (tarif horaire ≤ à 1 €)	
2021	27 enfants sur 63 accueillis
2020	24 enfants sur 55 accueillis

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

LES TEMPS FORTS

Malgré une année 2021 marquée par de nombreux changements (mise en place des nouveaux protocoles sanitaires, recrutements de personnel, extension du nombre de places d'accueil les matinées), des nouveaux projets ont pu voir le jour.

Le Projet Jardin :

Le projet jardin a consisté à se réapproprier et à réaménager l'espace extérieur dans un but de :

- ✓ Sensibilisation de l'équipe et des familles sur l'intérêt et l'importance pour le développement de l'enfant d'un contact quotidien avec la nature,
- ✓ Réflexion sur un aménagement extérieur par secteur afin de remettre au centre la notion de « sécurité affective » en créant des espaces repérés et sécurisants pour les enfants.

Accueil et accompagnement des familles :

Malgré le contexte sanitaire, l'équipe a poursuivi un travail de qualité, d'écoute et d'accompagnement auprès des parents : maintien des temps d'inscription, d'adaptation.

Pour cela, l'équipe du multiaccueil a mis en place une réunion de rentrée par petits groupes selon différentes thématiques.

Ces temps, très importants pour l'équipe, permettent de valoriser le travail et contribuent à renforcer le lien de confiance avec les familles.

Confinement Avril :

Le multi accueil a pris en charge 6 enfants de familles prioritaires durant les 3 semaines de confinement du mois d'Avril.

L'équipe a pu investir ce temps « hors encadrement » pour :

- ✓ Mettre à jour les écrits des projets (livret d'accueil des parents, charte de la vie de l'équipe, projet d'établissement, livret d'accueil des stagiaires, classeur d'observation des enfants, …) ;
- ✓ Ranger, trier et organiser les placards, le linge et le matériel pédagogique ;
- ✓ Réorganiser et aménager les espaces de jeux et du coin parents ;
- ✓ Veiller sur les stocks (habits, draps, médicaments, état des jeux, …) ;
- ✓ Mener le projet jardin ;
- ✓ Elaborer les spectacles à venir (famille en Ténarèze, Noël,…) ;
- ✓ Se former.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

Atelier Pâtisserie de l'EHPAD :

En 2021, le projet intergénérationnel, basé sur le partage entre les résidents de l'EHPAD et les enfants du multi-accueil a été poursuivi.

Les enfants sont ravis de découvrir, tous les jeudis, les pâtisseries que les résidents de l'EHPAD confectionnent pour eux. La situation actuelle ne permet pas de se déplacer sur l'EHPAD mais le lien reste travaillé à partir de photos et de peintures réalisées par les enfants.

Animation Bibliothèque :

Les ateliers proposés en partenariat avec la médiathèque de Condom ont pu être maintenus tous les mois auprès des enfants du multi-accueil.

Les prêts de livres sont toujours maintenus.

PERSPECTIVES 2022

Le nouveau décret du 30 août 2021 concernant les nouvelles dispositions relatives aux établissements d'accueil du jeune enfant devra être appliqué. Cela va consister notamment à :

- ✓ la réalisation d'un nouveau projet d'établissement comprenant un projet d'accueil, un projet éducatif et un projet social et développement durable,
- ✓ la mise en place du référent santé et accueil inclusif.

En parallèle, une réflexion est menée afin d'augmenter l'offre d'accueil à 27 places.

2022 sera également marquée par le départ à la retraite de la directrice actuelle avec le passage de relais à son adjointe.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

POLE PERISCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE

En quelques chiffres		
EFFECTIFS		**1 responsable de service**
		4 directeurs de structure
		35 animateurs
COMPTE ADMINISTRATIF	Dépenses de fonctionnement	1 043 040 €
	Recettes de fonctionnement	1 043 040 €

PRESENTATION DU SERVICE

Les activités principales d'un service périscolaire sont de mettre en œuvre des animations (activités ludiques, artistiques, manuelles, éducatives et collectives) et des démarches pédagogiques adaptées au cadre de l'accueil périscolaire (temps court avant et après l'école), dans le cadre des espaces disponibles et du rythme des enfants en lien avec le Projet Educatif du Territoire (PEDT). Les principaux acteurs éducatifs sont les parents et les enseignants.

Les missions de l'équipe périscolaire sont :

- *Accueillir les enfants et les familles ;*
- *Encadrer par l'animation un groupe d'enfants ;*
- *Assurer le développement physique, psychologique et affectif de l'enfant ;*
- *Animer, construire et maintenir la dynamique de groupe ;*
- *Planifier, organiser et évaluer les projets d'activités socio-éducatives ;*
- *Appliquer et contrôler les règles de sécurité dans les activités ;*
- *Assurer l'organisation pratique matérielle de la prestation ;*
- *Maîtriser les méthodes et les outils pédagogiques d'animation ;*
- *Participer à des actions de formation.*

A Chaque école du territoire se rattache un accueil périscolaire que ce soit une garderie, un ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'école) ou ALSH (Accueil de Loisirs sans Hébergement) durant les vacances scolaires.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

LES GARDERIES

Elles sont au nombre de 7 sur le territoire de la Ténarèze.

Ecoles 2021	Blaziert	Cassaigne	Caussens	Lauraët	Lagraulet	Mouchan	St Puy
Effectifs écoles	**18**	**21**	**47**	**17**	**40**	**33**	**52**
Moyenne de fréquentation périscolaire NAP	**16**	**5 Cassaigne 11 Mouchan**	**35**	**10**	**15**	**Midi seulement 31**	**43**

D'une année sur l'autre, la fréquentation suit le nombre d'enfants inscrits à l'école et garde une bonne moyenne de fréquentation matin et soir. Une augmentation légère est à noter, dû au fait que certains enfants réclament de rester en Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) même si les parents peuvent les récupérer.

Les garderies fonctionnent comme les ALAE, elles proposent un programme d'activités diversifiées et innovantes (atelier sportif, manuel, culinaire) et les enfants bénéficient également d'intervenants extérieurs dans le cadre du dispositif ludipop/ludisport. En 2021, des animations tennis, pétanque, théâtre, handball, arts plastiques, tir à l'arc, football, danse africaine, basket ont eu lieux pour un total d'intervention de **171 séances d'une heure**.

BOUM SUR LA GARDERIE A CASSAIGNE

JEUX COLLECTIFS ET ATELIER PYROGRAVURE A MOUCHAN

BALADE ET CREATION DE CABANES A BLAZIERT

INTERVENTION LUDIPOP/LUDISPORT : TIR A L'ARC ET PETANQUE

LES ACCUEILS DE LOISIRS ASSOCIES A L'ECOLE

CONDOM : ECOLE LA FONTAINE ET MENDES FRANCE

L'accueil périscolaire Mendès – La Fontaine, constitué **d'une directrice et de 8 animateurs et de 14 animateurs le midi**, a été impacté par la crise covid tant en termes humain que logistique. Toute l'année, l'équipe s'est adaptée aux nombreux protocoles. Durant le second confinement, animateurs et enseignants se sont relayés pour assurer la continuité d'un service minimum offrant aux parents

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

indispensables à la gestion de la crise, la possibilité de faire garder leur enfant (temps de restauration compris).

FREQUENTATION

Le site enregistre **162 accueils**.

Le taux de fréquentation en maternelle est moins élevé qu'en 2019 avec **une baisse de 11%.**

Plusieurs facteurs justifieraient cette différence :

- *Le nombre de jours et l'effectif des élèves en baisse avec une majorité de petites sections qui fréquentent peu le matin et sont plus présents le soir,*
- *La pandémie avec les craintes de contamination qu'elle engendre,*
- *Plusieurs familles résident dans le quartier et les ainés aujourd'hui au collège viennent chercher les plus jeunes,*
- *Au premier confinement les parents ont trouvé d'autres moyens de gardes, (famille, voisins, amis…)et certains sont restés sur ces modes.*

Le taux d'occupation du NAP sur la pause méridienne de 12h15 à 13h a été de 80%.

TEMPS FORTS EN MATERNELLE

L'équipe a reçu une professionnelle de la petite enfance. L'objectif était d'initier à la pédagogie Montessori suivant le courant « **aide-moi à faire seul** ». Cette intervention déterminante a introduit de nouvelles pratiques axées sur la posture et la communication. Un atelier est né, il est devenu un temps d'expérience et une référence à l'apprentissage à l'autonomie.

Les bienfaits **des séances de relaxation** instaurées en pause méridienne, compensent le temps de sieste et permettent à l'enfant de se détendre au cœur de sa journée.

Dans le cadre du dispositif ludipop ludisport une intervenante a poursuivi l'initiation à la langue des signes. Les enfants sont très réceptifs à cette activité. Cette animation ne sera pas reconduite en 2022 par manque d'intervenant. Au total, 39 heures d'intervention ont eu lieu dans le cadre du ludipop, ludisport.

TEMPS FORTS EN ELEMENTAIRE

Les préoccupations sanitaires ont pris le dessus et rendu incertain tout projet d'animation. Néanmoins une action s'est peu à peu construite et finalisée par une mini performance en juin. Cette action à la fois artistique et thérapeutique a permis aux enfants de se distraire sur des techniques nouvelles tout en exprimant leur ressenti face au covid « l'envahisseur ». Une animation « danse » a suivi, donnant aux enfants l'opportunité de « bouger » et de « voyager » au rythme des musiques du Monde.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

PERSPECTIVES 2022

L'ALAE de Condom se fixe comme objectifs pour l'année 2022 d'encourager une continuité éducative entre les actions de la maternelle et les actions de l'élémentaire et de consolider la collaboration entre les animateurs et les enseignants.

Cela se traduira par :

- **En maternelle :**

✓ Mettre en place un aménagement adapté à l'accueil des enfants de moins de 3 ans. Répondre au mieux aux besoins de cette tranche d'âge fatiguée en fin de journée ;
✓ Faire des séances Kamishibaï des temps de « lâcher prise », valoriser les récits illustrés par l'enfant ;
✓ Enrichir les séquences de relaxation en variant les exercices de respiration, étirement, massage ;
✓ Etendre l'action « Manger, bouger c'est bon pour ma santé » à une action plus large en invitant le parent à la dernière séance autour d'un goûter équilibré.

- **En élémentaire :**

✓ Renouveler le partenariat avec le centre social. Une première expérience à travers une action de recyclage fut très positive ;
✓ Projet d'une pièce de théâtre réalisée par les enfants et valorisée par une représentation au théâtre des Carmes en fin d'année ;
✓ Renforcer la relation à l'autre, à soi et sensibiliser à la santé du corps par le développement de jeux sportifs et de jeux coopératifs ;
✓ Instaurer des temps de dialogue, soutenir les enfants porteurs d'idées, les encourager à devenir acteur de leur projet.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

ALAE DE VALENCE SUR BAISE

L'accueil périscolaire sur Baïse est constitué d'une directrice et de 8 animateurs. En 2021, cet accueil était encore une garderie, il passe ALAE à compter de mars 2022.

Fréquentation

Les fréquentations suivantes sont enregistrées :

- Sur la **garderie** du matin et du soir :
  - **plus de 30 enfants à l'élémentaire,**
  - **20 enfants à la maternelle,**
- Sur les **temps méridiens** :
  - **une moyenne de 26 repas à la maternelle,**
  - **74 repas à l'élémentaire.**

La fréquentation aux Temps d'Activités Périscolaires en **maternelle** est en moyenne de **25 enfants par jours pour 30 inscrits.**

La fréquentation aux Temps d'Activités Périscolaires à **l'élémentaire** est en moyenne de **75 enfants pour 80 inscrits**.

Temps forts en maternelle et élémentaire

A l'école maternelle de Valence, l'équipe périscolaire a eu le plaisir de prendre place dans des nouveaux locaux disposant d'une salle de garderie spacieuse et accueillante.

Sur l'année 2021, l'équipe périscolaire de Valence sur Baïse a su proposer de nombreuses activités et animations aux enfants, toujours en lien avec le projet pédagogique.

Ainsi, **143 heures d'interventions d'intervenants extérieurs dans le cadre de ludisport/ludipop** (Hand-ball, sophrologie, basket, tennis, pétanque, ferme en scène, …..) ont été proposées aux enfants.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

Chaque trimestre, un programme d'animation riche et varié est proposé aux enfants par l'équipe d'animation : scrapbooking, fil tendus, jardinage, apprentis cuisiniers, un moment pour souffler et bien d'autres découvertes qui respectent les envies et les besoins des enfants en fonction de leur âge.

Sur l'année 2021, l'équipe périscolaire a œuvré autour d'un projet commun avec l'équipe enseignante autour de **l'éco-citoyenneté.**

A ce titre, Trigone est intervenu auprès de chaque classe puis des actions de tris ont été mises en place sur l'ensemble des écoles :

- ✓ ateliers autour du gaspillage alimentaire sur les repas avec un gaspillomètre ;
- ✓ installation d'un composteur ;
- ✓ ateliers zéro déchet ;
- ✓ retour aux serviettes en tissu ;
- ✓ ateliers jardinage.

PERSPECTIVES 2022

L'année 2022 sera notamment marquée par le passage des deux périscolaires en ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole) avec le recrutement de trois nouveaux animateurs.

- ✓ Les équipes de l'ALAE ont pour objectif principal sur l'année 2022 de favoriser le bien-être de l'enfant tout au long de sa journée en fonction de ses besoins.

Cet objectif se traduira **sur la maternelle** par :

- L'organisation d'activités calmes et de repos comme "un moment pour souffler";
- Des temps de relaxation "le petit yoga" ;
- Divers ateliers autour des émotions des enfants.

Sur l'élémentaire par :

- La mise en place de temps d'échanges réguliers entre les animateurs et les enfants qui pourront communiquer sur leurs envies et leurs besoins ;
- L'élaboration de boîtes à idées et la création d'espaces de jeux en autonomie dans la cour ;
- Pour ce faire, un projet commun à l'équipe enseignante d'aménagement de la cour de récréation a débuté : faire de la cour de récréation un espace de liberté mais aussi d'éducation à l'environnement (création d'une zone jardin et d'un coin calme).

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

ALAE de Montréal -du- Gers : LE COFFRE A MALICE

L'accueil périscolaire de Montréal est constitué d'une directrice et de 3 animateurs.

Fréquentation

Le site enregistre **110 accueils journaliers.**

Le taux de fréquentation est plus élevé qu'en 2019. Il s'élève en 2021 à :

- ✓ 77,80 % pour l'accueil du matin contre 46.90 % en 2019 ;
- ✓ 80 % pour l'accueil du midi contre 79.70 % en 2019 ;
- ✓ 87.30 % pour l'accueil du soir contre 69.80 % en 2019 ;
- ✓ 96 % pour l'accueil du mercredi après-midi contre 3.5 % en 2019.

Temps forts en maternelle et élémentaire

En lien avec le PEDT, l'équipe d'animateurs de Montréal a mis en place en 2021 des actions afin de participer à l'éducation nutritionnelle des enfants.

Ainsi, pour le plus grand bonheur des enfants du « coffre à malices », des gouters équilibrés sont arrivés à l'ALAE de Montréal du Gers.
Ce gouter se compose d'un fruit, d'un produit céréalier ainsi que d'un produit laitier.

Depuis Septembre 2021, nous avons décidé de réaliser nos propres goûters équilibrés, en impliquant les enfants à la préparation lors des temps NAP (barres céréales maison, pain de bananes, …).

De plus, l'équipe périscolaire a réalisé avec succès **un programme d'activités** en temps NAP par période qui connaît un grand succès auprès des enfants. Ainsi, 101 heures d'activités ludisport, ludipop ont été proposées.

LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HERBERGEMENT

Accueil de loisirs sans hébergement de Valence-sur-Baise : LE COULOUPITCHOU

L'accueil de loisirs « Le Couloupitchou » se situe sur la commune de Valence sur Baïse. L'équipe est constituée **d'un directeur et de deux animateurs**.

FREQUENTATION

En 2021, la structure a accueilli 87 enfants représentant 60 familles de 17 communes différentes.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

2019	2021
Fréquentation des mercredis 14 enfants / jour	**Fréquentation des mercredis** 18,78 enfants / jour
Fréquentation des vacances scolaires 16,52 enfants / jour	**Fréquentation des vacances scolaires** 16,74 enfants / jour
En raison de la pandémie, du confinement, l'année 2020 n'a pas été prise en compte	

TEMPS FORTS 2021

Sur l'année 2021, nous avons proposé différentes activités culturelles, sportives, sorties :

- ✓ Sorties cinéma de Condom sur la période des vacances scolaires ;
- ✓ Différents jeux de ballons, de raquettes, hockey, … ;
- ✓ Ateliers cuisine ;
- ✓ Sorties sur des plans d'eaux pendant l'été ;
- ✓ Sorties pour profiter des animations à la base de loisirs de Gauge ;
- ✓ Sortie au parc de jeux « Youpi parc » à Agen ;
- ✓ Des journées déguisées à thème ;
- ✓ Interventions de la ludothèque dans le cadre de l'itinérance pendant les mercredis et les vacances scolaires.

En plus des activités habituelles, l'équipe a travaillé avec les enfants sur différents projets.

- Un projet **autour du cinéma et de la photo** cet été où une initiation au procédé cyanotype, la fabrication de décors et de costumes a été proposée aux enfants

Création du
« Couloupitchood Boulevard »

- **Un Projet label « éco-centre»** organisé par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Pays Gersois. Le CPIE délivre un label qui comporte 3 niveaux pour chaque thématique.

  Le but est de sensibiliser les enfants à travers les activités de l'accueil de loisirs sur 6 thématiques :
  - L'alimentation ;
  - La biodiversité ;
  - Les déchets ;
  - L'eau ;
  - Les énergies et les transports ;
  - Les activités physiques.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

Ainsi, de nombreuses actions dans le cadre de ce projet ont été mises en place en 2021 :

- L'alimentation avec le « gaspillomètre » sur le temps du repas du midi qui est aussi mis en place par l'équipe du périscolaire ;
- Confection de cerf-volant ;
- Deux interventions du CPIE Gersois cet été : une première sur la biodiversité et l'écocitoyenneté à l'étang de Montréal, dans le cadre d'un rapprochement avec l'ALSH « Coffre à malice ». Une seconde intervention a eu lieu à Valence sur la création d'un éco-système ;
- La réalisation d'une jardinière en palettes fournies par le service technique de la CCT (voir photos ci-dessous).

- **Présentation séjour « 6/8ans » :** L'organisation du séjour est un projet commun entre les structures du CIAS de la Ténarèze et l'Amicale Laïque de Condom.

Le séjour s'est déroulé à la « Ferme du Tuco » qui se situe à Moncorneil-Grazan près de Masseube du lundi 16 août au jeudi 19 août (jusqu'au vendredi 20 août pour l'Amicale Laïque).

Ce séjour a réuni 14 enfants pour 4 encadrants (6 enfants de Montréal, 2 de Valence et 6 de Condom).

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

PERSPECTIVES 2022

Un bilan des actions de l'ASH le Couloupitchou a été fait avec le CPIE Gersois en fin d'année 2021. Les labels seront délivrés le lundi 28 mars. Cette journée de rencontres, d'échanges regroupe tous les accueils de loisirs du département qui participent au projet.

En 2022, cette équipe envisage :

- De reconduire et de poursuivre le projet « éco-centre » : en proposant des animations, des sorties ou visites sur les différentes thématiques ;

- De participer avec le Relais Assistantes Maternelles de Valence (RAM) au projet « chemin des fées » organisé par la commune de Valence sur Baïse.

Accueil de loisirs sans hébergement de Montréal du Gers : LE COFFRE A MALICE

. L'équipe est constitué **d'une directrice et de trois animateurs**.

FREQUENTATION

En 2021, la structure a accueilli 73 enfants représentant 47 familles de 6 communes différentes.

Année 2019

	TOTAL
Vacances HIVER	77,00%
Vacances PRINTEMPS	70,00%
Vacances ÉTÉ	68,00%
Vacances AUTOMNE	76,00%

Année 2021

	Offre CAF	Moy/enfants	TOTAL
Vacances HIVER	16 enfants	15 enfants	93,00%
Vacances PRINTEMPS	18 enfants	17 enfants	94,00%
Vacances ÉTÉ	Juillet 22 enfants Août 12 enfants	15 enfants	87%
Vacances AUTOMNE	18 enfants	19 enfants	110%

TEMPS FORTS 2021

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

Lors des vacances scolaires, un thème diffèrent est proposé aux enfants chaque semaine. L'équipe travaille sur un programme attractif et ludique :

- **Semaine de l'Euro 2K21 du « Coffre à malices »** avec comme exemple la réalisation de maillot de foot personnalisé, la fabrication du trophée du tournoi ou la réalisation d'un gouter de champions en forme de ballons de Foot.

- **<u>Le séjour Robinson</u>** a été proposé en partenariat avec l'Amicale Laïque de Condom. **19 enfants de l'accueil de loisirs de Montréal et de Valence** ont pu s'inscrire à ce séjour pour se rendre au domaine d'Escapa à Estipouy pour une durée de 4 jours avec comme thématique « la nature ».

Malheureusement, le séjour a dû s'arrêter dès l'arrivée sur site en raison du COVID qui était du voyage.

Ce séjour sera néanmoins reconduit l'été prochain.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

POLE JEUNES

En quelques chiffres		
EFFECTIFS		2 Directeurs (Valence et Condom)
BUDGET	Dépenses de fonctionnement accueil jeunes	77 830.48 €
	Recettes de fonctionnement accueil jeunes	77 830.48€
	Dépenses de fonctionnement CLAC	9 373.03 €
	Recettes de fonctionnement CLAC	9 373.03 €
	Dépenses de fonctionnement séjours Jeunes	17 356.91 €
	Recettes de fonctionnement séjours Jeunes	17 356.91 €

L'ACCUEIL JEUNES

L'accueil jeunes est un lieu d'accueil, d'activités et d'animation permettant aux jeunes de 14 ans à 25 ans de disposer d'une offre de loisirs et de dispositifs de soutiens à l'accompagnement éducatif, professionnel et social.

L'accueil jeunes de la Ténarèze existe actuellement sous la forme de quatre dispositifs :

- Les emplois vacances jeunes (EVJ) ;
- Les animations vacances (AV) ;
- Le point information jeunesse (PIJ) ;
- Le Promeneur du net.

C'est une structure éducative déclarée à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Gers.

Deux antennes avec deux locaux différents existent sur le territoire de la Ténarèze, donc deux déclarations à la DDCSPP : une antenne sur Condom et une autre sur Valence-Sur-Baïse.

Chaque antenne a son directeur jeunesse.

L'accueil jeunes de la Ténarèze s'inscrit dans le Projet Educatif De Territoire (PEDT) et répond à ses objectifs :

- Apporter une attention particulière à la fatigabilité des enfants et garantir des temps de repos et des temps libres à tous les enfants, en fonction de leur âge ;
- Valoriser le rôle et les compétences de l'ensemble des acteurs intervenants auprès des enfants ;
- Garantir une transition entre les différents temps de l'enfant : temps familial, temps périscolaire, temps scolaire, temps extrascolaire, … ;
- Valoriser et s'appuyer sur les ressources du territoire ;
- Organiser des activités pour les enfants en répondant à leurs besoins et à leurs attentes ;
- Communiquer auprès des familles sur les projets pédagogiques des différents temps d'accueil.

Fréquentation

Malgré la situation sanitaire, les jeunes ont répondu présents tout au long de l'année avec :

- 94 inscriptions aux Emplois Vacances Jeunes pour 153 participations au total (un jeune peut participer plusieurs fois);
- Les Emplois Vacances Jeunes accueillent de 13 à 32 jeunes par session d'EVJ ;
- La structure accueille chaque jour de 12 à 30 jeunes pour les activités d'animation venant

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

de 17 communes différentes ;

- Toutes les activités avec des « grands déplacements » (Toulouse, Casteljaloux, Loudenvielle, …) ont affiché complet toute l'année 2021.

Sur la période scolaire, le pôle jeune a accueilli :

- Entre 8 et 10 jeunes par jour les mardi, jeudi et vendredi ;
- Entre 15 et 20 jeunes par jour les mercredi et samedi.

Temps forts 2021

Sur 2021, quatre communes de la Ténarèze ont pu bénéficier de **chantiers** réalisés par les jeunes : Beaucaire, Saint-Puy, Valence-sur-Baïse et Condom.

Chantiers de réfection des grilles à l'ancienne école, antenne

Rénovation et modernisation du terrain, antenne Condom debasket de la base de loisirs de Gauge

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

Chaque période de vacances scolaires, les animateurs jeunesses proposent des **programmes d'activités aux jeunes**. Ces activités sont basées sur l'accès au sport et à la culture mais aussi sur des ateliers de prévention et des sorties ludiques.

Ainsi les jeunes ont pu se rendre plus de 5 fois au cinéma et découvrir les pièces de théâtre proposées sur notre territoire. Ils se sont dépensés dans le cadre d'ateliers sportifs d'accrobranche, de canoës, de tchoukball et d'aquazone. Ils ont été initiés aux gestes de premiers secours avec l'association Ufolep et ont participé à des ateliers diététiques.

Enfin, le **projet « Sur le chemin de la BD »** en collaboration avec la médiathèque de Condom, leur a permis de découvrir le monde de la bande-dessinée.

Ils ont ainsi pu être initiés à la BD, guidés dans le dessin et accompagnés dans la réalisation de leurs planches par un professionnel : Isaac Wens. Au-delà de l'aspect technique, les adolescents ont pu, à travers leurs réalisations, exprimer leurs expériences du confinement et du COVID en 2020. Ces planches font l'objet d'expositions régulières notamment à la médiathèque puis désormais au foyer du Collège Saint-Exupéry.

Enfin, **deux séjours ados 14 -17 ans** ont remporté un vif succès avec **9 participants au mois d'août et 17 participants aux vacances de Toussaint**. L'offre de séjour pour l'Accueil Jeunes de la Ténarèze a donc affiché complet en 2021.

Les séjours sont construits et préparés en amont avec les jeunes. Ils sont donc à l'initiative des séjours mais aussi acteurs du fonctionnement des séjours. En effet, ces deux séjours sont organisés en gestion libre, ce qui signifie que les ados doivent gérer leur budget alimentation, faire les courses, prévoir les repas et participer activement aux tâches de ménage et nettoyage. L'autonomie et le vivre ensemble sont au centre des apprentissages.

PERSPECTIVES 2022

Dans les chantiers de 2022, il est prévu la création d'un pôle ado à Condom. Un travail de concertation permettra de coconstruire les aménagements nécessaires.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

CENTRE DE LOISIRS ASSOCIE AU COLLEGE (CLAC)

Le CLAC est un service ouvert les lundi, mardi, jeudi, vendredi au foyer du collège. L'équipe est composée par :

- Un directeur ;
- Une animatrice ;
- Un animateur.

Sur le temps du CLAC, il est proposé différentes activités culturelles, sportives, d'expressions. Nous empruntons des jeux à ludothèque de Condom. A ce titre, 49 heures interventions ludipop ludisport ont été réalisées.

Fréquentation 2021 :

La fréquentation de l'année 2021 a été impactée par la COVID et le protocole mis en place en concertation avec le collège. En effet de janvier à juin 2021, nous étions ouverts 3 jours par semaine (mardi, jeudi, vendredi avec un maximum de 28 places) et nous ne pouvions accueillir que deux niveaux de classes. A partir de la rentrée, le CLAC a pu ouvrir 4 jours par semaine en limitant toujours l'accueil à deux niveaux de classes.

Temps fort 2021 :

Malgré ces contraintes, le CLAC a reçu plusieurs intervenants extérieurs :

- Dans le cadre du dispositif Ludisport : une initiation au tennis a pu être proposée aux adolescents ;
- Dans le cadre du dispositif Ludipop : une activité de création d'objets et de décoration a été mise en place ;
- Un partenariat avec la ludothèque différents jeux de société ont été proposés.

Le CLAC était également présent dans l'organisation du Téléthon à Condom. A ce titre, un stand a été tenu pour vendre les créations réalisées par les jeunes.

PERSPECTIVES 2022

L'horaire était jusqu'en décembre dernier de 16h à 17h. Depuis la rentrée de janvier 2022, en concertation avec l'équipe pédagogique du collège, un nouvel horaire est proposé aux jeunes de 12h45 à 13h45.

Un des objectifs 2022 est de permettre aux jeunes de s'exprimer de manières différentes, comme par exemple :

- *Activités culturelles :* Sur la période de janvier à mars, nous avons une intervention de l'association Relief qui propose une animation « impro théâtre » aux jeunes ;

- *Activités arts plastiques :* Sur la période de mai à juin, l'intervenante arts plastiques propose aux jeunes de la création d'objets, de décoration avec différents supports.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

Le CLAC participera également au printemps des arts organisé par le collège du 21 mars au 08 avril, avec différentes animations et notamment un concert en fin d'année. Sa participation est prévue à travers deux actions :

- Du 07 au 18 mars, une initiation et découverte du « street art » ;
- Du 21 mars au 08 avril, la réalisation d'une fresque murale au foyer du collège.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

FAMILLES EN FETE

La deuxième édition de la journée « Familles en fête » a eu lieu le samedi 25 septembre 2021 à l'étang de Montréal du Gers de 10h à 19h.

Les Objectifs de la journée étaient :

- En lien avec la parentalité :
  - De valoriser la fonction parentale ;
  - De favoriser le faire ensemble (parents/enfants) ;
  - De soutenir les parents isolés.

- En lien avec les services enfance-jeunesse :
  - De faire connaître les services aux familles ;
  - De valoriser les compétences des services enfance et jeunesse ;
  - De créer du lien entre les services autour d'un projet commun.

Cet événement a connu un réel succès auprès des familles. Ainsi, on a pu relever :

- 450 entrées ;
- 60 repas vendus ...plus des pique-niques tirés du sac ;
- 70 intervenants professionnels et bénévoles ;
- 20 jeunes des emplois vacances jeunes ;
- 15 parents participants actifs.

Le bilan financier :

Charges		Recettes	
fournitures/intervenants	10 120.75	Participation familles	244.00
Valorisation du personnel	2 651.25	Subventions	10 460.00
		CIAS	2 068.05
Total charges	**12 772.05**	**Total des recettes**	**12 772.05**

Le bilan qualitatif :

Un bilan de la journée a été établi par la remise d'un questionnaire complété par les usagers et les professionnels. Il en est ressorti que cet événement a été largement apprécié en partie lié au choix du site, au repas et à l'accueil. La bonne ambiance et les activités proposées ont permis aux parents de profiter d'un moment privilégié avec les enfants.

Quelques éléments seront à améliorer pour les futurs éditions, notamment le repas qui n'était pas toujours adapté pour les enfants, certaines activités limitées en place.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

GLOSSAIRE

Afin de faciliter la lecture de ce rapport, vous trouverez ici toutes les abréviations couramment utilisées.

ABS : Analyse des Besoins Sociaux
ADMR : Association de Service à Domicile en Milieu Rural
ADPAM : Association d'aide à Domicile aux Personnes Agées et aux Malades
AJ : Accueil Jeunes
AJE : Accueil Jeunes Enfants
ALAE : Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole
ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement
APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie
ARS : Agence Régionale de Santé
AS : Aide-Soignante
ASSAD : Association de Soins et Services à Domicile
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale
CH : Centre Hospitalier
CLAC : Centre de Loisirs Associé au Collège
CLAS : Contrat Local d'Accompagnement Scolaire
CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination (gérontologique)
CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
EAJE : Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants
EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ESA : Equipe Spécialisée Alzheimer
HAD : Hospitalisation à Domicile
GIR : Groupe Iso-Ressources
GMP : Gir Moyen Pondéré
IDEC : Infirmière Diplômée d'Etat Coordinatrice
IDEL : Infirmière Diplômée d'Etat Libérale
LAEP : Lieu d'Accueil Enfants Parents
NAP : Nouvelles Activités Périscolaires
PAP : Projet d'Accompagnement Personnalisé
PEDT : Projet Educatif Territorial
PIJ : Point Information Jeunesse
PMI : Protection Maternelle et Infantile
PMP : Pathos Moyen Pondéré
PPE : Pôle Petite Enfance
REP : Relais Petite Enfance
SAAD : Service d'Aide à Domicile
SSIAD : Service de Soins Infirmiers à Domicile
STAD : Service de Transport A la Demande
UPAD : Unité pour Personnes Agées Désorientées
USLD : Unité de Soins de Longue Durée

la Ténarèze
centre intercommunal d'action sociale

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

ANNEXES

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

ANNEXE 1

➢ LES MEMBRES ELUS AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Monsieur	**Maurice**	**BOISON**	**Président du CIAS**	**Président CCT** **Maire de Castelnau s/Auvignon**
Madame	Raymonde	BARTHE	Vice-présidente du CIAS	Maire de Beaucaire
Monsieur	Alexandre	BAUDOUIN	Membre du CIAS	Conseiller communautaire (Condom)
Madame	Gisèle	BIÉMOURET	Membre du CIAS	Conseiller communautaire (Condom)
Monsieur	Henri	BOUÉ	Membre du CIAS	Maire de Cassaigne
Monsieur	Philippe	BOYER	Membre du CIAS	Maire de Gazaupouy
Madame	Hélène	DELPECH	Membre du CIAS	Conseiller communautaire (Condom)
Monsieur	Philippe	DUFOUR	Membre du CIAS	Maire de Béraut
Monsieur	Denis	GAUBE	Membre du CIAS	Maire de Caussens
Madame	Martine	LABORDE	Membre du CIAS	Maire de Cazeneuve
Madame	Cécile	LAURENT	Membre du CIAS	Conseiller communautaire (Condom)
Monsieur	Michel	NOVARINI	Membre du CIAS	Conseiller communautaire (Valence sur Baïse)
Monsieur	Bernard	MARSEILLAN	Membre du CIAS	Maire de Lauraët
Madame	Christiane	MONDIN-SEAILLES	Membre du CIAS	Conseiller communautaire (Montréal)
Monsieur	Gilles	MOUROT	Membre du CIAS	Conseiller communautaire (Condom)
Madame	Khadidja	TALHAOUI	Membre du CIAS	Conseiller communautaire (Condom)
Monsieur	Christian	TOUHE-RUMEAU	Membre du CIAS	Maire de Mouchan

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

➢ LES MEMBRES NOMMES PAR LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Monsieur	**Jacques**	**DORNELLE**	**Membre du CIAS**	**UDAF**
Madame	Josyanne	MARITAN	Membre du CIAS	Associations de Personnes âgées et Retraités du dépt
Monsieur	Gérard	FROEHLICH	Membre du CIAS	Associations de Personnes âgées et Retraités du dépt
Madame	Christiane	ZONTA	Membre du CIAS	Associations de Personnes âgées et Retraités du dépt
Monsieur	Philippe	BEYRIES	Membre du CIAS	Associations de Personnes âgées et Retraités du dépt
Madame	Laurence	MACHADO	Membre du CIAS	Association Personnes handicapées
Madame	Marie-Paule	IDRAC	Membre du CIAS	Associations pour l'insertion et la lutte contre les exclusions
Madame	Catherine	SOLETO	Membre du CIAS	Associations pour l'insertion et la lutte contre les exclusions
Monsieur	Jean-Claude	GAYRIN	Membre du CIAS	Associations pour l'insertion et la lutte contre les exclusions
Madame	Nathalie	PIBERNAT	Membre du CIAS	Associations pour l'insertion et la lutte contre les exclusions
Monsieur	Jean-Jacques	OGER	Membre du CIAS	Associations pour l'insertion et la lutte contre les exclusions
Madame	Monique	GENSAC	Membre du CIAS	Associations participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social
Monsieur	André	CARAYOL	Membre du CIAS	Associations participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social
Madame	Pauline	LABENELLE	Membre du CIAS	Associations participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social
Monsieur	Pierre-Jean	DURAND	Membre du CIAS	Associations participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social
Monsieur	Wilfried	LUSSAGNET	Membre du CIAS	Associations participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

➢ LES COMMISSIONS DU CIAS :

Quatre commissions permanentes, composées de 8 administrateurs ont été créées :

- **La commission enfance et jeunesse** concernant les enfants de 0 à 17 ans ;

Madame	**Hélène**	**DELPECH**	**Vice-Présidente**
Monsieur	Gérard	FROEHLICH	Délégué
Monsieur	Wilfried	LUSSAGNET	Délégué
Monsieur	Pierre-Jean	DURAND	Délégué
Monsieur	Jean-Claude	GAYRIN	Délégué
Monsieur	Henri	BOUÉ	Délégué
Madame	Cécile	LAURENT	Déléguée
Madame	Catherine	SOLETO	Déléguée

- **La commission personnes âgées** ;

Madame	**Gisèle**	**BIEMOURET**	**Vice-Présidente**
Monsieur	Philippe	BEYRIES	Délégué
Monsieur	Gérard	FROEHLICH	Délégué
Madame	Josyanne	MARITAN	Déléguée
Monsieur	André	CARAYOL	Délégué
Madame	Hélène	DELPECH	Déléguée
Monsieur	Pierre-Jean	DURAND	Déléguée
Madame	Nathalie	PIBERNAT	Déléguée

- **La commission restauration** ;

Madame	**Cécile**	**LAURENT**	**Vice-présidente**
Monsieur	Wilfried	LUSSAGNET	Délégué
Monsieur	Philippe	BEYRIES	Délégué
Monsieur	Nathalie	PIBERNAT	Déléguée
Monsieur	Hélène	DELPECH	Déléguée
Madame	Khadidja	TALHAOUI	Déléguée
Madame	Gisèle	BIEMOURET	Déléguée
Monsieur	Maurice	BOISON	Délégué

- **La commission de l'action sociale et de la politique de santé.**

Madame	**Martine**	**LABORDE**	**Vice-présidente**
Madame	Gisèle	BIEMOURET	Déléguée
Madame	Catherine	SOLETO	Déléguée
Madame	Nathalie	PIBERNAT	Déléguée
Monsieur	Denis	GAUBE	Délégué
Madame	Hélène	DELPECH	Déléguée
Monsieur	Gilles	MOUROT	Délégué
Monsieur	Jean-Claude	GAYRIN	Délégué

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

ANNEXE 2 : ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS CTG

GOUVERNANCE

	OBJECTFIS OPERATIONNELS	BILAN AU 15 FEVRIER 2022	AVANCÉE
1	*Création d'un comité de pilotage CTG*	Copil CTG le 22/06/2021	Réalisé
1	*Comités techniques thématiques*	Cotech Enfance Jeunesse : 14/09/2021 Cotech espace ressources : 14/12/2021 Guichet unique : 05/10/2021, 9/11/2021 et 7/12/2021 Cotech Bien Vivre en Ténarèze : 21/09/2021 Cotech Communication : 28/09/2021 Cotech Handicap : 25/11/2021 Cotech Se Loger en Ténarèze : 02/10/2021 Copil Centre Social : 11/01/2022 Cotech séjours : 15/06/2021 et 30/11/2021	Réalisé

AXE 1 — ENFANCE JEUNESSE

	OBJECTIFS OPERATIONNELS	BILAN AU 15 FEVRIER 2022	AVANCÉE
1	*Développement des places au multi-accueil (Pôle Petite Enfance) à compter de 2021 (objectif pour 2024 : 5 places supplémentaires au total, développement progressif sur les 5 ans)*	Depuis le 1/01/2021, 2 places supplémentaires le matin (agrément pour 17). Demande à la PMI à partir du 01/01/2022, en cours de validation (contrainte de la mise en application du nouveau décret)	En cours de réalisation
1	*Création d'un Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole à Valence sur Baise*	Ouverture au 7/03/2022	En cours de réalisation
1	*Ecriture d'un diagnostic jeunesse*	Questionnaire aux jeunes en avril 2022 et état des lieux des structures existantes (bilan activité 2021) pour les 11-25 ans.	En cours de réalisation
1	*Organisation de la journée « Familles en Ténarèze »*	Journée Familles en Fête le 25 septembre 2021 à l'étang de Montréal-Du-Gers avec la présence des services Enfance Jeunesse de la Ténarèze (du PPE à l'Accueil Jeunes).	Réalisé
1	*Création d'un Pôle Ado*	Acquisition d'un bâtiment en début d'année 2022, réflexion et programmation des travaux courant 2022	En cours de réalisation
1	*Maintien des structures existantes*	Maintien de l'offre d'accueil des ALAE, ALSH et ludothèque sauf fermeture exceptionnelle liées au covid.	Réalisé
2	*Création d'une instance de pilotage sur la question de la parentalité*	Pas de cotech parentalité en 2021, prévu le 31/03/2022	En cours de réalisation
2	*Document cadre de territoire pour la petite enfance : analyse de l'offre et de la demande*	Analyse de l'offre et de la demande en lien avec la mise en place du guichet unique (recensement des demandes) + cotech Petite Enfance courant 2022 (rencontre 1 fois/trimestre)	Réalisé
2	*Etablir un plan de communication sur les actions de parentalité*	En lien avec le cotech parentalité du 31/03/2022	Réalisé

Réalisé — En cours de réalisation — Reste à réaliser

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

AXE 1		OBJECTIFS OPERATIONNELS	BILAN AU 15 FEVRIER 2022	AVANCÉE
ENFANCE JEUNESSE	2	*Mise en place de formation inter catégorielle sur l'interculturalité*	Formation animée par Canopé : 25/10/21, 26/10, 02/11.	Réalisé
	2	*Développer les ateliers parents-enfants sur l'ensemble du territoire*	Actions parentalité mises en place sur l'année 2021 par la référente famille, le LAEP, les CCT, la MSA, l'éducation nationale et l'Amicale Laïque de Condom	En cours de réalisation
	2	*Réflexion autour d'un guichet unique en Ténarèze : orientation des familles, information, renseignements, accompagnement social*	Mis en place au 01/01/2022 par suite de 3 réunions de travail avec les partenaires CAF, PMI, MSA.	Réalisé
	2	*Réflexion autour d'un espace ressources, en lien avec le Centre Social*	Cotech espace ressources le 14/12/2021	Reste à réaliser
	2	*Maintien du Lieu d'Accueil Enfants Parents, de la référente « familles » au centre social, des Contrats Locaux d'Accompagnements à la Scolarité et des actions familles (REAAP)*	Fermeture du CLAS de Montréal-Du-Gers et ouverture d'un CLAS au collège St Exupéry en octobre 2021.	Réalisé
	2	*Ateliers parents/enfants sur la base de loisirs de Gauge durant l'été*	Un programme d'activités a été mis en place entre le service enfance jeunesse du CIAS de la ténarèze et le service des sports de la ville de Condom	Réalisé
	3	*Etablir un diagnostic spécifique handicap : besoins, attentes et problématiques rencontrés par les professionnels et les familles.*	De mars à octobre 2021, des entretiens dirigés avec des professionnels et des bénévoles associatifs et un questionnaire aux familles ont permis d'établir une photographie des besoins et problématiques autour du handicap	En cours de réalisation
	3	*Création d'une instance de pilotage sur la question du handicap : développer le partenariat / création d'un répertoire partenaire et outils pédagogiques*	Un premier cotech Handicap a eu lieu le 25/11/2021 suivis de groupes de travail spécifiques en 2022	En cours de réalisation
	3	*Développer le partenariat avec les acteurs concernés par le handicap*	En lien avec le cotech Handicap	Reste à réaliser

Réalisé — En cours de réalisation — Reste à réaliser

AXE 1		OBJECTIFS OPERATIONNELS	BILAN AU 15 FEVRIER 2022	AVANCÉE
ENFANCE JEUNESSE	3	*Ecriture de documents cadre sur les valeurs et la méthodologie mise en place sur le territoire en faveur de l'inclusion : écriture d'un schéma de territoire sur l'inclusion, écriture d'une charte d'accueil/d'accompagnement, fiabilisation des demandes de financements projets handicap : accompagner l'évaluation du besoin*		Reste à réaliser
	3	*Mettre en place des formations afin « d'outiller » les professionnels sur la question du handicap : sensibiliser/ apport de connaissances / déconstruire les représentations / construire une culture commune*	Formation inter catégorielle « accueillir la diversité », animée par l'Abeille Verte, en avril 2021 ; formations prévues avec Canopé et le Greta sur 2022	En cours de réalisation
	3	*Travailler sur un espace ressource, en partenariat avec le Centre Social, permettant d'accéder à l'information et l'orientation sur le handicap.*	Le cotech espace ressource s'est réuni le 14/12/2021.	En cours de réalisation
	3	*Organiser une action de communication spécifique en faveur de l'intégration des enfants en situation de handicap en crèche, accueil de loisirs lors de manifestations telles que Familles en Fête ou évènement spécialisé*	Présence d'un atelier autour des jeux coopératifs animé par l'Abeille Verte lors de la journée Familles en Fête / journée handisport dans le cadre de la semaine du civisme et de la solidarité	Reste à réaliser
	3	*Création d'un poste de référent « handicap » occupé par un professionnel compétent dans le développement de l'enfant et la formation/réflexion autour d'un élu référent handicap.*		En cours de réalisation
	4	*Mise en place du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance : groupe de travail avec les élus communautaires, les directeurs d'Accueils Jeunes et des partenaires tels que Maison des Solidarités et le Centre Social*	16/09/2021 : réunion d'information aux maires de la CCT 7/10/2021 : délibération du conseil communautaire sur la création du CISPD 11/04/2022 : Première réunion plénière du CISPD	En cours de réalisation
	4	*Faire vivre le Projet Educatif Territorial de la Ténarèze : enjeux, objectifs moyens, actions, critères d'évaluation.*	Le copil PEDT du 18/05/2021 : évaluation du PEDT 2016-2019 et actualisation des objectifs éducatifs 2021-2024	Réalisé

Réalisé — En cours de réalisation — Reste à réaliser

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

	OBJECTIFS OPERATIONNELS		BILAN AU 15 FEVRIER 2022	AVANCÉE
AXE 1 ENFANCE JEUNESSE	4	*Mise en place d'un plan de formations inter catégorielles élaborées par un groupe de travail pluridisciplinaire*	Plan de formation annuel mis en place : ouverture aux parents, partenaires, extérieurs afin de travailler sur une culture commune	

	OBJECTIFS OPERATIONNELS		BILAN AU 15 FEVRIER	AVANCÉE
AXE 2 ANIMATION DE LA VIE SOCIALE	1	*Maintien des équipements existants : Centre Social, Maison France Services, Maisons des Solidarités, Espace de Vie Sociale « les 3 C »*	Maintien des services : France services, Centre Social, espace de Vie Social de Gazaupouy, Mutualisation de personnels.	
	1	*Accentuer la co-construction entre le Centre Social et l'Espace de Vie Sociale de Gazaupouy*	Accompagnement pour l'obtention de l'agrément et mutualisation de personnels.	
	1	*Réflexion autour de la communication à destination de la population et les partenaires*	Plaquette du Centre Social en cours de réalisation.	
	1	*Réflexion pour le Centre Social autour d'ateliers délocalisées/ Mise en place d'un bus*	Le Réseau Entourâge fonctionne sur 3 communes : Castelnau-Sur-L'Auvignon, Blaziert et Roquepine	
	2	*Mise en place d'un groupe de travail pluridisciplinaire : Création d'un réseau animation de la vie sociale afin d'harmoniser les rôles et interventions de chacun / travail notamment avec Gers Solidaire*	Cotech espaces Ressources	

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

AXE 2

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

	OBJECTIFS OPERATIONNELS	BILAN AU 15 FEVRIER 2022	AVANCÉE
4	*Réfléchir à la création d'une épicerie sociale et solidaire*	Créer un groupe de travail sur la création de l'épicerie avec les partenaires.	
4	*Créer un groupe de travail autour de la mobilité : recensement de l'existant, réflexion sur des actions innovantes.*		
4	*Mise en place d'actions « mobilité » : pistes cyclables, développement du co-voiturage.*	Réflexion mobilité douce dans le cadre du PETR Pays d'Armagnac.	

AXE 3

COMMUNICATION INFORMATION

	OBJECTIFS OPERATIONNELS	BILAN AU 15 FEVRIER 2022	AVANCÉE
1	*Mise en place d'un groupe de travail communication (élus et professionnels) = Réflexion sur la communication existante, déplacements dans d'autres collectivités...*		
1	*Mise en place d'un portail « famille » numérique = communication des services, inscription, infos utiles, paiement...*	Un cotech espace ressources a été organisé en décembre 2021. Un état des lieux a été demandé afin de spécifier les besoins et attentes de ce portail famille. Des collectivités ont été sollicités afin de voir leur fonctionnement numérique.	
2	*Renforcer et adapter la communication auprès des élus via par exemple une journée séminaire, un forum...*	Un support de communication est à l'étude, afin de le présenter à chaque conseil municipal, gazette interne.	
2	*Elus référent CTG = Créer un groupe d'élus référents CTG avec rencontre à minima tous les 2 mois, être garant de la cohérence des actions, informer les élus communautaires*	Mmes Delpech et Barthe sont les élus référent CTG et assistent à des réunions mensuelles avec les chargés de coopération. Mme Laborde, en tant que présidente de la commission action sociale assiste à des rencontres mensuelles aves la directrice du Centre Social et les chargés de coopération.	

AXE 2

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

	OBJECTIFS OPERATIONNELS	BILAN AU 15 FEVRIER 2022	AVANCÉE
2	*Effectuer l'analyse des besoins sociaux : organiser des rencontres avec des acteurs sociaux, mise à jour des données, diffuser l'analyse auprès des élus.*	Analyse en cours par la chargée de mission Action Sociale depuis septembre 2021.	
2	*Maintenir et développer les petits déjeuners des partenaires.*	Accompagnement pour l'obtention de l'agrément et mutualisation de personnels.	
2	*Réfléchir à la possibilité de création d'autres espaces de vie sociale sur le territoire*	Travail sur le maintien de l'espace de vie sociale de Gazaupouy : accompagnement et soutien à l'élaboration du projet + mise à disposition d'un agent du centre social = obtention de l'agrément.	
3	*Organisation d'une table ronde sur la gérontologie : état des lieux, groupe de travail.*	Réalisation d'une plaquette : bien vieillir en Ténarèze // Projet aide aux aidants	
3	*Maintien et développement des ateliers bien vieillir*	Mise en place d'ateliers sports santé et alimentation	
4	*Mise en place d'un groupe de travail vie associative : recenser l'ensemble des associations du territoire et définir les axes de soutien à la vie associative*		
4	*Valoriser le tissu associatif : accompagnement et soutien aux projets.*		

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_38-DE

AXE 3	OBJECTIFS OPERATIONNELS	BILAN AU 15 FEVRIER 2022	AVANCÉE
COMMUNICATION INFORMATION	2 *Formation inter catégorielle autour de la communication = comment communiquer, avec quels outils...*		

AXE 4	OBJECTIFS OPERATIONNELS	BILAN AU 15 FEVRIER 2022	AVANCÉE
SE LOGER EN TENAREZE	1 *Création d'un groupe de travail logement (avec l'ensemble des partenaires intervenant sur le logement sur le territoire, renforcer les relations de travail, définir une méthode de travail commune, un rythme de rencontre, comment inciter les habitants à s'exprimer....*	Un comité technique « se loger en Ténarèze » a eu lieu le 5 octobre 2021. De ce cotech est issu un groupe de travail, qui s'est réuni le 7 décembre 2021. Sitôt le séminaire logement (7/03/22) passé, le groupe de travail se réunira de nouveau afin d'acter la méthode de travail et le rythme de rencontre.	
	1 *Développement le contrôle et vérification sur place des logements indignes (par exemple avec la CAF, convention d'habilitation logement, en plus des services existants tels que le Permis de Louer) et amorcer le même travail partenarial CAF avec d'autres organismes tels que la MSA.*	Un comité technique « se loger en Ténarèze » a eu lieu le 5 octobre 2021. De ce cotech est issu un groupe de travail, qui s'est réuni le 7 décembre 2021. Sitôt le séminaire logement (7/03/22) passé, le groupe de travail se réunira de nouveau afin d'acter la méthode de travail et le rythme de rencontre. Une convention d'habilitation est en cours de signature avec la MSA.	
	2 *Création d'un groupe de travail communication pour le logement = réflexion autour l'existant en termes de communication, comment inciter les habitants à s'exprimer, réflexion autour de « journée logement », comment mieux informer sur les aides existantes...*	Un comité technique « se loger en Ténarèze » a eu lieu le 5 octobre 2021. Une des pistes de travail est la communication à destination des habitants. Une fois le séminaire logement du 7 mars passé, un groupe de travail dédié sera organisé.	
	3 *Dans chaque commune, nommer et/ou former un élu/agent en relai d'informations sur les aides et dispositifs existants pour informer les habitants et les orienter vers le service adéquat ou le service logement.*		

AXE 4	OBJECTIFS OPERATIONNELS	BILAN AU 15 FEVRIER 2022	AVANCÉE
SE LOGER EN TENAREZE	4 *Mise en place de manifestations-ateliers afin de sensibiliser, informer conseiller et présenter les dispositifs existants.*		
	4 *Mener une réflexion avec les bailleurs concernant la maitrise des consommations d'énergie des logements proposés, avec pour exemple l'écriture d'une charte.*		

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_39-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.39

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
----------0----------
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BAUDOUIN Alexandre, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : GERS NUMÉRIQUE – USAGES NUMÉRIQUES -SOCLE COMMUN ET OFFRE DE SERVICES OPTIONNELS

Monsieur le Président expose que Monsieur Jean-Pierre SALERS, Président de Gers Numérique, l'a saisi par courrier en date du 4 janvier 2022 (reçu en date du 9 février 2022) pour lui indiquer que dans la continuité de son courrier du 13 décembre 2021 (copies ci-annexées) les élus du comité syndical ont approuvé à l'unanimité la modification des statuts du syndicat mixte pour y intégrer les usages numériques.

Deux socles sont proposés aux Communautés de communes et donc aux communes pour accéder aux services proposés par Gers numérique.

Au titre du « socle commun » en matière de stratégie de développement des usages et services numériques, le Syndicat mixte organise :

- l'élaboration d'analyses prospectives quant à l'évolution des besoins en matière d'usages et de services numériques (incluant l'utilisation du schéma départemental d'aménagement numérique visé à l'article L.1425-2 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- la coordination des acteurs du secteur pour un déploiement cohérent des usages et des services numériques, en particulier par la conclusion de partenariats avec ses membres, partenaires privés ou publics, notamment l'Etat ;
- la formation des agents et élus territoriaux : numérisation des services publics, applications métiers, outils SI, conduite du changement, etc.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_39-DE

L'adhésion au socle commun laisse les collectivités libres de mener leur projets d'usages et services numériques et n'a pas d'incidence financière.

Monsieur le Président du Syndicat Mixte a également rappelé dans son courrier que les membres du Syndicat Mixte Gers Numérique avaient trois mois pour adhérer expressément au socle commun par délibération de leur organe délibérant. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision est réputée favorable.

Monsieur le Président de la Communauté de communes indique que la délibération du syndicat mixte portant mise à jour des statuts dont copie de ces derniers est jointe en annexe.

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui adhèrent au socle commun, **peuvent dans une décision distincte** exprimer le souhait de bénéficier de l'offre de services optionnels du Syndicat Mixte qui pourrait ainsi fournir et développer, en complément des services proposés par le Centre de Gestion et en fonction des besoins de chacune des collectivités, les services et usages numériques suivants, sans que cette liste ne soit limitative :

- médiation numérique : animation d'atelier d'initiation ;
- services d'infrastructures et outils numériques : audit, préconisation et support en matière de services internet et interconnexion de sites publics, VPN et cloud computing, Système d'information et matériel informatique, valorisation des Systèmes d'Informations Géographiques… ;
- sécurisation des infrastructures et activités numériques : stockage sécurisé des données, certificat électronique, RGPD et missions du DPO, gestion du nom de domaine,… ;
- dématérialisation à usage interne de la collectivité : dématérialisation des marchés publics et des actes administratifs, convocation et parapheur électronique, Gestion Electronique des Documents, gestion du courrier, … ;
- dématérialisation du service au public : prise de rendez-vous, démarches administratives (état-civil, urbanisme…), paiements en ligne, Environnement Numérique de Travail des écoles primaires, dispositifs de « territoire intelligent », … ;
- outils numériques d'information des administrés : préconisation pour la création de site web, Open Data, application de Gestion de la Relation Usager, … ;
- outils numériques de participation citoyenne : budget participatif, référendums locaux, réseaux d'entraide, ….

Après la phase de lancement (bénéficiant d'un important soutien financier de l'Etat), la prestation de services réalisée par Gers Numérique permettrait une mutualisation des moyens (humains et matériels) renforcée par la répartition financière envisagée. Il est proposé une répartition des coûts : 60% Conseil départemental, 40% communautés de communes qui auront adhéré au socle optionnel.

Gers Numérique prévoit pour 2022 année de lancement, une participation des Communautés de communes à hauteur de 45 000 euros soit 5 000 euros pour la Communauté de communes de la Ténarèze. Pour les années suivantes, la part des EPCI serait de 140 000 euros (sur un budget total de 350 000 euros), celle de la Ténarèze pourrait être de l'ordre de 13 000 euros (en fonction de l'adhésion ou non de la Communauté de d'Agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne).

Si l'EPCI adhère au socle optionnel, les communes de son territoire et lui-même pourront bénéficier des services de son choix à la fréquence de son choix, sans conséquence financière supplémentaire.

Il est également proposé de développer une application smartphone pour les utilisateurs qui choisit de recueillir les informations en fonction de ses intérêts au niveau de sa commune, Communauté de communes ou département.

Monsieur le Président précise par ailleurs que Gers Numérique présentera aux élus communautaires l'offre de services proposés.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
ADHÈRE dans un premier temps au socle commun tel qu'indiqué ci-dessus et en pièce jointe ;

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_39-DE

DIT qu'une demande a été faite à Gers Numérique pour une présentation de l'offre de services optionnelle et que, à la suite de celle-ci, le conseil communautaire devra approuver par délibération, le cas échéant, l'adhésion à cette offre optionnelle ;
AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien l'exécution de cette délibération et notamment, l'adhésion au socle commun ci-dessus exposée.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_39-DE

Communauté de Communes de la Ténarèze

DESTINATAIRE	INFO	SUIVI	N° ORDRE
PRÉSIDENT		2	31
DGS		2	
DSM			
COMPTA			
LPBA			
CIAS			
PROJET			
MISSION			
S. TECHNIQUE			
SECRETARIAT			

14 DEC. 2021
Communauté de Communes de la Ténarèze

Le Président

Auch, le 10 DEC. 2021

Monsieur le Président,

Le déploiement de la fibre optique se poursuit dans le Gers : 60% des habitants seront éligibles d'ici la fin d'année et 100% le seront fin 2025 grâce à un investissement historique auquel la Communauté de Communes de la Ténarèze contribue directement.

Alors que le département avait, il y a quelques années encore, le plus mauvais débit de France, la mission « infrastructures » confiée à Gers Numérique est sûr de bon rails. Ces nouvelles infrastructures permettront à tous les Gersois d'accéder à des services et usages dont la situation sanitaire a souligné la place occupée dans notre quotidien.

L'aménagement numérique est un élément d'attractivité du territoire qui passe aussi par le développement des usages liés au numérique auquel Gers Numérique est appelé à participer.

Le 16 décembre prochain, un comité syndical examinera une modification de nos statuts pour permettre cette évolution intégrant les usages numériques ; en premier lieu avec la création d'une offre de services qui pourra s'adresser à toutes les collectivités gersoises, quelle que soit leur maturité numérique : des besoins les plus basiques (sauvegarde de données, adresse mail, hotline Microsoft Office, etc.) aux projets les plus techniques.

Deux « socles » sont ainsi proposés pour permettre à la communauté de communes et donc aux communes d'accéder aux services proposés par Gers Numérique.

Au titre du **« socle commun »** en matière de stratégie de développement des usages et services numériques, le Syndicat Mixte organiserait :

- l'élaboration d'analyses prospectives quant à l'évolution des besoins en matière d'usages et de services numériques (incluant l'actualisation du schéma départemental d'aménagement numérique visé à l'article L.1425-2 du code général des collectivités territoriales) ;

Monsieur Maurice BOISON
Communauté de Communes
de la Ténarèze
Quai Laboupillère
32100 CONDOM

Syndicat Mixte Ouvert Gers Numérique
81 route de Pessan - BP 50546 - 32021 Auch Cedex 9 - SIRET 200 039 279 00019
Tél. : 05 31 00 46 90 - contact@gersnumerique.fr

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_39-DE

- la coordination des acteurs du secteur pour un déploiement cohérent des usages et des services numériques, en particulier par la conclusion de partenariats avec ses membres, partenaires privés ou publics, notamment l'Etat ;
- la formation des agents et élus territoriaux : numérisation des services publics, applications métiers, outils SI, conduite du changement, etc.

L'adhésion au socle commun laisse les collectivités libres de mener leurs projets d'usages et services numériques.

Les membres qui auront adhéré au socle commun pourront exprimer le souhait de bénéficier de **l'offre de services optionnels** du Syndicat Mixte qui pourrait ainsi fournir et développer, en fonction des besoins de chacune des collectivités, les services et usages numériques suivants, sans que cette liste ne soit limitative :

- **médiation numérique** : animation d'atelier d'initiation et de perfectionnement aux outils numériques (ordinateur, tablette, smartphone, logiciels et applications, navigation et outils web), permanence en mairie pour un accompagnement personnalisé sur les difficultés rencontrées par les administrés ;
- **services d'infrastructures et outils numériques** : audit, préconisation et support en matière de services internet et interconnexion des sites publics, VPN et cloud computing, Système d'Information et matériel informatique, valorisation des Systèmes d'Informations Géographiques, etc.
- **sécurisation** des infrastructures et activités numériques : stockage sécurisé des données, certificat électronique, RGPD et missions du DPO, gestion du nom de domaine, etc.
- **dématérialisation à usage interne de la collectivité** : dématérialisation des marchés publics et des actes administratifs, convocation et parapheur électronique, Gestion Electronique des documents (GED), gestion du courrier, etc.
- **dématérialisation du service au public** : prise de rendez-vous, démarches administratives (état civil, urbanisme…), paiement en ligne, Environnement Numérique de Travail (ENT) des écoles primaires, dispositifs de « territoire intelligent », etc.
- outils numérique **d'information des administrés** : préconisation pour la création de site web, Open Data, application de Gestion de la Relation Usager, etc.
- outils numériques de **participation citoyenne** : budget participatif, référendums locaux, réseaux d'entraide, etc.

La phase de conception et de mise en œuvre du catalogue de service bénéficie d'un important soutien financier de l'Etat à travers le plan de relance.

Après cette phase de lancement, la prestation de services réalisée par Gers Numérique permettrait une mutualisation des moyens (humains et matériels) renforcée par la répartition financière envisagée : plutôt qu'une facturation à la prestation, dissuasive pour les communes, **il sera proposé que l'ensemble des coûts soit partagé par les membres utilisateurs du socle optionnel (donc à 60% par le Conseil Départemental et 40% répartis entre les communautés de communes).**

Dès lors que l'EPCI aura donc adhéré au socle optionnel, il pourra, ainsi que les communes, bénéficier de tous les services de son choix à la fréquence de son choix sans conséquence financière supplémentaire.

Cette mutualisation prend un sens supplémentaire avec le développement d'une application pour smartphone visant à regrouper les informations et services proposés par la commune, la communauté de communes et le département ; et choisis par l'utilisateur en fonction de ses intérêts (actualités / évènements, démarches en ligne / prise de rendez-vous, scolaire / petite

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_39-DE

enfance, sports / culture, commerces, propreté, transports / stationnement, signalement de l'administré, sondage, etc.)

Ce pôle usages au sein de Gers Numérique sera naturellement évolutif : il tiendra compte de la veille technologie, des sollicitations des collectivités et des besoins remontés par les acteurs publics et privés du département.

Si vous le souhaitez, je vous propose que cette implication de Gers Numérique en matière d'usages, et notamment l'offre de services à destination des collectivités, soit présentée aux élus communautaires lors d'une prochaine réunion des élus.

Les services de Gers Numérique restent à votre disposition pour toute information complémentaire : n'hésitez pas à les contacter.

Je vous prie de bien vouloir d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président,

M. Jean-Pierre SALERS

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_39-DE

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_39-DE

GERS NUMÉRIQUE

Courrier arrivé le
09 FEV. 2022
Communauté de Communes de la Ténarèze

Communauté de Communes de la Ténarèze

DESTINATAIRE	INFO	SUIVI	N° ORDRE
PRESIDENT		✓	1
DGS		✓	
DSM			
COMPTA			
URBA			
DAS			
PROJET			
MISSION			
S. TECHNIQUE			
SECRETARIAT			
BGA		✓	

Le Président,

Auch, le 04 JAN. 2022

Monsieur le Président,

Dans la continuité de mon courrier du 13 décembre dernier, j'ai le plaisir de vous confirmer que les élus siégeant au comité syndical de Gers Numérique ont approuvé, à l'unanimité, la modification de nos statuts pour intégrer aux compétences du Syndicat Mixte les usages numériques.

Comme évoqué précédemment, deux « socles » sont ainsi proposés pour permettre à la communauté de communes et donc aux communes d'accéder aux services proposés par Gers Numérique.

Au titre du « socle commun » en matière de stratégie de développement des usages et services numériques, le Syndicat Mixte organise :

- l'élaboration d'analyses prospectives quant à l'évolution des besoins en matière d'usages et de services numériques (incluant l'actualisation du schéma départemental d'aménagement numérique visé à l'article L.1425-2 du code général des collectivités territoriales) ;
- la coordination des acteurs du secteur pour un déploiement cohérent des usages et des services numériques, en particulier par la conclusion de partenariats avec ses membres, partenaires privés ou publics, notamment l'Etat ;
- la formation des agents et élus territoriaux : numérisation des services publics, applications métiers, outils SI, conduite du changement, etc.

L'adhésion au socle commun laisse les collectivités libres de mener leurs projets d'usages et services numériques et n'a pas d'incidence financière.

Sur l'appui de notre délibération et des statuts modifiés en copie de ce courrier, et conformément à l'article L.5211-41 du CGCT, les membres du Syndicat Mixte Gers Numérique ont trois mois à compter de ce courrier pour adhérer expressément au socle commun de cette compétence par délibération de leur organe délibérant. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision est réputée favorable.

Monsieur Maurice BOISON
Président de la communauté de communes
de la Ténarèze
Quai Laboupillère
32100 CONDOM

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_39-DE

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_39-DE

Les membres (Conseil Départemental et EPCI) qui auront adhéré au socle commun pourront, dans une décision distincte, exprimer le souhait de bénéficier de l'offre de services optionnels du Syndicat Mixte qui pourrait ainsi fournir et développer, en complément des services proposés par le Centre de Gestion et en fonction des besoins de chacune des collectivités, les services et usages numériques suivants, sans que cette liste ne soit limitative :

- **médiation numérique** : animation d'atelier d'initiation et de perfectionnement aux outils numériques (ordinateur, tablette, smartphone, logiciels et applications, navigation et outils web), permanence en mairie pour un accompagnement personnalisé sur les difficultés rencontrées par les administrés ;
- **services d'infrastructures et outils numériques** : audit, préconisation et support en matière de services internet et interconnexion des sites publics, VPN et cloud computing, Système d'Information et matériel informatique, valorisation des Systèmes d'Informations Géographiques, etc.
- **sécurisation** des infrastructures et activités numériques : stockage sécurisé des données, certificat électronique, RGPD et missions du DPO, gestion du nom de domaine, etc.
- **dématérialisation à usage interne de la collectivité** : dématérialisation des marchés publics et des actes administratifs, convocation et parapheur électronique, Gestion Electronique des documents (GED), gestion du courrier, etc.
- **dématérialisation du service au public** : prise de rendez-vous, démarches administratives (état civil, urbanisme…), paiement en ligne, Environnement Numérique de Travail (ENT) des écoles primaires, dispositifs de « territoire intelligent », etc.
- outils numérique **d'information des administrés** : préconisation pour la création de site web, Open Data, application de Gestion de la Relation Usager, etc.
- outils numériques de **participation citoyenne** : budget participatif, référendums locaux, réseaux d'entraide, etc.

La phase de conception et de mise en œuvre du catalogue de service bénéficie d'un important soutien financier de l'Etat à travers le plan de relance.

Après cette phase de lancement, la prestation de services réalisée par Gers Numérique permettrait une mutualisation des moyens (humains et matériels) renforcée par la répartition financière envisagée : plutôt qu'une facturation à la prestation, dissuasive pour les communes, **il sera proposé que l'ensemble des coûts soit partagé par les membres utilisateurs du socle optionnel (donc à 60% par le Conseil Départemental et 40% répartis entre les communautés de communes).**

Dès lors que votre EPCI aura donc adhéré au socle optionnel, il pourra, ainsi que les communes de son territoire, bénéficier de tous les services de son choix à la fréquence de son choix sans conséquence financière supplémentaire.

Cette mutualisation prend un sens supplémentaire avec le développement d'une application pour smartphone visant à regrouper les informations et services proposés par la commune, la communauté de communes et le département ; et choisis par l'utilisateur en fonction de ses intérêts (actualités / évènements, démarches en ligne / prise de rendez-vous, scolaire / petite enfance, sports / culture, commerces, propreté, transports / stationnement, signalement de l'administré, sondage, etc.)

Ce pôle usages au sein de Gers Numérique sera naturellement évolutif : il tiendra compte de la veille technologie, des sollicitations des collectivités et des besoins remontés par les acteurs publics et privés du département.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_39-DE

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_39-DE

Si vous le souhaitez, je vous propose que cette implication de Gers Numérique en matière d'usages, et notamment l'offre de services à destination des collectivités, soit présentée aux élus communautaires lors d'une prochaine réunion du Bureau.

Les services de Gers Numérique restent à votre disposition pour toute information complémentaire : n'hésitez pas à les contacter.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.
et de toute mon amitié

M. Jean-Pierre Salers
Président de Gers Numérique

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_39-DE

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_39-DE

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 032-200039279-20211216-01_001_03-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »

Le 16 décembre 2021 à 10h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation : 09/12/2021 **Date d'affichage :** 09/12/2021

N° de délibération **CS-20211216-03** Annexe(s) : **1**

Membres du Comité Syndical
Nombre de membres en exercice : 21
Présents ou représentés : **19**
Michel ESTEREZ, David LACOSTE, Jean-Luc SILHERES, Jean-Luc BOAS, Alain SCUDELLARO, Alain SANCERRY, François RIVIERE, Xavier BALLENGHIEN, Philippe DUPOUY, Camille BONNE, Nathalie BARROUILLET, Françoise CASALE, Jean-Pierre SALERS.
Procurations : Muriel ABADIE à Jean-Pierre SALERS, Céline SALLES à Jean-Pierre SALERS, Michel PETIT à Alain SCUDELLARO, Cyril COTONAT à Nathalie BARROUILLET, Sandrine REDOLFI DE ZAN à Philippe DUPOUY, Benoît DESENLIS à Alain SANCERRY

Nombre de voix
Susceptibles de se prononcer : 33
Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Philippe DUPOUY a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Mise à jour des statuts du Syndicat Mixte Gers Numérique

Vu la délibération n°CG1306288105 du 28 juin 2013 du Conseil Général du Gers relative à la création d'un syndicat mixte ouvert dans le domaine de l'aménagement numérique et adhésion du Département à cet établissement public ;

Vu la délibération n°CS-20170224-01 du 24 février 2017 relative à la modification des statuts et du règlement intérieur ;

Pour accompagner une évolution vers les usages numériques, il est proposé de modifier les statuts du Syndicat pour que d'une part, la collectivité exerce de droit, pour tous ses membres la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques et d'autre part, elle intervienne en matière d'usages et services numériques pour le compte de ses membres.

Cette nouvelle compétence se décompose en :
- Un socle commun portant sur la stratégie de développement des usages et services numériques dont tout membre qui la lui confie bénéficie et ;
- Une offre de services optionnels développés et fournis par le syndicat à chaque membre qui le demande

Chaque membre devra délibérer sur l'offre à laquelle il souhaite adhérer.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_39-DE

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 032-200039279-20211216-01_001_03-DE

Le comité syndical décide d'approuver la mise à jour des statuts du Syndicat Mixte Gers Numérique, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

Ainsi délibéré, leditjour 16 décembre 2021
Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, le 16 décembre 2021
Et publication, le 16 décembre 2021
Ou notification, le 16 décembre 2021
Publié au recueil des Actes Administratifs, le 16 décembre 2021

Pour extrait conforme et certification
du caractère exécutoire de l'acte
Auch, le 16 décembre 2021

Le Président,

Jean-Pierre SALERS

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_39-DE

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 032-200039279-20211216-01_001_03-DE

Fait à Auch, le 16 décembre 2021

Le Président,

Jean-Pierre SALERS

Vu pour être annexé à la délibération
N°CS-20211216-03 en date du 16 décembre 2021

SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »
STATUTS

Article 1 – Composition et dénomination ..... page 3
Article 2 – Objet ..... page 3
Article 3 – Transfert de compétences ..... page 4
Article 4 – Prestations de services et activités complémentaires ..... page 4
Article 5 – Membres associés ..... page 4
Article 6 – Durée et siège ..... page 4
Article 7 – Développement du réseau ..... page 5

Article 8 – Le comité syndical ..... page 7
8.1 la composition du comité syndical ..... page 7
8.2 les réunions et délibérations du comité syndical ..... page 7
8.3 les attributions du comité syndical ..... page 8
Article 9 – Le Président ..... page 8
9.1 la désignation du président ..... page 8
9.2 les attributions du président ..... page 8
Article 10 – Le Bureau ..... page 9
10.1 la composition et la constitution du Bureau ..... page 9
10.2 les réunions du Bureau ..... page 9
10.3 les attributions du Bureau ..... page 9
Article 11 – Instances consultatives ..... page 10

Article 12 – Ressources du syndicat ..... page 12
Article 13 – Le budget ..... page 12
13.1 Détermination du budget ..... page 12
13.2 Recettes et dépenses ..... page 12
Article 14 – Comptabilité ..... page 12

Article 15 – Adhésion ..... page 14
Article 16 – Retrait ..... page 14
Article 17 – Dissolution et liquidation ..... page 14

Article 18 – Lois applicables ..... page 16

Annexe 1 : liste prévisionnelle des membres du syndicat mixte ..... page 17

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_39-DE

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 032-200039279-20211216-01_001_03-DE

1ère partie

COMPOSITION – DENOMINATION – OBJET – SIEGE – DUREE

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_39-DE
Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 032-200039279-20211216-01_001_03-DE

Article 1 – Composition et dénomination

En application des articles L. 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est créé, entre le Département du Gers et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre œuvrant, dans l'intérêt commun, à la création et à l'exploitation d'une infrastructure de très haut débit, un syndicat mixte ouvert dénommé « Gers Numérique ».

Au titre de membres associés ne disposant pas d'une voix délibérative aux instances du syndicat, d'autres collectivités territoriales ou établissements publics peuvent demander à y adhérer et adopter à cet effet les présents statuts, qui comportent en leur annexe 1 la liste des membres dudit syndicat.

Article 2 – Objet

2.1 Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques

Le syndicat mixte exerce de droit, pour tous ses membres, la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques dans les conditions définies à l'article L. 1425-1 du CGCT, la création et l'exploitation d'une infrastructure à très haut débit d'une capacité au moins égale à 8 Mb/s dans le département du Gers.

Il assurera le développement des infrastructures et leur adaptation à l'évolution des besoins sur l'ensemble du territoire départemental, en cohérence avec les réseaux d'initiative publique (RIP).

Il pourra exercer cette compétence directement ou par l'intermédiaire d'un opérateur de télécommunications.

En sa qualité de maître d'ouvrage des travaux ressortissant à sa compétence, il est habilité à conclure toute convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement numérique locaux avec les collectivités territoriales et EPCI qui le constituent.

Aux fins de réalisation de son objet, il est habilité à :

- procéder à toute consultation publique destinée à recenser les besoins des opérateurs ou utilisateurs et, plus généralement mener toute procédure de consultation et demander tous avis nécessaires à la réalisation et à l'exploitation du réseau et des infrastructures dont il a la charge ;
- recenser les infrastructures existantes susceptibles d'être utilisées pour la fourniture d'un service de télécommunications à très haut débit, en particulier dans les zones d'activités économiques appartenant à ses membres ;
- négocier avec les tiers l'acquisition ou les droits d'utilisation des infrastructures existantes ;
- créer des infrastructures destinées à supporter des réseaux à très haut débit ;
- conclure tout contrat ou marché permettant la réalisation des réseaux à très haut débit, leur exploitation et leur raccordement aux réseaux locaux, nationaux et internationaux de télécommunications ;
- devenir propriétaire des infrastructures acquises ou créées sous sa maîtrise d'ouvrage ou, dans le cas d'une délégation, des biens de retour correspondants ;

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_39-DE

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 032-200039279-20211216-01_001_03-DE

- financer l'acquisition, les droits d'utilisation ou la construction des infrastructures et, à cette fin, souscrire tout emprunt ;
- réaliser toutes prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage, gérer des services et des projets en matière de communications électroniques pour le compte de ses adhérents ou de tiers.

2.2 Usages et services numériques

Le syndicat peut intervenir en outre en matière d'usages et services numériques pour le compte de ses membres.

Cette compétence se décompose en :

- un socle commun portant sur la stratégie de développement des usages et services numériques dont tout membre qui la lui confie bénéficie et ;
- une offre de services optionnels développés et fournis par le syndicat à chaque membre qui le demande.

Au titre du socle commun en matière de stratégie de développement des usages et services numériques, le Syndicat organise :

- l'élaboration d'analyses prospectives quant à l'évolution des besoins en matière d'usages et de services numériques, incluant l'actualisation du schéma départemental d'aménagement numérique visé à l'article L.1425-2 du code général des collectivités territoriales ;
- la coordination des acteurs du secteur pour un déploiement cohérent des usages et des services numériques, en particulier par la conclusion de partenariats avec ses membres, partenaires privés ou publics, notamment l'Etat,
- la formation des agents et élus territoriaux : numérisation des services publics, applications métiers, outils SI, conduite du changement, etc.

Au titre de l'offre de services optionnels, le syndicat peut fournir et développer, en fonction des besoins de chacun de ses membres pour l'exercice de leurs compétences, et en lieu et place de ceux-ci, les services et usages numériques suivants, sans que cette liste ne soit limitative :

- médiation numérique : animation d'atelier d'initiation et de perfectionnement aux outils numériques : ordinateur, tablette, smartphone, logiciels et applications, navigation et outils web, permanence en mairie pour un accompagnement personnalisé sur les difficultés rencontrées par les administrés ;
- services d'Infrastructures et outils numériques : audit, préconisation et support en matière de services internet et interconnexion des sites publics, VPN et cloud computing, Système d'Information et matériel informatique, valorisation des Systèmes d'Informations Géographiques, etc.
- sécurisation des infrastructures et activités numériques : stockage sécurisé des données), certificat électronique, RGPD et missions du DPO, gestion du nom de domaine, etc.
- dématérialisation à usage interne de la collectivité : dématérialisation des marchés publics et des actes administratifs, convocation et parapheur électronique, Gestion Electronique des documents (GED), gestion du courrier, etc.
- dématérialisation du service au public : prise de rendez-vous, démarches administratives (état civil, urbanisme…), paiement en ligne, Environnement Numérique de Travail (ENT) des écoles primaires, dispositifs de « territoire intelligent », etc.
- outils numérique d'information des administrés : préconisation pour la création de site web, Open Data, application de Gestion de la Relation Usager, etc.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_39-DE

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 032-200039279-20211216-01_001_03-DE

- outils numériques de participation citoyenne : budget participatif, référendums locaux, réseaux d'entraide, etc.

Article 3 – Transfert de compétences

Les membres du syndicat, ainsi que tout autre membre qui viendrait à adhérer, transfèrent à celui-ci, à compter de sa création, leur compétence en matière de communications électroniques visée à l'article 2.1 des présents statuts telle que définie à l'article L. 1425-1 du CGCT, dans la limite du champ d'intervention du syndicat défini au premier alinéa de l'article 2 des présents statuts. En conséquence de ce transfert, tout projet d'aménagement numérique d'un membre adhérent entrant dans ce champ d'intervention devient une affaire syndicale.

A la date de création du syndicat, les biens, équipements et services publics des membres adhérents qui seraient éventuellement affectés à l'exercice d'une activité entrant dans l'objet de la compétence visée à l'article 2.1, ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés, seront de plein droit mis à disposition à titre gratuit pour la durée du syndicat.

Au titre de la compétence en matière d'usages et services visée à l'article 2.2 des statuts, les membres du syndicat adhèrent expressément au socle commun de cette compétence par délibération de leur organe délibérant. Cette adhésion au socle commun les laisse libres de mener leurs projets d'usages et services numériques.

Chaque membre qui a adhéré à la compétence peut exprimer le souhait de bénéficier de l'offre de services optionnels visée à l'article 2.2 par une décision expresse de son organe délibérant et le notifie au syndicat. Le comité syndical détermine alors les modalités de mise en œuvre de cette offre de services optionnels, conformément aux modalités de financement de ces actions.

Article 4 – Prestations de services et activités complémentaires

Le syndicat peut assurer des prestations de services se rattachant à son objet, dans les conditions de l'article L. 5211-56 du CGCT. Les contrats relatifs à ces prestations sont conclus dans le respect de la réglementation en vigueur.

Des conventions à l'effet d'entreprendre ou de conserver à frais communs des ouvrages ou des institutions d'utilité commune peuvent en outre être conclues dans le cadre de l'article L. 5221-1 du CGCT.

Enfin, le syndicat peut être coordonnateur de commandes publiques et être centrale d'achat dans les conditions prévues au code des marchés publics pour toute catégorie d'achat ou de commande publique se rattachant à ses domaines d'activités.

Article 5 – Membres associés

Les membres associés du syndicat tels que définis au second alinéa de l'article 1 des présents statuts sont invités aux réunions du comité syndical.

Ils peuvent demander que certaines questions soient inscrites à l'ordre du jour de la réunion du comité syndical, par courrier adressé, au plus tard cinq jours avant la réunion, au Président, qui décide de leur inscription.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_39-DE
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 032-200039279-20211216-01_001_03-DE

Le Président ou le Bureau peuvent décider de consulter les membres associés, avant la réunion du comité syndical, sur chaque sujet inscrit à l'ordre du jour, y compris de nature budgétaire.

Par une décision spéciale, qui sera mentionnée sur l'ordre du jour, le Président peut inviter tout ou partie des membres associés, qui ne disposent pas du droit de vote, à participer à certaines délibérations du comité syndical avec simple voix consultative.

Article 6 – Durée et siège

Le syndicat est créé pour une durée illimitée.

Le siège du syndicat est fixé 1, rue Marcel Luquet 32000 AUCH. Il pourra être transféré par délibération du comité syndical.

Article 7 – Développement du réseau déployé au titre de la compétence de l'article 2.1

Les caractéristiques, l'architecture et les extensions du réseau à très haut débit sont arrêtées par une décision du comité syndical. La réalisation de ce programme et des interventions futures qui y seront liées constitue l'objet principal du syndicat, dont les coûts sont pris en charge par l'ensemble de ses membres.

Au-delà de ce périmètre, chaque membre du syndicat pourra solliciter du syndicat mixte un développement ultérieur du réseau, soit pour l'étendre à un territoire nouveau dépendant de sa compétence territoriale, soit pour offrir une extension des services fournis.

Ces demandes sont adressées au syndicat mixte qui agrée préalablement tout projet de boucle locale. Le syndicat mixte arrête une méthodologie de faisabilité technique et financière pour l'évaluation de tout projet de boucle locale. Il propose à cette fin un plan de financement au membre adhérent porteur du projet de boucle locale.

La décision de développement du réseau sur le territoire concerné est subordonnée au versement par la collectivité pétitionnaire d'une contribution financière spéciale précisée dans le plan de financement évoqué précédemment.

Le syndicat est tenu d'étudier tout projet d'extension porté par un membre adhérent qui s'engage par écrit à en assumer toutes les conséquences financières. Cette demande d'extension peut être refusée dans le cas où elle est de nature à déséquilibrer gravement les conditions d'exploitation du réseau ou à compromettre les intérêts du syndicat.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_39-DE

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 032-200039279-20211216-01_001_03-DE

2ème partie

ORGANES – FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_39-DE

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 032-200039279-20211216-01_001_03-DE

Article 8 – Le comité syndical

8.1 la composition du comité syndical

Le syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués de ses membres.

Les délégués sont désignés par l'organe délibérant de chaque membre.

Chaque EPCI est représenté au comité syndical par un délégué titulaire, porteur d'une voix délibérative pour le compte de l'EPCI qui l'a désigné, et un délégué suppléant appelé à siéger au comité en lieu et place du délégué titulaire en cas d'empêchement constaté de celui-ci.

Le Département du Gers est majoritaire dans la composition du comité syndical. Il dispose de sept sièges. Il est représenté par sept délégués titulaires et sept délégués suppléants. Les délégués départementaux possèdent chacun trois voix.

La durée du mandat de chaque délégué expire lors du renouvellement de l'assemblée délibérante de l'organisme l'ayant désigné pour le représenter au comité syndical.

Le comité syndical délibère sur les affaires du syndicat conformément à l'ordre du jour de chaque réunion.

8.2 les réunions et délibérations du comité syndical

Le comité syndical se réunit sur convocation de son président ou à la demande de la majorité absolue de ses membres, au moins deux fois par an. Ses réunions sont publiques. Sauf dans les cas où l'urgence commanderait un délai plus court, la convocation doit être adressée aux délégués au moins 5 jours avant la réunion du comité syndical. Elle est accompagnée de l'ordre du jour de la réunion, auquel peut être joint un rapport sur chacune des affaires qui doivent y être évoquées.

L'ordre du jour est fixé par le Président.

Tous les délégués du comité syndical prennent part au vote pour les affaires présentant un intérêt commun à tous les membres, notamment pour l'élection du président et des membres du bureau, le vote du budget, l'approbation du compte administratif et les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat. A l'inverse, ne prennent part au vote que les délégués représentant les membres concernés par l'affaire mise en délibération. Le Président prend part à tous les votes sauf s'il est intéressé à l'affaire ou vote du compte administratif.

Le comité ne peut valablement délibérer que si la majorité des délégués est présente ou représentée pour l'affaire à l'ordre du jour. Tout membre du comité syndical empêché d'assister à une séance peut donner procuration à un autre membre pour le représenter. Chaque délégué syndical ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Si le quorum n'est pas atteint le jour fixé par la convocation, le Président convoque une nouvelle réunion sur le même ordre du jour, dans un délai maximum de trente jours et le comité syndical délibère alors valablement quel que soit le nombre de délégués présents.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_39-DE
Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 032-200039279-20211216-01_001_03-DE

Les délibérations du comité sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. En cas d'égalité des suffrages, le Président a voix prépondérante.

Les décisions relatives à la modification des statuts du syndicat et au retrait de ses membres sont prises à la majorité des trois quarts des suffrages exprimés.

8.3 les attributions du comité syndical

Le comité syndical délibère sur toutes les questions touchant aux affaires du syndicat et a compétence exclusive pour :

- élire le Président et les membres du Bureau ;
- voter le compte de gestion, le compte administratif et le budget du syndicat ;
- définir le montant des contributions financières des membres du syndicat ;
- décider de la souscription des emprunts ;
- décider de la délégation de la gestion d'un service public ;
- décider de l'octroi de garanties d'emprunts au profit de tiers ;
- décider de l'acquisition de toute infrastructure ;
- décider de la création d'emplois ;
- modifier les conditions de fonctionnement du syndicat ;
- autoriser l'adhésion et le retrait des membres du syndicat ;
- modifier les statuts et établir le règlement intérieur.

Article 9 – Le Président

9.1 la désignation du président

Lors de sa réunion d'installation, présidée par le délégué le plus âgé, après avoir constitué le Bureau, le comité syndical désigne le Président parmi les membres de celui-ci.

Le mandat du Président est d'une durée de trois ans reconductible.

9.2 les attributions du président

Le Président est l'exécutif du syndicat mixte pour l'ensemble des compétences de ce dernier. A ce titre :

- il prépare et exécute les délibérations du comité syndical et du bureau ;
- il convoque et préside les réunions du comité syndical et du bureau ;
- il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes en conformité avec le budget voté par le comité syndical ;
- il nomme aux différents emplois créés par le comité syndical ;
- il représente le syndicat mixte en justice et, plus généralement, dans tous les actes de la vie civile ;
- il passe tout contrat au titre des marchés de travaux, de fournitures ou de prestations de services selon les règles du code des marchés publics ;
- il prépare le projet de budget.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_39-DE

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 032-200039279-20211216-01_001_03-DE

Le Président peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux membres du Bureau ou, en cas d'empêchement de ces derniers, à des membres du comité syndical. Il peut également déléguer pour partie sa signature par arrêté, dans les cas prévus par la loi et sous sa surveillance et sa responsabilité.

Article 10 – Le Bureau

10.1 la composition et la constitution du Bureau

Lors de sa réunion d'installation, présidée par le délégué le plus âgé, le comité syndical désigne les membres du Bureau parmi les délégués syndicaux.

Le Bureau est constitué pour une durée de trois ans et exerce ses fonctions jusqu'à la réunion du comité syndical procédant à son renouvellement.

Le Bureau est composé :

- du président ;
- de trois vice-présidents ;
- d'un secrétaire.

Les membres du Bureau peuvent être reconduits dans leurs fonctions.

10.2 les réunions du Bureau

Le Bureau doit être convoqué par le président au moins trois fois par an. Ses réunions ne sont pas publiques.

Chaque membre du Bureau reçoit, cinq jours avant la réunion, l'ordre du jour du Bureau et le procès-verbal de la réunion précédente.

Le Bureau ne peut valablement délibérer que si la majorité des délégués est présente ou représentée. Tout membre du Bureau empêché d'assister à une séance peut donner procuration à un autre membre pour le représenter. Chaque membre du Bureau ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Si le quorum n'est pas atteint le jour fixé par la convocation, le président convoque une nouvelle réunion sur le même ordre du jour, dans un délai maximum de quinze jours et le Bureau délibère alors valablement quel que soit le nombre de présents.

Les délibérations du Bureau sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

En cas d'égalité de suffrages, le Président a voix prépondérante.

10.3 les attributions du Bureau

Sur délégation du comité syndical, le Bureau délibère sur toutes les affaires du syndicat, à l'exception des attributions exclusives du comité syndical.

Sous réserve de modification par une délibération du comité syndical, les compétences attribuées au Bureau sont les suivantes :

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_39-DE

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 032-200039279-20211216-01_001_03-DE

- autoriser le Président à passer des contrats pour les marchés de travaux, de fournitures ou pour les prestations de services dans les conditions fixées par la réglementation ;
- décider du lancement des consultations publiques, appels à candidatures et appels d'offres, arrêter tout cahier des charges en conformité avec les décisions du comité syndical ;
- contrôler l'activité des titulaires de contrats de partenariat public-privé ou de délégations de service public et le respect des contrats liant ces derniers au syndicat mixte ;
- négocier avec les titulaires de contrats de partenariat public-privé ou de délégations de service public les éventuelles évolutions ou modifications de ces contrats, instruire les demandes d'avenant aux conventions et d'extension du réseau.

Le Secrétaire tient à jour les registres du syndicat et rédige les procès-verbaux des réunions du Bureau et du comité syndical.

Il assure l'intérim du Président en cas d'empêchement de ce dernier.

Il peut, sur délégation du Président, adresser les convocations en vue des réunions du Bureau ou du comité syndical.

Article 11 – Instances consultatives

Le comité syndical pourra constituer en son sein ou selon la composition qui lui semblera appropriée toute commission de réflexion sur les sujets ressortissant à sa compétence, en charge d'analyser les thématiques identifiées et de formuler des propositions.

Il peut également se doter d'un comité d'experts associant des organismes ressources œuvrant dans le champ du développement local, afin de bénéficier de toute expertise et proposition lui permettant d'inscrire son action dans des perspectives durables.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_39-DE

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 032-200039279-20211216-01_001_03-DE

3ème partie

RESSOURCES – REGLES FINANCIERES

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_39-DE

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 032-200039279-20211216-01_001_03-DE

Article 12 – Ressources du syndicat

Les ressources du syndicat sont composées comme suit :

- les contributions financières de chaque membre décidées par le comité syndical ;
- les revenus des biens meubles et immeubles du syndicat ;
- les produits des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés ;
- les subventions de l'Etat, de la Région, du Département, des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et de l'Union européenne ;
- toute autre ressource autorisée par la réglementation.

Article 13 – Le budget

13.1 Détermination du budget

Le comité syndical vote chaque année le budget primitif du syndicat mixte et, si nécessaire, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de ce budget.

Il détermine les conditions de participation des membres du syndicat au financement des coûts afférents à la réalisation de son objet, en vue de l'inscription au budget des montants correspondants.

13.2 Recettes et dépenses

Une contribution est versée obligatoirement chaque année par les membres du syndicat en vue d'assurer le financement des dépenses courantes de fonctionnement de l'établissement. Les contributions des membres sont calculées selon une clé de répartition arrêtée dans le règlement intérieur.

Cette contribution est calculée sur la base du pourcentage des voix détenu par chaque membre du comité syndical et peut être pondérée par tout autre critère en vue de tenir compte de l'incidence des charges et services transférés sur le syndicat.

Le niveau des contributions sera revu lors de l'adhésion ou du retrait d'un des membres du syndicat.

Des crédits exceptionnels pourront être demandés sur des financements extérieurs (Europe, Etat, Région) spécifiques, pour subvenir à des frais complémentaires (frais d'étude ou d'assistance technique).

Article 14 – Comptabilité

La comptabilité du syndicat est tenue conformément aux règles de la comptabilité publique.

Conformément à l'article L. 1425-1 du CGCT, les dépenses et les recettes relatives à la construction, à l'entretien, à la location des infrastructures du réseau à très haut débit et à l'exercice éventuel d'une activité d'opérateur de communications électroniques sont retracées au sein d'une comptabilité distincte.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_39-DE

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 032-200039279-20211216-01_001_03-DE

La fonction de comptable du syndicat mixte est assurée par un comptable public dont la nomination sera effectuée par le directeur départemental des finances publiques sur demande écrite du président du syndicat.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_39-DE

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 032-200039279-20211216-01_001_03-DE

4ème partie

ADHESION – RETRAIT – DISSOLUTION

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_39-DE

Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 032-200039279-20211216-01_001_03-DE

Article 15 – Adhésion

L'adhésion de nouveaux membres est décidée par une délibération du comité syndical prise à la majorité des suffrages exprimés.

Article 16 – Retrait

Le retrait de membres du syndicat est autorisé par une délibération du comité syndical prise à la majorité des trois quarts des suffrages exprimés.

Le retrait d'un membre associé est constaté par le président qui en informe le comité syndical.

Le comité syndical fixe, en accord avec l'organe délibérant du membre intéressé, les conditions auxquelles s'opère ce retrait, dans le respect des dispositions du CGCT.

Article 17 – Dissolution et liquidation

Le syndicat mixte est dissous dans les cas prévus par le CGCT.

Quel que soit le cas de dissolution, il est procédé à la répartition de l'actif et du passif entre les membres du syndicat dans le respect des droits des tiers et des dispositions du CGCT.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_39-DE

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 032-200039279-20211216-01_001_03-DE

5ème partie

LOIS APPLICABLES

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_39-DE

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 032-200039279-20211216-01_001_03-DE

Article 18 – Lois applicables

Le contrôle comptable, financier et administratif du syndicat s'effectue selon les règles applicables aux syndicats mixtes ouverts définies à l'article L. 5721-4 du CGCT.

Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, seront appliquées les dispositions des articles L. 5211-1 à L. 5211-15 et L. 5721-1 à L. 5722-7 du CGCT.

Les présents statuts sont annexés aux délibérations des organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale décidant de la création du syndicat.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_39-DE

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 032-200039279-20211216-01_001_03-DE

ANNEXE 1

LISTE DES MEMBRES DU SYNDICAT MIXTE GERS NUMERIQUE

1	Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine	EPCI
2	Communauté de Communes du Savès	EPCI
3	Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise	EPCI
4	Communauté de Communes Val de Gers	EPCI
5	Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne	EPCI
6	Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac	EPCI
7	Communauté de Communes de la Ténarèze	EPCI
8	Communauté de Communes du Grand Armagnac	EPCI
9	Communauté de Communes du Bas Armagnac	EPCI
10	Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers	EPCI
11	Communauté de Communes des Bastides de Lomagne	EPCI
12	Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne	EPCI
13	Communauté de Communes Armagnac Adour	EPCI
14	Communauté de Communes des Coteaux d'Arrats-Gimone	EPCI
15	Département du Gers	Collectivité territoriale
Membre associé	Communauté d'Agglomération Grand Auch Agglomération Cœur de Gascogne	EPCI
Membre associé	Région Occitanie	Collectivité territoriale

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_39-DE

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_40-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.40

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

----------0----------

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BAUDOUIN Alexandre, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : PARTICIPATIONS 2022 AUX AUTRES ORGANISMES PUBLICS

Monsieur le Président expose que le Conseil Communautaire accorde des participations et ou des subventions chaque année en faveur d'organismes publics.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président,

DÉCIDE pour :

- Le **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural** (PETR) Pays d'Armagnac, **à l'unanimité** d'attribuer une subvention d'un montant de **73 540,00€** ;
- Le **Syndicat Mixte des Trois Vallées** (SM3V) : Carte fourrière animale, **à l'unanimité,** d'attribuer une subvention d'un montant de **28 428,04€** ;
- L'**Office de Tourisme de la Communauté de Communes de la Ténarèze, à l'unanimité** d'attribuer une subvention d'un montant de **300 000,00€** ;
- Le **Centre Intercommunal d'Action Sociale** (CIAS)de la Ténarèze, **à l'unanimité,** d'attribuer une subvention d'un montant de **1 862 000,00€ ;**
- **Gers Numérique, à l'unanimité** d'attribuer une subvention d'un montant de **19 000,00€ ;**
- Le **Service Départemental d'Incendie et de Secours** (SDIS 32) **à l'unanimité** d'attribuer une subvention d'un montant de **513 529,05€** ;

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_40-DE

- Le **SCOT de Gascogne, à l'unanimité** d'attribuer une subvention d'un montant de **37 636,28€** ;
- Le **Syndicat d'Aménagement de la Baïse et de ses affluents** (SABA) **à l'unanimité** d'attribuer une subvention d'un montant de **18 900,00€** ;
- Le **Syndicat Intercommunal Bassins Versants Osse Gélise Auzoue** (SMBVOGA) **à l'unanimité** d'attribuer une subvention d'un montant de **28 267,24€** ;
- La **Participation entente avec Albret Communauté** (Bassin des Auvignons) **à l'unanimité** d'attribuer une subvention d'un montant de **3 140,00€** ;

RAPPELLE que la Taxe de Séjour perçue par la Communauté de communes est reversée à l'Office de Tourisme de la Communauté de communes en sus de la subvention,
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_41-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
----------0----------
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BAUDOUIN Alexandre, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

Monsieur le Président expose que le Conseil Communautaire vote chaque année des subventions dans le cadre de ces compétences ou des cotisations en faveur d'associations.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président,
DÉCIDE pour :

- L'Association des Maires et des Présidents de Communauté du Gers, **à l'unanimité** d'attribuer une cotisation d'un montant de **1 807,20€** ;

- Le CAUE, **à l'unanimité** d'attribuer une cotisation d'un montant **de 2 000,00 €** ;

- L'Amicale des employés territoriaux, **à l'unanimité** d'attribuer une subvention d'un montant de **3257,20€** ;

- L'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Gers, **à l'unanimité** d'attribuer une subvention d'un montant de **3 765,00€** ;

- Gers développement, **à l'unanimité** d'attribuer une subvention d'un montant de **9 230,00€** ;

- Initiative Gers, **à l'unanimité** d'attribuer une subvention d'un montant de **3 199,20€** ;

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_41-DE

- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Gers, **à l'unanimité** d'attribuer une subvention d'un montant de **850,00€** ;

- L'Agence Française des Chemins de Compostelle (AFCC ou ACIR), **à l'unanimité** d'attribuer une subvention d'un montant de **500,00€** ;

- L'Association des Utilisateurs de la Plateforme Aéronautique de Condom-Valence (AUPACV), **à l'unanimité** d'attribuer une subvention d'un montant de **1 400,00€** ;

- La Fondation du Patrimoine, **à l'unanimité** d'attribuer une subvention d'un montant de **600,00€** ;

- La Plateforme Logement Jeunes dans le Gers (ALOJEG), **à l'unanimité** d'attribuer une subvention d'un montant de **2 500,00€** ;

- L'Association des piégeurs du Gers, **à l'unanimité** d'attribuer une subvention d'un montant de **270,00€** ;

- L'Entente Cycliste Ténarèze (Site VTT de la Ténarèze), **à l'unanimité** d'attribuer une subvention d'un montant de **350,00€** ;

- La Fédération Française de Cyclisme (Site VTT de la Ténarèze), **à l'unanimité** d'attribuer une subvention d'un montant de **900,00€** ;

- L'Association de Lutte contre les Fléaux Atmosphérique (ALFA32), **à l'unanimité (BOISON Maurice ne prend part au vote)** d'attribuer une subvention d'un montant de **7 536,00€** ;

DIT qu'il sera demandé aux bénéficiaires de subventions d'associer la Communauté de communes de la Ténarèze, en tant que partenaire financier, à leurs actions de communication, notamment en apposant son logo,
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_42A-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

----------o----------

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BAUDOUIN Alexandre, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : RÈGLEMENT - FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Président expose que la Communauté de communes a accordé depuis 2013, 968 225,23€ de fonds de concours aux communes.

Monsieur le Président expose qu'il s'était engagé à encadrer l'attribution de ces fonds de concours, notamment au vu des demandes de plus en plus nombreuses.

Ainsi, il expose qu'un projet de règlement a été présenté à la commission Finances de la Communauté de communes le 4 avril 2022.

Monsieur le Président précise que ce projet de règlement encadre d'une part l'attribution de fonds de concours par la Communauté de communes aux communes et d'autre part les demandes de fonds de concours de la Communauté de communes aux communes (c'est-à-dire quand la Communauté de communes intervient pour réhabiliter ou créer un équipement, dans une commune, dans le cadre d'une compétence transférée pour laquelle l'attribution de compensation n'a pas été calculée en tenant compte du coût de moyen annualisé, et donc du coût de renouvellement de l'équipement).

Monsieur le Président donne lecture du projet de règlement ci-annexé.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_42A-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **par 42 voix pour et une abstention de TOUHÉ-RUMEAU Christian,**
APPROUVE le règlement de fonds de concours ci-annexé,
AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_42A-DE

PROJET DE RÈGLEMENT FONDS DE CONCOURS

A. ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VERS LES COMMUNES

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont régis par un principe de spécialité qui revêt deux aspects :

- *une spécialité territoriale en vertu de laquelle l'EPCI ne peut intervenir que dans le cadre de son périmètre et,*
- *une spécialité fonctionnelle qui interdit l'EPCI d'intervenir en dehors du champ des compétences qui lui ont été transférées par ses communes membres.*

La mise en place de fonds de concours est une dérogation aux principes évoqués ci-dessus.

Elle est autorisée par l'article L 5214-16V du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »

Dans le contexte budgétaire actuel et dans le cadre de demandes de fonds de concours de plus en plus nombreuses, il apparaît nécessaire de définir un règlement d'attribution des fonds de concours, comme suit :

Article 1 : Nature de la demande

- Le projet doit répondre à un enjeu de développement intercommunal ou du moins répondre à un enjeu dépassant le périmètre de la commune qui le porte ;

Article 2 : Eligibilité des dépenses

Sont éligibles :

- Les travaux d'aménagement d'espaces publics et/ou d'aménagements urbains : les pourcentages d'intervention peuvent varier de 1% à 20% du montant total de l'opération, dans la limite de 30 000€,

- Les travaux d'équipements culturels : les pourcentages d'intervention peuvent varier de 1% à 20% du montant total de l'opération, dans la limite de 30 000€,

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_42A-DE

- Les travaux d'équipements sportifs : les pourcentages d'intervention peuvent varier de 1% à 10% du montant total de l'opération, dans la limite de 20 000€,

- Les travaux de création de logements communaux - étant entendu qu'au titre du PLH de la Communauté de communes, il est prévu que les logements communaux soient aidés à raison de 5 000€ par logement créé – soit 5000€ par logement communal, dans la limite de 25% du montant total de l'opération,

- Les travaux dans les écoles : les pourcentages d'intervention peuvent varier de 1% à 10% du montant total de l'opération, dans la limite de 30 000€,

- Les travaux de rénovation des salles des fêtes : les pourcentages d'intervention peuvent varier de 1% à 10% du montant total de l'opération, dans la limite de 20 000€,

- Les opérations relatives à la création des maisons médicales : l'intervention proposée est de 13 330€, par projet, dans la limite de 10% du montant total de l'opération,

- Les opérations exceptionnelles (gendarmerie, …), les pourcentages d'intervention seront librement déterminés par le Conseil communautaire, sur proposition de la Commission Finances,

- Les opérations autres (les autres opérations qui ne rentrent pas dans les types d'intervention précédemment visés) : les pourcentages d'intervention peuvent varier de 1% à 15% du montant total de l'opération, dans la limite de 10 000€.

Article 3 : Modalités d'octroi des aides :

- La commune doit adresser un courrier de demande au Président de la Communauté de communes, avant tout commencement de travaux, accompagné de :

    - Une présentation du projet,

    - Un plan de financement prévisionnel (avec l'ensemble des subventions des partenaires financiers sollicités),

    - Un descriptif des dépenses.

- La demande de fonds de concours doit intervenir avant le 31 janvier de l'année N,

- Les aides seront octroyées par le Conseil communautaire sur proposition de la Commission Finances dans la limite budgétaire prévue à cet effet,

- En cas de dépassement de l'enveloppe budgétaire dédiée annuellement, il appartiendra à la Commission Finances de proposer des ordres de priorité, sachant qu'il appartiendra au seul Conseil communautaire de statuer sur cet ordre de priorité,

- Le Conseil communautaire aura la possibilité, en fonction de la nature et de l'intérêt des projets présentés, de déroger à ce règlement d'intervention,

- L'octroi d'un fonds de concours est conditionné à l'accord de la commune conformément à l'article L5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_42A-DE

- L'octroi d'un fonds de concours est conditionné à un commencement d'exécution dans un délai de trois ans à compter de la prise de délibération octroyant ce dernier,

- La commune destinataire du fonds de concours assurera la publicité de la participation de la Communauté de communes au projet concerné (documents et publications officielles de la commune, panneau de chantier, …),

Article 3 : Priorité

Une commune ayant bénéficié d'un fonds de concours au cours de l'année N-1 ne sera pas prioritaire pour l'octroi d'un fonds de concours pour l'année N. Si l'enveloppe budgétaire le permet, il n'y a cependant pas d'opposition à octroyer à une même commune un fonds de concours, même si celle-ci a été servie la ou les années précédentes.

B. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUX COMMUNES

Dans le cadre de la réponse parlementaire de Madame Marie-Jo ZIMMERMANN au Ministère de l'Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales N°1265, dont la réponse a été publiée au JOAN le 25/09/2007 page 5836, qui stipule « …De même, rien ne fait obstacle à ce que les communes, à titre exceptionnel et sans qu'elles en aient l'obligation, décident de verser un fonds de concours à l'EPCI dont elles sont membres pour participer financièrement à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement communautaire », la Communauté de communes demandera des fonds de concours aux communes, lorsque elle investira pour réhabiliter, et/ou construire un équipement, sur cette commune, dans le cadre d'une compétence transférée pour laquelle l'attribution de compensation n'a pas été calculée en tenant compte du coût moyen annualisé (et donc du coût de renouvellement de l'équipement).

Article 1 : Nature de la demande

Le projet de réhabilitation ou de création d'équipement est réalisé, dans une commune, dans le cadre d'une compétence transférée à la Communauté de communes pour laquelle l'attribution de compensation n'a pas été calculée en tenant compte du coût moyen annualisé (et donc du coût de renouvellement de l'équipement).

Article 2 : Modalités de demande d'aide

Le montant du fonds de concours demandé ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_42A-DE

La Communauté de communes adressera un courrier de demande au Maire de la commune concernée, avant tout commencement de travaux, accompagné de :

- Une présentation du projet,
- Un plan de financement prévisionnel (avec l'ensemble des subventions des partenaires financiers sollicités),
- Un descriptif des dépenses.

Le Conseils communautaire prendra une délibération de demande de fonds de concours, une fois les modalités du fonds de concours négociées avec la commune. La commune devra également prendre une délibération.

Ce règlement pourra être modifié en tant que de besoin par délibération du Conseil communautaire.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_43-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

----------o----------

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BAUDOUIN Alexandre, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : FONDS DE CONCOURS CONDOM RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA GENDARMERIE - AVENANT

Monsieur le Président expose qu'il a été saisi par Monsieur le Maire de Condom pour le projet de restructuration et d'extension de la caserne de Gendarmerie qui abrite des services qui travaillent sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes et il rappelle :

- les délibérations en dates des 25 septembre 2019 et 03 mars 2020 portant sur « fonds de concours Condom-opération de restructuration et d'extension de la gendarmerie » pour un montant total de 200 000€ répartis sur deux exercices à savoir, 100 000€ en 2020 et 100 000€ en 2021,
- la délibération en date du 13 avril 2021, portant « Fonds de concours reportés sur l'exercice 2022 », qui disait que la demande de fonds de concours de 35 000€ à la suite d'avenants d'un montant de 1 147 200€ dans le cadre du dossier de restructuration de la Gendarmerie de Condom serait réexaminée au titre des propositions d'attribution de l'exercice 2022.

Monsieur le Président rappelle également que l'enveloppe initiale a été grevée par de nouvelles dépenses non prévues initialement et qui sont imposées à la commune. Ces dépenses s'élevaient à 1 147 200€ et qu'à ce titre, la commune avait sollicité une nouvelle tranche de fonds de concours.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_43-DE

Pour rappel le plan de financement est le suivant :

Plan de financement prévisionnel restructuration et extension Gendarmerie Avenant Condom année 2022		
Intitulés	Montant € H.T.	Pourcentage
Dépenses		
Honoraires et travaux	5 489 675,00	100,00%
Total dépenses	5 489 675,00	100,00%
Recettes		
DETR	1 155 989,10	21,06%
Subvention Etat	346 860,00	6,32%
DSIL	836 911,60	15,25%
Région Occitanie	418 455,80	7,61%
Fonds de concours CCT 2020	100 000,00	1,82%
Fonds de concours CCT 2021	100 000,00	1,82%
Fonds de concours CCT 2022	35 000,00	0,64%
Autofinancement	2 496 458,50	45,48%
Total recettes	5 489 675,00	100,00%

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission finances réunie en date du 04 avril 2022 et en accord avec le Conseil Municipal de Condom,
VU le règlement fonds de concours adopté le 5 avril 2022, par délibération du Conseil communautaire, et sous réserve de son application par la commune,
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
DÉCIDE de l'attribution définitive de 35 000€ au titre de l'exercice 2022 à la commune de Condom pour l'opération de restructuration et d'extension de la gendarmerie avenant,
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la Communauté de communes,
AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_44-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.44

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

----------0----------

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BAUDOUIN Alexandre, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : FONDS DE CONCOURS CONDOM TRANCHE 4 POUR L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DES ALLÉES DE GAULLE

Monsieur le Président expose qu'il a été saisi par Monsieur le Maire de Condom pour le projet d'aménagement des espaces publics des allées De Gaulle (tranche 4) et rappelle :

- les délibérations en dates des 04 avril 2018, 10 avril 2019, 03 mars 2020 portant « fonds de concours -Aménagement des Allées De Gaulle sur la commune de Condom », qui ont décidé d'attribuer à trois reprises 30 000€ pour ce projet,
- la délibération en date du 13 avril 2021, portant « Fonds de concours reportés sur l'exercice 2022 », qui disait que la demande de fonds de concours de 30 000€ pour les tranches 5 et 6 du projet d'aménagement des espaces publics autour des allées du Général de Gaulle (d'un montant d'1 092 096,60€) serait réexaminée au titre des propositions d'attribution de l'exercice 2022.

Monsieur le Président rappelle que la commune de Condom porte un projet d'aménagement urbain concernant les allées De Gaulle incluant les promenades, la rue Jean Jaurès, la place de la Liberté et la place du Souvenir.

Ce projet a pour but :

- de requalifier les promenades en espace de vie et planté,
- de mettre en valeur les accès aux rues qui mènent au centre historique,
- valoriser les façades qui donnent sur les allées,
- contribuer à la mise en valeur du Centre Salvandy,
- sécuriser les cheminements notamment en instaurant une déviation des poids lourds.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_44-DE

Le plan de financement est le suivant :

Plan de financement prévisionnel Allées Général de Gaulle Condom année 2022		
Intitulés	Montant € H.T.	Pourcentage
Dépenses		
Honoraires et travaux	5 398 383,33	100,00%
Total dépenses	**5 398 383,33**	**100,00%**
Recettes		
DETR DSIL 2018	612 690,20	11,34%
DETR DSIL 2019	500 000,00	9,25%
DETR DSIL 2020	355 706,00	6,58%
DETR DSIL 2021	330 819,10	6,13%
Amendes de police 2021	24 841,00	0,46%
Conseil Départemental 2018	150 000,00	2,78%
Conseil Départemental 2020	78 016,20	1,45%
Conseil Départemental 2021	157 196,80	2,91%
Conseil Régional 2019	316 317,00	5,86%
Conseil Régional 2020	247 689,80	4,59%
Conseil Régional 2021	330 819,10	6,13%
Fonds de concours CCT 2018	30 000,00	0,56%
Fonds de concours CCT 2019	30 000,00	0,56%
Fonds de concours CCT 2020	30 000,00	0,56%
Fonds de concours CCT 2022	30 000,00	0,56%
Autofinancement	2 174 288,13	40,28%
Total recettes	**5 398 383,33**	100,00%

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission finances réunie en date du 04 avril 2022 et en accord avec le Conseil Municipal de Condom, propose au Conseil communautaire de :
VU le règlement fonds de concours adopté le 5 avril 2022, par délibération du Conseil communautaire, et sous réserve de l'application de ce dernier par la commune,
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
DÉCIDE de l'attribution définitive de 30 000€ au titre de l'exercice 2022 à la commune de Condom pour l'opération d'aménagement des espaces publics des allées De Gaulle (tranche 4),
DÉCIDE que l'octroi de ce fonds de concours est conditionné à un commencement d'exécution dans un délai de trois ans à compter de la présente délibération,
DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la Communauté de communes,
AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_45-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.45

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
----------0----------
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.
ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BAUDOUIN Alexandre, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,
ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,
ABSENTS : PEROTTO Aline,
PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,
SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : FONDS DE CONCOURS – AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR D'AMPEILS ET CRÉATION D'UN CHEMINEMENT PIÉTONNIER – COMMUNE DE VALENCE SUR BAÏSE

Monsieur le Président expose qu'il a été saisi par Madame le Maire de Valence-Sur-Baïse car la commune porte un projet d'aménagement du carrefour d'Ampeils et de création d'un chemin piétonnier et il rappelle la délibération du Conseil communautaire en date du 13 avril 2021, portant « Fonds de concours reportés sur l'exercice 2022 », qui disait que la demande de fonds de concours de 9 262€ pour les travaux d'aménagement du carrefour d'Ampeils et la création d'un cheminement piétonnier d'un montant total de 92 621,65€ serait réexaminée au titre des propositions d'attribution de l'exercice 2022.

Ce projet a pour but la création d'un plateau transversant sur la route départementale N°112 pour favoriser le ralentissement des véhicules et la création d'un cheminement piétonnier pour sécuriser les usages.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 92 621,65€ H.T.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_45-DE

Le plan de financement prévisionnel se décline comme suit :

Plan de financement prévisionnel Aménagement du Carrefour d'Ampeils année 2022		
Intitulés	Montant € H.T.	Pourcentage
Dépenses		
Honoraires et travaux	92 621,65	100,00%
Total dépenses	**92 621,65**	**100,00%**
Recettes		
DETR	11 965,60	12,92%
Conseil Régional	9 262,17	10,00%
Conseil Départemental	13 175,00	14,22%
Amendes de police	10 594,00	11,44%
Fonds de concours CCT 2022	9 262,00	10,00%
Autofinancement	38 362,88	41,42%
Total recettes	**92 621,65**	**100,00%**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission finances réunie en date du 04 avril 2022 et en accord avec le Conseil Municipal de Valence-sur-Baïse, propose au Conseil communautaire de :
VU le règlement fonds de concours adopté le 5 avril 2022, par délibération du Conseil communautaire, et sous réserve de son application par la commune,
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
DÉCIDE de l'attribution définitive de 9 262,00€ au titre de l'exercice 2022 à la commune de Valence-sur-Baïse pour l'opération d'aménagement du carrefour d'Ampeils et la création d'un cheminement piétonnier,
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la Communauté de communes,
AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_46-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.46

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
----------o----------
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BAUDOUIN Alexandre, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : FONDS DE CONCOURS – RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE PUBLIQUE COMMUNE DE LAGRAULET DU GERS

Monsieur le Président expose qu'il a été saisi par Monsieur le Maire de Lagraulet du Gers car la commune porte un projet de réaménagement de l'école publique.

Ce projet a pour but d'acquérir un bien pour sécuriser l'entrée de l'école, d'agrandir le préau actuel, de changer le revêtement de sol de la cour, de créer des espaces verts, d'aménager l'entrée des salles de cour aux normes PMR, de créer une salle d'activités de 100 m ². Des WC handicapés et une zone de lavabos seront créés. Le bâtiment sera chauffé par une chaufferie bois.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 539 700€ H.T.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_46-DE

Le plan de financement prévisionnel se décline comme suit :

Plan de financement prévisionnel réaménagement de l'école Lagraulet du Gers année 2022		
Intitulés	Montant € H.T.	Pourcentage
Dépenses		
Acquisition	115 000,00	21,31%
Travaux	373 000,00	69,11%
Honoraires	51 700,00	9,58%
Total dépenses	539 700,00	100,00%
Recettes		
DETR	161 910,00	30,00%
Conseil Régional accessibilité	9 000,00	1,67%
Conseil Régional rénovation énergétique	47 100,00	8,73%
Conseil Régional espaces publics	18 750,00	3,47%
Fonds de concours CCT 2022	15 000,00	2,78%
Autofinancement	287 940,00	53,35%
Total recettes	539 700,00	100,00%

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission finances réunie en date du 04 avril 2022 et en accord avec le Conseil Municipal de Lagraulet-du-Gers, propose au Conseil communautaire de :
VU le règlement fonds de concours adopté le 5 avril 2022, par délibération du Conseil communautaire, et sous réserve de son application par la commune,
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
DÉCIDE de l'attribution définitive de 15 000€ au titre de l'exercice 2022 à la commune de Lagraulet du Gers pour l'opération de réaménagement de l'école publique,
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la Communauté de communes,
AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_47-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.47

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
----------o----------
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.
ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BAUDOUIN Alexandre, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,
ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,
ABSENTS : PEROTTO Aline,
PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,
SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : FONDS DE CONCOURS – AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET SÉCURITAIRE DE LA PROMENADE DU BOULEVARD DU NORD ET DE LA RUE VICTOR HUGO POUR PARTIE COMMUNE DE VALENCE SUR BAÏSE

Monsieur le Président expose qu'il a été saisi par Madame le Maire de Valence-Sur-Baïse car la commune porte un projet d'aménagement de valorisation et de développement du bourg centre (aménagement de la promenade du boulevard du Nord et de la rue Victor Hugo pour partie).

Ce projet a pour but de de mettre en valeur paysagère cet espace de promenade et de rencontre, de favoriser les mobilités douces, sécuriser les abords immédiats de l'école, créer des espaces de stationnement paysagers, et requalifier la rue Victor Hugo et ses arcades.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 473 438,52€ HT.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_47-DE

Le plan de financement prévisionnel se décline comme suit :

Plan de financement prévisionnel aménagement paysager et sécuritaire du boulevard du Nord et de la rue Victor Hugo Valence-sur-Baïse année 2022		
Intitulés	Montant € H.T.	Pourcentage
Dépenses		
Voirie réseaux divers	307 461,35	64,94%
Aménagements paysagers	53 367,20	11,27%
Eclairage public	87 109,97	18,40%
Honoraires	25 500,00	5,39%
Total dépenses	473 438,52	100,00%
Recettes		
DETR	154 531,42	32,64%
Conseil Régional	61 732,67	13,04%
Amendes de police	5 100,24	1,08%
Fonds de concours CCT 2022	30 000,00	6,33%
Autofinancement	222 074,19	46,91%
Total recettes	473 438,52	100,00%

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission finances réunie en date du 04 avril 2022 et en accord avec le Conseil Municipal de Valence sur Baïse, propose au Conseil communautaire de :
VU le règlement fonds de concours adopté le 5 avril 2022, par délibération du Conseil communautaire, et sous réserve de son application par la commune,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
DÉCIDE de l'attribution définitive de 30 000€ au titre de l'exercice 2022 à la commune de Valence sur Baïse pour l'opération d'aménagement paysager et sécuritaire de la promenade du boulevard du Nord et de la rue Victor Hugo pour partie,
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la Communauté de communes,
AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_48-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.48

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
----------0----------
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.
ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BAUDOUIN Alexandre, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,
ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,
ABSENTS : PEROTTO Aline,
PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,
SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : FONDS DE CONCOURS – RÉNOVATION ET EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE COMMUNE DE CASSAIGNE

Monsieur le Président expose qu'il a été saisi par Madame la Première Adjointe au Maire de Cassaigne car la commune porte un projet de rénovation et d'extension de la salle polyvalente.

Ce projet a pour but de remettre à niveau la salle polyvalente municipale par des travaux de rénovation énergétique, de sécurité et d'accessibilité, d'hygiène et de sécurité.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 382 060€ HT.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_48-DE

Le plan de financement prévisionnel se décline comme suit et selon deux exercices budgétaires :

Plan de financement prévisionnel rénovation énergétique et extension de la Salle polyvalente Cassaigne année 2022		
Intitulés	Montant € H.T.	Pourcentage
Dépenses		
Travaux tranche 2022		
Travaux	181 820,00	47,59%
Diagnostics	7 400,00	1,94%
Honoraires	17 030,00	4,45%
Total dépenses 2022	206 250,00	53,98%
Travaux tranche 2023		
Travaux	158 780,00	41,56%
Honoraires	17 030,00	4,46%
Total dépenses 2023	175 810,00	46,02%
Total dépenses	382 060,00	100,00%
Recettes		
DETR	114 618,00	30,00%
Conseil Régional accessibilité	13 500,00	3,53%
Conseil Régional rénovation énergétique	31 500,00	8,24%
Conseil départemental	76 412,00	20,00%
Fonds de concours CCT 2022	20 000,00	5,23%
Fonds de concours CCT 2023	18 206,00	4,77%
Autofinancement	107 824,00	28,23%
Total recettes	382 060,00	100,00%

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission finances réunie en date du 04 avril 2022 et en accord avec le Conseil Municipal de Cassaigne, propose au Conseil communautaire de :
VU le règlement fonds de concours adopté le 5 avril 2022, par délibération du Conseil communautaire, et sous réserve de son application par la commune,
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
DÉCIDE de l'attribution définitive de 20 000€ au titre de l'exercice 2022 à la commune de Cassaigne pour l'opération de rénovation énergétique et l'extension de la salle polyvalente,
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la Communauté de communes,
DIT que la demande de fonds de concours pour 2023, sera examinée lors de la prochaine préparation budgétaire,
AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_49-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.49

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

----------o----------

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BAUDOUIN Alexandre, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : FONDS DE CONCOURS – RÉNOVATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL COMMUNE DE CASTELNAU SUR L'AUVIGNON

Monsieur le Président expose qu'il a été saisi par la commune de Castelnau sur l'Auvignon qui porte un projet de rénovation d'un logement communal.

Ce projet a pour but de remettre à niveau un logement communal, en faisant des travaux d'isolation, de réfection de chauffage, de rafraîchissement (changement cuisine, peinture, …).

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 17 614.57€ HT.
Le plan de financement prévisionnel se décline comme suit :

Plan de financement prévisionnel rénovation logement communal Castelnau sur l'Auvignon année 2022		
Intitulés	Montant € H.T.	Pourcentage
Dépenses		
Travaux	17 614,57	100,00%
Total dépenses	**17 614,57**	**100,00%**

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_49-DE

Recettes		
Fonds de concours CCT 2022	4 400,00	24,98%
Autofinancement	13 214,57	75,02%
Total recettes	17 614,57	100,00%

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission finances réunie en date du 04 avril 2022 et en accord avec le Conseil Municipal de Castelnau sur l'Auvignon, propose au Conseil communautaire de :
VU le règlement fonds de concours adopté le 5 avril 2022, par délibération du Conseil communautaire, et sous réserve de l'application de ce dernier par la commune,
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, qui ne prend pas part au vote, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à **l'unanimité,**
DÉCIDE de l'attribution définitive de 4 400€ au titre de l'exercice 2022 à la commune de Castelnau sur l'Auvignon pour l'opération de rénovation d'un logement communal,
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la Communauté de communes,
AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_50-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.50

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

----------0----------

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BAUDOUIN Alexandre, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : FONDS DE CONCOURS – RÉFECTION DE LA TOITURE DU CHÂTEAU COMMUNE DE SAINT ORENS POUY PETIT

Monsieur le Président expose qu'il a été saisi par Monsieur le Maire de Saint-Orens-Pouy-Petit, car la commune porte un projet de réfection de la toiture du château.

Ce projet a pour but de refaire la toiture du château qui abrite la salle des fêtes, la salle des mariages et le bureau de vote.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 49 545€ HT.
Le plan de financement prévisionnel se décline comme suit :

Plan de financement prévisionnel réfection toiture du château Saint Orens Pouy Petit année 2022		
Intitulés	Montant € H.T.	Pourcentage
Dépenses		
Travaux de charpente et de couverture	49 545,00	100,00%
Total dépenses	49 545,00	**100,00%**

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_50-DE

Recettes		
DETR	14 863,50	30,00%
Conseil Régional	14 863,50	30,00%
Conseil Départemental	4 954,50	10,00%
Fonds de concours CCT 2022	4 954,50	10,00%
Autofinancement	9 909,00	20,00%
Total recettes	49 545,00	100,00%

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission finances réunie en date du 04 avril 2022 et en accord avec le Conseil Municipal de Saint Orens Pouy Petit, propose au Conseil communautaire de :
VU le règlement fonds de concours adopté le 5 avril 2022, par délibération du Conseil communautaire, et sous réserve de l'application de ce dernier par la commune,
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
DÉCIDE de l'attribution définitive de 4 954.50€ au titre de l'exercice 2022 à la commune de Saint-Orens-Pouy-Petit pour l'opération de réfection de la toiture du château,
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la Communauté de communes,
AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_51-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.51

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
----------o----------
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BAUDOUIN Alexandre, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : FONDS DE CONCOURS – CRÉATION D'UNE PASSERELLE PIÉTONNE SUR LE CANAL COMMUNE DE FOURCÈS

Monsieur le Président expose qu'il a été saisi par Monsieur le Maire de Fourcès, car la commune porte un projet de réfection de création d'une passerelle piétonne sur le canal.

Ce projet a pour but de créer une passerelle pour permettre aux habitants du lotissement communal de rejoindre la place du village sans emprunter les routes départementales, et pour que les touristes puissent également visiter le village en toute quiétude.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 43 500€ HT.

Le plan de financement prévisionnel se décline comme suit :

Plan de financement prévisionnel création d'une passerelle piétonne en bois Fourcès année 2022		
Intitulés	Montant € H.T.	Pourcentage
Dépenses		
Conception, création et pose de la passerelle	43 500,00	100,00%
Total dépenses	**43 500,00**	100,00%

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_51-DE

Recettes		
Conseil Régional	4 350,00	10,00%
Fonds de concours CCT 2022	4 350,00	10,00%
Autofinancement	34 800,00	80,00%
Total recettes	43 500,00	100,00%

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission finances réunie en date du 04 avril 2022 et en accord avec le Conseil Municipal de Fourcès, propose au Conseil communautaire de :
VU le règlement fonds de concours adopté le 5 avril 2022, par délibération du Conseil communautaire, et sous réserve de l'application de ce dernier par la commune,
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
DÉCIDE de l'attribution définitive de 4 350,00€ au titre de l'exercice 2022 à la commune de Fourcès pour l'opération de création d'une passerelle piétonne sur le canal,
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la Communauté de communes,
AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_52-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.52

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
----------0----------
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.
ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BAUDOUIN Alexandre, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,
ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,
ABSENTS : PEROTTO Aline,
PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,
SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : ÉTUDE D'IMPACT RELATIVE AU CENTRE SALVANDY

Monsieur le Président rappelle que le projet du Centre Salvandy a commencé à être étudié sous le précédent mandat.
Monsieur le Président indique qu'une étude d'impact avait été réalisée en 2017 par le cabinet CER France AGC Gascogne Adour et qu'elle avait été présentée à la Commission Stratégie de Développement le 10 octobre 2017 et au Conseil communautaire le 17 octobre 2017.
Le Conseil communautaire en date du 19 février 2019 en s'appuyant sur l'étude de CER France indiquait que la part d'autofinancement de la CCT ne devait pas dépasser 5 628 millions HT.

En effet, il explique que conformément à l'article L1611-9 du CGCT qui dispose que : « *Pour toute opération exceptionnelle d'investissement dont le montant est supérieur à un seuil fixé par décret en fonction de la catégorie et de la population de la collectivité ou de l'établissement, l'exécutif d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales présente à son assemblée délibérante une étude relative à l'impact pluriannuel de cette opération sur les dépenses de fonctionnement. (...)* »

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_52-DE

Il indique également que l'Article D1611-35 du CGT dispose que : « *En application de l'article L. 1611-9, l'étude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement est établie pour tout projet d'opération exceptionnelle d'investissement. (...).*
L'étude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement est obligatoire pour tout projet d'opération d'investissement dont le montant prévisionnel total des dépenses est supérieur aux seuils suivants : (...)
2° Pour les communes et les établissements de coopération intercommunale dont la population est comprise entre 5 000 et 14 999 habitants, le seuil est fixé à 100 % des recettes réelles de fonctionnement ;
3° Pour les communes et les établissements de coopération intercommunale dont la population est comprise entre 15 000 et 49 999 habitants, le seuil est fixé à 75 % des recettes réelles de fonctionnement ; (...)

La population à prendre en compte pour l'application du présent article est la population légale, telle qu'issue du dernier recensement effectué par l'Institut national de la statistique et des études économiques.
Les recettes réelles de fonctionnement prises en compte pour le calcul du seuil s'entendent de celles de l'exercice budgétaire. »

Compte tenu de l'évolution du programme, de l'augmentation de l'enveloppe prévisionnelle, du phasage de l'opération il convenait de réaliser une nouvelle étude d'impact tenant compte de toutes ces modifications.
Monsieur le Président indique, par conséquent, que la réalisation de l'étude d'impact a été confiée au cabinet Espelia. Celle-ci a fait l'objet d'une restitution auprès des conseillers communautaires en date du 30 mars 2022. Le rapport de présentation est ci-annexé. Il prend en compte pour le centre Salvandy les montants qui ont été soumis au vote du Conseil communautaire en date du 14 décembre 2021 (rectifiée en février 2022 pour erreur matérielle).
Ce rapport tient également compte de l'ensemble des investissements projetés de la Communauté de communes. Ceux-ci ont d'ailleurs fait l'objet d'une étude de soutenabilité financière à la demande de l'Etat.
L'étude d'impact conclut :

- Que l'analyse financière de la Communauté de communes met en avant :
  - une situation au 31/12/2021 globalement satisfaisante,
  - une projection financière soutenable, mais nécessitant :
    - des hausses d'impôts,
    - le maintien d'une inflation de 3% maximum sur les charges de fonctionnement,
    - une surveillance de l'encours de la dette.
- Que le projet du centre Salvandy est donc finançable dans les conditions présentées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
PREND ACTE de la réalisation de l'étude d'impact pour le projet du Centre Salvandy par le cabinet Espelia qui conclut que le projet du centre Salvandy est donc finançable, dans les conditions visées ci-avant,
RAPPELLE que la délibération en date du 19 février 2019, portant « lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un pôle de service au centre Salvandy » avait approuvé une enveloppe prévisionnelle globale de 7 706 532€ H.T. sachant que la part d'autofinancement ne devrait pas excéder 5 628 000€ H.T.,
RAPPELLE que la délibération du Conseil communautaire en date du 14 décembre 2021, portant « modification du plan pluriannuel d'investissement – centre Salvandy » avait approuvé la modification du plan pluriannuel d'investissement du centre Salvandy avec un montant total d'investissement de 11 626 189,20€ TTC, des cofinancements à hauteur de 3 787 095,50€, et un FCTVA à hauteur de 1 907 160,08€, soit un autofinancement (sans intégrer les loyers perçus et économisés) de 5 931 933,20€,

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_52-DE

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches pour mener à bien l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_52-DE

espelia
Conseil pour
la performance publique

la Ténarèze
communauté

Condom, 30/03/2022

Etude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_52-DE

01

Contexte

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_52-DE

Contexte

- La CCT a pour projet de rénover le centre Salvandy
- Le centre Salvandy est un ensemble immobilier de plus de 3 000 m² au cœur de la ville de Condom. Les bâtiments ont été construits entre le XVème et le XIXème siècle
- Le projet est de faire du Centre Salvandy une locomotive pour le développement économique et social et la revitalisation du territoire en regroupant et mettant en synergie différents services :
  - Un pôle juridique
  - Un pôle de développement économique (pépinière d'entreprises, espaces de coworking, services aux entreprises),
  - Un pôle de formation et d'orientation (INSTEP et CIO),
  - Un pôle médico-social (MSA, CPAM) et un pôle enfance (Médecine scolaire, RASED),
  - Un pôle de service administratifs
  - un espace tiers lieux de convivialité et rencontres,

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_52-DE

Contexte

- Conformément aux articles L1611-9 et D1611-35 du CGCT,
  - *« Pour toute opération exceptionnelle d'investissement (…), l'exécutif (…) d'un groupement de collectivités territoriales présente à son assemblée délibérante une étude relative à l'impact pluriannuel de cette opération sur les dépenses de fonctionnement »*

- Une étude financière a donc été réalisée afin d'identifier les impacts pluriannuels sur les dépenses de fonctionnement et plus généralement sur la faisabilité de l'ensemble du programme d'investissement de la CCT

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_52-DE

02

Analyse financière rétrospective - CC de la Ténarèze

Méthodologie :

- Analyse des balances comptables 2018 à 2020 et du compte administratif simulé 2021 du budget principal
- Analyse de la dette actuelle

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_52-DE

Analyse financière rétrospective - CCT

Analyse des charges de fonctionnement

- Les charges de fonctionnement ont faiblement augmenté en 4 ans

Ténarèze CC	2018	2019	2020	2021	%	TCAM
Charges de personnel	855 789	866 745	935 086	1 021 319	12,5%	6,07%
Charges à caractère général	641 362	648 233	691 407	759 217	9,3%	5,78%
Autres charges de gestion courante	2 608 155	2 712 857	2 714 126	2 813 453	34,4%	2,56%
Atténuation de produits	3 714 222	3 731 988	3 587 888	3 595 737	43,9%	-1,07%
Total des dépenses de gestion courante	7 819 528	7 959 823	7 928 507	8 189 726	100%	1,55%

- La majorité des charges sont constituées de reversement de fiscalité aux communes (44%) et de contributions à des organismes extérieurs (syndicat de déchets et autres)

	2018	2019	2020	2021
014. Atténuation de produits	3 714 222,00	3 731 988,00	3 587 888,00	3 595 736,54
7391. Reversements et restitutions sur impôts locaux	-	-	8 010,00	71 139,41
73921. Attribution de compensation	933 520,00	923 716,00	923 716,00	923 716,13
73922. FNGIR	931 868,00	931 868,00	931 868,00	931 868,00
014. Autres prélèvements pour reversements de fiscalité (TEOM)	1 848 834,00	1 876 404,00	1 724 294,00	1 669 013,00

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_52-DE

Analyse financière rétrospective - CCT

Analyse des recettes de fonctionnement

- Des recettes de fonctionnement relativement stables sur la période

Ténarèze CC	2018	2019	2020	2021	%	TCAM
Produits fiscaux	7 838 595	7 962 474	7 868 458	7 705 509	83,5%	-0,57%
Dotation et participation	1 177 475	1 266 269	1 281 544	1 361 182	14,8%	4,95%
Produits des services, du domaine et ventes	143 072	141 869	40 711	53 254	0,6%	-28,07%
Autres produits de gestion courante	65 879	67 108	69 434	69 093	0,7%	1,60%
Atténuation de charges	11 813	20 738	65 064	37 153	0,4%	46,51%
Total des recettes de gestion courante	9 236 834	9 458 458	9 325 211	9 226 192	100%	-0,04%

- Des recettes principalement composées de la fiscalité, avec une dynamique de la fiscalité sauf en 2021 (LF 2021 : diminution des valeurs locatives cadastrales des établissements industriels)

Ténarèze CC	2018	2019	2020	2021	%	TCAM
TH, taxes foncières et CFE	4 309 757	4 577 007	4 440 963	2 285 836	29,7%	-19,05%
CVAE	522 586	517 645	569 967	580 201	7,5%	3,55%
TASCOM	220 968	195 862	220 851	205 876	2,7%	-2,33%
IFER	131 391	138 357	142 004	151 181	2,0%	4,79%
TEOM	1 890 988	1 708 483	1 673 820	1 678 267	21,8%	-3,90%
FPIC	199 860	203 192	200 734	220 934	2,9%	3,40%
Attributions de compensations	497 826	497 401	497 401	497 524	6,5%	-0,02%
Fraction de TVA	0	0	0	2 011 684	26,1%	-
Autres	65 219	124 527	122 718	74 006	1,0%	4,30%
Total impôts et taxes	**7 838 595**	**7 962 474**	**7 868 458**	**7 705 509**	**100,0%**	-0,57%
Produits des impositions directes / habitant	*538,74 €*	*547,25 €*	*540,79 €*	*529,59 €*		

	Ténarèze CC	2019	2020	2021
Evolution des bases	TFB	2,81%	1,78%	-2,72%
	TFNB	2,22%	1,27%	0,30%
	CFE	2,43%	7,37%	-20,60%

	Ténarèze CC	2019	2020	2021
Evolution des bases (hors revalo.)	TFB	0,61%	0,58%	-4,72%
	TFNB	0,02%	0,07%	-1,70%
	CFE	0,23%	6,17%	-22,60%

- Et des dotations

Ténarèze CC	2018	2019	2020	2021	%	TCAM
DGF	827 834	842 723	863 762	898 468	66,0%	2,77%
Dotation d'intercommunalité	*299 022*	*326 059*	*356 538*	*389 568*	*28,6%*	9,22%
Dotation de compensation	*528 812*	*516 664*	*507 224*	*497 235*	*36,5%*	-2,03%
Participations	14 600	44 085	15 700	33 140	2,4%	31,42%
Compensations fiscales	237 917	268 740	312 058	406 854	29,9%	19,58%
Autres	97 124	110 721	90 024	22 720	1,7%	-38,38%
Total dotations et participations	**1 177 475**	**1 266 269**	**1 281 544**	**1 361 182**	**100,0%**	4,95%
DGF / habitant	*56,90 €*	*57,92 €*	*59,37 €*	*61,75 €*		

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_52-DE

Analyse financière rétrospective - CCT

L'équilibre de fonctionnement

- La CCT présente des épargnes positives correctes de 2018 à 2020 (légère dégradation en 2021)

Ténarèze CC	2018	2019	2020	2021	%	TCAM
Total des recettes de gestion courante	9 236 834	9 458 458	9 325 211	9 226 192	100%	-0,04%
Total des dépenses de gestion courante	7 819 528	7 959 823	7 928 507	8 189 726	100%	1,55%
Epargne de gestion courante (hors exceptionnel)	**1 417 306**	**1 498 635**	**1 396 704**	**1 036 466**		-9,91%
Produits financiers	0	0	0	742		
Charges financières	136 749	127 887	115 567	113 713		-5,96%
Epargne brute (hors exceptionnel)	**1 280 557**	**1 370 748**	**1 281 137**	**923 495**		-10,32%
Produits exceptionnels et reprises sur provisions (77+78	111	325 457	4	21 212		
Charges exceptionnelles et dotations aux provisions (6	52 997	2 137	0	515		
Epargne brute y.c exceptionnel	**1 227 671**	**1 694 068**	**1 281 141**	**944 192**		-8,38%
Remboursements d'emprunt	286 216	316 401	305 189	323 970		4,22%
Epargne nette	**941 455**	**1 377 667**	**975 952**	**620 222**		-12,99%

- Hormis en 2021, les taux d'épargne sont similaires aux données nationales

Ténarèze CC	2018	2019	2020	2021	Moy 2019 de EPCI à FP
Taux d'épargne de gestion	15%	15%	15%	11%	-
Taux d'épargne brute (hors exceptionnel)	14%	14%	14%	10%	-
Taux d'épargne brute y.c. exceptionnel	13%	17%	14%	10%	18,8%
Taux d'épargne nette	10%	14%	10%	7%	10,7%

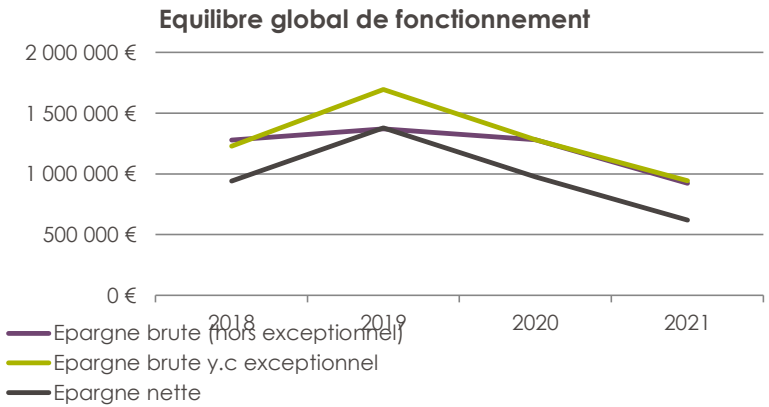

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_52-DE

Analyse financière rétrospective - CCT

Les investissements

- Sur les 4 dernières années, les dépenses d'équipement représente 8M€, soit 138€/hab./an
  - A comparer à la moyenne des CC à FPU 2017-2020 de 80€/hab./an
- Les investissements sont principalement financés par l'épargne nette et l'emprunt
- En 2019 et 2020, des emprunts ont été mobilisés au-delà du besoin de financement pour reconstituer le fonds de roulement et prévoir le financement des travaux 2021 (notamment les restes à réaliser 2020)

Ténarèze CC	2018	2019	2020	2021	Total
Dépenses d'équipement	1 634 694	2 176 390	1 965 288	1 345 573	**7 121 945**
Autres dépenses d'investissement (subventions et fdc)	181 870	132 259	272 830	303 618	**890 577**
Dépenses d'investissement hors remb. emprunt	1 816 564	2 308 649	2 238 118	1 649 191	**8 012 522**
Dotations et subventions d'équipement	561 364	525 165	669 032	648 594	**2 404 155**
Autres recettes d'investissement (hors 775)	1 200	1 920	1 120	960	**5 200**
Recettes d'investissement hors emprunt	562 564	527 085	670 152	649 554	**2 409 355**
Besoin total de financement	**1 254 000**	**1 781 564**	**1 567 966**	**999 638**	**5 603 168**
Epargne nette		1 377 667	975 952	620 222	**2 973 841**
Besoin résiduel de financement		403 897	592 014	379 416	**1 375 327**
Emprunts		1 183 250	900 000	0	**2 083 250**
Mobilisation du fonds de roulement		-779 353	-307 986	379 416	**-707 923**

Taux d'effort en investissement	20%	24%	24%	18%
Effort d'investissement/hab	125	159	154	113

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_52-DE

Analyse financière rétrospective - CCT

La dette

- 12 emprunts en euros
- Un seul emprunt noté B-1 à taux variable
- L'encours de dette s'élève fin 2021 à 4,3M€, soit 297€/hab.
  - Un niveau supérieur à la moyenne nationale des CC de moins de 15 000 hab.: 234€/hab. en 2020
- L'emprunt reste cohérent au regard des capacités de remboursement de la CCT, puisque la durée de désendettement de de maximum 4,7 ans sur la période
- Certains taux peuvent apparaitre élevés, mais ils concernent des emprunts anciens, dont la négociation est moins pertinente

Ténarèze CC	2018	2019	2020	2021
Encours de dette	3 130 989	3 997 838	4 592 649	4 319 415
Epargne brute corrigée	1 280 557	1 370 748	1 281 137	923 495
Capacité de désendettement	2,4 an(s)	2,9 an(s)	3,6 an(s)	4,7 an(s)
Annuité de la dette	422 965 €	444 288 €	420 756 €	437 683 €
Taux d'endettement	5%	5%	5%	5%

- Au regard du profil d'amortissement de la dette, aucune baisse importante des annuités n'est à prévoir avant 2032 (légères baisses en 2022-2023-2026)

Organisme prêteur ou chef de file	Date d'émission ou date de mobilisation	Nominal	Capital restant dû au 31/12/2021	Durée résiduelle	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N
Crédit agricole GASC	31/12/2018	500 000,00 €	417 829,20 €	12,08	1,66%
Etablissement CALYON	01/10/2009	1 972 470,00 €	896 577,28 €	9,83	4,57%
Crédit agricole CIB	20/05/2016	767 159,41 €	650 642,70 €	14,42	3,33%
Crédit agricole GASC	25/06/2005	175 000,00 €	105 326,84 €	13,67	3,90%
Crédit agricole GASC	01/12/2005	355 000,00 €	222 953,84 €	14,42	3,85%
Crédit agricole CIB	22/12/2016	100 000,00 €	75 000,00 €	15	1,09%
Crédit agricole	19/122019	650 000,00 €	567 746,42 €	13	0,74%
Crédit local de France	01/11/2004	300 000,00 €	180 866,94 €	12,92	4,95%
Crédit local de France	04/07/2003	350 000,00 €	43 808,26 €	1,67	4,06%
Dexia CLF	18/122015	176 955,02 €	27 198,31 €	0,83	0,97%
Banque Postale	07/12/2020	900 000,00 €	900 000,00 €	14,08	0,57%
Crédit local de France	14/02/2005	370 000,00 €	230 912,68 €	13,25	3,47%
		6 975 588,16 €	4 319 415,00 €		

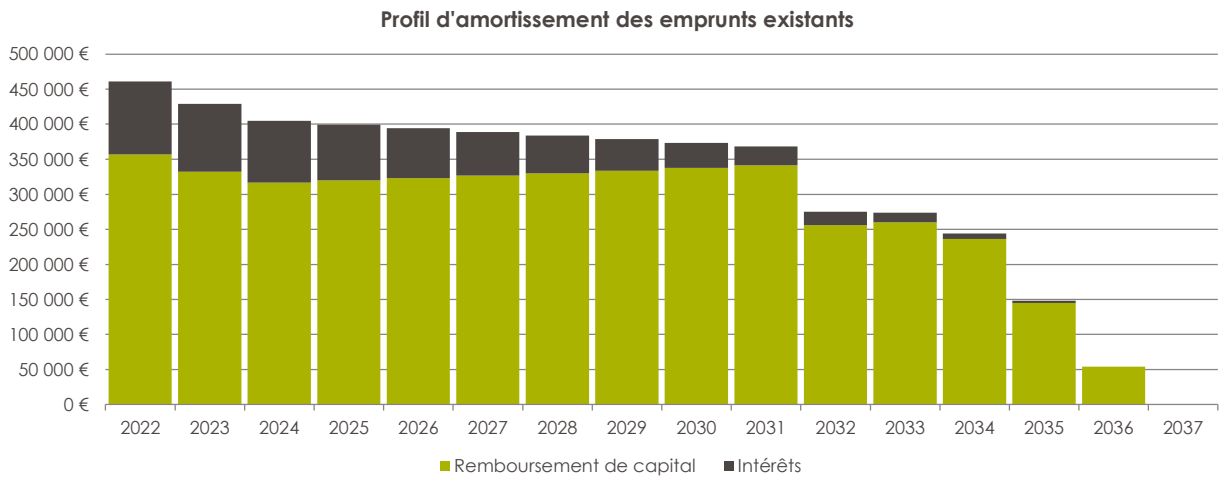

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_52-DE

Analyse financière rétrospective - CCT

Le fonds de roulement

- Le fonds de roulement fin 2018 était très faible
- Grace à la mobilisation des emprunts en 2019 et 2020, le fonds de roulement est revenu à un niveau satisfaisant depuis fin 2019

Ténarèze CC	2018	2019	2020	2021
Fonds de roulement au 31/12	311 609	1 090 935	1 398 889	1 019 448
Fonds de roulement en mois de dépenses de fonctionnei	0,48 mois	1,64 mois	2,12 mois	1,49 mois
Fonds de roulement en jours de dépenses totales	11,25	37,16	48,23	36,21

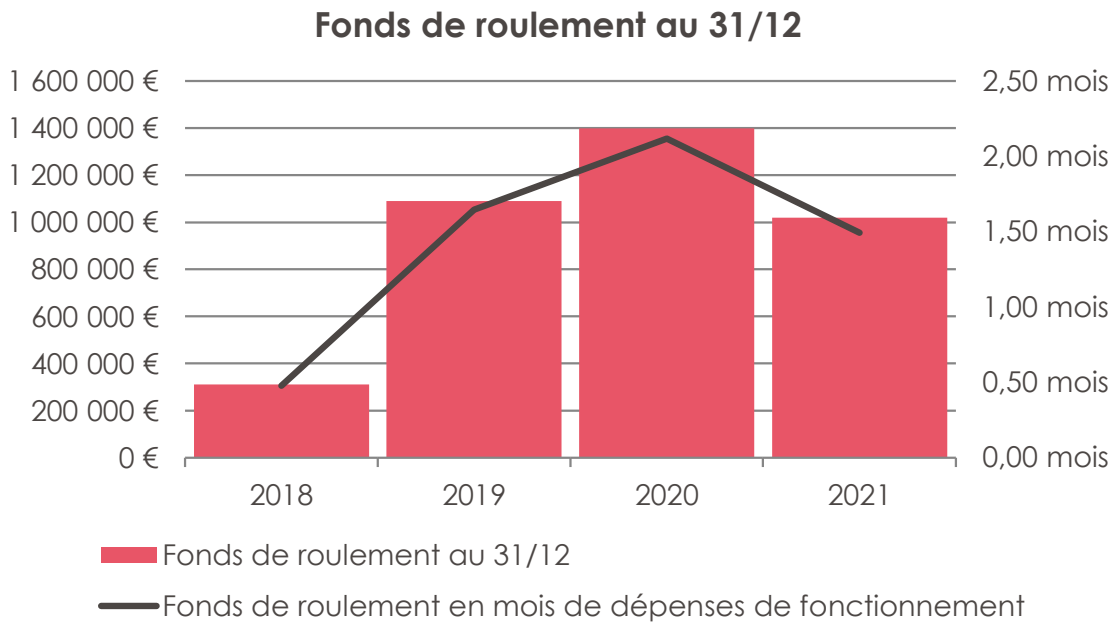

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_52-DE

Analyse financière rétrospective - CCT

- Synthèse financière sur l'ensemble de la période d'étude (2018-2021):
  - **La CCT présente une situation financière globalement satisfaisante :**
    - Des épargnes positives
    - Un niveau d'investissement supérieur à la moyenne nationale
    - Un encours de dette un peu élevé en valeur, mais cohérent avec les capacités de remboursement
    - Un fonds de roulement correct

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_52-DE

03

Présentation du projet de rénovation du centre Salvandy

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_52-DE

la Ténarèze communauté

Implantation du site

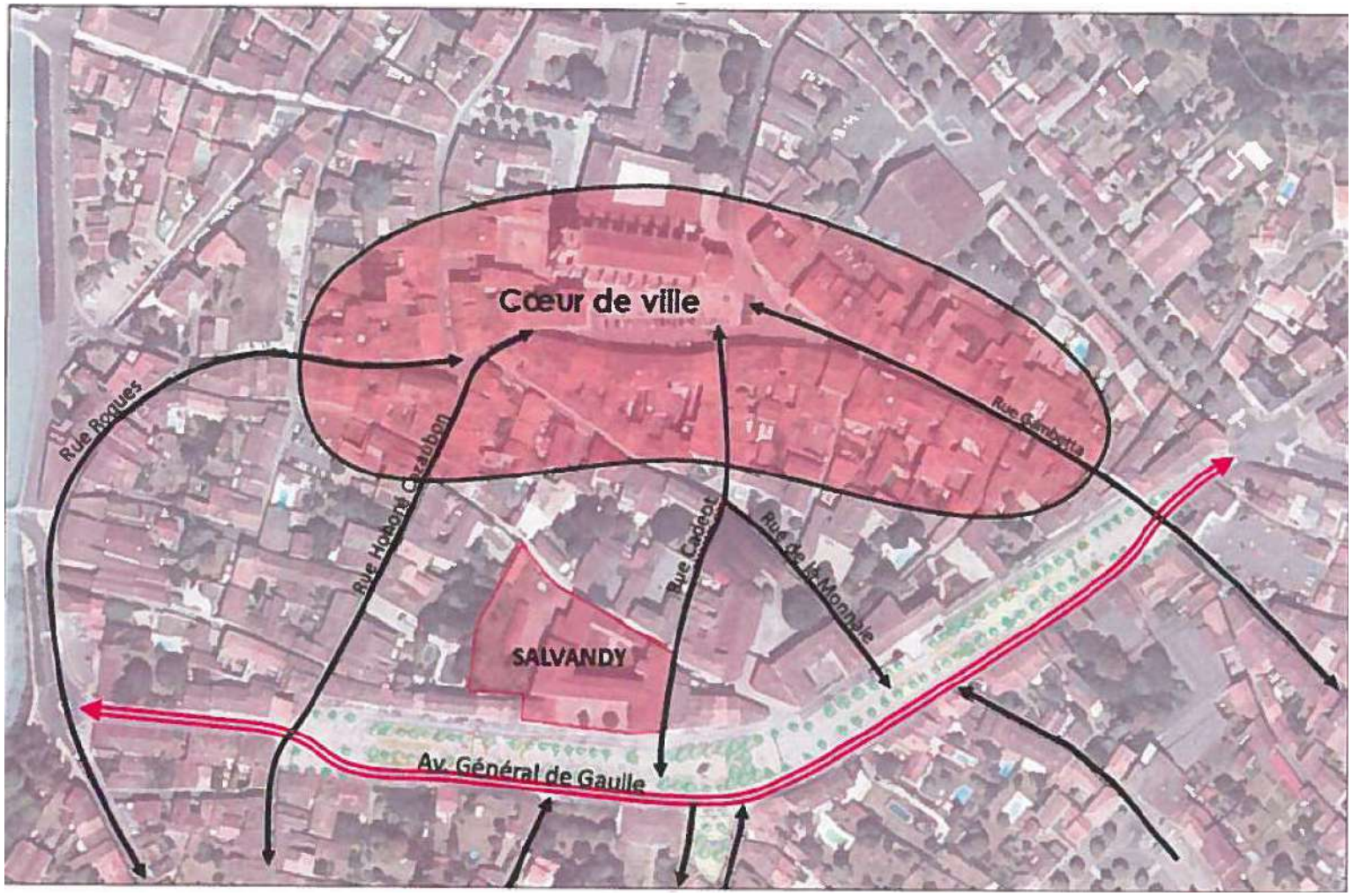

Ce site est placé en périphérie du cœur historique de la ville de Condom, le long des allées de Gaulle, sur un axe traversant, à l'interface des flux routiers et piétons.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_52-DE

la Ténarèze communauté

Salvandy – un grand projet pour le nord du département du Gers

Grand projet de rénovation d'une friche patrimoniale et de **création d'un centre de services économique, judiciaire et administratif** au cœur de la sous-préfecture de Condom qui ***dépasse largement les limites administratives de la Communauté de communes,***

Projet très ambitieux, tant par sa dimension que par son programme et s'inscrivant dans les **objectifs du plan de relance du gouvernement** :

- par sa **taille** qui va nécessiter **de faire travailler de nombreuses entreprises (dont marchés avec clause d'insertion sociale)**,

- par son **ambition économique, sociale et sociétale.**

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_52-DE

la Ténarèze communauté

Salvandy-un site, plusieurs projets

- Un projet patrimonial et symbolique
- Un projet au service de l'économie
- Un projet de maintien et d'agrandissement de l'offre de services au public
- Un projet transversal qui doit prendre en compte l'économie sociale et solidaire
- Un projet de revitalisation du territoire

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_52-DE

Salvandy-un site, plusieurs projets

Un projet patrimonial et symbolique

- **Bâtiments construits entre le XVème et le XIXème siècle.**
  Environ 3 000m² de planchers : 4 ailes autour d'une cour d'honneur.
  Parties classées : façades, toitures et certains éléments architecturaux.
  Fortement **dégradé** et ne peut plus être utilisé : **urgent de le rénover.**

- **Sa taille, son implantation, sa qualité architecturale** en font un lieu parfait pour regrouper des activités essentielles à la population d'un **bassin de vie** bien **au-delà des limites de la Ténarèze**.

- **Lien important et affectif** depuis toujours avec **la population** (collège des oratoriens puis collège public puis siège de très nombreuses associations).

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_52-DE

Salvandy-un site, plusieurs projets

Un projet au service de l'économie

Création d'un pôle économique pour le nord du département offrant aux entreprises et travailleurs les infrastructures nécessaires à leur installation et développement

- **espaces de coworking** : **bureaux à louer**, **salles de réunion équipées, box visio,**
- **Utilisation mutualisée** de la grande salle de conférence, séminaire d'entreprises….,
- **Pépinière d'entreprises** à l'étude.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_52-DE

Salvandy-un site, plusieurs projets

Un projet de maintien et d'agrandissement de l'offre de services au public

Création d'un pôle regroupé en offrant des locaux adaptés, avec des fonctions mutualisées afin de donner un nouveau souffle à ces services et de continuer rendre les services à la-population.

Trois types de services :

- **Un pôle juridique**
  - Opportunité majeure pour le Gers : conservation du **Tribunal de proximité et développement d'un volet pénal** (locaux actuels inadaptés et contraints),

Engagement du Tribunal à s'installer à Salvandy - **Contrainte** : livraison du Tribunal **1/01/2025.**

- **Un pôle de services médico-social** : Regroupement dans un même lieu
  - des services de **médecine scolaire**, du **RASED**,
  - de la **CPAM** et de la **MSA.**

- **Un pôle de services administratifs** :
  - regroupement (géographique et fonctionnel) à Salvandy des services administratifs communautaires (**CCT** et **CIAS**),
  - Locaux pour **l'accueil temporaire de tout type de fonctionnaires en télétravail** dans des espaces clairement identifiés, sécurisés et équipés.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_52-DE

Salvandy-un site, plusieurs projets

Un projet transversal de mixité sociale prenant en compte l'Economie Sociale et Solidaire

- **Identification des emplois directement liés à l'ESS pour la gestion quotidienne et l'entretien du site**,
- **Création d'un espace de petite restauration** et de rencontre ouvert sur les allées de Gaulle et sur la ville,
- **Gestion de ce lieu par une entreprise de l'ESS**, à l'étude,
- **Co-construction d'un tiers lieu** avec les acteurs intéressés (ESS, espaces économiques), **gouvernance à concevoir,**
- **Demande forte des utilisateurs** de **mixité sociale et d'usage**.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_52-DE

Salvandy – espaces fonctionnels

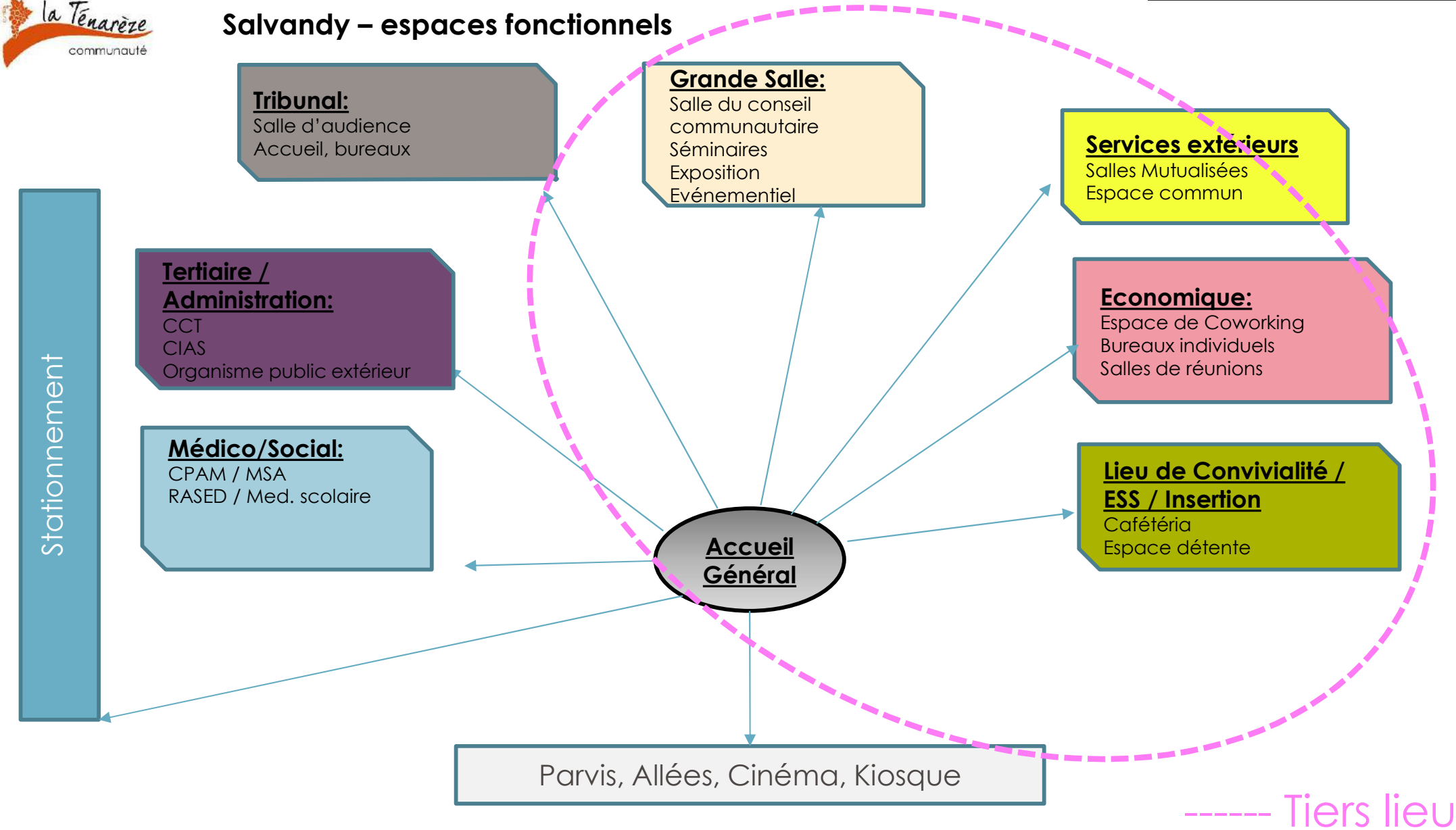

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_52-DE

Présentation du projet de rénovation du centre Salvandy

- Un échelonnement des travaux jusqu'en 2028 (11,6M€TTC)
- Mais une livraison de certains espaces dès 2025 (tribunal notamment)

ZONAGE

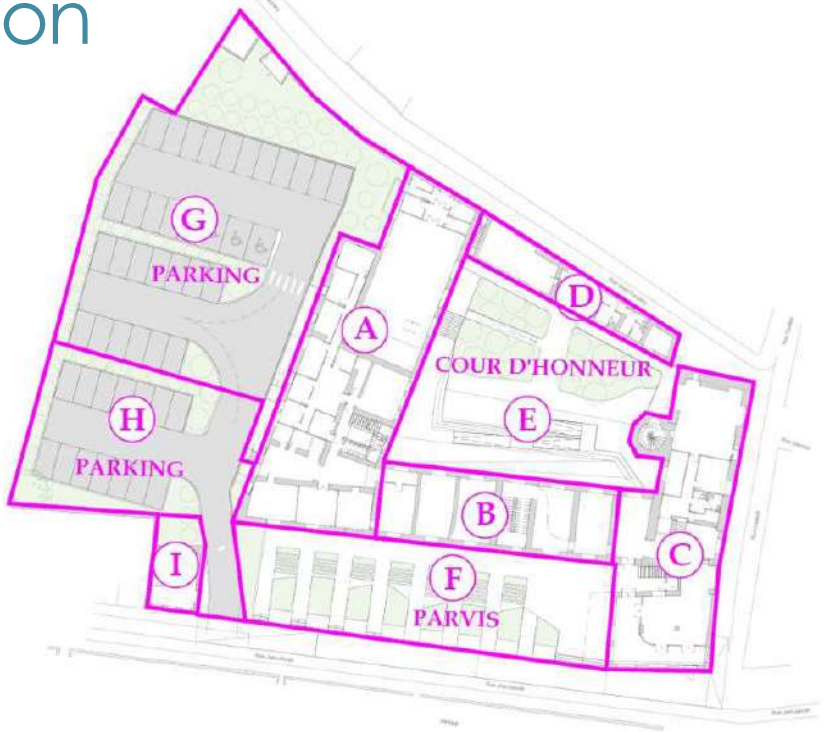

MO CCT – AMO ADDENDA EASY AMO PHASAGE 11.10.2021 - ATELIER SDH JL REBIERE – ISAO - D.SIST – WOODSTOCK - DELHOM

		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Phase 0	Démolition désamiantage							
Phase 1	Zones A + G +H base vie +PROV ENTR2E + PROV RAMPE							
Phase 2	Zone B							
Phase 3	Zone C							
Phase 4	Zones D + E + F							
Phase 5	Zones H + I							
Total		**907 683 €**	**1 807 240 €**	**2 779 223 €**	**1 361 105 €**	**2 585 726 €**	**1 652 241 €**	**530 722 €**

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_52-DE

Présentation du projet de rénovation du centre Salvandy

Les surfaces et les loyers

Tableau de surface - pôle Salvandy	m2	Occ. Prev.	Prix au m2	Loyer annuel €HT
Tribunal	330,39	2025	10	39 647
MSA CPAM	101,07	2025	10	12 128
INSTEP	130,57	2025	10	15 668
Grande salle de réunion	172,85	2025	?	
Espace complémentaire à louer	203,62	2025	10	24 434
Circulations et espaces communs	210,12	2025		
CCT (autre espace à louer)	205,78	2025	10	24 694
Salle de formation à louer	210,31	2026	10	25 237
Espace complémentaire à louer	122,33	2026	10	14 680
Circulations et espaces communs	305,32	2026		
CCT (autre espace à louer)	144,68	2026	10	17 362
Coworking et autres espaces à louer	228,43	2027	5	13 706
Circulations et espaces communs	213,61	2027		
CCT (autre espace à louer)	346,07	2027	10	3 461
Circulations et espaces communs	86,56	2028		
Total	**3 012**			**191 017**
Espaces verts (cour intérieure)	754			

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_52-DE

Présentation du projet de rénovation du centre Salvandy

Les impacts ciblés sur les charges et recettes de fonctionnement de la CCT

Poste	Impacts sur le fonctionnement futur	Charges supplémentaires (k€)				Rec. supplémentaires (k€) Loyers et charges refact.				Charges économisées (k€) Locaux actuels CCT et CIAS				Solde (k€) (charges si positif, recettes si négatif)			
		2025	2026	2027	2028	2025	2026	2027	2028	2025	2026	2027	2028	2025	2026	2027	2028
Energie (électricité et chauffage)	Charges d'énergie du bâtiment au fur et à mesure de l'occupation	16 253	25 644	35 102	36 141	13 783	21 439	26 984	27 782	-	9 887	9 887	9 887	2 469	- 5 681	- 1 769	- 1 529
Eau et assainissement	Charges d'eau et d'assainissement du bâtiment au fur et à mesure de l'occupation	2 695	4 253	5 821	5 993	2 286	3 555	4 475	4 607	-	359	359	359	410	338	987	1 027
Entretien/ maintenance	Charges d'entretien courant (pas de charges de gros entretien car le bâtiment sera totalement rénové)	9 982	15 750	21 558	22 196	8 465	13 167	16 572	17 063	-	8 190	8 190	8 190	1 517	- 5 607	- 3 204	- 3 057
Nettoyage	Charges de nettoyage des espaces techniques et espaces communs	7 354	18 040	25 517	28 546	6 237	15 082	19 615	21 944	-	7 960	7 960	7 960	1 117	- 5 002	- 2 059	- 1 358
Gardiennage	Charges de gardiennage du bâtiment	13 544	21 370	21 584	22 450	11 486	17 866	16 592	17 258	-	-	-	-	2 058	3 505	4 992	5 192
Loyers	Recettes ou économies de loyers	-	-	-	-	116 572	173 850	191 017	191 017	-	37 578	75 156	75 156	-116 572	-211 428	-266 173	-266 173
Espaces verts	Entretien des espaces verts de la cour du pole Salvandy	7 540	7 540	7 540	7 540	6 394	6 303	5 796	5 796	-	-	-	-	1 146	1 237	1 744	1 744
Assurances	Paiement d'assurance complémentaire dès finition des travaux	2 032	3 206	4 388	4 518	1 723	2 680	3 373	3 473	-	806	806	806	309	- 281	208	238
Impôts et taxes	Paiement de taxe foncière supplémentaire dès finition des travaux	3 752	5 920	8 103	8 342					-	74	74	74				
Sous-total charges supplémentaires		**63 151**	**101 723**	**129 612**	**135 726**	**166 947**	**253 942**	**284 424**	**288 940**	**-**	**64 855**	**102 433**	**102 433**	**-107 547**	**-222 920**	**-265 273**	**-263 915**
Annuités d'emprunt	Charges supplémentaires liées au projet Salvandy	133 000	199 500	266 000	266 000									133 000	199 500	266 000	266 000
Total		**196 151**	**301 223**	**395 612**	**401 726**	**166 947**	**253 942**	**284 424**	**288 940**	**-**	**64 855**	**102 433**	**102 433**	**25 453**	**- 23 420**	**727**	**2 085**

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_52-DE

04

Analyse financière prospective

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_52-DE

Un programme de travaux ambitieux (dépenses en €TTC)

Les investissements prévisionnels (33 M€ TTC, soit 326€/hab./an)

Designation	Total	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Pont de Beaucaire	**666 258**	666 258						
ALAE de Montréal du Gers	**400 000**	400 000						
Locaux PIJ, CASA, Ludothèque	**450 000**	450 000						
OT Grand site à Condom	**2 093 600**	380 000			856 800	856 800		
BIT Larressingle	**360 000**		360 000					
Aqualudique	**1 575 665**			1 575 665				
AT accessibilité + Ad'ap	**300 000**	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000		
Multiaccueil (Crèche)	**600 000**				200 000	200 000	200 000	
Pôle Viandes	**1 654 954**	531 734	322 820		800 400			
Pôle Salvandy	**11 623 939**	**907 683**	**1 807 240**	**2 779 223**	**1 361 105**	**2 585 726**	**1 652 241**	**530 722**
Achat bâtiment des services techniques	**400 000**		400 000					
Réserves foncières ou autres	**420 000**		70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000
FISAC	**354 000**	169 731	184 269					
Modification PLUIH	**100 000**	50 000	50 000					
PLH	**252 000**	102 000	50 000	50 000	50 000			
Plan d'action tourisme	**198 240**	53 620	59 620	17 000	17 000	17 000	17 000	17 000
Coworking	**25 000**	25 000						
Travaux structurants	**21 473 656**	**3 796 026**	**3 363 949**	**4 551 888**	**3 415 305**	**3 789 526**	**1 939 241**	**617 722**
Investissement sur les bâtiments et patrimoine	**400 000**	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	40 000	60 000
Investissement matériel	**280 000**	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
Investissement ouvrages d'art	**180 000**	30 000	30 000	30 000	30 000	20 000	20 000	20 000
Demandes ponctuelles (tourisme, ZI, panneaux,…)	**210 000**	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Voirie	**7 980 000**	1 140 000	1 140 000	1 140 000	1 140 000	1 140 000	1 140 000	1 140 000
Fonds de concours	**1 050 000**	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
OPAH	**630 000**	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000
Contribution au budget investissement de Gers numérique	**581 000**	83 000	83 000	83 000	83 000	83 000	83 000	83 000
Achat de mobilier	**70 000**	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Achat informatique	**105 000**	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Etudes	**210 000**	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Travaux courants	**11 696 000**	**1 678 000**	**1 678 000**	**1 678 000**	**1 678 000**	**1 668 000**	**1 648 000**	**1 668 000**
Total dépenses d'équipement	**33 169 656**	**5 474 026**	**5 041 949**	**6 229 888**	**5 093 305**	**5 457 526**	**3 587 241**	**2 285 722**

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_52-DE

Un programme de travaux ambitieux (recettes)

Perception des subventions et du FCTVA en N

Designation	Total	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Pont de Beaucaire	**331 260**	324 129				7 131		
ALAE de Montréal du Gers	**320 000**	320 000						
Locaux PIJ, CASA, Ludothèque	**220 000**	220 000						
OT Grand site à Condom	**667 300**				333 650	333 650		
BIT Larressingle	**216 000**		216 000					
Aqualudique	**1 575 665**			1 575 665				
AT accessibilité + Ad'ap	**44 531**	44 531						
Multiaccueil (Crèche)	**300 000**				100 000	100 000	100 000	
Pôle Viandes	**753 127**	66 268	46 540		640 320			
Pôle Salvandy	**3 747 191**	**434 749**	**321 187**	**550 000**	**550 000**	**752 200**	**838 977**	**300 078**
FISAC	**194 200**		60 000	134 200				
PLH	**33 500**	33 500						
Plan d'action tourisme	**69 384**	18 767	20 867	5 950	5 950	5 950	5 950	5 950
OPAH	**350 000**	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Solde subventions avant 2022	**111 928**	111 928						
Subventions d'équipement et fdc	**8 934 086**	**1 623 872**	**714 594**	**2 315 815**	**1 679 920**	**1 248 931**	**994 927**	**356 028**
FCTVA (80% des investissements - hors subventions)	**4 672 459**	669 332	650 366	944 360	757 915	825 864	519 062	305 561
Produits des cessions d'actif - vente de la Taula	**800 000**	0	800 000	0	0	0	0	0
Autres	**0**							
Total autres ressources propres d'investissement	**5 472 459**	**669 332**	**1 450 366**	**944 360**	**757 915**	**825 864**	**519 062**	**305 561**
Total recettes d'investissements	**14 406 545**	**2 293 204**	**2 164 960**	**3 260 175**	**2 437 835**	**2 074 795**	**1 513 989**	**661 589**

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_52-DE

Hypothèses prospectives - fonctionnement

- Prise en compte des données réelles 2021 (compte administratif simulé)

- Prospectives 2022-2026
  - Prise en compte de
    - l'évolution prévisionnelle des charges et recettes de la CCT
    - **des impacts des autres budgets de la CCT sur le budget principal**
  - Démarché itérative avec plusieurs simulations réalisées permettant
    - d'échelonner le PPI
    - d'affiner les choix notamment fiscaux

Hausses des taux fiscaux validées par le comité des vice-présidents les 10 et 14 mars et par la commission finances le 15 mars

- +3% en 2022
- +5% en 2023 (+3% si le pôle viande n'aboutit pas)
- +3% en 2024

Gain de 300k€/an à partir de 2024

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_52-DE

Les autres hypothèses

- Dette
  - Prise en compte des annuités de la dette actuelle
  - Nouveaux emprunts :
    - Simulation au taux de 2% sur 30 ans

- Financement prioritaire des projets par :
  1. L'épargne annuelle
  2. Le fonds de roulement
     - Conservation d'un fonds de roulement minimum de 1,5 mois de dépenses de fonctionnement
  3. L'emprunt

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_52-DE

Simulations prospectives

Budget général	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Recettes de gestion courante	**9 325 211**	**9 227 692**	**9 835 987**	**10 116 792**	**10 383 480**	**10 679 495**	**10 941 178**	**11 222 387**	**11 479 843**
013. Atténuation de charges	65 064	37 153	102 747	88 317	63 317	63 317	63 317	24 717	24 717
70. Produits des services, du domaine et ventes	40 711	54 754	88 766	88 767	88 769	88 771	88 772	88 774	88 776
73. Impôts et taxes	7 868 458	7 692 984	8 051 099	8 384 852	8 696 053	8 916 889	9 144 583	9 379 362	9 621 463
74. Dotation et participation	1 281 544	1 373 707	1 375 521	1 376 775	1 404 805	1 381 123	1 384 200	1 387 871	1 392 130
75. Autres produits de gestion courante	69 434	69 093	217 854	178 081	130 536	229 395	260 306	341 663	352 757
Dépenses de gestion courante	**7 928 507**	**8 189 902**	**8 924 740**	**9 007 093**	**9 108 141**	**9 294 709**	**9 479 757**	**9 674 574**	**9 874 628**
011. Charges à caractère général	691 407	759 395	783 583	808 254	824 420	840 908	857 726	874 881	892 378
012. Charges de personnel et frais assimiles	935 086	1 021 319	1 136 798	1 170 902	1 206 029	1 242 210	1 279 476	1 317 860	1 357 396
014. Atténuation de produits	3 587 888	3 595 737	3 368 589	3 376 284	3 391 118	3 489 397	3 584 028	3 686 247	3 791 468
65. Autres charges de gestion courante	2 714 126	2 813 452	3 635 770	3 651 653	3 686 574	3 722 194	3 758 526	3 795 585	3 833 385
Epargne de gestion courante (hors exceptionnel)	**1 396 704**	**1 037 790**	**911 247**	**1 109 699**	**1 275 339**	**1 384 786**	**1 461 422**	**1 547 813**	**1 605 215**
Produits financiers	**0**	**742**		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Charges financières	**115 567**	**106 319**	**104 259**	**148 855**	**185 424**	**221 242**	**249 494**	**291 260**	**305 972**
Epargne brute (hors exceptionnel)	**1 281 137**	**932 213**	**806 988**	**960 844**	**1 089 915**	**1 163 545**	**1 211 928**	**1 256 554**	**1 299 243**
Epargne brute (y.c 775)	**1 281 141**	**952 909**	**806 988**	**960 844**	**1 089 915**	**1 163 545**	**1 211 928**	**1 256 554**	**1 299 243**
Remboursements d'emprunt	**305 189**	**323 970**	**356 902**	**396 569**	**439 605**	**502 867**	**559 695**	**635 810**	**682 064**
Epargne nette (y.c 775)	**975 952**	**628 940**	**450 087**	**564 275**	**650 310**	**660 678**	**652 233**	**620 743**	**617 179**

- La CCT conserve un équilibre de fonctionnement similaire à celui de 2021
  - L'inflation moyenne de 3%/an est compensée par les hausses de fiscalité et les loyers supplémentaires
- Le taux d'épargne brute oscille entre 8 et 11%, le taux d'épargne nette entre 5,5 et 7%
  - Ce sont des taux inférieurs à la moyenne nationale mais ils restent corrects

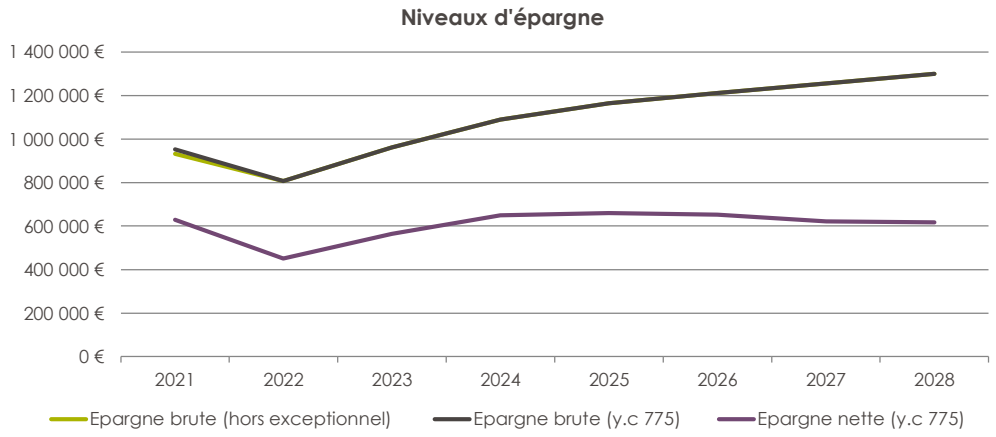

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_52-DE

Simulations prospectives

Budget général	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Dépenses d'investissement non financières	2 238 118	1 649 191	5 474 026	5 041 949	6 229 888	5 093 305	5 457 526	3 587 241	2 285 722
Dépenses d'équipement nettes	1 965 288	1 345 573	5 474 026	5 041 949	6 229 888	5 093 305	5 457 526	3 587 241	2 285 722
Autres dépenses d'investissement (subventions et fdc)	272 830	303 618	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'investissement non financières	670 152	649 554	2 293 204	2 164 960	3 260 175	2 437 835	2 074 795	1 513 989	661 589
Subventions d'investissement	445 515	377 460	1 623 872	714 594	2 315 815	1 679 920	1 248 931	994 927	356 028
FCTVA	223 517	0	669 332	650 366	944 360	757 915	825 864	519 062	305 561
Autres recettes d'équipement	1 120	272 094	0	800 000	0	0	0	0	0
Besoin total de financement	**1 567 966**	**999 638**	**3 180 823**	**2 876 989**	**2 969 713**	**2 655 470**	**3 382 731**	**2 073 253**	**1 624 133**
Epargne nette disponible	975 952	628 940	450 087	564 275	650 310	660 678	652 233	620 743	617 179
Fonds de roulement mobilisé	0	370 698	124 531	0	0	0	0	0	0
Fonds de roulement capitalisé (le cas échéant)	307 986	0	0	15 869	17 202	27 798	26 663	29 573	26 846
Emprunts nouveaux	**900 000**	**0**	**2 606 204**	**2 328 583**	**2 336 605**	**2 022 590**	**2 757 161**	**1 482 082**	**1 033 800**

- Des investissements importants (33M€ entre 2022 et 2028) financés principalement par
  - Des subventions (9M€) et le FCTVA (4,7M€)
  - L'emprunt (14,6M€ d'emprunts nouveaux)
  - Les épargnes annuelles et une recette de cession en 2023

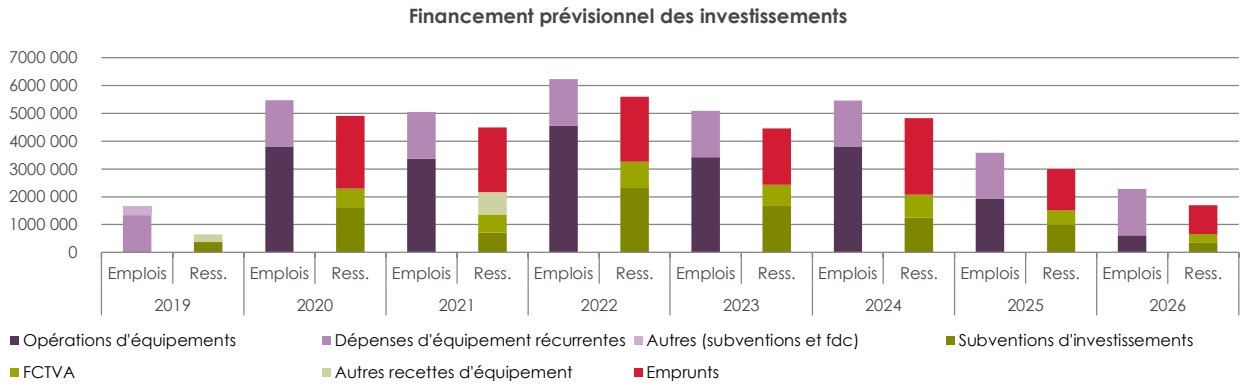

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_52-DE

Simulations prospectives - endettement et fonds de roulement

- Pour financer les travaux, **la CCT va devoir emprunter 14,6M€ supplémentaires**
- **L'encours de dette deviendra important fin 2028 : 15,4M€, soit 1 058€/hab.**
  - Rappel de la moyenne nationale des CC de moins de 15 000 hab. : 234€/hab.
- Le délai de désendettement augmente, mais reste en deçà du seuil critique de 12 ans

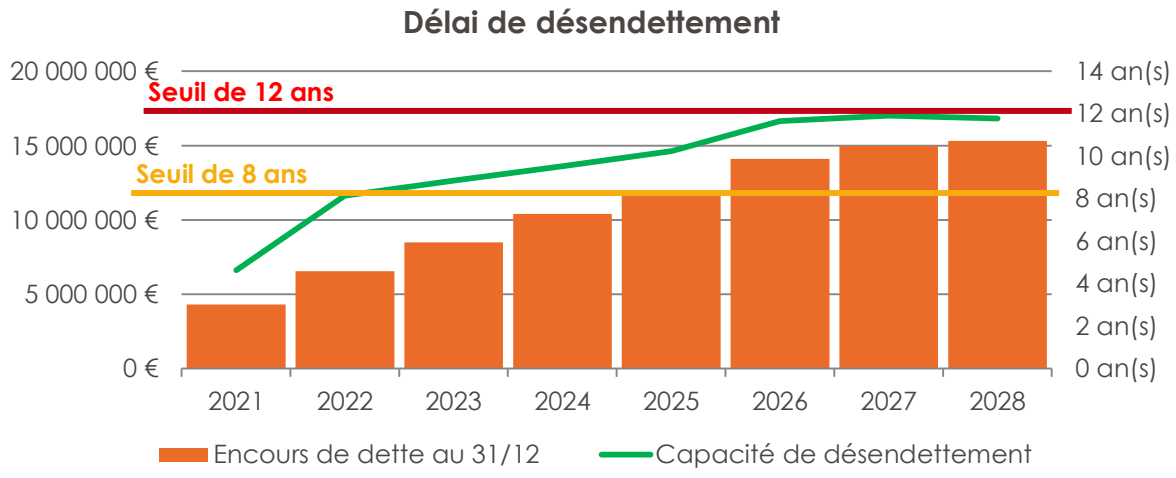

Budget général	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Encours de dette au 31/12	4 724 666	4 401 576	6 650 879	8 582 893	10 479 893	11 999 617	14 197 083	15 043 355	15 395 091
Capacité de désendettement	3,69 an(s)	4,72 an(s)	8,24 an(s)	8,93 an(s)	9,62 an(s)	10,31 an(s)	11,71 an(s)	11,97 an(s)	11,85 an(s)

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_52-DE

Simulations prospectives - endettement et fonds de roulement

- Les simulations intègrent un fonds de roulement minimum de 1,5 mois de charges de fonctionnement

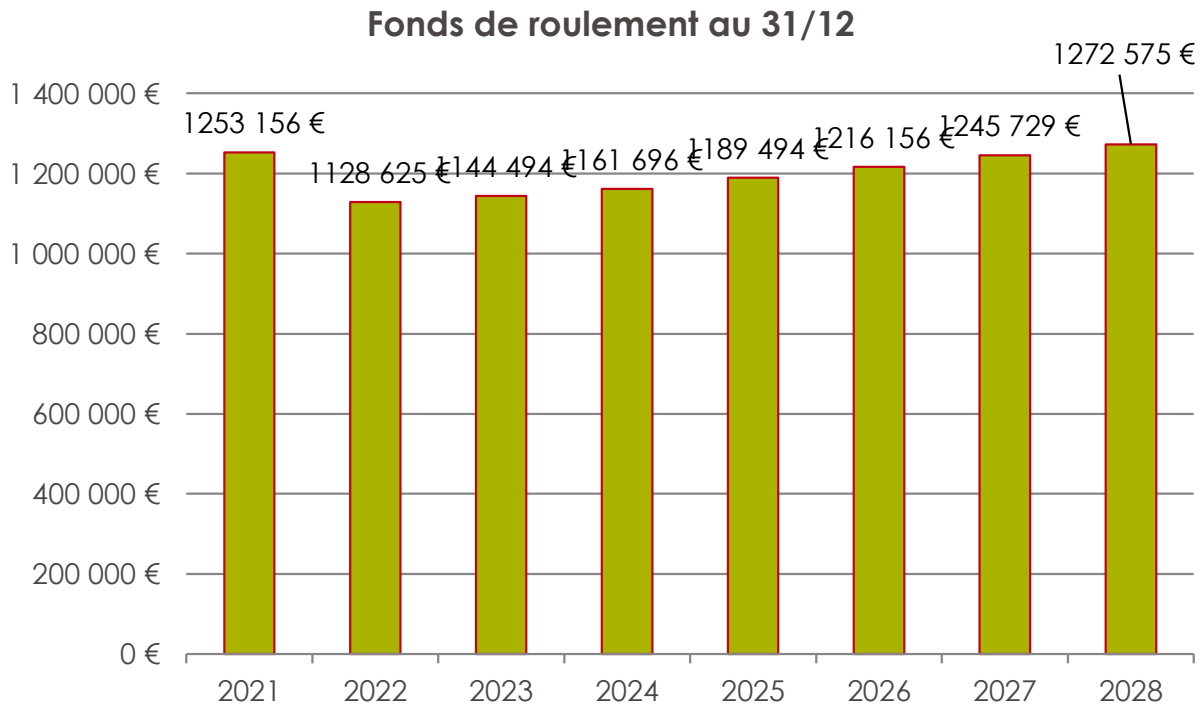

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_52-DE

Conclusions

- **L'analyse financière met en avant :**
  - **Une situation au 31/12/2021 globalement satisfaisante**
  - **Une projection financière soutenable**, mais nécessitant
    - des hausses d'impôts
    - Le maintien d'une inflation de 3% maximum sur les charges de fonctionnement
    - Une surveillance de l'encours de dette
- **Le projet du centre Salvandy est donc finançable dans les conditions présentées**

- La simulation présentée reste maximaliste, car
  - on peut s'interroger sur la les capacités réelles de la CCT de porter 33M€ de travaux en 7ans. En cas de réalisation moindre de travaux, la situation financière serait améliorée
  - Les services travaillent sur la mobilisation de subventions supplémentaires tant sur le projet Salvandy que sur les autres projets

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_52-DE

CONTACT :

Gauthier ROJENART

gauthier.rojenart@espelia.fr

Tel : 06 81 10 24 81

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_53-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.53

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

----------0----------

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BAUDOUIN Alexandre, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : EMBAUCHE DU PERSONNEL POUR LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE LOISIRS AQUALUDIQUES POUR 2022

Monsieur le Président expose que le fonctionnement du Centre de Loisirs Aqualudiques nécessite l'embauche :

- afin de répondre aux normes de sécurité et aux conseils du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport pour la surveillance de la baignade de 7 maîtres-nageurs et surveillants de baignade pour la saison 2022 ;
- pour l'encaissement des droits d'entrée, l'entretien du site, le fonctionnement du snack celle d'agents saisonniers pour 5 postes sur la même période.

Compte tenu de ces besoins pour le bon fonctionnement du Centre de Loisirs Aqualudiques, Monsieur le Président invite le Conseil communautaire à se prononcer sur l'embauche du personnel désigné ci-dessus.

Monsieur le Président indique qu'à ce jour aucune n'information ne laisse supposer un fonctionnement en mode dégradé pour la saison 2022, mais si la situation sanitaire devait évoluer négativement et peser sur les conditions de réouverture et de fonctionnement des piscines publiques pour l'été 2022, ces postes ne seraient attribués qu'en cas de besoin. Monsieur le Président indique également que les modalités de gestion de cet établissement peuvent être adaptées au besoin.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_53-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
DÉCIDE de l'embauche de :

- 7 maîtres-nageurs et surveillants de baignade pour la saison 2022 ;
- d'agents saisonniers pour 5 postes sur la même période ;

AUTORISE Monsieur le Président à procéder au recrutement et à signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de ces embauches et à celles qui seraient rendues nécessaires pour respecter les besoins et la réglementation en vigueur sur les bassins aqualudiques et assimilés ;
DIT que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2022.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_54-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.54

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

----------o----------

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BAUDOUIN Alexandre, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT DE L'ÉTUDE HABITAT POUVANT VALOIR ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE OPAH-RU ET PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes de la Ténarèze et les communes de Condom et Valence-sur-Baïse sont engagées dans le programme Petites Villes de Demain (PVD).

La mise en œuvre d'une politique adaptée aux besoins en termes d'habitat nécessite notamment la réalisation d'une étude Habitat complète et détaillée.

Le cahier des charges ayant été validé par la DDT du Gers, le marché a été lancé.

Une demande de financement auprès de l'ANAH, d'une part, et de la Banque des Territoires, d'autre part, doivent être déposées.

Le montant maximum pouvant être demandé auprès de l'ANAH est de 50% du coût de l'étude Habitat. S'agissant de la Banque des Territoires, le montant du financement ne peut être supérieur à la part d'autofinancement et dans la limite de 15 000 €.

Ces dépôts imposent qu'y soit joint un certain nombre de documents, dont une délibération du Conseil communautaire demandant le financement de l'étude Habitat pouvant valoir étude pré-opérationnelle OPAH-RU et son plan de financement prévisionnel.

L'analyse des offres est en cours. Le montant maximal de ladite étude sera de 52 926 euros.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_54-DE

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant.

DÉPENSES	
Coût maximal de l'étude Habitat	52 926,00 €
FINANCEMENTS	
ANAH - 50%	26 463,00 €
Banque des Territoires - 25%	13 231,50 €
Communauté de communes de la Ténarèze - 25%	13 231,50 €
TOTAL	**52 926,00 €**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
PREND ACTE des demandes de financement ci-dessus et de leur dépôt, de la signature de documents s'y rapportant y inclus conventions et avenants - puisqu'en vertu de la délibération du 30 juillet 2020, il a délégation pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions quels qu'en soient l'objet et le montant, ainsi que l'autorisation de signer toute convention de subvention, y inclus tout document ou avenant s'y rapportant, le cas échéant ;
AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tout document pour mener à bien l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_55-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.55

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
----------o----------
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BAUDOUIN Alexandre, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : RAPPORT POLITIQUE FONCIERE 2021

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire qu'en vertu de l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités de plus de 2000 habitants doivent délibérer sur leur politique foncière au cours de l'année écoulée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
PREND ACTE de l'absence d'acquisition et de cession d'immeubles au cours de l'exercice 2021.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 29/04/2022
Reçu en préfecture le 29/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_56-BF

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.56

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
----------o----------
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BAUDOUIN Alexandre, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : ADOPTION BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL 2022

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'approuver le budget primitif 2022 du Budget Principal de la Communauté de communes ci-joint.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré **par 38 voix pour, 1 voix contre de FERNANDEZ Xavier et 4 abstentions de GAUBE Denis, ESPERON Patricia, FERNANDEZ Charlotte pour elle-même et par procuration de TALHAOUI Khadidja,**

APPROUVE le budget primitif du Budget Principal de la Communauté de communes pour 2021.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
CONDOM EN ARMAGNAC

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_57-DE

2022.03.57

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

----------0----------

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BAUDOUIN Alexandre, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES COMMUNES DE BEAUCAIRE, CONDOM, LARROQUE-SAINT-SERNIN, LAURAET, MANSENCOME, ROQUEPINE, SAINT-PUY, LE CIAS DE LA TÉNARÈZE, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE ET LE SIAEP DE CONDOM-CAUSSENS POUR LE MARCHÉ DE FOURNITURE ET D'ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ

Il est proposé au Conseil communautaire de constituer un groupement de commandes entre les communes de Beaucaire, Condom, Larroque-Saint-Sernin, Lauraët, Mansencôme, Roquepine, Saint-Puy, le CIAS de la Ténarèze, la Communauté de Communes de la Ténarèze et le SIAEP de Condom-Caussens, en vue de la passation d'un marché public ou accord-cadre afin d'obtenir des propositions plus intéressantes dans le domaine de l'électricité (fourniture et acheminement).Chaque personne morale conservera sa propre gestion du contrat une fois les marchés attribués.

Cette possibilité se matérialise par la signature par les membres du groupement d'une convention constitutive.

Cette convention définit les modalités de fonctionnement du groupement et désigne un coordonnateur parmi ses membres.

Le groupement est soumis pour les procédures de passation de marchés publics au respect de l'intégralité des règles applicables aux collectivités territoriales établies par le code de la commande publique.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_57-DE

La commune de Condom est désignée comme coordonnateur du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

Elle sera chargée de la mise en œuvre et de la passation du marché ou accord-cadre.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
DÉCIDE de la constitution d'un groupement de commandes entre les communes de Beaucaire, Condom, Larroque-Saint-Sernin, Lauraët, Mansencôme, Roquepine, Saint-Puy, le CIAS de la Ténarèze, la Communauté de Communes de la Ténarèze et le SIAEP de Condom-Caussens ;
DÉCIDE que le coordonnateur aura compétence pour la consultation et la passation, après choix de la commission d'appel d'offres ;
DÉCIDE que ce groupement sera constitué pour l'achat d'électricité (fourniture et acheminement) ;
APPROUVE les termes et conditions de la convention de groupement de commandes, telle que jointe en annexe et autoriser Madame Sandrine REDOLFI de ZAN, première vice-présidente.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_57-DE

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ

Entre

La Commune de Beaucaire sur Baïse, représentée par Madame Raymonde BARTHE, Maire, dûment habilité en vertu d'une délibération du conseil municipal du …….,

Et

La Commune de Condom, représentée par Monsieur Jean-François ROUSSE, Maire, dûment habilité en vertu d'une délibération du conseil municipal du …….,

Et

La Commune de Larroque Saint Sernin, représentée par Monsieur Jean RODRIGUEZ, Maire, dûment habilité en vertu d'une délibération du conseil municipal du …….,

Et

La Commune de Lauraët, représentée par Monsieur Bernard MARSEILLAN, Maire, dûment habilité en vertu d'une délibération du conseil municipal du …….,

Et

La Commune de Mansencôme, représentée par Monsieur Etienne BARRERE, Maire, dûment habilité en vertu d'une délibération du conseil municipal du …….,

Et

La Commune de Roquepine, représentée par Monsieur Charles LABATUT, Maire, dûment habilité en vertu d'une délibération du conseil municipal du …….,

Et

La Commune de Saint Puy, représentée par Monsieur Michel LABATUT, Maire, dûment habilité en vertu d'une délibération du conseil municipal du …….,

Et

La Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) de la Ténarèze, représentée par Monsieur Maurice BOISON, Président, dûment habilité en vertu d'une délibération du conseil d'administration du …….,

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_57-DE

Et

La Communauté de Communes de la Ténarèze, établissement public de coopération intercommunale, représentée par Madame Sandrine REDOLFI de ZAN, première vice-présidente, dûment habilitée en vertu d'une délibération du conseil communautaire du ……..,

Et

Le SIAEP de Condom-Caussens, représentée par Monsieur Claude CLAVERIE, Président, dûment habilité en vertu d'une délibération du comité syndical du …….,

Préambule

La loi « Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité » du 07 décembre 2010 a prévu la suppression des tarifs réglementés de vente pour les contrats de puissance supérieure à 36 kVA (tarifs verts et jaunes) au 31 décembre 2015.

A cette date, tous les tarifs réglementés de vente pour les contrats de puissance supérieure à 36 kVA ont été caducs quelle que soit la date d'échéance mentionnée dans les documents contractuels. Les tarifs de puissance inférieure ne sont pas concernés par cette règlementation mais peuvent être intégrés.

Les collectivités territoriales doivent donc mettre en place une politique de l'achat d'électricité, et acquérir une connaissance des caractéristiques de ce marché pour maîtriser son processus d'achat.

En se groupant, les collectivités souhaitent converger en termes de besoin sur un socle d'exigences collectives et ce afin de faire émerger l'offre la mieux-disante comprenant une prestation de services de qualité.

Il est arrêté les dispositions suivantes :

Les communes de Beaucaire sur Baïse, Condom, Larroque Saint Sernin, Lauraët, Mansencôme, Roquepine, Saint Puy et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Ténarèze, la Communauté de Communes de la Ténarèze, et le SIAEP de Condom-Caussens souhaitent se regrouper pour la passation d'un marché public ou accord-cadre dans le domaine de l'électricité (fourniture et acheminement).

Pour ce faire, les parties conviennent de constituer un groupement de commande pour lequel les dispositions suivantes sont arrêtées :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Les communes de Beaucaire sur Baïse, Condom, Larroque Saint Sernin, Lauraët, Mansencôme, Roquepine, Saint Puy et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Ténarèze, la Communauté de Communes de la Ténarèze, et le SIAEP de Condom-Caussens conviennent, par la présente convention de créer un groupement de commande, conformément aux dispositions de l'article L.2113-6 du code de la commande publique, dans le domaine de l'électricité.

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation de ces contrats pourra être confiée à un cabinet spécialisé de ce domaine.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_57-DE

ARTICLE 2 : PÉRIMÈTRE DU GROUPEMENT DE COMMANDE

Ce marché concerne **l'ensemble des contrats de chaque collectivité que ces contrats soient inférieurs ou supérieurs à 36 kVA**, soit les tarifs C5 (bleus), C4 (jaunes) et C3 (verts), ainsi que les branchements provisoires.

ARTICLE 3 : APPLICATION DES RÈGLES DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Le groupement est soumis pour les procédures de passation de marchés publics au respect de l'intégralité des règles applicables aux collectivités territoriales établies par le code de la commande publique.

ARTICLE 4 : DÉSIGNATION ET MISSIONS DU COORDONNATEUR

La commune de Condom est désignée comme coordonnateur du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

Elle sera chargée de la mise en œuvre et passation du marché ou accord-cadre, ce qui comprend :

- L'assistance des membres du groupement dans la définition de leurs besoins notamment en centralisant, à partir des données collectées par la collectivité et fournies par le gestionnaire du réseau de distribution et par les fournisseurs d'énergie, l'ensemble des informations nécessaires à la préparation du marché.
- L'estimation financière
- La définition de l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation et procéder notamment, à ce titre, au choix du type de contrat et du type de procédure de marché approprié
- L'établissement du dossier de consultation des entreprises
- La publication de l'avis d'appel public à la concurrence
- L'ouverture des plis
- La convocation et la conduite des réunions de la Commission d'appel d'offres
- L'élaboration du rapport d'analyse des offres
- L'information des candidats du résultat de la mise en concurrence
- Transmission au contrôle de légalité
- Publication de l'avis d'attribution le cas échéant.

En matière de marché public, le coordonnateur est chargé de la signature du marché au nom de l'ensemble des membres du groupement.

En matière d'accord-cadre, le coordonnateur est chargé de la signature de l'accord-cadre et des marchés subséquents passés sur le fondement de l'accord-cadre, au nom de l'ensemble des membres du groupement.

Chaque membre s'assure de la bonne exécution de chaque marché subséquent.

Chaque membre du groupement devra communiquer avec précision au coordonnateur ses besoins en vue de la passation du marché et, en particulier, veiller à la bonne définition des points de livraison.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_57-DE

ARTICLE 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU GROUPEMENT DE COMMANDE

Le groupement de commande est conclu à compter de la signature de la présente convention, jusqu'à la fin des marchés notifiés.

ARTICLE 6 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Conformément à l'article L1414-3 du code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres est constituée :

- d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une Commission d'appel d'offres
- d'un représentant pour chacun des autres membres du groupement désigné selon les modalités qui leur sont propres.

La Commission d'appel d'offres est présidée par le représentant du coordonnateur. Pour chaque membre titulaire peut être prévu un membre suppléant.

ARTICLE 7 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES DU GROUPEMENT DE COMMANDE

Les frais de publicité des marchés, la mission d'assistance du bureau d'étude, et le temps passé par l'agent concerné seront supportés par chaque membre du groupement en fonction de sa consommation annuelle totale estimée au moment du lancement de la procédure. Le coordonnateur adressera une demande de remboursement.

ARTICLE 8 : CAPACITÉ A AGIR EN JUSTICE

Le coordonnateur peut agir en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour les procédures dont il a la charge. Il informe et consulte les autres membres sur sa démarche et son évolution.
Lorsque le préjudice concerne l'ensemble des membres du groupement, les frais de justice seront partagés équitablement.
Lorsque le préjudice concerne un seul des membres du groupement, il supportera seul les frais de justice.

ARTICLE 9 : LITIGES RELATIFS A LA PRÉSENTE CONVENTION

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal administratif de Pau.

A ……, le …….
Pour la Commune de Beaucaire sur Baïse,
Le Maire, Raymonde BARTHE

A Condom, le …….
Pour la Commune de Condom,
Le Maire, Jean-François ROUSSE

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_57-DE

A ……, le …….
Pour la Commune de Larroque Saint Sernin,
Le Maire, Jean RODRIGUEZ

A ……, le …….
Pour la Commune de Lauraët,
Le Maire, Bernard MARSEILLAN

A ……, le …….
Pour la Commune de Mansencôme,
Le Maire, Etienne BARRERE

A ……, le …….
Pour la Commune de Roquepine,
Le Maire, Charles LABATUT

A ……, le …….
Pour la commune de Saint-Puy,
Le Maire, Michel LABATUT

A Condom, le …….
Pour le CIAS LA TÉNARÈZE,
Monsieur Maurice BOISON, Président

A Condom, le …….
Pour la Communauté de communes de la Ténarèze,
La Première Vice-Présidente, Madame Sandrine REDOLFI de ZAN

A ……, le …….
Pour le SIAEP de Condom-Caussens
Le Président, Claude CLAVERIE

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_58-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.58

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

----------0----------

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BAUDOUIN Alexandre, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUES A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES COMMUNES DE BEAUCAIRE, CONDOM, LARROQUE-SAINT-SERNIN, LAURAET, MANSENCOME, ROQUEPINE, SAINT-PUY, LE CIAS DE LA TÉNARÈZE, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE ET LE SIAEP DE CONDOM-CAUSSENS POUR LE MARCHÉ DE FOURNITURE ET D'ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ

Compte tenu du montant prévisionnel envisagé par le groupement de commandes entre les 10 entités précitées, il est nécessaire de désigner les membres qui auront à siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

Conformément à l'article L1414-3 du Code général des collectivités territoriales :

« I.- Lorsqu'un groupement de commandes est composé en majorité de collectivités territoriales ou d'établissements publics locaux autres qu'un établissement public social ou médico-social (...), il est institué une commission d'appel d'offres composée des membres suivants :

1° Un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres ;

2° Un représentant pour chacun des autres membres du groupement désigné selon les modalités qui leur sont propres.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_58-DE

La commission d'appel d'offres est présidée par le représentant du coordonnateur du groupement. Pour chaque membre titulaire peut être prévu un suppléant. (...)

II.- La convention constitutive d'un groupement de commandes peut prévoir que la commission d'appel d'offre compétente est celle du coordonnateur du groupement si celui-ci en est doté ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
DÉCIDE que la commission d'appel d'offres sera constituée d'un représentant élu (1 titulaire et 1 suppléant) parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres ;
DÉSIGNE, pour le compte de la Communauté de communes :
- en tant que titulaire : Monsieur Jean RODRIGUEZ ;
- en tant que suppléant : Monsieur Philippe BRET.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_59-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2022.03.59

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
----------0----------
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes de Valence-sur-Baïse (32310) sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le Conseil est également diffusé en direct sur YouTube à l'adresse : https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRÈRE Étienne, BELLOT Daniel, BEZERRA Gérard, BOUÉ Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BAUDOUIN Alexandre, BEYRIE Jean-Paul, BIÉMOURET Gisèle, BRETTES-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane, NOVARINI Michel et RAMEAU Marie-Dominique,

ABSENTS EXCUSÉS : BRET Philippe, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABORDE Martine, MAYOR-PLANTÉ Joris, MOUROT Gilles, PITTON Lionel, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja,

ABSENTS : PEROTTO Aline,

PROCURATIONS : BRET Philippe a donné procuration à Maurice BOISON, MAYOR-PLANTÉ Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MOUROT Gilles a donné procuration à DELPECH Hélène, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François, RATA Nathalie a donné procuration à BIÉMOURET Gisèle, TALHAOUI Khadidja a donné procuration à FERNANDEZ Charlotte,

SECRÉTAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : CRÉATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE ET SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS RATTACHÉS COMITÉ SOCIAL ET TECHNIQUE (CST)

Monsieur le Président expose que l'article 32 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit que « *Un comité social territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents (...). Toutefois, il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à ce dernier de créer un comité social territorial unique compétent à l'égard des agents des établissements concernés à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.* »

Ainsi, pour des raisons de bonne gestion, il semble cohérent de disposer d'un Comité social territorial unique compétent pour l'ensemble des agents de la Communauté de communes et du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Comme les effectifs cumulés d'agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public et privé au 1er janvier 2022 sont :

- Communauté de communes de la Ténarèze : 23 agents,
- CIAS de la Ténarèze : 172 agents.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 032-243200417-20220412-2022_03_59-DE

Ils permettent la création d'un Comité social territorial commun.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de créer un Comité social territorial commun à la Communauté de communes de la Ténarèze et le Centre intercommunal d'action sociale de la Ténarèze.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 ;
VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article L.123-4-1 ;
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 21983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 9 et 9 bis ;
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment ses articles 32 à 33-3 ;
VU le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8 et 26 ;
CONSIDERANT que l'effectif apprécié au 1er janvier 2022 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 195 agents ;
CONSIDERANT l'intérêt de disposer d'un Comité social territorial unique compétent pour l'ensemble des agents de la Communauté de communes de la Ténarèze et le Centre intercommunal d'action sociale de la Ténarèze permettant une gestion complète et harmonisée des agents relevant d'une autorité territoriale commune ;
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
DÉCIDE de créer un Comité social territorial commun compétent pour les agents de la Communauté de communes de la Ténarèze et du Centre intercommunal d'action sociale de la Ténarèze ;
PLACE ce comité social territorial commun auprès de la Communauté de communes de la Ténarèze ;
AUTORISE Monsieur le Président d'informer Monsieur le Président du Centre de gestion du Gers de la création d'un comité social territorial commun ;
AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme le 13 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,

Maurice BOISON